هكذا من الأصل

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13106 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – JEUDI 19 MARS 1987

Budget préélectoral en Grande-Bretagne

C'était prévisible : dans la City, au Parlement, dans la presse et chez les bookmakers, la révélation du projet de budget a relancé les spéculations sur la date des élections législatives au Royaume-Uni. Mais les avis restent partagés. Pour les uns, la confirmation d'une réduction de l'impôt sur le revenu indique que le chancelier de l'Echiquier a préparé le terrain pour une décision prochaine de Mme Thatcher.

Le premier ministre n'aurait plus qu'à attendre de mesurer l'effet produit par le projet de M. Nigel Lawson, de vérifier que l'ensemble des sondages continuent de donner l'avantage aux conservateurs (neuf points d'avance sur les travaillistes selon la dernière enquête concernant les intentions de vote publiée le 15 mars par le « Sunday Times ») et de s'assurer que le résultat des élections locales du 7 mai prochain ne remettra pas en cause cette tendance très encourageante. Les électeurs pourraient être alors convoqués pour le mois de juin.

D'autres estiment que la prudence du ministre des finances, fort économe de la « manne » de ressources dont il disposait, signifie au contraire qu'il laisse toute latitude au chef du gouvernement pour patienter, peut-être jusqu'en octobre. Il n'empêche que divers économistes considèrent que Mme Thatcher n'a guère intérêt à retarder son choix, car la conjoncture risque de se détériorer en fin d'année. Leurs inquiétudes portent plus particulièrement sur la reprise de l'inflation, l'aggravation du déficit de la balance des paiements et la fragilité de la monnaie, alors que rien ne laisse présager une amélioration importante de la situation de l'emploi.

Pour l'instant, les circonstances paraissent favorables pour le gouvernement. Après avoir pris la tête des sondages durant les neuf premiers mois de 1986, le Parti travailliste semble avoir perdu l'élan que lui avait donné la réorganisation menée par M. Neil Kinnock. Le leader du Labour paie le prix de sa politique de défense antinucléaire jugée irréaliste par un grand nombre d'électeurs travaillistes. Malgré la modération montrée par M. Kinnock et l'exclusion de la tendance trotskiste Militant l'an passé, une partie de l'électorat de l'opposition reste méfiante à l'égard d'une formation au sein de laquelle la « gauche dure », responsable de l'écrasante défaite de 1983, exerce toujours une indiscutable influence.

Cette image « gauchiste » a valu aux travaillistes le gros revers enregistré par leur candidat à Greenwich lors des élections partielles de février. Quant à l'alliance des deux partis centristes qui a remporté haut la main le siège de Greenwich, elle se remet d'un long passage à vide. Sa politique de défense, jugée ambiguë et confuse, a également été mise en question. Elle retrouve seulement dans les sondages sa position de 1983, mais, avec près de 25 % des intentions de vote, elle ne semble pas être en mesure de pouvoir réaliser son ambition : arbitrer le débat entre les deux grandes formations et détenir ainsi la clé du pouvoir.

La rigueur du système électoral britannique dessert considérablement libéraux et socio-démocrates. Mme Thatcher a donc actuellement de bonnes chances de briguer avec succès un troisième mandat consécutif, ce qui serait un fait sans précédent dans l'histoire moderne du Royaume-Uni.

(Lire page 30 l'article de FRANCIS CORNU.)

Grave attentat à l'Académie militaire

Regain de tension aux Philippines

Un attentat à la bombe dans l'enceinte de l'Académie militaire des Philippines à Baguio (nord de l'archipel), le mercredi 18 mars, a fait au moins quatre morts et quarante blessés, selon le secrétaire d'Etat à la défense, M. Rafael Ileto. L'explosion s'est produite au cours d'une répétition de cérémonies prévues dimanche prochain lors d'une visite de la présidente Cory Aquino. La radio de l'armée a indiqué que parmi les blessés figuraient seize officiers supérieurs. Cet attentat témoigne d'un regain de tension au lendemain de la dissolution des milices militaires.

Informée de l'attentat, qui n'a pas été revendiqué sur le moment, alors qu'elle présidait une réunion du cabinet, Mme Aquino a indiqué qu'elle attendait de nouvelles précisions pour prendre une décision sur sa visite qui devait marquer une cérémonie de promotions d'officiers. Selon des informations non officielles, les enquêteurs civils se seraient vu refuser l'entrée de l'académie par l'armée, qui souhaiterait procéder elle-même à l'enquête.

L'attentat – commis avec un engin explosif très puissant qui a soufflé le toit de la tribune présidentielle – s'est produit après l'annonce, lundi, de la dissolution des milices armées et d'une confrérie militaire très influente, celle des « guardians » (*le Monde* du 18 mars). L'armée a, tout d'abord, mis l'attentat sur le compte de la guérilla communiste. Mais, par la suite, des sources proches des services de renseignement n'ont pas exclu une responsabilité de membres de l'académie militaire elle-même.

(Lire nos informations page 4.)

Lutte contre le chômage, aide à l'investissement

L'idée d'une relance gagne du terrain

Au conseil des ministres du mercredi 18 mars, M. Séguin a présenté plusieurs mesures, notamment pour les chômeurs de longue durée, d'un coût de 3 milliards de francs, et un nouveau projet de loi sur l'aménagement du temps de travail (lire page 36). *Un débat avait eu lieu, mardi, lors de la réunion des ministres, sur l'opportunité d'une relance. Une partie de l'argent des privatisations pourrait être attribuée « à des entreprises réalisant des investissements ayant un intérêt pour l'avenir de notre pays », les autoroutes par exemple.*

Relance ou pas relance ? Le débat ouvert au sein du gouvernement sur l'intérêt de mesures destinées à stimuler l'activité a connu le mardi 17 mars d'intéressants rebondissements. Alors que le matin même M. Alain Juppé affirmait en réponse à une question qui lui était posée à la télévision que le gouvernement poursuivait sur la voie de la rigueur – exprimant en cela le point de vue de M. Balladur – M. Denis Baudoin, porte-parole de M. Chirac, déclarait pratiquement le contraire quelques heures plus tard. A l'issue de la réunion gouvernementale tenue toute la matinée à l'hôtel Matignon, M. Baudoin affirmait que tous les ministres avaient reconnu la nécessité de la relance, chacun exprimant une préférence différente sur les moyens de la réaliser.

Incohérence ou imprudence de langage ? Il semble bien que le porte-parole de M. Chirac ait très exactement traduit le trouble des ministres.

A. V.

(Lire la suite page 33 ainsi que nos informations page 12.)

La «caisse noire» de Saint-Etienne

Lire nos informations page 14

Contre-révolution culturelle aux Pays-Bas

Les fruits amers de la société permissive

Des élections provinciales se sont déroulées aux Pays-Bas le mercredi 18 mars. C'est le premier scrutin national depuis les élections législatives du 21 mai 1986, qui avaient vu la victoire de la coalition de centre droit conduite par le premier ministre, M. Ruud Lubbers. Un thème domine aujourd'hui le débat public néerlandais : la sécurité.

AMSTERDAM
de nos envoyés spéciaux

« Geen radio, geen zaken van waarde » (Pas de radio, pas d'objet de valeur). David Van Boeren, comédien d'Amsterdam, avait mis cet écriteau sur sa voiture pour décourager les éventuels voleurs. *« Cela n'a servi à rien. Chaqe fois on me cassait la vitre. Cet hiver, je me levais exprès dans le petit matin pour enlever la neige du pare-brise et laisser mon écriteau visible. En vain. J'ai résolu le problème : je n'ai plus de voiture. »*

Combien sont-ils dans la capitale des Pays-Bas qui tiennent ce raisonnement ? 49 600 vols recensés dans des voitures à Amsterdam pour la seule année 1986, 6 500 voitures volées, 14 200 cambriolages... *Sans compter – trop* nombreux, ils ne sont plus repris dans les statistiques – les vols de vélos. Où est-il le temps des «vélos blancs» que les gentils provos mettaient à la disposition de tout le monde ?

Plus grave, l'augmentation des vols avec violence et des crimes : l'assassinat, le 5 août dernier, d'un policier de vingt-neuf ans, Peter Lugten, par un jeune héroïnomane originaire du Suriname a sans doute été le symbole tragique de ce que beaucoup appellent ici les fruits amers de la société de tolérance. *Het Parool*, le journal de centre gauche, répète à satiété ce thème dans les nombreux reportages qu'il consacre à la situation difficile dans le centre de la ville. Même les hommes politiques, à l'occasion des élections provinciales du 18 mars, ont évoqué, pour la première fois sans doute dans l'histoire récente du pays, ce thème de la sécurité.

Voilà, par exemple, que les supporters du Football Club de La Haye (*le Monde* du 29 novembre 1986) font parler d'eux presque chaque dimanche. A tel point qu'un organisme «ad hoc» qui regroupe tous les intéressés (clubs, municipalité, justice, chemin de fer...) a décidé des mesures drastiques pour le prochain championnat de première division ainsi que pour les «matches à risques».

JOSÉ-ALAIN FRALON et RENÉ TER STEEGE.

(Lire la suite page 8.)

20 mars 1986-20 mars 1987

La cohabitation en trois actes

M. Chirac a commencé, ce mercredi 18 mars, sa quatrième *« tournée d'explication »* dans le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron. Il sera, le 25 mars, l'invité de «L'heure de vérité», avant de demander, le 7 avril, un vote de confiance à l'Assemblée nationale.

Le premier ministre éprouve le besoin d'imposer sa présence. Il se démultiplie d'autant plus qu'il a traversé une mauvaise passe. Un an de cohabitation, un an de gouvernement : le bilan, pour lui, n'est pas enthousiasmant ; il n'est pas non plus *décourageant.*

Les sondages expriment une relative morosité des Français à l'égard de son action et de la coexistence institutionnelle. Mais ils traduisent aussi le *maintien, globalement,* d'un rapport des forces politiques favorable à la droite, malgré une légère érosion. Les électeurs de la majorité sont grognons mais fidèles. Notre envoyé spécial à Sens, petite ville de l'Yonne fortement marquée à droite, en a trouvé confirmation sur le terrain.

Une année a suffi à M. Chirac pour s'assurer, discrètement, du contrôle des leviers de l'Etat. Dans la haute fonction publique, les têtes sont tombées mais sans bruit.

Une année a suffi également au « couple » exécutif, pour installer un équilibre des pouvoirs qui paraît durable. Le pré carré présidentiel a résisté à la « voracité » du premier ministre. M. Chirac s'y est cassé les dents. En dépit de l'incident de Madrid, il s'est fait une raison. Il est *« rentré en France ».*

(Lire notre enquête pages 10 et 11.)

A l'approche d'un anniversaire

L'Europe ringarde

par Pierre Drouin

L'Europe est derrière nous. Elle a existé quand on y parlait latin, du temps des universités médiévales, où les étudiants passaient de Bologne à Salamanque, d'Oxford à Paris ou de Prague à Tübingen. Brassage de l'humanisme, faisant naître un épais tissu culturel. Elle a rayonné au temps des Lumières, où la langue française était parlée dans les cours princières et entre savants. Le dix-neuvième siècle l'a tuée parce qu'il a exalté les nationalités. M. Jacques Attali le reconnaissait qui disait en 1981, répondant à un journaliste qui l'interviewait (1) ; *« Je voudrais bien que l'on me dise quelles sont les valeurs communes aux différents pays européens... Ce qu'il y a d'original à l'Europe, c'est que c'est le berceau du capitalisme... S'il y a unité de l'Europe, c'est l'unité de l'idéologie, de la marchandise, c'est la négation d'une culture. »*

L'idée de l'Europe, elle, a failli s'incarner lorsqu'elle fut relancée après la guerre par ces « prophètes » dont la voix portait bien au-delà des frontières : Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi ; lorsque, le 25 mars 1957, – on fêtera bientôt cet anniversaire – les Six signèrent les traités de Rome. La mystique s'est hélas ! transformée en politique, selon un processus que Charles Péguy connaissait bien. Et la politique en bureaucratie. Ce qui sort des moulinettes institutionnelles transnationales est aujourd'hui minable. Et pourtant, Dieu sait si elles fonctionnent. Même la nuit, souvent.

Les opinions publiques n'ont jamais eu pour Bruxelles les yeux de Chimène. De l'immeuble Charlemagne ou de Berlaymont n'arrivent que des messages codés, à l'usage de quelques professionnels de l'agriculture, des finances publiques, des relations commerciales, etc. Pas de quoi, vraiment, soulever les passions. Or, on sait que, sans elles, les choses n'avancent pas.

(Lire la suite page 2.)

(1) Revue *CADMOS* (Cahiers trimestriels de l'Institut universitaire d'études européennes de Genève et du Centre européen de la culture). Quatrième année. Été 1981. Villa Moynier, 122, rue de Lausanne, 1211 Genève 21 (Suisse).

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL. ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Débats

TRENTE ANS APRÈS...

Le 25 mars 1957, les Six de la « Petite Europe » signaient les traités de Rome sur l'Euratom et le Marché commun. Trente ans après, Pierre Drouin analyse les variations de l'environnement et les progrès à accomplir pour que l'Europe soit moins à la traîne. Louis Leprince-Ringuet examine plus particulièrement les chances et les risques dans les technologies avancées et Pierre Sudreau fait des propositions concrètes pour un nouvel élan.

Encore un effort sur les techniques de pointe...

Soyons souples, rapides, efficaces, attentifs, tenaces...

par LOUIS LEPRINCE-RINGUET (*)

NOUS en sommes de plus en plus conscients : la croissance de notre économie, celle de l'emploi en particulier, dépend très étroitement de l'état de santé de nos recherches et de nos techniques avancées. Nous avons douloureusement constaté, au cours de ces dernières décennies, à quel point le déclin des industries traditionnelles, celles qui ont fait notre prospérité jusqu'au milieu de ce siècle, celles dont nous étions fiers, dont l'Etat protégeait le développement et assurait l'épanouissement, s'est révélé profond et irréversible : des régions entières de notre pays en restent meurtries.

Pourtant certaines de nos entreprises classiques auraient pu ou peuvent encore refleurir sous réserve d'un effort sévère et prolongé, par l'introduction intelligente et large des techniques d'avant-garde. Mais nous avons trop souvent pris du retard.

Nous ne sommes pas, heureusement, en retard partout. En science fondamentale, le CERN, qui est en fait le plus grand centre scientifique européen, qui groupe depuis les années 50 les meilleurs physiciens et techniciens de treize pays d'Europe occidentale pour l'étude de la structure de la matière, des particules fondamentales, de l'antimatière, connaît une réussite tout à fait remarquable : le récent prix Nobel de physique attribué à Rubbia et Van Der Meer récompensait toute l'équipe (près de 150 physiciens) d'une des grandes expériences du CERN.

Pourquoi cette réussite ? Une volonté d'exécution, une administration légère, une absence de rigidités.

Nous sommes également très bons dans le nucléaire : si nous avons adopté une filière américaine (à eau pressurisée), nous maîtrisons aujourd'hui les techniques des surgénérateurs, celles du retraitement, de la vitrification des produits de fission, aussi bien ou mieux que quiconque. Nous pouvons être fiers de notre réseau d'électricité nucléaire. Et puis il faut citer le JET (Joint européen Torus) que l'Euratom a installé en Angleterre, à Culham, pour les études sur l'énergie thermonucléaire.

Cocorico pour Airbus et Ariane

Nous sommes aussi très valables en électronique militaire et médicale : le système RITA pour communications tactiques terrestres a été acquis par les Etats-Unis. Et cocorico européen pour Airbus et Ariane naturellement : ce sont deux grands succès pour les entreprises européennes.

Hélas, tout n'est pas aussi favorable pour nous. On voit bien à quel point nous sommes sous emprise étrangère (Etats-Unis ou Japon) pour les produits neufs de l'informatique et de l'électronique : magnétoscopes, caméras, téléviseurs, appareils vidéo et surtout composants de l'informatique.

Devant cette situation, nous devons réagir très vigoureusement : notre influence dans le monde (et l'Europe est indispensable à la sagesse du monde), l'épanouissement de notre culture, et surtout la reprise des emplois dans nos pays seront fonction de notre réaction.

Des projets solides

Depuis quelques années, la CEE, consciente du danger, a lancé des projets comme ESPRIT (European Strategy for Precomptitive Research in Information Technologies) dans le domaine de l'informatique, RACE pour un réseau européen de communication, BRITE, etc. Ces projets exigent une collaboration multinationale européenne et sont subventionnés pour moitié par la CEE. Il s'agit d'habituer les centres de recherche européens à travailler ensemble. Déjà plusieurs centaines de projets ont été adoptés et plusieurs milliers de chercheurs sont engagés dans ESPRIT.

Il faut penser non seulement à la recherche mais à la réalisation d'objets de haute technicité, d'où EUREKA, qui s'adresse aux industries européennes. Déjà plus de soixante projets sont adoptés, certains d'entre eux correspondant à des dépenses de plus de 1 milliard de francs. Ce sont les Etats qui subventionnent les entreprises. Il faut aller vite, éviter à tout prix les retards car on sait que les produits modernes ont une vie de quelques années seulement.

Pour nous, Français, nous devons à tout prix réduire les rigidités qui dans tous les secteurs nous paralysent : les lenteurs et tracasseries administratives, les attitudes syndicales dogmatiques et conservatrices, les corporatismes terriblement inquiétants et dangereux, l'inadaptabilité du système scolaire à l'évolution. Si nous apprenons à devenir souples, rapides, efficaces, attentifs, tenaces, activement européens, la paralysie ne nous gagnera pas et la menace de l'esclavage s'éloignera.

(*) Membre de l'Académie française. Président de l'Organisation française du mouvement européen.

La mission de la France

CETTE année, le traité de Rome aura trente ans. Moi aussi. Entre l'Europe et ma génération, aucun lien ne s'est tissé. Elle n'est ni une émotion — la réconciliation franco-allemande a grandi à côté de nous, — ni un épouvantail — la supranationalité n'est plus que l'ombre d'un cauchemar. A s'exprimer trop exclusivement en termes de compromis qui cachent mal d'impossibles accords, l'Europe n'évoque presque plus rien.

Et pourtant, génération de toutes les communications et de tous les échanges, nous savons, du plus profond de notre raison, que l'Europe est l'« ardente obligation » qui nous incombe. Devant l'invraisemblable vide européen, comment n'éprouverions-nous pas une grande inquiétude. Tant d'errements, tant d'aveuglements, tant de pusillanimité nous menacent directement. Comment ne prendrions-nous pas conscience que déjà le temps nous manque ?

Quand, vers l'an 2020, nous passerons le témoin à ceux qui naissent aujourd'hui, que restera-t-il de l'Europe ? Personne ne peut nier que l'Europe a fait plus de progrès entre 1958 et 1969 que pendant les deux décennies suivantes. Il est temps que la France renoue franchement avec sa mission européenne.

Qui aura aujourd'hui le simple bon sens — comme l'eut en d'autres temps le général de Gaulle — de dire que les élargissements inconsidérés de la CEE ne sont que de sots alibis pour réduire l'Europe à une union flasque ?

Qui aura le courage de faire comprendre que *« l'OTAN, c'est l'alibi de la paresse et de la lâcheté des Européens »* (1) ?

Qui saura rappeler à l'Europe que son génie tient dans son insatiable curiosité intellectuelle, sa soif permanente de découvertes et d'ouvertures ? Qu'elle reprenne le grand large pour nouer avec les peuples du tiers-monde une alliance exemplaire !

Ceux qui nous ont précédés ont dû, maintes et maintes fois, reconquérir la paix en Europe. Notre génération l'a reçue comme un don. Qu'en ferons-nous ?

CHRISTIANE BRANCHU,
conseillère municipale RPR de Bourges.

(1) Alexandre Sanguinetti.

L'Europe ringarde

(Suite de la première page.)

Au fait, est-il important qu'elles avancent ? Jamais, depuis la construction du Marché commun, ne s'est posée aussi crûment cette question iconoclaste. Une Communauté européenne est-elle vraiment nécessaire ? Pourquoi à Douze ? Quel est le dessein ? Les échanges entre les nations membres ont été stimulés, c'est vrai, mais pas les rapprochements industriels. Et qui voit la différence dans l'audience du Parlement de Strasbourg depuis qu'il est élu au suffrage universel ?

Surtout, les paysages économiques se transforment à toute vitesse, et, si elles veulent s'y inscrire, les firmes sont contraintes de travailler pour le monde entier, sans privilégier plus spécialement les voisins. L'Europe paraît un concept ringard, plutôt embarrassant à l'heure des satellites et de la « géofinance ».

Cette remise en cause fondamentale est-elle justifiée ? Essayons pour répondre de nous libérer des traditions intellectuelles et géopolitiques vieilles de trente ans, c'est-à-dire du temps où l'on signait les traités de Rome. Après tout, des constructions qui ont porté leur temps d'espoir et de raisons d'agir ne sont peut-être plus adaptées. Si c'était le cas, pourquoi prolonger leur existence ? A moins d'en faire des palais d'Orsay...

Il fut un temps où les hommes croyaient que l'âge d'or était derrière eux. Puis la Renaissance survint et le schéma bascula. L'idée de progrès fit alors son chemin et, même si aujourd'hui cette foi vacille un peu, personne ne demande que l'on retourne à la lampe à huile. La croissance, la lutte pour l'emploi, seront longtemps encore nos horizons. Or, il se trouve que l'Europe a son mot à dire dans cette aventure, comme elle l'a dit — ô combien ! — du temps des « économies-monde », à Bruges, à Amsterdam, à Hambourg, à Venise, à Gênes, etc. Qu'on se rappelle le panorama qu'en fit Fernand Braudel.

Seulement voilà : les modèles de croissance qui font référence aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec ceux de la Ligue hanséatique. Les augures viennent du Japon ou des Etats-Unis. Faut-il s'y résigner ? C'est là où l'analyste du Vieux Monde sent sa conscience le chatouiller. Il n'est pas admissible en effet de larguer un savoir-vivre au nom de l'efficacité. Et peut-être un savoir-faire. Qui dit en effet que des concurrents qui réussissent mieux aujourd'hui ont trouvé la « pierre philosophale » ?

Si l'on regarde les choses avec sang-froid, on se rend compte que l'Europe n'a pas que des faiblesses. Et même que ses atouts existent précisément dans un domaine promis à un brillant avenir : celui des technologies de l'information. *« L'Europe reste encore tout à fait dans le peloton de tête des réalisateurs »*, écrivait récemment M. André Danzin (2), conseiller scientifique auprès du programme ESPRIT.

Le test du « marché unique »

Attention toutefois à ne pas se gargariser trop avec les succès des logiciels de ce côté-ci de l'Atlantique, du minitel français, de notre système « Rita » qui équipe le réseau de transmission de l'armée américaine, ou de la commutation numérique en matière de téléphonie (avec les Suédois et les Français).

Dans certains domaines, les pertes de marchés pour les fournisseurs européens sont considérables, en particulier dans un secteur très sensible et d'avenir : celui de la micro-électronique et des circuits intégrés. *« Il n'y a pas d'autres solutions pour l'Europe que de nourrir l'ambition d'être la base de sociétés multinationales capables d'équilibrer les grandes sociétés multinationales américaines et japonaises »*, poursuivait M. Danzin.

On saura sans doute bientôt si les chances l'emporteront sur les risques, car le test est plus que jamais la préparation du « marché unique », qui doit être réalisé, on le sait, au plus tard en 1992, le Marché commun n'en étant que la caricature. Si nous construisons (enfin) cette zone d'échanges où les « normes » des Etats seront confondues, où les stratégies de développement convergeront et où l'accès aux marchés publics sera « nationalisé », alors tous les espoirs seront permis.

Ils seront renforcés par le fait que nous entrons, pour cette troisième révolution industrielle, celle de l'information, dans une phase d'incertitude, fort bien analysée, dans la même publication citée plus haut, par M. Yves Berthelot. Il note d'abord une incertitude sur la demande *(« les clients ne savent pas ce qu'ils veulent »)*, car ce sont aujourd'hui les entreprises qui créent une attente dont on ne sait pas exactement si elle « prendra », ni si elle sera satisfaite par le produit proposé.

Incertitude sur l'organisation de la production ensuite. On dit par exemple que l'électronique peut permettre à la fois un meilleur contrôle central et une décentralisation de la production, mais on ne sait pas encore d'une façon très certaine comment ces deux possibilités se marieront dans les années à venir.

Troisième incertitude enfin : quel est le modèle de société qui va être performant compte tenu des nouvelles technologies ? Ou plutôt combien de modèles seront en mesure de réussir ?

L'Europe, en retard aujourd'hui, a donc une formidable chance, puisque rien n'est encore figé, d'affiner son propre modèle de développement, celui de l'économie mixte, du dosage entre entreprises publiques et entreprises privées. Il faut que nous affirmions notre spécificité. *« Je crois... à l'Europe intégrée, insérée complètement dans l'économie mondiale,* écrit justement M. Yves Berthelot, *mais, pour gagner dans une économie mondiale, il faut avoir une identité. »*

PIERRE DROUIN.

(2) *Les Cahiers de la Fondation Europe et société.* Octobre 1986, nº 3, 14, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris.

Vagissements

Pour une conférence de prospective et un comité des sages

par PIERRE SUDREAU (*)

VIVE l'Europe ! Depuis 1958, à chaque occasion, des responsables de nationalités et de tendances politiques diverses, la main sur le cœur, se déclarent Européens convaincus. Hélas ! la réalité est loin des discours : trente ans ont passé au cours desquels se sont accumulés discussions byzantines, conflits d'intérêts souvent sordides estompant les objectifs essentiels. L'Europe a manqué un certain nombre d'occasions qui lui auraient permis de dépasser son stade de mercantilisme limité.

Il est superflu d'évoquer le rituel dossier défense. Qu'est devenue cette grande monnaie européenne dont on parle depuis dix ans qui aurait pu, face au dollar fluctuant, améliorer l'économie mondiale ? Où est le plan européen de lutte contre le chômage ? Qu'ont fait les dirigeants européens face à la crise ? Ont-ils été capables pendant les dix dernières années, avant la récente conférence de Londres, d'assumer ensemble quelques mesures élémentaires contre le terrorisme ? Est-ce trop leur demander de prendre conscience, ensemble, des grands problèmes planétaires puisque l'Europe est menacée par l'évolution du monde ?

Il faut oser parler de décadence européenne. L'Europe, en 1900, c'était le quart de la population mondiale. Dans dix ans, les démocraties européennes n'en représenteront qu'environ 5 % avec un coefficient de vieillissement redoutable.

Les dirigeants européens semblent incapables de faire face, ensemble, à notre environnement. La liste de leurs hésitations, sinon de leurs échecs, est longue. Il ne faudrait pas que l'Europe devienne le continent des opportunités perdues.

Il est urgent de lancer une conférence européenne de prospective et d'information sur les grands problèmes : réfléchir en commun à cinq ans, dix ans et quinze ans sur les dossiers qui commandent notre avenir. Les études existent à Bruxelles, à Strasbourg et aux Nations unies. Il faut en faire la synthèse et la publier. Il faut aussi créer une instance permanente de concertation, une sorte de comité des sages, rassemblant une centaine de personnalités de la Communauté, de toutes tendances et de qualifications multiples, afin de constituer, au-delà des frontières, un organe de réflexion et d'impulsion pour éviter l'émiettement — pour ne pas dire l'enterrement — des initiatives essentielles.

Le temps joue contre nous. Espérons qu'à l'occasion de l'anniversaire du Traité de Rome les responsables européens, au-delà de la glorification du passé, se rassembleront pour agir vite face à l'avenir.

(*) Ancien ministre, ancien président du Mouvement européen.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant,* et Hubert Beuve-Méry, *fondateur.*
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens, PARIS-IXe

OJD 1985

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

هكذا من الأصل

Etranger

LIBAN : le nouvel ultimatum de l'OJR

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, s'est refusé, le mardi 17 mars, à *« commenter à chaud »* l'annonce du report d'une semaine de l' *« exécution de la sentence de mort »* prononcée par l'Organisation de la justice révolutionnaire à l'encontre de Jean-Louis Normandin. *« Le sujet qui nous préoccupe exige que nous soyons sobre »*, a dit M. Raimond, ajoutant : *« Il convient, pour l'instant, de ne pas tirer la moindre conclusion (...). Il y a eu un mouvement sur place, nous avons enregistré ces jours derniers des déclarations qui nous ont paru aller dans le bon sens. »* A Beyrouth, le général Ghazi Kanaan, chef des forces syriennes au Liban, a reçu mardi les épouses de quatre enseignants étrangers (trois Américains et un Indien), enlevés le 24 janvier dernier, et a exprimé l'espoir d'une libération prochaine.

D'autre part, le vice-ministre iranien des affaires étrangères, M. Mohamed Ali Becharati, a fait mardi après-midi une brève escale à Paris (venant de Madrid) avant de repartir le jour même pour Téhéran. Il n'aurait pas rencontré de responsables français.

La « sentence » contre Jean-Louis Normandin est reportée d'une semaine

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) a annoncé, le mardi 17 mars dans la soirée, par un nouveau communiqué déposé au quotidien libanais *An Nahar*, *« le report d'une unique semaine de l'exécution de la sentence de mort »* contre Jean-Louis Normandin, dernier membre de l'équipe d'Antenne 2 enlevée le 8 mars à être toujours détenu au Liban. C'est avec vingt-quatre heures de retard par rapport à son communiqué de samedi, qui annonçait tout à la fois le *« procès et la sentence de mort dans les quarante-huit heures »*, que l'OJR a réagi.

Ce nouveau communiqué, le troisième en moins d'une semaine, est aussi accompagné d'une photo instantanée en couleurs de l'éclairagiste d'Antenne 2. Cette fois, l'OJR a durci le ton en annonçant *« l'exécution de la sentence »*, ce qui semble vouloir dire que celle-ci a été prononcée. C'est la première fois, d'autre part, que l'OJR menace de frapper précisément en France même et qu'elle accuse Jean-Louis Normandin d'espionnage *« au profit des services de renseignement français et israéliens »*, affirmant qu'elle dispose d'*« aveux qui seront rendus publics plus tard »*.

L'OJR répond, en tout cas, point par point au communiqué diffusé samedi par le Quai d'Orsay, qui *« s'étonnait des interprétations données à sa politique qui vise au respect des droits et de la justice pour les peuples et les Etats de la région »*.

« La France entend, ajoutait le ministère des affaires étrangères, *poursuivre avec l'Iran le processus* [de normalisation] *engagé il y a onze mois et dont il attend des conséquences positives à plusieurs égards »* — une allusion claire à d'éventuelles libérations d'otages.

Or l'OJR déclare sur ce point que *« ce problème* [les relations franco-iraniennes] *ne la concerne ni directement ni indirectement »*. L'organisation précise même que *« s'entêter à lier sa cause au problème des relations avec l'Iran traduit la volonté du gouvernement français de ne pas résoudre »* le cas de Jean-Louis Normandin. L'OJR, qui condamne toutefois avec force le soutien de la France à l'Irak, l'engage même à *« cesser son appui à toute partie engagée dans la guerre irako-iranienne »*, considérant que seul ce geste prouvera ses bonnes intentions.

L'Algérie au centre des négociations

Dans ce long communiqué manuscrit, écrit comme à l'accoutumée sur des feuilles de cahier d'écolier en très mauvais arabe, l'OJR semble vouloir se définir comme le défenseur des *« peuples opprimés »* par opposition aux Etats dont la politique ne l'intéresse que de loin. L'OJR, qui demande aux autorités françaises de mettre à profit ce délai d'une semaine, non renouvelable, pour envoyer des délégations fournir les éclaircissements réclamés après les propos de M. Mitterrand sur le terrorisme et les ventes d'armes à l'Irak, ne précise pas où celles-ci devront se rendre et avec qui elles négocieront éventuellement.

L'Algérie apparaît, cependant, une nouvelle fois au centre de ces négociations. L'OJR, qui fait de nouveau état de promesses et d'engagements du gouvernement français, souligne, à cet égard, que le report de l'« exécution » de Jean-Louis Normandin est dû, entre autres, *« à des promesses secrètes »* qu'aurait faites, depuis samedi, Paris. Quelle est la réalité — et éventuellement le contenu — de ces promesses ? A qui ont-elles été faites ? Cela demeure un mystère. Mais ce communiqué est, quoi qu'il en soit, le plus menaçant jamais publié par l'OJR.

Après les espoirs nés des appels à la clémence lancés par des dignitaires chiites libanais, et, en particulier, celui de Cheikh Fadlallah, le seul mentionné nommément par l'OJR, qui, bizarrement, ne lui donne pas son titre de sayyed (descendant du prophète), la menace sur la vie de Jean-Louis Normandin apparaît plus forte. L'OJR ne renonce pas. Elle n'offre qu'un répit, une sorte de dernière chance, qui s'adresse certes au gouvernement français, mais peut-être, au-delà, à la Syrie, qui règne en maître à Beyrouth-Ouest depuis le 22 février.

FRANÇOISE CHIPAUX.

« Faire payer le prix fort à la France »

Beyrouth. — Voici les principaux points du communiqué transmis, le mardi 17 mars, au quotidien beyrouthin An Nahar *et dans lequel l'OJR annonce qu'elle reporte d'une semaine* l'« exécution » *de Jean-Louis Normandin :*

« Premièrement, nous avons exigé du gouvernement français qu'il adopte une attitude civilisée et humaine dans la guerre irako-iranienne en ne l'attisant pas, donc en n'offrant pas d'armes qui entraînent quotidiennement destruction, annihilation et tragédies pour les peuples opprimés. Nous avons insisté sur cette demande. Nous avons reçu des promesses et nous avons respecté nos engagements.

» Face à l'entêtement et à la détermination [de la France] à poursuivre son appui à l'Irak [en lui livrant] des armes, nous sommes décidés et déterminés à asséner les coups les plus durs en France même, afin qu'elle paye le prix fort et que le sang ne coule pas pour rien.

» Deuxièmement, la traduction en justice de l'espion français Normandin — qui a avoué être impliqué dans la transmission d'informations photographiques et de documents aux [services de] renseignement français et israéliens ayant permis de bombarder des innocents — relève de la justice la plus élémentaire et de sa responsabilité dans le sang versé à cause de lui.

» Troisièmement : en réponse [aux mises au point] qui ont été faites par les autorités françaises sur leur volonté de corriger leurs relations avec l'Iran, nous disons que ce problème ne nous concerne ni directement ni indirectement. (...) Si elles [les autorités françaises] ont un différend avec l'Iran (...), notre cause et notre problème sont de nature différente. (...) Nous considérons votre entêtement à lier notre cause au problème des relations avec l'Iran comme un défi flagrant et une volonté de ne pas résoudre le problème. Cela est une raison supplémentaire de fermer les voies du dialogue et de la paix avec vous.

» *Enfin* (...), *considérant* avec beaucoup de respect et d'estime [l'appel] lancé par le militant patriotique honnête Cheikh Mohammad Hussein Fadlallah, et après l'appel des autres autorités religieuses et celui de la famille de Normandin, et suite aux promesses secrètes présentées par le gouvernement français aux parties concernées, nous annonçons le report de l'exécution de la sentence de mort pour une durée d'une unique semaine à dater de la publication de ce communiqué.

» Durant cette semaine, des délégations devront être dépêchées pour présenter les éclaircissements nécessaires qui pourront soit améliorer la situation, soit faire couler le sang. » — *(AFP.)*

● **ISRAËL : libération du directeur de l'agence Alternative.** — La Cour suprême israélienne a ordonné, le mardi 17 mars, la libération sous caution du directeur de l'agence de presse Alternative, M. Michel Warshawsky. Ce dernier avait été arrêté il y a un mois, et son agence, qui fournissait à la presse des informations sur les territoires occupés, avait été fermée. M. Warshawsky est accusé d'avoir participé à la rédaction d'une brochure intitulée *Comment résister à la torture*. La Cour suprême, tout en relevant la *« gravité des chefs d'inculpation »*, a estimé qu'ils ne justifiaient pas son maintien en détention.

● **Artistes soviétiques en Israël.** — Vingt-cinq danseurs et chanteurs du théâtre tzigane Roman d'Union soviétique sont arrivés, le mardi 17 mars, à Tel-Aviv, pour une tournée de douze jours en Israël. Le théâtre Roman est le premier groupe soviétique de cette importance à effectuer une tournée en Israël, depuis la rupture des relations diplomatiques entre Israël et l'URSS en juin 1967. Les artistes soviétiques ont été précédés cette dernière année par des groupes polonais et hongrois qui ont remporté un vif succès. — *(AFP.)*

Diplomatie

Le débat sur le démantèlement des euromissiles

M. Schmidt souhaite que la France joue un « rôle de leader » dans la défense de l'Europe

M. Mitterrand a reçu M. Helmut Schmidt à l'Elysée mardi 17 mars. L'ancien chancelier ouest-allemand et le président de la République se sont entretenus des questions européennes de défense, après les récentes propositions soviétiques sur la réduction des missiles de portée intermédiaire en Europe.

M. Schmidt a relancé l'idée d'un accroissement du rôle de la France en matière de défense européenne. *« Il est tout à fait de l'intérêt allemand que la France joue un rôle de leader en Europe. Ce rôle est obligatoire si l'Europe veut jouer un rôle décisif dans le monde »*, a-t-il déclaré, ajoutant : *« Je crois que l'avenir de l'Europe restera lié aux Etats-Unis au sein de l'Alliance. »*

M. Mitterrand rencontrera, par ailleurs, M. Helmut Kohl, le 28 mars en France. En outre, M. Wilfried Maertens, premier ministre belge et président en exercice du Conseil européen, doit discuter, jeudi, avec le président français de la réunion éventuelle d'un sommet extraordinaire des Douze consacré aux questions de sécurité, a-t-on annoncé mardi à Bruxelles. Il appartient à M. Maertens de convoquer un tel sommet, dont la réunion avait été préconisée par M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, idée appuyée par M. Mitterrand. Celui-ci estime que les Européens devraient affirmer leur unité de vues sur le démantèlement des euromissiles proposé par M. Gorbatchev.

Réticences américaines

Des experts américains s'interrogent, cependant, sur la possibilité de signer avant la fin du mandat de M. Reagan un accord sur les armes nucléaires de portée intermédiaire. Le directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armements (ACDA), M. Kenneth Adelman, a d'ailleurs récemment tempéré l'optimisme suscité aux Etats-Unis par les déclarations du numéro un soviétique, le 28 février dernier. M. Adelman a qualifié de *« mythe »* l'idée selon laquelle un tel accord pourrait être signé en 1987.

M. Aspin, le parlementaire démocrate américain le plus écouté en matière d'armement avec le sénateur Sam Nunn, estime qu'un démantèlement total entraînerait une *« déstabilisation »* des alliés des Etats-Unis en Europe. D'où sa proposition de conserver dans chaque camp entre cinquante et cent missiles de portée intermédiaire en Europe.

M. Armacost, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques, n'en a pas moins déclaré, mercredi à Moscou, que Soviétiques et Américains croyaient possible de progresser sur le dossier des euromissiles. M. Armacost estime, d'ailleurs, que les prochains entretiens que M. George Shultz aura à Moscou pourraient déboucher sur un nouveau sommet entre MM. Reagan et Gorbatchev.

Le représentant soviétique à la Conférence des Nations unies sur le désarmement, de son côté, a proposé, à Genève, la création d'un système international pour interdire le lancement d'armes spatiales. M. Nazarkine a rappelé que les Soviétiques entendaient par armes spatiales les systèmes spatiaux antimissiles, les systèmes spatiaux destinés à atteindre des cibles dans l'espace et sur terre. — *(AFP., Reuter.)*

Des rescapés soviétiques à la Maison Blanche

Le président Reagan, dans un geste envers l'URSS, a reçu, le mardi 17 mars à la Maison Blanche, l'équipage d'un cargo soviétique sauvé samedi par des gardes-côtes américains, et a salué ce sauvetage comme un exemple de coopération entre les deux super-puissances. *« J'espère que, quelle que soit l'agitation des relations internationales, les dirigeants du monde verront une source d'inspiration dans cette opération de sauvetage »*, a-t-il déclaré dans les jardins de la Maison Blanche, en présence des gardes-côtes américains et des trente-sept membres d'équipage du *Komsomolets-Kirgizii*.

Le chargé d'affaires soviétiques, M. Oleg Sokolov, a, pour sa part, souhaité, en réponse à M. Reagan, que cet épisode représente *« une inspiration pour nos efforts communs dans d'autres domaines »*.

Les trente-sept rescapés devaient regagner l'URSS par avion mardi après-midi, après une visite du Musée de l'air et de l'espace et des principaux monuments de Washington. — *(AFP.)*

Nations unies : le débat sur la Nouvelle-Calédonie

La virulence des dirigeants canaques tranche sur la modération des pays du Forum du Pacifique

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

Le comité de décolonisation des Nations unies (1) a consacré la totalité de sa séance du mardi 17 mars au problème néo-calédonien. Classée *« territoire non autonome »* par un vote de l'Assemblée générale, en décembre dernier, la Nouvelle-Calédonie fait désormais partie des dix-neuf dépendances dont le comité souhaite l'*« autodétermination »*, en collaboration avec les puissances administrantes et conformément aux règles établies par les Nations unies. Cinq personnalités indépendantistes canaques se sont exprimées : MM. Jean-Marie Tjibaou, président du FLNKS ; Yann Céléne Uregei, « représentant officiel du FLNKS auprès des instances extérieures » ; Simon Naaoutchoué, Eymard Bouanaoué et Paul Néaoutine, membres du « gouvernement provisoire » canaque.

M. Uregei a ouvert le feu par une violente diatribe contre la politique du gouvernement, qui *« écrase et pille le peuple canaque depuis cent trente-trois ans »*. Celui que l'on désigne volontiers comme le « révolutionnaire » du FLNKS a fait devant le comité une description apocalyptique des conditions faites, selon lui, à la population autochtone par le pouvoir central, dont *« le seul but a toujours été de détruire la société canaque »*. *« L'Etat colonial*, a-t-il ajouté, *a créé une Rhodésie à la française »*, alors que *« le peuple canaque est le dépositaire exclusif du droit à l'autodétermination »*. Il a refusé par avance d'accepter les résultats du référendum prévu avant le mois d'août.

Plus mesuré, M. Tjibaou a construit son intervention autour d'une observation : la succession des statuts prouve, en soi, l'existence d'un conflit. Après avoir longuement énuméré les différentes dispositions politico-administratives appliquées par Paris depuis le début de la colonisation, il a conclu que le pouvoir central ne parvenait pas à dompter la population locale. Mais c'est évidemment l'opinion de M. Tjibaou sur le référendum que les participants attendaient avec le plus grand intérêt. Choisissant la litote diplomatique, le chef des indépendantistes a affirmé que *« le FLNKS ne participera plus à aucune consultation électorale, sauf à celle qui concernera l'acte d'autodétermination ou le processus qui y conduit »*. Accusant M. Pons de pratiquer le monologue au lieu du dialogue, M. Tjibaou a réitéré l'offre faite par son mouvement d'entamer des discussions *« sur le concept d'acte d'autodétermination et sur les modalités de celui-ci »*.

Déclaration adoucie

La vigueur de l'expression des Canaques tranchait sur la modération de la plupart des représentants des pays du Forum du Pacifique, dont seule la Papouasie-Nouvelle-Guinée est restée fidèle au langage d'un passé récent. Rappelant la décision de la conférence ministérielle du Forum, tenue au début du mois en Nouvelle-Zélande, le représentant des Fidji a demandé au comité d'intercéder auprès de la France afin qu'elle reporte la date du référendum, ce qui permettrait ainsi une meilleure application des dispositions prévues par les Nations unies.

Le Vanuatu, dont les envolées lyriques, naguère encore, sentaient la poudre, a ajouté qu'il *« appréciait la modération des Canaques »* et que *« la France a joué un rôle positif dans la région, faisant preuve de sagesse digne d'une grande puissance mondiale »*.

La déclaration finale, adoptée par le comité et lue par son président, le représentant cubain Oscar Oramas-Oliva, *« prie le gouvernement français de coopérer avec le comité »* et *« d'ouvrir la voie à un véritable acte d'autodétermination, en accord avec les principes des Nations unies »*. Les termes de cette déclaration ont été manifestement adoucis au dernier moment, sur l'insistance de la Tunisie et de la Syrie, dit-on. Malgré cela, deux membres du comité, la Côte-d'Ivoire et l'Irak, rappelant qu'ils n'avaient pas voté la résolution demandant la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur l'agenda du comité, ont exprimé des réserves quant à son contenu.

De manière générale, les milieux diplomatiques « onusiens » estiment que la tonalité des interventions des pays du Forum du Pacifique dénote une certaine retenue, en attendant la publication des textes définitifs concernant le référendum et la consultation elle-même. Dans l'entourage de la délégation française, on se félicite également *« de la modération des principaux orateurs et de la déclaration finale »*. Les débats se poursuivront vraisemblablement le mois prochain, par l'audition d'autres « pétitionnaires », notamment de plusieurs organisations non gouvernementales.

CHARLES LESCAUT.

(1) Le comité est composé de représentants de vingt-quatre pays, dont seule la Suède n'appartient pas au tiers-monde.

● **CHINE : pourparlers sur Macao.** — Les négociations entre la Chine et le Portugal sur le sort de la colonie portugaise de Macao ont repris, le mercredi 18 mars, à Pékin. Les négociateurs chinois et portugais se sont montrés optimistes à l'ouverture de cette nouvelle session des négociations amorcées en juin 1986, et on ajoutait dans leur entourage que cette série d'entretiens serait vraisemblablement la dernière pour la conclusion, désormais imminente, d'un accord sur le retour de la colonie à la Chine en 1999. — *(AFP.)*

La drogue dans le Triangle d'or

L'oxygène des insurrections armées birmanes

Les insurrections qui défient, dans la jungle de la Birmanie orientale, l'autorité de Rangoun depuis de nombreuses années ont subi des revers militaires importants ces dernières semaines. Après les communistes, dans le Nord, à la frontière chinoise, ce fut le tour en février des autonomistes karen, près de la Thaïlande. A cette occasion, les troupes gouvernementales birmanes ont même fait une brève incursion en territoire thaïlandais, sans provoquer, comme cela fut le cas dans le passé, de protestation de Bangkok.

Simultanément, les troupes thaïlandaises ont progressé en direction du quartier général de l'armée insurgée de Khun Sa, « seigneur de guerre » qui passe pour le plus gros trafiquant d'opium de la région, sous couvert de nationalisme shan. Depuis la mi-février, les troupes de Rangoun ont également infligé des défaites à Khun Sa au cours d'une offensive qui aurait fait, selon des estimations thaïlandaises invérifiables, au moins cinq cents morts dans les seuls rangs birmans. Dans ces régions très difficiles d'accès, Rangoun et Bangkok s'étaient entendus pour affaiblir les insurrections dont l'existence permet au lucratif trafic de l'opium de prospérer, quand les maquisards n'y prennent pas directement part.

MAE-HONG-SON
correspondance

Tout au plus un petit incident ! Le chef de district est rassurant. Au hasard d'une promenade, le long des rives de la Huai-Mae-Suai-U, nous sommes tombés sur un bout de clairière. Et sur les traces encore fraîches d'une bataille, nous marchons sur les douilles vides. Il y en a partout, éclatées, déchiquetées. La charpente noircie d'une maison incendiée commence doucement à se confondre avec la forêt. Un vieux Karen rouge – rien à voir avec la politique, mais bien avec la couleur de ses vêtements – nous regarde en riant. Il porte un gros couteau sur la poitrine. Une vieille carabine traîne quelques mètres plus loin, appuyée contre un arbre.

Il explique l'arrivée des intrus, une belle nuit de décembre. Ils ont mis le feu à la « grande maison », tout en mitraillant la jungle voisine pour se donner du courage. Et puis, ils sont partis. *« Sans rien emporter ? »*, demande le chef du district. Le Karen éclate de rire. Lui, la drogue, ce n'est pas son affaire. Il n'y touche pas. Ce que font les autres, il ne veut pas le savoir. Mais chacun devine que la « grande maison » était un de ces entrepôts de fortune qui fleurissent le temps d'un récolte tout au long de la frontière entre la Thaïlande et la Birmanie. Un règlement de compte entre bandes rivales sans doute. Du menu fretin, déclare l'officiel en jetant un coup d'œil à la poignée de balles qu'il vient de ramasser, *« petit calibre »*. Des gens sérieux se servent de fusils automatiques, de mitrailleuses, de lance-grenades.

« Petit calibre » mis à part, Mae-Hong-Son est aujourd'hui un paradis sur terre. La région nord-ouest de la Thaïlande, en bordure de la Birmanie, est sans doute la plus belle du royaume. Une province reculée, à l'abri du tourisme de masse, faite de montagnes, de rivières, d'air pur, de forêts, de petits villages, hmong, karen, akka. Elle était autrefois inaccessible, et on l'appelait la « Sibérie » thaïlandaise. En les nommant à Mae-Hong-Son, Bangkok se débarrassait de ses gouverneurs indélicets. C'était un exil, politique ou pénal. On voyageait à dos d'éléphant, car les routes manquaient. La capitale n'était qu'un village, un gros marché pour les populations shans de la région.

Aujourd'hui, Mae-Hong-Son, c'est une ville de cinquante mille habitants, un aéroport à flanc de montagne, une province qui se développe, l'électricité gagnant les villages les plus reculés. C'est aussi, comme toutes les provinces thaïlandaises frontalières de la Birmanie, le lieu de passage d'un marché noir florissant et d'un trafic de drogue contre lequel les autorités de Bangkok sont à peu près les seules à lutter dans la région.

« Nous avons réussi à limiter la production locale, explique l'officier du district, un jeune universitaire formé à Bangkok et à l'université de l'Indiana. *Mais le gros de la drogue vient de Birmanie. La frontière est longue, quasi impossible à surveiller. Les trafiquants connaissent tout le monde, ils ont des amis bien placés. Parfois, la police réussit un coup. C'est mieux que rien. »*

Il y a près d'un an, à la suite d'une dénonciation, une équipe de la police des frontières, venue de Chiang-Mai, avait fait le siège d'un entrepôt clandestin, pas très loin d'ici, dans le district de Pai. Vingt minutes de feu nourri suivies de la fuite de la plupart des quinze gardiens de l'entrepôt. Un Chinois mort, un autre blessé et arrêté. C'étaient les intermédiaires. La police découvrit dans les décombres six fusils M-16, un autre à canon scié, un stock de munitions suffisant pour déclencher une petite guerre et 54 kilos d'héroïne pure. Le reste des armes et de la drogue, les survivants avaient réussi à l'emporter dans leur fuite.

L'affaire de Pai était une histoire banale, le quotidien de la vie dans le Triangle d'or. Quelques lignes quand même dans la presse locale. Pas plus, car des dépôts semblables, il en existe des dizaines, en Birmanie, au Laos et en Thaïlande.

Une production en hausse

Cinquante-quatre kilos pour la police, c'est tout de même une belle opération, utile pour prouver aux Américains qu'on prend au sérieux la lutte contre les stupéfiants. Pour les trafiquants, c'est un accident malheureux, les risques d'un métier qui rapporte gros. Dans le Triangle d'or, à cheval sur la Thaïlande, la Birmanie et le Laos, la production est en hausse partout, sauf en territoire thaïlandais. Les chiffres sont éloquents. En 1985, selon les meilleurs experts, la Birmanie produisait déjà 800 tonnes d'opium brut et le Laos une quarantaine. En 1986, tous les records sont battus : la Birmanie grimpe à 1 200 tonnes et le Laos dépasse allégrement les 120 tonnes. Seule la Thaïlande stagne : pas plus de 30 tonnes. De quoi satisfaire la consommation locale.

Le gouvernement de Rangoun, avec l'aide des Etats-Unis, fait ce qu'il peut. En Birmanie même, le nombre des intoxiqués augmente sans cesse. Ils sont déjà plus de 45 000 enregistrés. Les autorités avouent une production annuelle de 560 tonnes d'opium. Une estimation bien modeste, jugent les connaisseurs, car le gros de la production se fait dans les Etats shan et kachin, des zones que Rangoun a dû, depuis longtemps, abandonner au Parti communiste birman (PCB) et à une douzaine de petites armées en rebellion ouverte, soit par esprit d'indépendance, comme les Karen, soit pour faire des affaires, comme l'Armée shan unie (SUA) du célèbre Khun Sa.

Même les communistes...

Khun Sa, alias Shan Si Fu, qu'on croyait mort, a refait surface et vient même, dans une de ses bases birmanes, de recevoir des journalistes. Il a confirmé la hausse générale de la production. Il parle de 500 tonnes d'opium produites directement sous son contrôle. Le reste, beaucoup moins, il le concède au PCB et aux Chinois nationalistes. Ces derniers, les restes des armées du Kuomintang repliées sur la Birmanie en 1949, se sont, depuis longtemps, recyclés – désormais sous le nom de Chinese Independent Force – dans le trafic de la drogue.

Khun Sa se vante de posséder vingt raffineries mobiles et déclare un chiffre d'affaires d'environ 50 millions de francs par an. Mais son armée, peut-être la plus puissante armée privée du monde, est coûteuse. Elle compte près de deux mille hommes pourvus d'armes modernes – y compris de batteries antiaériennes – et d'un matériel de communication. Elle lui coûte, dit-il, 3 millions de francs par mois...

« Il bluffe, il est en perte de vitesse, rétorque un policier. *Les géants du Triangle d'or ce sont les communistes birmans. »* En septembre dernier, les troupes de Khun Sa ont cédé du terrain au PCB et à leurs alliés de l'armée nationale Wa. Le PCB, qui ne reçoit pratiquement plus d'aide de la Chine, s'est, avec succès, lancé dans les affaires. Il contrôle désormais plus de 50 % de la production d'opium dans la partie birmane du Triangle. La parti assure souvent lui-même la transformation en morphine. Il prend ensuite en charge la protection des caravanes de mules qui acheminent le produit semi-fini vers la frontière thaïlandaise.

Le PCB a conclu des alliances avec des groupes aussi différents que les nationalistes chinois ou l'armée de l'indépendance kachin, qui assure notamment le transport de l'anhydride acétique à partir de la frontière indienne. La plupart des raffineries clandestines sont installées en territoire birman, à proximité de la frontière thaïlandaise. Les autorités de Bangkok ont cependant détruit onze laboratoires au cours des dix derniers mois et saisi, en 1986, 1,2 tonne d'héroïne pure.

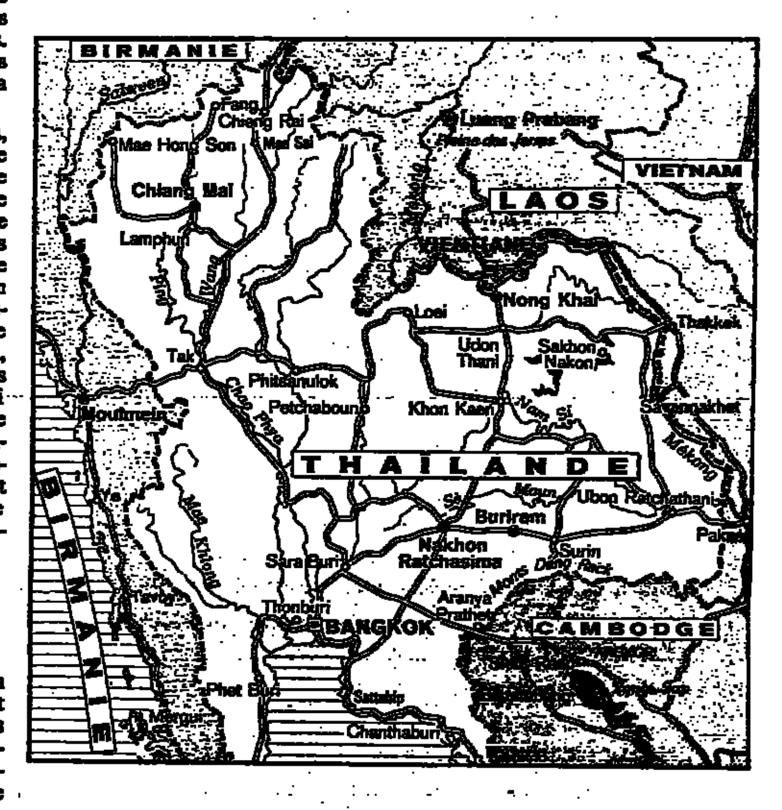
La drogue suit des filières traditionnelles. Arrivée en fraude en Thaïlande, elle embarque vers la Malaisie, l'Europe ou les Etats-Unis. Il y a les gros passeurs, appuyés par des financiers aux reins solides. Les « parrains » vivent à Hongkong ou Macao, aux Etats-Unis, en Espagne ou en France. Il y a aussi les petits, les sans grades de la came, qui arrondissent leurs fins de mois, paient les traites d'une maison achetée à crédit, ou s'offrent des bijoux. Ainsi ces trois Espagnols arrêtés l'an dernier à Bangkok au moment de prendre l'avion. Ils avaient caché de l'héroïne dans leurs sous-vêtements. Ils étaient les petits porteurs d'un réseau germano-espagnol, ce qui a permis à la police un joli coup de filet à Madrid et à Francfort.

Ou ces deux braves dames, la quarantaine élégante, qui trimballent des grosses valises pleines de chemises toutes raides. *« Ce sont des cadeaux pour les Chinois pauvres de Hongkong »*, expliquent ces âmes charitables. Intrigués, les douaniers de l'aéroport de Don-Muang à Bangkok farfouillent et tombent sur quelques kilos de drogue cachés de minces cartons censés protéger les chemises contre tout froissement.

Ou encore l'étonnement des employés de la poste de la province thaïlandaise de Kamphaeng-Phet devant l'abondance de petits colis envoyés par un certain Sosai Sae Soso, à son parent Chai Sae So en Californie, mais aussi à ses amis Futa Sae Fan, Fuwan Sae Fan, Sukhon Cho et Wanyang Cho. L'opium, plus de 2,5 kilos au total, n'est jamais arrivé à destination.

Depuis quelque temps, on parle également à Bangkok d'un réseau français. Le 1er mars 1986, un ressortissant français vivant à Bangkok, Jean Vendramini, quitte son domicile sis dans le *soi* (allée) 53, sur la grande artère de Sukhumvit. A l'aide de quelques amis, il charge une grande et lourde boîte sur un tuk-tuk, tricycle multicolore, et se rend *soi* Charounchit, où il doit confier son colis à un service spécialisé dans le transport vers l'étranger. Hélas ! la police des narcotiques est au rendez-vous. Elle saisit 24 kilos d'héroïne et trouvera 4 kilos de plus lors de la fouille de l'appartement, d'une valeur totale, à l'achat, de 1 million de francs. C'est le montant de la commission qu'aurait dû toucher Vendramini. Valeur à la vente en France : au moins vingt fois plus. Le kilo d'héroïne de bonne qualité se traite actuellement à Bangkok aux alentours de 40000 F. La police thaïlandaise est convaincue que Vendramini travaillait pour un petit groupe de personnes qui avaient mis en commun les fonds nécessaires à l'achat de la marchandise. Un juge, muni d'une commission rogatoire, a même fait le voyage de Paris à Bangkok. Il s'est intéressé tout particulièrement à l'origine de certaines fortunes rapides réalisées par des expatriés français. Le 17 octobre 1986, Jean Vendramini a été condamné à mort.

JACQUES BEKAERT.



Relations publiques au QG du « roi de l'opium »

Khun Sa, ou comment s'en débarrasser ? Cet encombrant personnage est de la race de ceux qui s'incrustent. L'armée de Bangkok l'avait chassé en 1982 du territoire thaïlandais; il refait aujourd'hui surface à quelques kilomètres de là, dans la jungle birmane, où il vient de rétablir un quartier général imposant, sans mégoter sur les moyens : le reportage de Maurice Olivari et Philippe Decaux, qui sera diffusé par TF 1 jeudi 19 mars (« Infovision », 21 h 45) montre même des bulldozers à l'œuvre.

On ne l'avait pas vu depuis plus de dix ans, et toutes sortes de rumeurs ont couru au sujet de ce « roi de l'opium ». On l'a même cru mort, ce qui, à l'évidence, est loin d'être le cas. Agé d'environ cinquante-cinq ans, Khun Sa est le fils d'un petit administrateur de village chinois et d'une princesse shan : c'est là sa seule lettre de créance auprès des nationalistes de l'Etat shan, vaste région montagneuse frontalière de la Chine, du Laos et de la Thaïlande, qui ont refusé l'intégration à l'Union birmane, fondée en 1948.

Pris en tenailles – encore que toujours à distance pour le moment – par les armées thaïlandaise et birmane, Khun Sa se paie aujourd'hui le luxe de faire venir des journalistes dans son quartier général afin de ressasser la chanson selon laquelle il serait prêt à éradiquer le trafic de la drogue dans les zones sous son contrôle à condition que l'Occident lui fournisse des armes. Une « ficelle » assez grosse, mais présentée avec un rare aplomb. – F. D.

● **INDONÉSIE : restrictions imposées aux journalistes étrangers.** – A l'occcasion de la campagne pour les élections législatives du 23 avril, les journalistes étrangers devont disposer de *« lettres de recommandation »* du ministère de l'information pour se déplacer en dehors de Djakarta, la capitale. Le ministère de l'information a également annoncé, le mardi 17 mars, que des *« permis spéciaux »* pourront être délivrés par ses soins aux journalistes étrangers désireux de couvrir la campagne en Irian-Jaya et à Timor-Oriental, deux provinces dont l'accès leur était auparavant interdit en période électorale. La campagne électorale s'ouvre le 24 mars et prendra fin le 16 avril, une semaine avant la tenue du scrutin. – *(UPI.)*

● **INDE : les suites de l'attentat au Tamil-Nadu.** – L'explosion qui a provoqué, dimanche, le déraillement d'un train dans le sud de l'Inde, tuant au moins vingt-cinq personnes (*le Monde* du 17 mars), était un acte terroriste, a déclaré, le mardi 17 mars, à New-Delhi le ministre indien des chemins de fer, M. Madhav Rao Scindia. La police du Tamil-Nadu a perquisitionné lundi, à proximité du pont, dans un camp séparatiste tamoul relevant de l'Organisation de libération de l'Eelam (TELO), l'un des cinq mouvements qui luttent pour un Etat indépendant à Sri-Lanka. – *(AFP.)*



PHILIPPINES

Les Etats-Unis pessimistes quant à la situation militaire

Washington. – Le secrétaire adjoint à la défense américain, M. Richard Armitage, a estimé, le mardi 17 mars, devant une sous-commission du Congrès, qu'il manque à la présidente des Philippines, Mme Cory Aquino, un plan général de lutte contre l'insurrection communiste *« comprenant à la fois des projets militaires, politiques, économiques et sociaux »* susceptibles d'enrayer l'extension du conflit. Tout en relevant que l'ancien président Marcos s'était à tort reposé sur la seule action militaire, M. Armitage a estimé que l'administration Aquino s'en remet, elle, au *« fallacieux espoir que les rebelles s'évanouiront comme par enchantement »*. Il a exprimé le souhait que *« l'histoire de Cory Aquino et de la démocratie aux Philippines aboutisse à une heureuse issue »*, mais a ajouté : *« Il faut reconnaître qu'une telle issue n'est pas assurée »*.

M. Armitage a enfin indiqué que le Pentagone demandera un accroissement de l'aide militaire aux Philippines, qui a été réduite l'an dernier de 100 à 50 millions de dollars. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Pertes soviétiques

Islamabad *(AFP.)* – Treize experts soviétiques en géologie ont été tués, en février, lors de l'attaque d'une zone minière, près de Kaboul, par la guérilla afghane, ont rapporté, le mardi 17 mars, des diplomates occidentaux à Islamabad. La résistance a également attaqué une autre mine, à Baghlan, et capturé trente-deux ouvrier afghans, ont-ils ajouté. Toujours selon les mêmes sources, la guérilla a capturé cinq soldats soviétiques la semaine dernière, lors d'une bataille dans la province de Ningarhar, dans l'Est.

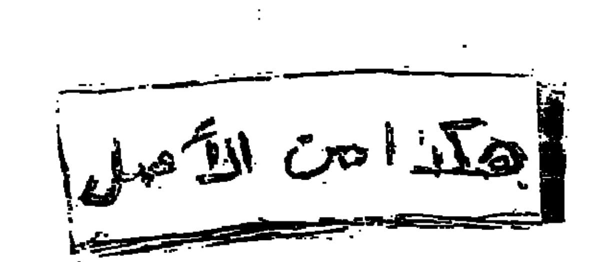
Kaboul serait désormais peu sûre pour les Soviétiques, selon ces diplomates : les résistants y auraient tué, la semaine dernière, trois militaires soviétiques, parmi lesquels un officier, dont les corps ont été retrouvés au fonds d'un puits. En raison de ces pertes croissantes, les Soviétiques auraient envoyé de nouveaux renforts dans le pays, arrivés par avion, notamment par vols de nuit. Ces informations contredisent des rumeurs circulant à Kaboul, selon lesquelles un nouveau retrait de soldats soviétiques aurait lieu le 21 mars, à l'occasion du Nouvel An pakistanais, le Neouroz.

URSS

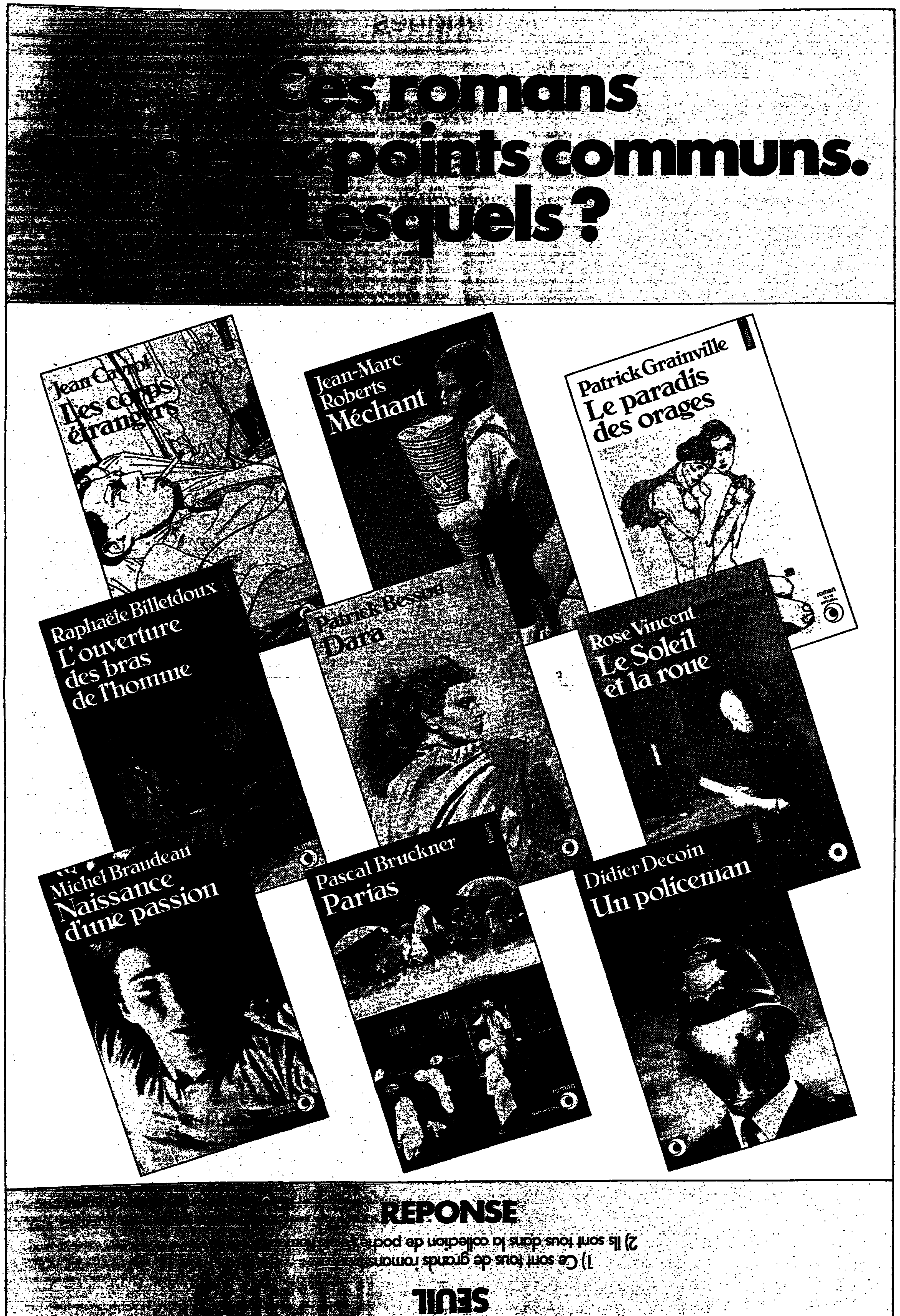
Libération de Sergueï Khodorovitch

Le dissident Sergueï Khodorovitch, quarante-sept ans, ancien responsable du Fonds Soljenitsyne d'aide aux prisonniers politiques en URSS, a été libéré le mardi 17 mars, a annoncé à la presse occidentale Mme Elena Bonner, épouse de l'académicien Andreï Sakharov.

Selon Mme Bonner, Khodorovitch devait regagner Moscou mercredi. Il avait été arrêté en avril 1983 et condamné à trois ans de camp pour *« propagande antisoviétique »*. Sa peine avait été prolongée de trois années supplémentaires qu'il purgeait au camp de Norilsk en Sibérie, au-delà du cercle polaire. – *(AFP.)*



هكذا من الأصل



Amériques

ÉQUATEUR : après le séisme des 5 et 6 mars

Manifestation à Quito contre la hausse des prix

Plusieurs centaines d'étudiants ont manifesté, le lundi 16 mars, dans les rues de Quito pour protester contre les augmentations de prix décidées par le gouvernement à la suite du récent séisme dans la province de Napo. Cette région d'une superficie de 52 000 kilomètres carrés est une zone d'exploitation pétrolière. Sa population (113 000 habitants) a doublé en huit ans à la suite des efforts du gouvernement pour coloniser ces terres inhospitalières.

Le vice-président américain, M. Bush, se rendra, le dimanche 22 mars, sur les lieux du drame.

Une région inhospitalière de colonisation difficile

La colonisation de l'Amazonie n'est pas un phénomène entièrement nouveau. Dès le seizième siècle, des Espagnols – des religieux, puis des aventuriers, – ont créé quelques petites villes sur le versant oriental des Andes. A la fin du dix-neuvième siècle, le boom du caoutchouc attira une nouvelle vague de peuplement.

Dans la province de Napo vivent maintenant treize mille des descendants de ces colons. Ils pratiquent l'élevage de bovins d'embouche sur prairies artificielles (il n'y a pas de prairies naturelles en Amazonie) et diverses cultures : café, cacao, manioc et bananes.

A ces colons anciens s'ajoutent une trentaine de milliers d'Indiens. Certains groupes – ceux qui vivent le long des rivières en particulier – sont depuis longtemps entrés en contact avec les Espagnols, mais ils ont plus ou moins conservé une partie de leurs traditions de cultures, de chasse et de pêche. D'autres fuient depuis toujours le contact avec les Blancs, vivent dans la forêt et sont donc quasiment inconnus.

Enfin, la province de Napo compte maintenant 70 000 colons récents (1). Ceux-ci ont profité du percement des pistes principales et secondaires ouvertes pour le pétrole, dont la prospection intensive a commencé dans les années 50 et l'exploitation en 1972. Le gouvernement équatorien favorise cette nouvelle colonisation qui a, pour lui, deux avantages : alléger de leurs paysans sans terres les zones de peuplement très dense et les zones arides, peupler les régions proches du Pérou. Lors de la guerre de 1942, ce dernier s'était approprié une grande partie du territoire équatorien de l'Amazonie.

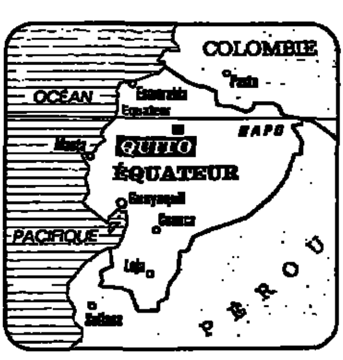
L'Institut équatorien de la réforme agraire et de la colonisation donne à chaque colon chef de famille 50 hectares de terre. Tous ces lopins sont des rectangles dont la « façade », large de 250 mètres, est située en bordure d'une piste et dont les grands côtés, longs de 2 000 mètres, sont perpendiculaires à la piste. Tel est au moins le schéma du premier lotissement. Les lopins des lotissements suivants sont installés au-delà des premiers et constituent des lignes parallèles à la piste, mais de plus en plus éloignées de celle-ci.

Les parasites s'attaquent au riz

En 1982, deux chercheurs, un Français, M. Henri Barral, géographe à l'ORSTOM, et un Equatorien, M. Jorge Uquillas Rodas, sociologue de l'Institut national de recherche agropastorale, ont mené une enquête de trois ans sur le terrain, à la fois chez les colons récents et chez les Indiens vivant encore en partie du système de production traditionnel.

Le tableau de la colonisation nouvelle n'est pas très bon. Certes, ces paysans reçoivent la terre, mais ils n'ont aucune aide pour les outils, les semences, les plants ou le bétail. En général, le chef de famille arrive le premier avec quelques maigres provisions et s'installe sur un lot libre, proche si possible de lots où vivent déjà des colons originaires de sa région, et donc susceptibles de lui donner un coup de main. Femmes et enfants arrivent un an après.

Les arbres sont abattus à la machette, parfois à la tronçonneuse, sans essouchage. Les brûlis sont impossibles en raison de l'humidité permanente (il tombe par an 3 500 millimètres d'eau). La maison sur pilotis est construite en bambou. Du manioc et des bananes plantains (légumes) sont plantés sur 1 ou 2 hectares ainsi que du café et du cacao, chacun sur 4 ou 5 hectares. Des clairières pour les prairies artificielles d'élevage sont aménagés (on compte 1 hectare par tête de bovin). Mais les bovins sont chers et les prêts ne sont accordés que si les pâturages sont déjà aménagés. Or un pâturage sans bovin redevient très vite une jungle...



Cela explique que, au bout de quelques années, 14 hectares seulement en moyenne sont utilisés, soit 28 % des 50 hectares de chaque parcelle. La majeure partie de la forêt subsiste donc, mais en îlots isolés dans lesquels les équilibres naturels sont brisés.

Un exemple extraordinaire de ces ruptures d'équilibre a été apporté par la culture du riz pratiquée dans un secteur semi-aquatique. Des colons venus de la province côtière de Manabi ont entrepris d'y cultiver le riz comme ils le faisaient dans leurs villages d'origine. Les deux premières années, la production a été excellente. Puis sont venues les mauvaises herbes, qui ont obligé à laisser la terre se reposer pendant quatre ans. Après quoi on a replanté du riz. En 1985, tout allait bien lors de la visite d'un entomologiste et d'un phytopathologiste de l'ORSTOM : aucun parasite ne menaçait le riz. Un mois après, c'était la catastrophe : une sorte de punaise des bois avait envahi et dévoré les grains de riz sur pied. Cet insecte est un parasite du riz commun dans toute l'Amérique. Inconnu jusqu'alors en Amazonie, il est sans nul doute venu avec les semences et s'est brusquement mis à pulluler dans ce milieu nouveau où ses ennemis naturels – s'il y en a – ne se sont pas encore manifestés.

A cela s'ajoutent les maladies habituelles des régions chaudes et humides (paludisme, parasitoses, fièvre jaune parfois) et les carences alimentaires dont souffrent les enfants.

La désillusion vient vite et de nombreux colons essayent d'obtenir des nouveaux venus des sortes de « reprises » (la vente des lots est interdite) justifiées par le travail accompli pendant quelques années. Ils vont ensuite s'installer sur une meilleure parcelle ou retournent dans leur village d'origine.

YVONNE REBEYROL.

(1) Le sujet a été abordé à l'occasion d'un récent colloque organisé à Quito par l'Office de la recherche scientifique *et technique outre-mer (ORSTOM)*, la présidence de la République équatorienne et l'Institut français d'études andines pour célébrer le deux cent cinquantième anniversaire de la mesure du méridien terrestre par La Condamine et ses compagnons.

BRÉSIL : conséquence de la crise sociale

M. Sayad, ministre de la planification a présenté sa démission

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

La crise économique brésilienne vient de faire une nouvelle victime : M. Joao Sayad, ministre de la planification, qui a démissionné le mardi 17 mars.

C'est autour du ministre que s'était formée au début de l'an dernier l'équipe de jeunes techniciens qui avaient conçu le « plan cruzado ». Après l'échec du plan, ses auteurs avaient quitté les uns après les autres le gouvernement. M. Sayad est le dernier à partir, non sans avoir déposé une nouvelle mouture de son programme de stabilisation, qui a été refusée.

Le responsable de la planification envisageait un nouveau blocage des salaires et des prix limité à trois mois, à partir du 1er juin. D'ici là, producteurs et intermédiaires devaient procéder à un réajustement général, l'Etat faisant de même pour les tarifs publics. Le blocage terminé, prix, salaires, loyers, auraient été révisés tous les mois en fonction de l'inflation.

Aussitôt connu, le plan Sayad a provoqué une levée de boucliers aussi bien dans les syndicats patronaux qu'au gouvernement, et au sein même de (PMDB) Parti du mouvement démocratique brésilien, dont l'ancien ministre est issu, et qui a longtemps vu en lui un exécutant fidèle du programme du parti.

Personne ne croit plus à l'efficacité d'un nouveau blocage des prix et des salaires, encore moins lorsqu'il est annoncé à l'avance. L'effet immédiat jusqu'au 1er juin aurait été de déclencher une inflation spéculative, et pendant la durée du blocage de provoquer de graves pénuries, les fournisseurs stockant leurs marchandises en attendant la libération des prix.

Son plan ayant été désavoué avant même, comme il l'aurait souhaité, d'être soumis à discussion, M. Sayad a préféré s'en aller. A vrai dire, depuis que le « plan cruzado » avait commencé à battre de l'aile au milieu de l'an dernier, il n'avait cessé de perdre du terrain au profit de M. Funaro, le ministre des finances, partisan de solutions plus orthodoxes pour réorganiser l'économie.

Les divergences entre les deux hommes ont été aggravées ces derniers mois, contribuant aux flottements et à l'indécision de la politique gouvernemantale. Alors qu'il préconisait un dégel partiel des prix, M. Sayad avait vu triompher la position du ministre des finances, qui rétablit, dès qu'il le put, les mécanismes du marché.

Les boutiques sont vides

Ceux-ci jouent pleinement aujourd'hui. Les prix montant beaucoup plus vite que les salaires, les boutiques sont vides et les producteurs parlent de récession. Le contraste est brutal avec la fièvre de consommation qui s'était emparée du pays l'an dernier.

M. Sayad, qui a quarante et un ans, était ministre depuis le premier jour de la Nouvelle République. Ancien secrétaire aux finances de l'Etat de Sao-Paulo, il avait été choisi pour le ministère de la planification par Tancredo Neves, le président mort au début de 1985 sans avoir pu assurer ses fonctions.

On ignore si M. Sarney le remplacera par un économiste de Sao-Paulo et du PMBD pour laisser au parti au pouvoir et à la principale région économique du pays la place que l'un et l'autre occupent dans le gouvernement. Ou bien si le chef de l'Etat profitera de cette vacance pour unifier la direction de l'économie à la faveur d'un prochain remaniement ministériel.

CHARLES VANHECKE.

هكذا من الأصل

Amériques

MEXIQUE : malaise au sein du régime

Les partisans de la « démocratie » veulent réformer le Parti révolutionnaire institutionnel

MEXICO
de notre envoyé spécial

Le PRI est en crise. Le PRI, c'est le Parti révolutionnaire institutionnel, une dénomination qui rend assez parfaitement compte de la complexité de cette organisation qui domine la vie politique mexicaine depuis plus de cinquante ans.

Issu de la révolution mexicaine, le PRI fait partie d'un système de pouvoir très vaste qui englobe les autorités, dont le président de la République sorti de ses rangs, mais aussi la plupart des syndicats, la haute administration et la quasi-totalité des représentants locaux. Une force considérable donc, qui vient d'être ébranlée par quelques-uns de ses membres revendiquant la *« démocratie »*. Jusqu'ici la dissidence ne s'exprimait qu'en termes voilés à l'intérieur du sérail. Or, tout récemment, lors de son dernier congrès, deux membres du parti, MM. Cuauhtemoc Cardenas et Porfirio Munoz Ledo, ont porté le débat sur la place publique. Ce sont deux hommes qui comptent dans le PRI, le premier par sa filiation avec l'ancien président Lazaro Cardenas, responsable, en 1938, de la loi sur la nationalisation du secteur pétrolier et pour son action comme gouverneur de l'Etat de Michoacan. Le deuxième a eu, lui, une carrière fulgurante dans les derniers gouvernements : sous-secrétaire de la présidence, ministre du travail, secrétaire à l'éducation et, enfin, représentant permanent de l'Etat mexicain auprès des Nations unies. Porfirio Munoz Ledo est l'un de ces technocrates de la nouvelle génération ayant un charisme certain et une formation de haut niveau. Il a même été « présidentiable » avec M. Lopez Portillo et a dirigé le PRI pendant la campagne de ce dernier en 1976.

Le débat qu'ils souhaitent voir s'ouvrir – comme, selon eux, beaucoup de membres de la base, principalement des jeunes – s'organise autour de thèmes très généraux : démocratisation du parti, élections pluralistes, intervention des membres du parti dans le choix du candidat à la présidence. *« Nous ne sommes pas d'accord, en fait,* dit M. Cuauhtemoc Cardenas, *avec l'attitude autoritaire qui règne actuellement dans le parti. »* L'ancien gouverneur souhaite *« présenter une plate-forme politique et organiser un débat ouvert sur l'expression démocratique et les problèmes économiques et sociaux du pays. »* Avec les membres de ce « courant », il estime que *« le manque d'efficacité politique et social actuel est désastreux ».*

Une condamnation sans appel

Ces propos ont fait l'effet d'une bombe. La réponse du parti et de son président, M. Jorge de La Vega, a été vive et sans appel : *« Ils se sont mis en dehors du parti, qu'ils y restent. Le débat est clos. Il n'y a plus rien à en dire. »* M. Cardenas a été ainsi virtuellement expulsé du parti, même si officiellement rien n'a été confirmé.

Le secrétaire général du puissant syndicat de la Confédération des travailleurs mexicains (CTM) a violemment critiqué pour sa part *« l'indiscipline des gens de ce courant ».*

Au-delà du débat politique, cette agitation nouvelle dans le PRI est l'expression d'un malaise qui agite l'ensemble des institutions mexicaines en ces temps de crise. Au sein du parti, la création de ce courant répond à une dégradation du système jusque-là en vigueur. Le PRI comporte en fait deux grands secteurs : celui, d'une part, des grandes confédérations, la CTM, déjà nommée, la CNC (Confédération nationale des paysans) et la CNOP (Confédération nationale des organisations populaires) à laquelle sont affiliés des syndicats et des entreprises ; celui, d'autre part, qui regroupe les militants de base à l'échelon du secteur, du district, de l'Etat et, enfin, de la nation.

Pour les militants, cette structure était une véritable école politique et un passage obligé si l'on désirait faire carrière dans l'appareil d'Etat mexicain. Le PRI avait jusqu'ici parfaitement rempli cette fonction. Or, comme l'explique M. Raphaël Segovia, professeur au Collège de Mexico : *« Les débouchés offerts à ces militants de base sont beaucoup moins importants. »* Cela, pour deux raisons : tout d'abord l'arrivée au pouvoir d'une classe de plus en plus importante de technocrates – crise économique oblige – a profité à des hommes le plus souvent formés aux Etats-unis et dont le passage à l'intérieur du PRI n'était qu'une formalité. En second lieu, beaucoup de dirigeants actuels sont les enfants d'anciens responsables politiques de haut niveau.

L'absence d'alternance

L'horizon s'est donc peu à peu bouché pour les jeunes militants au fur et à mesure que s'installait cette double oligarchie. Le « courant démocratique » s'inscrit dans cette évolution interne, mais il est aussi le reflet d'une situation politique plus générale, sur laquelle pèsent des risques graves. D'abord, parce que le PRI est le principal rouage du système. Ensuite et surtout, parce que l'alternance politique n'existe pas réellement au Mexique.

La gauche, très divisée, malgré sa recherche de l'unité, ne représente que peu de chose à Mexico et encore moins dans la province. La droite, avec le Parti d'action nationale (PAN), dispose d'un outil certes plus efficace – accusé de collaborer avec l'Eglise conservatrice dans le Nord et avec certains secteur nord-américains, – et les votes en sa faveur ne sont pas négligeables. La fraude électorale organisée lors des élections de juillet dernier à Chihuahua pour empêcher sa victoire suffit à le prouver. Mais le vote PAN est plus souvent un vote de protestation contre l'hégémonie du PRI qu'une réelle adhésion au programme de ce parti. Le PAN ne parvient d'ailleurs absolument pas à mobiliser ses partisans.

Dans ce contexte très fermé, le débat à l'intérieur du PRI revêt donc une importance nationale et cela à un moment particulièrement délicat qui précède la nomination du *tapado*. Cet « homme caché » sera le successeur de l'actuel président de la République. Il sera désigné à l'automne par ce dernier après un processus de consultation laissé à l'appréciation du chef de l'Etat. Le favori est présenté devant le parti, dont il devient, après vote, le candidat assuré de la victoire lors de l'élection présidentielle.

La bataille est bien évidemment féroce entre les différents postulants. Ils sont actuellement au nombre de trois et appartiennent tous, comme il a été de règle jusqu'à présent, au gouvernement : il s'agit de l'actuel ministre de l'intérieur, M. Manuel Bartlett, du ministre de l'énergie, des mines et des entreprises parapubliques, M. Alfredo del Mazo, et du ministre de la planification, M. Carlos Salinas.

Une accolade très remarquée

Certains rites ont cependant été bafoués. Traditionnellement, le président élu critique la gestion de son prédécesseur peu après son arrivée au pouvoir. Mais cette règle non écrite a donné lieu à une démarche pour le moins inhabituelle de la part du président de La Madrid : les trois derniers présidents mexicains, qui s'étaient abondamment apostrophés, ont échangé un *abrazo* (une accolade) particulièrement remarqué.

Reflet de la crise et de la nécessaire affirmation de l'homogénéité du parti, ce geste a pourtant choqué plus d'un militant. *« J'étais partagé entre le rire et les larmes,* dit cette militante de base. *Voir Lopez Portillo, symbole de la corruption, dans les bras de celui* [l'actuel président de La Madrid] *qui a prôné la rénovation sociale me semble plutôt être l'aveu d'une faiblesse que d'une force. »*

C'est donc la capacité du PRI à se renouveler par lui-même qui est aujourd'hui en cause. *« L'urgence de la démocratisation et de la participation au sein du parti »* a été soulignée par M. Porfirio Munoz Ledo lors d'une conférence à l'ITAM (sorte d'ENA mexicaine), au début de la semaine. Il s'est heurté au scepticisme de ceux qui ont dénoncé l'« hégémonie du parti », et qui lui ont reproché d'avoir, pendant toute sa carrière, appartenu aux instances dirigeantes d'une telle formation. Propos significatifs du malaise actuel et de la volonté de réforme en profondeur qui est celle de toute une génération de futurs hauts fonctionnaires.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

ÉTATS-UNIS : le scandale de l'« Irangate »

Le vice-amiral Poindexter pourrait obtenir une immunité limitée

Le vice-amiral John Poindexter, qui a joué aux côtés du lieutenant-colonel Oliver North un rôle central dans l'affaire des livraisons d'armes à l'Iran et du détournement de fonds au profit des « contras », pourrait obtenir la promesse d'une immunité limitée. Les enquêteurs du Congrès et le procureur spécial chargé de l'affaire, M. Lawrence Walsh, sont en effet tombés d'accord, le mardi 17 mars, pour autoriser une telle immunité, qui confère notamment à celui qui en bénéficie la possibilité de témoigner sans que ses déclarations puissent, par la suite, être retenues contre lui.

Toutefois, l'immunité conférée à M. Poindexter n'entrerait pas en vigueur avant quatre-vingt-dix jours, conformément à une demande du procureur spécial, qui souhaite dans l'intervalle mettre en place l'acte d'accusation contre MM. Poindexter et North.

L'Arabie saoudite aurait, d'autre part, versé aux « contras » nicaraguayens 32,5 millions de dollars pour l'achat d'armements entre juillet 1984 et mars 1985. Ces sommes auraient permis de contourner une interdiction du Congrès américain d'aider militairement les rebelles, a déclaré lundi une source proche des « contras ».

Revenant sur les origines de l'« Irangate », le quotidien américain *Washington Times* publie d'autre part, mardi, une lettre de l'homme d'affaires et agent iranien, M. Ghorbanifar, qui fut l'un des principaux intermédiaires dans les ventes d'armes américaines à l'Iran. Ce document devait être remis au président Reagan par Mme Barbara Walters, journaliste de la chaîne de télévision ABC, qui avait interviewé M. Ghorbanifar en décembre 1986. Selon le quotidien, Mme Walters aurait pris note des déclarations de l'homme d'affaires avant de les envoyer à la Maison Blanche.

Dans sa lettre, M. Ghorbanifar indiquait que *« le problème des otages et les ventes d'armes étaient seulement la conséquence »* d'une lutte de pouvoir au sein du gouvernement iranien.

La question de l'« Irangate » pourrait être abordée par le président Reagan, qui doit tenir une conférence de presse, jeudi dans la soirée, quatre mois jour pour jour après sa dernière apparition devant la presse. Quant aux auditions publiques du Congrès sur cette affaire, elles devraient commencer au début du mois de mai. – *(AFP, UPI.)*

Afrique

MAROC

Une sortie honorable pour les détenus de Kenitra ?

RABAT
de notre envoyé spécial

Le Maroc, si soucieux de son image à l'étranger, traîne un boulet : le maintien en détention d'une quarantaine de militants du mouvement marxiste Ilal Aman, condamnés il y a dix ans à de lourdes peines pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Incarcérés à Kenitra, ils sont soumis à un régime de détention relativement humain et beaucoup d'entre eux ont pu passer des examens universitaires. Mais pour quel avenir ? A l'étranger, des voix s'élèvent en faveur de ces jeunes — dont cinq sont condamnés à perpétuité — qui luttèrent contre le régime monarchique, mais sans avoir commis d'actes de violence.

A la suite d'une démarche discrète de Mme Danielle Mitterrand, le plus connu, M. Abraham Serfaty, put se marier en décembre 1986. Citoyen marocain d'origine juive, il fut uni en prison à son ancienne compagne française par un rabbin, en présence de témoins israélites.

Peu après ce mariage, quelques détenus de Kenitra étaient libérés, grâciés par le roi Hassan II auquel ils avaient adressé une lettre reconnaissant leurs erreurs passées. Cette supplique était rédigée en des termes si humbles qu'ils créaient un certain malaise. Dans *le Monde* du 13 février) que les autorités ont le mérite d'avoir laissé mettre en vente au Maroc, un militant écrivait que *« la grande majorité des prisonniers restants »* refuseraient toujours de signer un tel texte, *« préférant la geôle au reniement d'eux-mêmes ».*

Les autorités se sont-elles rendu compte que l'effet produit risquait d'être l'inverse de celui recherché ? En tout cas, le sort des détenus de Kenitra a fait l'objet, il y a peu, d'un long article publié dans l'officieux *Matin du Sahara*, et signé par M. Ahmed Réda Guédira. Conseiller écouté du roi, cet homme est l'un des partisans de l'ouverture démocratique. Dans la classe politique, on appelle *« clause Guédira »* l'alinéa de la Constitution qui *« interdit »* le parti unique.

Sous le titre « Sens et portée d'une grâce royale », M. Guédira évoque la révolte des jeunes condamnés. Il leur trouve implicitement des circonstances atténuantes et il parle d'une *« responsabilité partagée : Celle du gouvernement qui, se considérant apolitique, estimait pouvoir s'acquitter de sa mission par les seuls moyens de coercition et par la seule voie d'injonction; celle de la classe politique qui a oublié de jouer son rôle constitutionnel de formation des citoyens ».*

Après cette critique non déguisée des autorités en place à l'époque, M. Guédira explique en quoi les temps ont changé. Surtout, il parle des coupables en des termes sans précédent : *« Leur conviction étant alors sincère, ils ont d'abord subi leur condamnation avec un certain courage. Justice doit leur être rendue à cet égard. »*

Un tract du mouvement Ilal Aman, toujours clandestin, rejette ces propos dans la plus pure des langues de bois. Mais les proches de certains des détenus nous ont dit avoir été agréablement surpris par la démarche du conseiller royal. Ils se demandent si *« le pouvoir ne cherche pas une sortie honorable pour tout le monde »* et, sans vouloir préjuger de la décision des intéressés, souhaitent qu'on ait de part et d'autre assez d'imagination pour élaborer une formule de compromis.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Le roi Hassan II mécontent des professeurs français

Dans une interview publiée cette semaine par l'hebdomadaire *Jour de France*, le roi Hassan II tient des propos peu amènes sur les lycées de la Mission culturelle française au Maroc. *« Ces établissements sont connus de la police et des parents d'élèves pour être des lieux de distribution de ce qu'on appelle les drogues*, a dit le souverain. *L'idéologie ne suffisait plus. Les professeurs se mettent en grève, refusent de corriger les devoirs, entraînent les élèves à ne point travailler. (...) Tout va si mal qu'à la dernière commission mixte franco-marocaine, il y a quelques semaines, j'ai dit à mon ministre des affaires étrangères et à mon ambassadeur : « Faites savoir au » gouvernement français que, s'il en » est ainsi, je préfère qu'il ferme ses » missions. » (...) On m'apporte ici des microbes dont je n'ai pas besoin. »*

A l'ambassade de France — dont dépend la Mission culturelle, — on se refuse à toute déclaration en soulignant qu'*« il n'appartient pas à la chancellerie de commenter les propos du souverain marocain »*, indique l'AFP.

La Mission d'enseignement au Maroc est la plus importante entretenue par la France dans le monde, avec plus de quinze mille élèves et un millier de salariés, enseignants et administratifs.

Les professeurs ont observé en février des grèves des cours dans plusieurs établissements en vue d'appuyer des revendications d'ordre salarial et fiscal, notamment au lycée Descartes, premier lycée français à l'étranger avec plus de deux mille cinq cents élèves, au lycée Lyautey à Casablanca et au lycée Paul-Valéry à Meknès.

Depuis trois mois, les notes attribuées après correction des devoirs ne sont communiquées ni aux parents, ni aux élèves, ni à l'administration.

Europe

ESPAGNE : la visite de M. Weinberger

Divergences sur la réduction des troupes américaines

MADRID
correspondance

Les entretiens du lundi 16 mars, à Madrid, du secrétaire américain à la défense, M. Caspar Weinberger n'ont pas permis la moindre éclaircie dans le contentieux qui oppose depuis bientôt un an l'Espagne et les Etats-Unis. Les Espagnols demandent la réduction substantielle des troupes américaines stationnées dans la péninsule et, surtout, le départ des soixante-douze chasseurs-bombardiers F-16 basés à une vingtaine de kilomètres de Madrid.

Une partie difficile à jouer

M. Weinberger, qui a très fortement insisté sur l'importance de cette unité aérienne pour la défense du sud de l'Europe, s'est entretenu avec le roi Juan Carlos, puis le ministre de la défense, M. Narcis Serra, et le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez. *« Je ne suis pas venu négocier sur les bases,* a dit M. Weinberger, *c'est une question qui est dans les mains de notre ambassadeur à Madrid »* (M. Reginald Bartholomew a déjà eu à traiter de problèmes plus ou moins similaires en Grèce).

Côté espagnol, M. Serra a pudiquement estimé que cette visite n'avait pas permis de rapprocher *« suffisamment »* les positions. En d'autres termes, non seulement le contentieux n'est pas réglé, mais il paraît de plus en plus urgent de le résoudre à mesure que se rapproche l'échéance de novembre. A cette date s'ouvrira le préavis de six mois durant lequel l'un ou l'autre pays peut décider de ne pas renouveler l'accord de coopération et d'amitié qui les lie depuis trente-quatre ans et expire en mai 1988.

La partie à jouer est compliquée pour les dirigeants espagnols. M. Gonzalez a gagné en mars 1986 son référendum sur l'alliance atlantique, mais s'est engagé à obtenir la réduction des effectifs américains (un peu plus de douze mille militaires). Une fin de non-recevoir de Washington serait du plus mauvais effet, alors que les préoccupations intérieures ne manquent pas pour M. Gonzalez.

« Je ne peux penser la défense de l'Europe en dehors de la liaison avec les Etats-Unis », mais *« il faut faire des efforts pour renforcer une politique autonome de l'Europe sans casser les liens avec les Etats-Unis »*, déclarait M. Gonzalez, le 8 mars dernier, tout en se disant optimiste quant à la signature d'un accord sur les bases *« dans les prochains mois ».*

Le prochain rendez-vous hispano-américain aura lieu début avril à Washington.

(Intérim.)

● **Le mécontentement social s'étend.** — En Espagne, des grèves et des manifestations étaient prévues pour le mercredi 18 mars dans les chemins de fer, les hôpitaux et les universités. Après les étudiants au début de l'année, le relais avait été pris ces dernières semaines par les mineurs et les agriculteurs (une manifestation paysanne a eu lieu mardi à Madrid). A la fin du mois, ce seront les employés des compagnies aériennes Iberia et Aviaco qui observeront à leur tour des arrêts de travail. — *(AFP.)*

YOUGOSLAVIE

L'agitation sociale s'étend à la Macédoine

Les mouvements de grèves se poursuivent en Yougoslavie. Après la Croatie, où le mouvement revendicatif a pris la forme d'une véritable révolte ouvrière (*le Monde* du 18 mars), c'est la Macédoine qui est atteinte. Trente-huit débrayages ont été enregistrés depuis le début de l'année dans cette République du sud du pays.

La situation économique des travailleurs de Macédoine, dont les salaires sont parmi les plus faibles en Yougoslavie — soit 40 000 dinars en moyenne (500 F environ) — s'est dramatiquement dégradée depuis le début de l'année. Plus de trente-sept employés n'ont pas touché de salaire depuis un, deux ou même plusieurs mois, en raison de l'insolvabilité de leurs entreprises. Pour les ouvriers du bâtiment et de l'agriculture, secteurs où les grèves ont été les plus nombreuses, la situation risque de s'aggraver encore le mois prochain, les caisses de leurs employeurs étant vides.

A Belgrade, le gouvernement fédéral a annoncé mardi qu'il n'avait aucune intention de revenir sur le blocage des salaires en vigueur depuis le mois dernier. Le ministre du travail, M. Janko Obocki, a souligné au cours d'une conférence de presse que le gouvernement n'a *« aucune intention de faire marche arrière ».*

Enfin, l'agence Tanjug rapporte que seize ouvriers ont été licenciés aux usines métallurgiques d'Istra, dans le port de Pula, dans la péninsule croate d'Istrie, pour avoir *« interrompu le travail, contrairement aux règlements »*, en février. — *(AFP, Reuter.)*

PAYS-BAS : contre-révolution culturelle

Les fruits amers de la société permissive

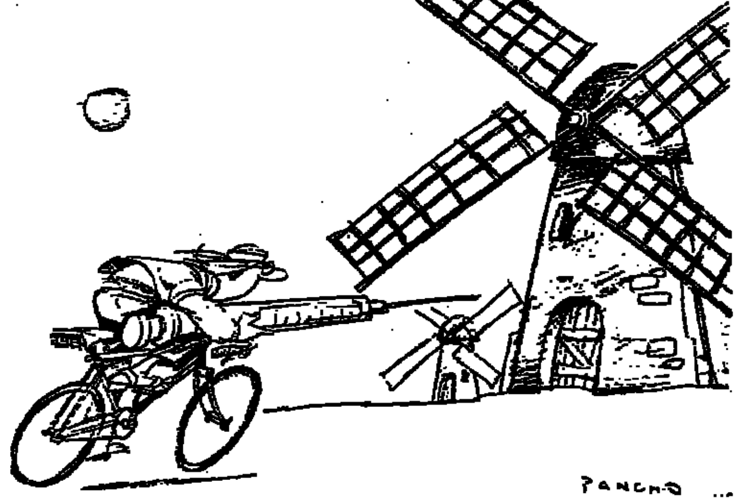
(Suite de la première page.)

Le contrôle sera tel que tout supporter devra être muni d'une carte d'adhérent de son club, carte qui lui permettra de suivre uniquement les matches à domicile de ses favoris. Impossible pour lui de se rendre dans les stades des autres villes !

Autre « institution » qui vacille : le nombre de plus en plus important de détenus va peut-être obliger le gouvernement de centre droit à abolir le « droit » centenaire des prisonniers d'occuper seuls une cellule. Les quelque 5 000 cellules des Pays-Bas ne suffisent plus du tout pour accueillir les nombreux détenus. Ainsi certains d'entre eux, bien que dangereux, ont dû être relâchés faute de place dans les prisons.

1987 a aussi vu la fin d'un système de subsides aux artistes qui obligeait l'Etat à acheter les œuvres des artistes *« reconnus comme tels »* pour des montants supérieurs à une aide sociale classique. *« Comme il y a des stocks de beurre, il y avait des stocks de sculptures ou de toiles. La différence, c'est que le beurre on peut quelquefois le brader aux Russes ou le donner aux pays pauvres »*, ironise un étudiant de La Haye. *« Et puis,* ajoute-t-il, *les vols pour Ibiza étaient toujours pleins au lendemain ou à la veille de la signature des contrats entre les artistes et l'Etat. »* Le ministre de la culture a décidé d'en finir, et personne n'a vraiment protesté. Les temps changent, même dans cette ville d'Amsterdam qui semble pourtant tellement prisonnière de ses années 60.

Rob Stolk, un des anciens leaders provos, aujourd'hui patron d'une petite imprimerie, a gardé ses habitudes. Le décor du coffee shop où il mange des sandwiches au jambon est resté immuable : longues tables en bois, affiches jaunies aux murs, garçons aux cheveux longs roulant leurs cigarettes, filles en jeans effrangés. Le discours, lui, a changé. *« Il n'y a plus d'idées extrêmes, ni à droite ni à gauche. Quand les drogués touchent aux autres personnes, on doit les considérer comme les autres criminels... Donner des drogues gratuites, c'est une idée bien hollandaise : il fallait acheter la sécurité... Et si les gens commencent à râler contre l'insécurité, c'est aussi parce que celle-ci coûte cher. Ainsi, à Amsterdam, les assurances sont 25 % plus chères que dans le reste du pays. »*



Hans Gualtherie Van Weezel, député démocrate-chrétien, ne cache pas sa satisfaction devant le changement *« fantastique, énorme, spectaculaire »* (en français dans le texte) qui agite en ce moment la société néerlandaise. *« Quand je suis entré au Parlement, il y a dix ans, je n'aurais jamais osé dire quoi que ce soit contre la société permissive. A cette époque, la province de Hollande était le paradis pour tous les gens de gauche avec une idée moraliste. Il y a dix ans, cela aurait été considéré comme fasciste de parler des prisons... ».*

Tulipes, moulins ...et drogue

Principales cibles des accusations de Hans Van Weezel : le maire d'Amsterdam, Edouard Van Thijn, et sa politique à l'égard de la drogue. *« Avec les tulipes et les moulins, la drogue est devenue notre troisième spécialité,* raille-t-il. *Alors, de partout, les drogués sont venus à Amsterdam. En Allemagne fédérale, les lois sont très strictes et par un phénomène de vases communicants tous les drogués sont venus chez nous ».* Pour 1984, sur les 73 morts par surdose à Amsterdam, 19 *« seulement »* étaient néerlandais et 35 étaient allemands. Dernier argument de Hanz Van Weezel : c'est aussi à cause de cette sinistre réputation qu'Amsterdam est arrivée en dernière position lors de la désignation des villes pour les prochaines olympiades.

« Une campagne doit être fondée sur des statistiques, répond Edouard Van Thijn, *et nos chiffres prouvent bien que notre politique est efficace. Mais cela prend du temps. Moi, je pense que donner d'Amsterdam l'image de La Mecque de la drogue, ce n'est pas très honnête. Même les membres du Comité olympique ont demandé quelle était notre politique sur la drogue. Ils croyaient qu'Amsterdam était une ville de drogués. J'ai ri... et j'ai donné les chiffres !... »*

Les principaux de ces chiffres avancés par Edouard Van Thijn et ses collaborateurs sont les suivants : les effectifs de la brigade antinarcotique ont été doublés. Tous les drogués sont mis sur ordinateur depuis 1980, leur âge moyen est passé de vingt-quatre à vingt-neuf ans — évolution très positive — et enfin le nombre d'héroïnomanes a diminué d'environ un millier, passant de huit mille à sept mille. *« Grâce à notre politique d'assistance médicale qui n'exclut pas la répression,* précise M. Edouard Van Thijn, *je connais le nombre des drogués de ma ville. Les maires de Paris ou de New-York le connaissent-ils, eux ? »*

Intolérable tolérance ? Pragmatisme, répondent Edouard Van Thijn et ses collaborateurs. *« La tolérance,* précise le maire, *c'est autre chose. Pour moi, c'est la liberté d'expression. Les Pays-Bas, et surtout Amsterdam, ont été un centre pour les réfugiés politiques du monde entier : les huguenots, les juifs portugais, les intellectuels venus de partout. C'est une tradition, un climat contre le racisme et la discrimination. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON et RENÉ TER STEEGE.

هكذا انتهى الأصل

هكذا من الأصل



La  co  ha 

A la recherche de l'équilibre

« *Pourquoi Jacques Chirac veut-il devenir président de la République ? Il l'est déjà* », remarquait, désabusé, un conseiller de M. François Mitterrand au terme des trois premiers mois de cohabitation. Vu de Matignon, l'Elysée apparaissait alors comme « *le château de la Belle au bois dormant* ». Après un an d'expérience, le refrain obligatoire dans l'entourage présidentiel est le suivant : « *On tient tout ; on se ballade.* » A mi-distance de ces deux visions outrancières du fonctionnement de la cohabitation, les deux acteurs principaux sont parvenus, en trois actes, à un équilibre des pouvoirs. Un an de cohabitation et, vu de Sens (Yonne), un an de gouvernement Chirac. Les « largués » du chiraquisme sont grognons, mais restent fidèles à la majorité.

Acte premier, dit « d'exposition »

CONVAINCU par l'analyse de M. Edouard Balladur – « *Si vous allez à Matignon et que vous échouez, vous ne serez pas président. Mais si vous n'y allez pas, vous ne le serez jamais !* », – M. Jacques Chirac est fin prêt le 16 mars. Il a ravalé ses réticences anciennes – « *J'ai épuisé les charmes de la fonction. Pour Matignon, merci, j'ai déjà donné !* » – vis-à-vis d'une expérience qui le contraint à forcer sa nature. M. Balladur et M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de l'Elysée, ont déblayé le terrain. Le 16 mars, MM. Mitterrand et Chirac sont d'accord sur un refrain commun – « *la Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution* » – qu'il reste à mettre en musique.

Le partage des rôles est, théoriquement, très simple. Au président de la République l'article 5 : « *Il assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de Communauté et des traités.* » Au premier ministre l'article 20 : « *Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'administration et de la force armée.* »

Lors des premières conversations en tête à tête entre les deux hommes tout est dit : tous les projets du gouvernement ; toutes les réserves ou les veto que le chef de l'Etat exprimera ensuite publiquement : les ordonnances qu'il signerait ou ne signerait pas, les appels au Conseil constitutionnel, le respect des droits du Parlement et celui des minorités en Nouvelle-Calédonie, les mises en garde sur les projets sécuritaires du gouvernement. Tout est écrit à l'avance : ni M. Chirac ni M. Mitterrand ne veulent d'une « *cogestion* » des affaires économiques et sociales ; M. Mitterrand ne souhaite pas non plus « *gêner* » l'action d'un gouvernement qui, insiste-t-il, *n'est pas le sien.*

On aura même, pendant cette courte période, le sentiment d'une connivence entre les deux hommes, non pas politique, mais personnelle. M. Mitterrand ne dédaigne pas de donner un coup de main à son rival de premier ministre lorsqu'il s'agit d'écarter du gouvernement, ou de certains postes, des personnalités jugées par l'un et l'autre indésirables. « *Ne me proposez pas un Lecanuet* » (aux affaires étrangères), lance le président au premier ministre qui l'entendait bien ainsi. Pas question non plus d'attribuer la défense à M. Léotard, ce personnage « *grossier* », « *léger* », qui serait, confie M. Mitterrand à M. Chirac, « *capable de déclencher une guerre sans que ni vous ni moi ne nous en apercevions* ».

Connivence fugace, vite étouffée par l'atmosphère lourde du premier conseil des ministres, le 22 mars. « *On va souffrir* », avait annoncé le président avant de prendre place à la table du conseil. « *Ce fut atroce* » avouait-il à la sortie.

Acte II, dit de « voracité »

AU fond de sa tête, M. Chirac n'a rien cédé de ce qu'il appelle la théorie de la « *légitimité la plus fraîche* ».

La légitimité acquise le 16 mars 1986 l'emporterait ainsi sur celle du 10 mai 1981. Le premier ministre puise sa conviction au fin fond du tribalisme gaulois : lorsque le vieux chef est battu à la loyale par plus jeune et plus alerte que lui, il se doit de quitter le village et de disparaître à jamais dans la forêt. Faute de pouvoir imposer le respect de la tradition – le vieux chef s'y refuse et lui a dit, droit dans les yeux : « *Ne découragez pas vos amis de se promener à deux millions sur les Champs-Elysées le soir du 16 mars. Qu'ils viennent à l'Elysée. Je leur ouvrirai moi-même les portes et je leur dirai « entrez ». Mais moi, je ne partirai pas.* » – M. Chirac s'efforce d'appliquer un autre principe qui lui est cher » : « *Le pouvoir ne se partage pas.* »

M. Mitterrand sera vite épaté, puis irrité par la « *voracité* » (le mot est de lui) du premier ministre. Boulimie de nominations, bien que l'on évite la traditionnelle « chasse aux sorcières ». « *Nous procéderons avec la plus extrême modération* », assurait le premier ministre. « *Avec la modération d'un rouleau compresseur* », répondait M. Mitterrand, sceptique. « *Avec le plus petit rouleau et le plus petit compresseur* », affirmait enfin M. Chirac.

Boulimie de compétences aussi. Le premier ministre ne lâche pas le président d'une semelle lorsque ce dernier parcourt le monde. Ce « *marquage à la culotte* » commence dès le sommet des pays industrialisés à Tokyo (du 4 au 6 mai 1986), où M. Chirac explique à son homologue japonais que désormais, en France, c'est lui le patron. Le premier ministre pique même un sprint la 23 avril à « L'heure de vérité », en se posant, au détour d'une phrase, comme le chef de la diplomatie française : c'est moi, dit-il en substance, qui ai interdit le survol du territoire français aux appareils américains qui, partis de Grande-Bretagne, s'en sont allés bombarder Tripoli ; et le président de la République m'a approuvé.

Le chef de l'Etat multiplie, en conseil des ministres, réserves et mises en garde : autorisation administrative de licenciement, projets de loi sur les libertés, statut de la Nouvelle-Calédonie, privatisations... Rien n'y fait, M. Mitterrand marque ainsi, de manière plus ou moins spectaculaire, qu'il n'est en rien engagé par la politique du gouvernement, et même que, sur l'essentiel (économie et social), il s'y oppose. Mais, comme il dit, « *le gouvernement gouverne* », et ses interventions ne sont que de peu d'effets. La promulgation de la loi sur les privatisations (M. Mitterrand avait refusé de signer les ordonnances) n'a été retardée que de vingt-quatre jours.

Amer, M. Mitterrand se laisse aller, parfois, à quelque commentaire désabusé sur les attitudes « *mesquines* », « *médiocres* », « *vulgaires* » du premier ministre, tandis que, vu de Matignon, l'Elysée n'est plus considéré que comme « *le palais de la Belle au bois dormant* ». La désillusion gagne même l'entourage du chef de l'Etat. L'un de ses collaborateurs s'étonne : « *Pourquoi Jacques Chirac veut-il devenir président de la République ? Il l'est déjà.* »

Le premier ministre, face à l'opinion, atteindra un sommet de sa gloire et le meilleur de son image d'homme d'Etat au mois de septembre 1986. Paris est secoué par les attentats terroristes. M. Mitterrand – hasard du calendrier, il doit partir pour l'Indonésie – laisse M. Chirac incarner, à la télévision, la sécurité de l'Etat et drainer vers sa personne et sa fonction les angoisses et les espoirs des Français.

Acte III, dit de l'« éternel retour »

DEPUIS l'automne 1986, les deux acteurs principaux de la cohabitation jouent la scène de l'« éternel retour ». Retour en France pour le premier ministre. Retour en force du chef de l'Etat dans son « pré carré » institutionnel.

Le 13 octobre, au camp militaire de Caylus, M. Mitterrand réaffirme sa prééminence en matière de défense et donne un coup d'arrêt à la dérive qu'il soupçonne dans la loi de programmation militaire préparée par le gouvernement. Le 27 octobre, au sommet franco-allemand de Francfort, le chef de l'Etat aligne, autant que possible, le gouvernement sur la solidarité européenne contre le terrorisme. « *Les arrangements particuliers doivent toujours céder le pas à la solidarité contre le crime* », affirme-t-il.

Dans le même temps, M. Chirac prête une oreille complaisante à ceux de ses conseillers qui l'encouragent à se tailler une stature d'homme d'Etat en France et non pas seulement dans la fréquentation des grands de ce monde. « *C'était un piège à con* », avait dit le premier ministre après le sommet de Tokyo en mai 1986. Il en tirera, avec retard, les conséquences.

Peu à peu s'installe un équilibre des pouvoirs au sein du couple exécutif. Il s'impose clairement au conseil des ministres du 4 mars dernier, lorsque M. Mitterrand définit – contre l'avis du ministre de la défense – la réponse qu'il convient d'apporter aux propositions soviétiques sur le désarmement nucléaire en Europe. « *Il a raison, il a raison* », murmure le premier ministre pendant l'exposé présidentiel au terme duquel il remarque : « *Je suis en accord avec la position que vient d'exprimer le président de la République ; d'ailleurs c'est au président qu'il appartient de fixer en ce domaine les grandes orientations.* »

La recherche de cet équilibre n'est pas allée sans incident. M. Mitterrand fait pression sur le premier ministre lors de la crise étudiante jusqu'à prendre l'opinion à témoin – le projet Devaquet est « *inopportun et inutile* » – quelques heures avant l'annonce du retrait de la réforme. Il agace fortement M. Chirac en recevant le 1er janvier à Brégançon une délégation de cheminots grévistes.

A l'inverse, le premier ministre tente maladroitement de reprendre le dessus sur les affaires diplomatiques le 11 mars à Madrid. On regrette à l'Elysée de n'être pas informé des initiatives du gouvernement Chirac au Proche-Orient. L'affaire des otages, les relations avec l'Iran et l'Irak restent encore une zone d'ombre de la cohabitation.

A chaque symptôme de crise, M. Chirac et M. Mitterrand sortent leur boîte à pharmacie. Ni l'un ni l'autre ne s'est jamais laissé gagner par la fièvre, malgré les tentations qui s'exprimaient dans leurs entourages respectifs. Le couple exécutif maîtrise aujourd'hui l'équilibre de ses relations, même si chacun, au fond de sa tête, n'en pense pas moins. « *Il y a deux choses inutiles : la prostate et le président de la République* » : ce « bon mot », attribué à Clemenceau, a été repris par M. Chirac et lui a assuré, en petit comité, un succès de fin de banquet corrézien. M. Mitterrand en a autant au service du premier ministre. Après avoir observé à loisir l'action et le discours de M. Chirac, il confie : « *Quand je l'entends faire une grande proclamation de principe, je m'inquiète.* »

L'opinion publique est tentée de brûler ce qu'elle adorait hier. La cohabitation est aujourd'hui perçue comme une lutte pour le pouvoir plutôt que comme un système de coexistence pacifique. L'approche de l'élection présidentielle, donc de l'acte IV, ne pourra qu'aggraver ce phénomène.

JEAN-YVES LHOMEAU.

SONDAGES

Virage manqué

LA cohabitation a raté le virage du début de l'année 1987 et ses deux protagonistes ont franchi la ligne blanche. Pourtant, cette nouvelle pratique institutionnelle avait bien négocié les lendemains du 16 mars alors que l'opinion publique ne la jouait pas gagnante. Selon un sondage réalisé du 27 février au 4 mars 1986 par la SOFRES pour *le Monde* et RTL, 65 % des personnes interrogées souhaitaient que l'union UDF-RPR accepte de gouverner sous la présidence de M. François Mitterrand, mais 41 % considéraient que cette période serait « *plutôt négative* » pour la France et 46 % qu'elle ne durerait pas jusqu'à l'élection présidentielle de 1988.

Or, dès le mois d'avril, la cohabitation entrait en grâce. Une étude effectuée par la SOFRES et publiée le 21 avril dans *le Point* montrait que 50 % des Français estimaient que la coexistence fonctionnait bien et que 71 % d'entre eux souhaitaient qu'elle dure jusqu'à l'élection présidentielle. Dès le mois de mai, au lendemain du sommet des pays industrialisés de Tokyo, 48 % des personnes consultées par BVA du 30 avril au 7 mai pour *Paris-Match* pensaient que cette nouvelle lecture de la Constitution était une bonne chose pour la France.

La cohabitation avait réussi son lancement et les Français en appréciaient le double pilotage. M. Mitterrand, dont la cote de popularité était négative depuis la mise en œuvre du deuxième plan de rigueur en avril 1983, vivait une nouvelle jeunesse dans les sondages. Obtenant 39 % d'opinions positives en mars 1986, il culminait en novembre, avec 61 % d'avis favorables dans le baromètre IFOP-*Journal du dimanche*. Le premier ministre n'était pas en reste : 51 % de bonnes opinions en octobre (au lieu de 34 % en février 1986). En mai, une majorité de Français considéraient M. Chirac comme « *le vrai chef de l'exécutif* ».

Les Français voyaient alors la cohabitation en rose. Mais elle n'est selon eux qu'une réponse provisoire à la situation inédite créée par la victoire de l'opposition le 16 mars. Sa cote est de surcroît étroitement liée au comportement des deux principaux acteurs. Le moindre accroc à la coexistence suffit à rendre négative sa perception. Un large consensus, à l'image de celui provoqué par la vague de terrorisme du mois de septembre, lui confère au contraire une prime durable (51 % des personnes interrogées jugent positivement la cohabitation, selon le sondage BVA-*Paris-Match* du 13 novembre.)

Dès le mois de janvier dernier la cohabitation marque le pas, et atteint vite des sommets d'impopularité (53 % d'opinions défavorables selon le sondage BVA - *Paris-Match* du 19 février). Les distances prises par le président de la République vis-à-vis du gouvernement lors de la contestation étudiante, puis des grèves dans le secteur public, mettent un terme à l'état de grâce dont bénéficiait la coexistence aux yeux des Français. Les deux pilotes ne s'en tirent pas sans mal non plus. La cote de confiance du chef de l'Etat fléchit (51 % d'avis favorables, selon le baromètre SOFRES-*Figaro Magazine* du mois de mars), tandis que celle du premier ministre devient franchement négative (54 % de mauvaises opinions), M. Chirac devant, en outre, supporter un jugement négatif sur le bilan de sa politique. Aujourd'hui, les Français boudent et se tournent vers... M. Barre qui, depuis le mois de février, trotte dans les hit-parades de popularité.

V. D.

L'ÉTAT CHIRAC

Des têtes qui roulent, en silence

UNE cuillerée pour les préfets, une cuillerée pour les recteurs, une cuillerée pour les ambassadeurs... Invariablement, chaque mercredi, Matignon administre à la haute fonction publique une option médicamenteuse désagréable à ses adversaires politiques. A petites lampées, le conseil des ministres, sous l'œil désapprobateur de M. François Mitterrand, absorbe sa ration de fortifiant, bourrée de « vitamines chiraquiennes ». A petits pas – mais sans flâner – l'« Etat-Chirac » s'épanouit, prend ses aises.

Aucun porte-drapeau du RPR n'a jamais eu la malheureuse initiative d'exiger, du haut d'une tribune : « *Il faut couper des têtes* », si ce n'est dans l'audiovisuel, secteur pousse-au-crime par excellence. Et pourtant, régulièrement, hebdomadairement, les « têtes » tombent et roulent, saluées seulement par des chuchotis. Les grands commis socialistes ou présumés de gauche glissent sous la trappe, sans éclats, tandis que se lèvent des escouades de hauts fonctionnaires acquis à la nouvelle majorité ou, mieux, au chiraquisme.

Les chiffres sont là, presque toujours éloquents. En deux temps trois mouvements, la moitié des recteurs ont été remerciés. Sur les vingt-huit que compte la République, huit ont dû plier bagages en juillet 1986, cinq autres en novembre et le dernier en février 1987. A ce rythme-là, et sans être grand arithméticien, l'ensemble des responsables de nos académies pourrait fort bien avoir été renouvelé d'ici à mars 1988.

Les ambassadeurs ont droit, à coup sûr, à plus d'égards – ou de privilèges. Si leurs postes sont considérés comme « *à la discrétion du gouvernement* », le gouvernement en dispose avec plus de modération, sachant qu'il n'est pas « convenable » de brusquer les diplomates. Le Quai d'Orsay et Matignon traitent ainsi les diplomates au goutte à goutte (un ambassadeur nommé chaque mercredi, en moyenne).

Sur les cent cinquante-trois postes d'ambassadeur de la République française, quarante-huit ont tout de même changé d'occupants depuis le 16 mars 1986, dans la plus grande sérénité si l'on excepte la très forte crispation de M. Jacques Chirac à l'endroit de M. Eric Rouleau, ambassadeur à Tunis, qui fut « placardisé » dès le mois de juin.

Petits paquets

Pour sa part, la place Beauvau, versant Pasqua – contrairement à la gauche qui opérait à coups de grandioses et funèbres « tableaux de chasse » – a un faible pour la méthode des petits « paquets ». De manière anodine, un contingent de préfets valse chaque mois. Il n'empêche que, sur les cent seize postes territoriaux, soixante-sept ont changé de titulaires depuis le 16 mars 1986 tandis que l'on a pu compter cent douze mouvements de préfets en intégrant les mises à la retraite, les mises au « placard », les détachements recouverts par les formules plus neutres de « *préfets placés en congé spécial* » ou de « *préfets hors classe* ».

La valse lente des grands commis, dûment constatée dans ces colonnes le 25 octobre, prend des airs de *smurf* dès que l'on aborde la « caste » des directeurs d'administration centrale. Au nombre de cent soixante-huit, en mettant la trentaine de directeurs ou assimilés dépendant du ministère de la défense, quatre-vingt-un nouveaux directeurs ont été nommés depuis le 16 mars, tenant solidement en main le char de l'Etat et quelque dix délégués sur trente et un ont été également promus.

Dans un autre registre, l'étude de la liste des cent soixante-trois « *emplois de direction dans les établissements publics, entreprises publiques et sociétés auxquels il est pourvu en conseil des ministres* » – décret du 6 août 1985 paru au *Journal officiel* du 7 août – est instructive. Là aussi, il aura fallu une toute petite année pour que l'hôtel Matignon propose et fasse entériner la nomination de quatre-vingt-cinq PDG, directeurs généraux et autres présidents de conseils d'administration.

Seuls, certains Offices nationaux interprofessionnels, les ports autonomes et la Société nationale des poudres et explosifs ont laissé indifférent, pour l'instant, l'« Etat-Chirac » en marche. Banquiers et grands patrons proches de la nouvelle majorité sont venus, eux, rapidement occuper les bureaux des banquiers et grands patrons proches de l'actuelle opposition.

A mi-parcours de son bail de deux ans (1986-1988), la nouvelle majorité n'a donc pas lieu d'être mécontente d'elle. Son contrôle des leviers stratégiques de l'Etat est assuré. Il se renforce semaine après semaine. En préférant recourir à l'homéopathie plutôt qu'à un remède de cheval, Matignon n'a suscité que de biens maigres critiques : les « têtes » tombent, fort régulièrement, mais en silence.

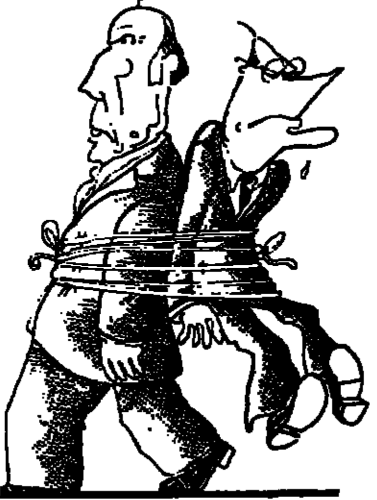
LAURENT GREILSAMER.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Enquête

 bi  ta  tion



Les « largués » du chiraquisme

SENS
de notre envoyé spécial

LE peuple de droite a le tournis. Il tangue sur lui-même, étourdi et nauséeux, comme après une trop longue journée dans les flonflons. Trop, c'est trop. Coup sur coup, le combat de catch remporté sur son gouvernement par le mouvement étudiant, les autos-tampons de la libération des prix, le train-fantôme des chèques payants ou du non-remboursement de certains médicaments. L'indigestion menace.

Employé de banque, médecin, mère de famille, épicier. Tous ont glissé dans l'urne, l'année dernière, le bulletin du retour de la « confiance ». Aujourd'hui, ils ne sont pas désabusés. Pas encore. Mais tout simplement *groggy*. Aux déçus du socialisme, ont succédé les largués du chiraquisme. Ces signes de désarroi recueillis à Sens, terrain d'enquête choisi au hasard, sous-préfecture confortablement assoupie autour de son passé millénaire, cité paresseusement traversée par l'Yonne opulente et paisible, on les aurait certainement aussi bien perçus à Romorantin ou à Hagondange, à Coudekerque ou à Carpentras.

Cette France-là lit plutôt Henri Troyat que Hayek ou Guy Sorman, les pontifes du libéralisme. C'est la France des pavillons à crédit, qui ferme boutique à midi sonnant pour émigrer vers les toiles cirées, qui est restée à l'écart du TGV et de l'autoroute. Elle regarde passer au journal de 20 heures, épargnée et réprobatrice, les missiles de cette fin de siècle, qui ont nom SIDA, terrorisme ou cohabitation.

Ici, on ne se paie pas de mots, mais on juge aux actes. Devant le tribunal de la rue et des échoppes, M. Jacques Chirac est en bien mauvaise passe. « *On l'avait élu pour son côté musclé* », explique M. Jean-Claude Rouif, gérant d'une supérette de la rue piétonne. « *Pour sa parole martelée et saccadée,* précise M. Claude Bagot, clerc de notaire.

Le grand tournant de la désillusion fut l'affaire étudiante. A Sens, on n'a pas de mots assez durs pour condamner les cafouillages gouvernementaux qui l'ont émaillée. « *Le gouvernement avait tout de même les moyens de prévoir le mouvement que cela pouvait déclencher* », s'indigne M. Marcel Chabanne, ouvrier en retraite et gaulliste de toujours. Ce ne sont pas tant les violences policières ni la mort d'un étudiant qui ont ému les électeurs de la majorité, mais plutôt l'amateurisme révélé par la crise. Et tout ce gâchis pour un projet de loi dont « *une partie importante de la masse des gens ne connaissait même pas le contenu* », déplore M. Etienne Braun, maire (UDF) de Sens.

Certes, la majorité des sympathisants chiraquiens sentent bien qu'une réforme de l'Université est inévitable, et le mot « sélection » ne leur donne pas d'insomnies. Mais « *on pouvait faire la même chose plus lentement* », soutient Mme Monique Loiseau, mère de cinq enfants, adjointe (RPR) au maire, chargée de l'aide sociale.

Plus lentement ! Le grand mot est lâché. C'est avant tout le rythme des réformes gouvernementales qui a affolé les boussoles sénonaises. « *Tout a été beaucoup trop brutal,* déplore un directeur de banque. *Les gens d'ici vivent plutôt à un rythme de pères de famille.* »

Trop rapide, l'aller et retour sur les chèques payants. « *Cela a foutu la panique partout,* se souvient le clerc de notaire. *Mon bureau n'a pas désempli de gens furieux, tout prêts à aller fermer leur compte au Crédit agricole pour se reporter sur une banque qui ne ferait pas payer les chèques.* » Trop rapide, la volte-face sur l'interruption du remboursement à 100 % de certains médicamments « de confort ». « *Un de mes collègues au conseil général, qui est pharmacien, m'a raconté que cela avait semé le trouble dans toute sa clientèle* », explique le maire, M. Braun. L'obligation d'affranchir le courrier destiné à la Sécurité sociale a, elle aussi, contribué à jeter le « trouble ».

« Le meilleur parti de la bête »

Si la multiplication des réformes avortées a déconcerté, les mesures menées à leur terme n'en rencontrent pas pour autant l'unanimité. Ainsi notre bouillonnant clerc de notaire n'a-t-il tout bonnement pas supporté que « *l'une des premières choses qu'ils aient faites en arrivant ait été d'assurer leur réélection, en s'occupant du découpage électoral. Avant même de prendre des mesures pour les chômeurs, de s'attaquer aux vrais problèmes, ils se sont mis à nous dépecer à qui mieux mieux, pour tirer le meilleur parti de la bête* ».

Mais au « Top 50 » des mesures impopulaires on trouve à la première place l'abolition de l'impôt sur les grandes fortunes. Soudain devenue curieusement partageuse, la base chiraquienne s'insurge comme un seul contribuable. « *L'IGF était une des bonnes choses faites par la gauche* », reconnaît ce jeune médecin, électeur indéfectible de la droite par rejet viscéral des communistes, « *qui sont à la solde de Moscou et noyautent tout, de SOS-Racisme aux caisses de Sécurité sociale en passant par Amnesty International.* » « *Cela a braqué tout le monde, et accentué le sentiment d'un gouvernement des riches* », renchérit un pharmacien du centre-ville, qui admet pourtant payer l'impôt en question.

La libération des prix, quant à elle, ne suscite ni rejet ni adhésion enthousiaste. Apparemment, les coiffeurs et garagistes sénonais n'ont pas trop abusé de la liberté ainsi retrouvée. Il est vrai que la vie provinciale et sa proximité quotidienne incitent plus sûrement à la modération qu'une armada de contrôleurs des prix. « *Quand j'ai remarqué que mon coiffeur, la dernière fois, avait un peu forcé sur la facture, je lui ai dit : « Mon Pierrot, faudra devenir raisonnable ou je change de boutique* », raconte M. Claude Denouette, expert-comptable et adjoint au maire, chargé du commerce.

Soyons juste. Le gouvernement, auprès de sa base, n'a tout de même pas fait un « bide » dans tous les domaines. A Sens comme ailleurs, les privatisations de Paribas et de Saint-Gobain ont été plébiscitées. D'un seul mouvement, la France des bas de laine a pris d'assaut banques et bureaux de caisse d'épargne pour s'arracher les actions convoitées. « *Nous avons vu des smicards, des gens fauchés, venir nous demander 1 000 francs d'actions, comme on joue au loto* », raconte un banquier. Si M. Marcel Chabanne, notre ouvrier gaulliste, n'a pas participé à la ruée, ce n'est pas par manque d'envie, ah non ! Mais tout bêtement faute d'argent. Ses économies de l'année, après mûre réflexion, il a tout de même préféré les investir dans l'achat d'un radiateur électrique pour sa salle de séjour.

Approuvées ou condamnées, ces mesures n'ont pas suscité un magique retour de la « confiance » chez les décideurs économiques sénonais. L'investissement stagne toujours et l'agglomération vit encore au rythme des suppressions d'emplois. Si Mme Loiseau admet que son laboratoire a embauché deux jeunes techniciens sans en avoir un besoin pressant, moitié par civisme pro-libéral, moitié pour profiter des exonérations de charges liées aux embauches de jeunes, son exemple a été peu suivi. « *Nos chefs d'entreprise ne vont pas investir pour des raisons politiques* », explique M. Denouette, résumant l'opinion générale.

Pasqua-Pandraud : l'effet magique !

Le sentiment d'insécurité a été proprement éradiqué par la magie de l'effet Pasqua-Pandraud. Ceux-là font un véritable tabac dans l'électorat majoritaire, toutes tendances confondues. Sens n'a pourtant bénéficié d'aucune faveur particulière. Les suppliques du maire au ministère de l'intérieur pour réclamer, à Sens, la création de plusieurs postes de policiers n'ont reçu en réponse qu'une fin de non-recevoir polie. Certes, les Sénonais n'ont jamais véritablement vécu dans l'angoisse et, si les rues de la ville sont toutes désespérément désertes après 20 heures, la peur n'y a que peu de part.

Mais, même si l'on n'est pas directement visé, on trouve que le style Pasqua « passe » bien. A coup sûr, la bonne société sénonaise ne laisserait pas ses enfants « *faire les cons* » la nuit, fussent-ils ou pas sous dialyse. Seul, M. André Petit, gérant du seul bar de Sens ouvert tard le soir, n'a pas encore digéré la nouvelle ambiance sécuritaire. Sa grande désillusion remonte à la dernière fête de la musique. Depuis plusieurs années, il avait pris l'habitude de fêter dignement l'événement. On sortait les tables dans la rue piétonne et, jusqu'à l'aube, tous les orchestres, professionnels ou amateurs, s'en donnaient à cœur joie. « *C'était la seule fois dans l'année où l'on s'amusait un peu* », plaide M. Petit, comme pour s'excuser. Le commissariat, une fois l'an, acceptait de se boucher les oreilles. Tout cela est rentré dans l'ordre l'année dernière. Dès 2 heures du matin, deux gardiens de la paix intimaient au tenancier de bar l'ordre de fermer boutique. Pour avoir refusé, il se retrouve aujourd'hui condamné à 1 300 francs d'amende pour « *embarras volontaire de la voie publique* ». Et voilà comment M. Jacques Chirac a perdu une voix !

En a-t-il perdu autant que de « largués » ? Il ne semble pas. La vigueur des convictions politiques semble au-dessus de tous ces aléas. La multiplication des coups d'épingle ne débouche pas sur une condamnation globale ou une désaffection irréversible. Ce gouvernement qu'ils accablent de sarcasmes ou ensevelissent sous la réprobation reste leur gouvernement. Pour le meilleur et pour le pire. Largués, ils n'en restent pas moins chiraquiens. Certes, la section RPR de Sens a perdu quelques militants depuis un an — partis voguer vers les rivages barristes ou lepénistes, — mais globalement le peuple de droite reste convaincu que le cap est bon.

« *La réalisation dont je suis le plus fière,* explique Mme Marie-Louise Fort, première adjointe (RPR) au maire de Saint-Clément, une petite commune limitrophe de Sens, *est d'avoir planté vingt-huit mille arbres dans un parc récréatif de ma commune, le parc de la Ballastière. Mais ces arbres, seuls mes enfants les verront. Et ils ne me feront pas gagner une seule voix aux municipales. La leçon vaut aussi pour le gouvernement : il faut se garder de faire des bilans trop tôt.* » Telle est peut-être la chance paradoxale de M. Jacques Chirac : le peuple de droite a toujours le temps devant lui.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

Politique

La réunion du gouvernement à l'hôtel Matignon

Le jeu de la vérité

Avant d'engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale le 7 avril, c'est-à-dire de faire confirmer par la majorité la confiance qu'elle lui accorde depuis un an, M. Jacques Chirac a voulu s'assurer que le gouvernement lui-même lui faisait toujours confiance. Tel est le sens de la réunion des ministres et des secrétaires d'Etat qu'il a présidée, pendant trois heures, mardi matin 17 mars à l'hôtel Matignon. Le premier ministre peut à bon droit estimer que la démonstration a été concluante. Non seulement la plupart des membres du gouvernement, à son invitation pressante, se sont longuement exprimés, mais les chefs de file des diverses formations qui participent au cabinet ont apporté qui son *« soutien sans faille »*, qui son *« accord total »* au premier ministre.

Pour ce jeu de la vérité, M. Chirac avait lui-même choisi les sujets sur lesquels des opinions diverses et parfois divergentes s'étaient récemment exprimées au sein de la majorité.

Si l'on en croit non seulement M. Chirac et son porte-parole mais aussi les membres du gouvernement n'appartenant pas au RPR le soutien de la coalition majoritaire est unanime et même, insiste-t-on sincère. M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement et président du CDS l'a d'ailleurs confirmé devant le bureau politique de son parti réuni le même jour. Fréquemment interrogé par M. Chirac, il a eu la possibilité de s'expliquer précisément sur tous les sujets à l'hôtel Matignon. Le premier ministre tenait manifestement à connaître son avis dans le détail. C'est, en effet, du côté des centristes, c'est-à-dire à travers eux, notamment des barristes, que venaient depuis quelque temps les craquements qui pouvaient faire douter de la cohésion de la majorité.

Si le problème du désarmement nucléaire n'a pu être abordé faute de temps, en revanche ont été longuement examinés les trois autres sujets à propos desquels des objections avaient été publiquement formulées et sur lesquelles M. Chirac souhaitait des vérifications. Sur la Nouvelle-Calédonie, M. Méhaignerie a reconnu qu'au total une dizaine de députés et de sénateurs centristes *« tout au plus »* souhaitaient le report du référendum. Il se fera cependant lui-même l'avocat de la solution du maintien de la consultation à la date prévue et il a même invité M. Bernard Pons à venir convaincre ses amis CDS.

La réforme du code de la nationalité semble désormais repoussée à des jours meilleurs (c'est-à-dire les plus lointain possible) ce qui permettra d'étudier aussi tout à loisir le problème général des immigrés et de l'insertion de ceux de la deuxième génération. Voilà donc deux pommes de discorde supprimées tout à fait formellement.

Restait le problème de la « relance de l'économie » tant souhaitée par les barristes au profit des entreprises. L'expression — pourtant utilisée à une dizaine de reprises — qui rappelle de fâcheuses expériences passées est bannie du vocabulaire de M. Balladur. M. Chirac a rappelé qu'elle ne se justifiait pas puisque la France connaît un taux d'expansion comparable à celui de ses voisins. Cette querelle sémantique ainsi vidée, tous les ministres ont admis qu'il était préférable de rechercher les moyens de créer des conditions favorables pour inciter les entreprises à investir. Il s'agira plutôt — pour respecter les scrupules de M. Balladur — d'un coup d'accélérateur. Cette « relance » sélective, qui ne veut pas dire son nom, pourra donc se concrétiser par quelques mesures que M. Balladur a accepté d'étudier à la demande de M. Méhaignerie pour le bâtiment et les travaux publics notamment, et que M. Chirac se réserve d'annoncer le 25 mars à « L'heure de vérité ».

Au total, cette réunion des ministres, un an après le succès électoral de la majorité, a permis au premier d'entre eux de démontrer que la cohabitation n'est pas une entrave à son action et qu'elle interdit les turbulences au sein de la majorité ; de faire écarter les objections des « barristes » par ceux-là mêmes qui sont réputés proches du député de Lyon; de ne pas transiger avec la ligne de rigueur économique défendue par M. Balladur avec constance depuis le début et d'éloigner encore un peu plus le périlleux problème du code de la nationalité ; en somme, après l'hiver difficile que vient de connaître le gouvernement, de faire partager à celui-ci et à sa majorité une ferme résolution et un relatif optimisme. M. Chirac a obtenu des assurances formelles. Sous bénéfice d'inventaire de printemps.

ANDRÉ PASSERON.

Le dossier « relance » sera bouclé par MM. Chirac et Balladur

Tous les membres du gouvernement, à l'exception de M. Jacques Douffiagues, ministre délégué aux transports, ont participé au conseil de cabinet réuni pendant trois heures, le mardi 17 mars, autour du premier ministre (*le Monde* du 18 mars).

M. Jacques Chirac a justifié devant le gouvernement son refus de tout programme de relance de l'activité économique. Selon le premier ministre, une telle relance serait nécessaire si le taux de croissance que connaît l'économie française était plus faible par rapport à ses partenaires de l'OCDE, ou bien si son taux d'investissement était bas, alors que M. Chirac le juge « très important ». Hostile à des aides à l'investissement, le premier ministre estime que celles-ci auraient, entre autres effets néfastes, celui d'accroître les importations de machines-outils, la production française n'étaient pas en état de répondre à la demande qui serait créée, et de déséquilibrer, par voie de conséquence, la balance des paiements.

Pour le chef du gouvernement, les deux priorités sont la réduction du déficit budgétaire et celle de l'inflation. Il a indiqué que le déficit prévu par le gouvernement précédent pour le budget de 1986 était de 159 milliards de francs et que le déficit réel, après les mesures prises par l'actuel gouvernement, avait été de 141 milliards de francs. M. Chirac a souligné que la charge de la dette augmente deux fois plus vite, en valeur, que la production nationale brute. Le désendettement, a-t-il observé, réduit la ponction de l'Etat sur le marché financier et libère des capitaux qui peuvent s'investir dans l'industrie et détend les taux d'intérêt ; il a donc, par lui-même, un double effet favorable à l'investissement.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, délégué général du PR, a observé que les investissements des entreprises dans la recherche et dans les services commerciaux ne se font pas sur incitation fiscale. M. René Monory, ministre de l'éducation, CDS, s'est souvenu de l'époque où il avait été ministre de l'industrie, puis ministre de l'économie, pour se féliciter de la politique suivie depuis un an, laquelle a, selon lui, engagé l'industrie dans la *« spirale vertueuse »* de l'augmentation des fonds propres des entreprises et de celle de leur liberté.

Un accord s'est dégagé sans difficulté, selon certains participants, pour confirmer la ligne suivie en matière économique et approuver la méthode préconisée par M. Edouard Balladur, qui consiste à affecter le produit supplémentaire des privatisations, soit 15 milliards de francs, pour deux tiers au remboursement de la dette et pour le tiers restant à des dotations en capital aux entreprises publiques. La Rue de Rivoli a donc été surprise de la formulation employée par le porte-parole du premier ministre, M. Denis Baudouin, qui, rendant compte de la réunion du gouvernement, a déclaré : *« Tout le monde est d'accord sur la relance »*, en ajoutant aussitôt que la question qui s'était posée était celle des *« moyens »* de cette relance : aides fiscales ou amélioration de la situation financière des entreprises.

Baisse de l'impôt sur les sociétés

Il est vrai qu'un membre du gouvernement avait observé, comme une lapalissade, que *« la relance, tout le monde est pour »*. Tout dépend, naturellement, de ce qu'on entend par là. Unanimes à souhaiter une reprise et un développement de l'activité économique, les ministres étaient divisés sur l'opportunité de mesures *« spécifiques »* et *« sélectives »*, réclamées, notamment, par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, président du CDS. L'annonce des conclusions de la réunion de mardi devait tenir compte des diverses sensibilités.

La Rue de Rivoli ayant marqué sa préférence pour l'expression *« renforcement de l'investissement »*, c'est celle-ci qui a été finalement retenue dans un communiqué publié par l'hôtel Matignon. Le mystère n'en demeure pas moins sur les mesures dont M. Chirac, selon Matignon, se réserve l'annonce pour son passage à « L'heure de vérité », sur Antenne 2, le 25 mars. S'agira-t-il seulement de la répartition des dotations en capital, annoncées par M. Balladur, entre différentes entreprises publiques, et des programmes qu'elles permettront de lancer ? Il semble que d'autres dispositions soient en discussion entre le premier ministre et le ministre d'Etat.

Officiellement, le seul allégement de charges annoncé aux entreprises est une nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés, qui sera ramené de 45 % à 42 % dans le projet de budget pour 1988, comme le gouvernement s'y était engagé l'an dernier. L'hypothèse d'un « collectif » budgétaire de printemps, dans lequel cette baisse pourrait être avancée et où pourraient figurer d'autres dispositions d'ordre fiscal, est démentie rue de Rivoli. Il reste à savoir si la réduction de l'impôt sur les sociétés sera liée ou non, dans le budget de 1988, à des investissements. Dans la mesure où l'on attend des chefs d'entreprise qu'ils intègrent dès maintenant cette perspective dans leur politique de développement, cette incertitude devrait être levée sans trop tarder.

Il reste à savoir, aussi, si d'autres dispositions d'ordre fiscal sont effectivement à l'étude. Il y aurait, selon certains, *« deux ou trois choses »* en cours d'examen, dont un réaménagement du régime des amortissements.

S'agissant des dotations aux entreprises publiques, M. Balladur s'est engagé à étudier les demandes de M. Méhaignerie, qui souhaite qu'une partie d'entre elles profitent aux travaux publics. Il n'est pas exclu que, par le biais de divers montages financiers, les sociétés de construction d'autoroutes voient leurs moyens accrus. Cela aurait-il un effet de relance rapide sur l'activité de ce secteur ? Côté finances, on affirme que non, la mise en chantier d'une autoroute demandant au minimum, observe-t-on, trois ans et demi. Côté équipement, on soutient, au contraire, que certains chantiers, en région parisienne (liaison entre les villes nouvelles) et dans le Massif Central, peuvent être ouverts sans délai, et l'on se veut confiant dans les décisions que prendra le premier ministre lors du prochain comité interministériel d'aménagement du territoire, en avril.

Si M. Méhaignerie, interrogé par M. Chirac, a exprimé son accord avec les orientations définies par le premier ministre, la base de cet accord n'apparaît pas encore très clairement. On en a, à l'évidence, une conception différente aux finances et chez les ministres centristes, voire à Matignon.

Unanimité

Les *« convergences »* observées par M. Baudouin sont moins problématiques, en revanche, pour ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie et le code de nationalité.

M. Méhaignerie a exprimé les préoccupations des centristes sur la politique menée en Nouvelle-Calédonie et sur les chances du référendum prévu pour la fin du mois de juillet ou le début du mois d'août. M. Bernard Pons, ministre des DOM-TOM, s'est engagé, à la demande de M. Claude Malhuret, à faire connaître le statut qui sera proposé aux Néo-Calédoniens lorsque son projet de loi sera examiné au Parlement, aux alentours du 10 avril. Les centristes, tout en conservant leurs réserves, ont décidé de faire crédit à MM. Chirac et Pons et de ne pas leur créer de difficultés sur ce sujet.

L'unanimité s'est faite, aussi, sur le code de nationalité, après un exposé de M. Albin Chalandon. Le ministre de la justice a expliqué que deux politiques sont possibles, l'une d'exclusion, l'autre d'intégration. Soulignant qu'il choisit la seconde, M. Chalandon a observé qu'elle implique de dissocier trois sortes de problèmes : ceux de la délinquance, ceux de la population immigrée de la première et de la deuxième génération, et celui de la refonte du code de nationalité. Sur ce dernier sujet, le garde des sceaux a confirmé la création rapide d'une commission de « sages », dont les travaux serviront de base à un projet de loi. Celui-ci pourrait être soumis au Parlement lors de sa session d'automne, mais rien n'est moins sûr...

Interrogé, là encore, par le premier ministre, M. Méhaignerie a exprimé son accord avec ces orientions. M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, secrétaire général du PR, est allé dans le même sens, au terme d'une intervention qui a porté sur la sensibilité de la jeunesse, hostile à toute attitude d'exclusion. M. Alain Carignon, ministre délégué à l'environnement, maire de Grenoble, a fait état, au sujet de l'intégration, d'une expérience menée dans sa ville. MM. Philippe Séguin, Charles Pasqua et Robert Pandraud ont, eux aussi, approuvé la politique exposée par M. Chalandon. Le ministre de l'intérieur a observé toutefois : *« Il ne faut pas risquer de perdre ses amis. »*

M. Chirac, qui s'était préparé à un débat sur les problèmes de défense et sur la position de la France face aux propositions soviétiques d'« option zéro », n'a pas eu à intervenir sur ce sujet, qui n'est pas venu en discussion. A cette exception près, donc, la réunion du gouvernement a permis de passer en revue toutes les questions qui avaient donné lieu à divergences entre les ministres et au sein de la majorité. Le débat de « confiance » du 7 avril à l'Assemblée nationale montrera si la « clarification » menée par le premier ministre aura été efficace.

PATRICK JARREAU.

Le respect de l'« orientation libérale »

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a fait le compte rendu suivant de la réunion du gouvernement :

« M. Jacques Chirac, a déclaré M. Baudouin, *a indiqué qu'il est satisfait de la politique de redressement et du sérieux qui a présidé à celle-ci. En un an, l'orientation libérale a bien été respectée. »*

Le premier ministre, a poursuivi son porte-parole, *« tient à ce que la France, dans les quinze prochaines années, devienne plus forte, que l'ensemble de ses habitants se sentent plus solidaires, qu'elle développe son progrès social et qu'elle maintienne sa liberté comme cela est fait notamment en politique étrangère »*. Il s'agit également *« de préparer le pays à l'ouverture du grand marché européen en 1992 ; c'est là un défi, mais aussi une chance exceptionnelle pour le pays et cinq années constituent un temps normal et suffisant pour y réussir »*.

M. Chirac a observé que *« nous entrons dans une période politique plus intense en raison de la session parlementaire qui s'ouvre le 2 avril et du rapprochement de l'échéance présidentielle de 1988. C'est une raison de plus pour que la majorité et le gouvernement soient unis et solidaires. La majorité est courte, mais la cohabitation fonctionne bien. Si des difficultés se produisent, cela ne servira ni la majorité ni l'opposition. L'intérêt de tous est donc de maintenir la cohabitation »*.

Le premier ministre dans le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron

Le désert menace l'agriculture et le bassin de Decazeville

M. Chirac devait entreprendre, ce mercredi 18 mars, un quatrième voyage en province. Après s'être rendu en Alsace, à Toulouse et dans la région Rhône-Alpes, le premier ministre visitera le Tarn-et-Garonne, où il a prévu de prononcer un discours sur l'enseignement primaire, alors que les instituteurs du SNI-PEGC continuent de se mobiliser contre le décret sur les maîtres-directeurs. M. Chirac doit s'entretenir, d'autre part, avec le président du conseil général, M. Jean-Michel Baylet (MRG), ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui avait exprimé l'intention de *« prendre des initiatives »* dans le sens d'un *« dialogue »* entre la gauche et la droite (*le Monde* du 4 février).

Jeudi, dans l'Aveyron, dont le président du conseil général, M. Jean Puech, soutient M. Raymond Barre, le premier ministre, accompagné de M. François Guillaume, devrait s'entretenir longuement avec des représentants des agriculteurs. Il devrait s'intéresser ensuite, à l'invitation de M. Jacques Godfrain, député (RPR), au développement industriel du département, touché par des suppressions d'emploi à Decazeville.

RODEZ
de notre correspondant

A Rodez, trois dossiers attendent M. Chirac : le désenclavement, l'agriculture dans les zones difficiles, le pôle de conversion de Decazeville.

L'arrêt de la production à Vieille-Montagne, la suppression de la filière métallurgique (SESD, AFD, Vallourec), entraînent la disparition de mille cinq cents emplois directs sur le bassin de Decazeville, qui ne compte que quatre mille emplois industriels. Il y a quelques jours, M. Briane, député CDS, faisant allusion à un projet de reprise de la Compagnie française des ferrailles (CFF), lançait, en direction d'Asco-Métal et du ministère de l'industrie : *« On n'a pas tout fait pour sauver une activité industrielle à Decazeville. »* Une décision politique peut-elle encore sauver une partie des activités traditionnelles du bassin de Decazeville et susciter effectivement la création de nouveaux emplois ? Les élus et les syndicats (lesquels manifesteront à Rodez ou à Decazeville) resteront attentifs aux déclarations de M. Chirac.

Le désenclavement (air, terre, voies ferrées) préoccupe le président du conseil général, M. Puech (PR). C'est pour lui la condition du développement du département, une affaire de solidarité nationale et d'aménagement du territoire.

Pour les questions agricoles, M. Chirac et le ministre chargé du dossier, M. Guillaume rencontreront M. Raymond Lacombe, président de la FNSEA. L'agriculture aveyronnaise s'interroge : les dernières propositions de Bruxelles et le rapport Guichard l'ont inquiétée. Le discours de la FDSEA passe bien chez les élus. L'Aveyron n'a pas le choix : elle produit de l'herbe et, avec celle-ci, du lait, du fromage, de la viande. Ou les agriculteurs peuvent vivre de cette herbe, ce qui suppose compensation des handicaps et absence de quotas, ou c'est le désert qui s'installe.

C'est sur ce sujet que FDSEA et CDJA attendent M. Guillaume. Les deux syndicats lui rappelleront ses propos tenus en août 1986 à Camarès : pas de quotas en zones de montagne. Le 14 mars dernier FDSEA et CDJA ont rassemblé à Rodez plus de trois mille agriculteurs sur le thème : *« Pas de pays sans paysans ! »*, le même jour M. Lacombe a lancé une série de manifestations agricoles à travers la France.

A Saint-Affrique, M. Jacques Godfrain présentera un autre visage de l'Aveyron, celui qui se bat et innove. Au programme : une exposition sur les entreprises de haute technologie, la visite de la Société d'études et de fabrications électroniques et électriques, qui travaille pour Motorola et l'Airbus A 320.

YVON PUECH.

Les centristes affirment leur loyauté mais veulent garder leur droit de critique

Les centristes sont-ils tentés par certaines traditions des socialistes ? Le souci des dirigeants du PS de rechercher *« la synthèse »* après avoir largement débattu sur la place publique, semble en tout cas fortement impressionner M. Pierre Méhaignerie. En rendant compte des travaux du bureau politique du CDS qui s'est tenu après la réunion du gouvernement, et où furent largement évoqués les débats internes à la majorité, le ministre de l'équipement n'a eu que ce mot à la bouche, *« la synthèse »*... Un mot qui, pour lui, signifie que ses amis du CDS appliqueront dans leurs rapports avec leurs alliés ce slogan : *« Sérénité, loyauté, pluralisme. »*

« Sérénité », cela est d'autant plus facile pour M. Méhaignerie que ses amis sont particulièrement satisfaits d'avoir été entendus dans l'affaire du code de la nationalité, même s'il fait remarquer que *« davantage de pluralisme aurait permis d'éviter des erreurs »*, notamment sur ce dossier. Le ministre de l'équipement est d'autre part persuadé d'avoir remporté une victoire en obtenant quelques milliards de francs, produits par les privatisations, pour son secteur ministériel.

Mais le « pluralisme » reste de rigueur quand il s'agit de savoir comment l'investissement pourra être encouragé dans le budget 1988. Si le CDS convient qu'une incitation fiscale générale n'est pas envisageable, il compte bien continuer à défendre quelques possibilités de soutien spécifique pour la recherche et les investissements immatériels (le développement des réseaux commerciaux à l'étranger par exemple). M. Méhaignerie reste partisan d'un effort fiscal pour les seules entreprises au détriment des ménages. Mais ce débat n'est pas tranché au sein du gouvernement, reconnaît le ministre centriste M. Claude Durieux, farouche partisan de cette solution, proche de M. Barre, qui présentera un rapport sur ce sujet lors du prochain conseil politique du CDS le 28 mars.

La *« loyauté »* se traduit par la décision du bureau politique du CDS de ne pas provoquer le conflit au Parlement sur la Nouvelle-Calédonie, malgré les désaccords de certains des siens avec la politique de M. Bernard Pons. Le ministre des DOM-TOM rencontrera, le mardi 24 mars, les parlementaires centristes préoccupés par ce dossier. Si le président du CDS (fonction ministérielle oblige) insiste sur cette volonté de conciliation, le secrétaire général de son parti, M. Jacques Barrot, réaffirme que le référendum vient trop tôt.

Le *« pluralisme »*, c'est aussi la décision du CDS de ne pas utiliser la nouvelle possibilité législative — voulue par le RPR — pour les partis politiques de faire de la publicité à la télévision. *« Il y va de la morale politique tant que n'est pas réglé le problème du financement des partis »* fait remarquer M. Méhaignerie.

La *« sérénité »* sera bien utile au CDS pour faire la *« synthèse »* entre la *« loyauté »* et le *« pluralisme »*...

Th. B.

PROPOS ET DÉBATS

M. Joxe : un an pour changer

« Depuis un an, a affirmé, le mardi 17 mars, sur Europe 1, M. Pierre Joxe, *les Français ont pu juger le gouvernement. Ils ont un an pour en changer »* et permettre aux *« forces de progrès de reprendre la tâche interrompue il y a un an. »* Réaffirmant qu'il fallait *« chasser le gouvernement »*, l'ancien ministre socialiste, qui avait déjà tenu de tels propos dimanche, à Autun, s'est défendu de *« perdre ses nerfs »* ou de *« gêner le président de la République »* par ses attaques. *« Nous sommes en pré-campagne »*, a-t-il expliqué. Commentant le mardi 17 mars, sur France-Inter, les propos controversés de M. Pierre Joxe, un autre ancien ministre socialiste, M. Pierre Bérégovoy, a affirmé à son tour qu'il fallait *« chasser ce gouvernement parce qu'il divise la France ». Quand on dirige un pays, il faut d'abord penser à le rassembler et non à le diviser (...) Il faut être au-dessus de la polémique politicienne »* a souligné M. Bérégovoy. *« Je me demande si M. Chirac a le sang-froid nécessaire à l'exercice des fonctions qui sont les siennes, et à l'exercice des fonctions qu'il convoite. »*

M. Jospin : quelle campagne ?

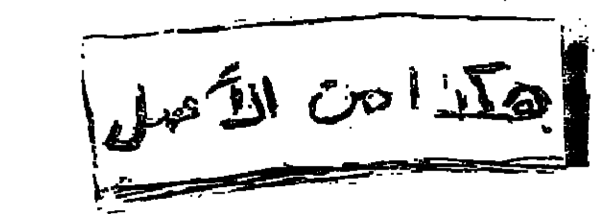
M. Lionel Jospin a déclaré le mercredi 18 mars que la tonalité du discours socialiste *« doit être convaincante, critique du gouvernement, mais ouverte et tolérante »*. Pour le premier secrétaire du PS, les propos tenus par M. Joxe dimanche dernier en Saône-et-Loire ne sont pas *« faux sur le fond »* mais ne correspondent *« certainement pas »* à la tonalité souhaitée. A M. Joxe qui proclamait : *« La campagne est ouverte »*, M. Jospin répond : *« La campagne présidentielle n'a pas commencé. Comment commencer une campagne présidentielle sans candidat ? »*

M. Jean Poperen : parenthèse

« Ce qui a commencé le 16 mars 1986 ne doit être qu'une parenthèse que nous fermerons dès que possible », a déclaré le mardi 17 mars, à Amboise (Indre-et-Loire), M. Jean Poperen, secrétaire national du Parti socialiste. *« Il manque des forces au combat de la gauche,* a aussi estimé le numéro 2 du PS. *Des gens manquent à l'appel. Il faut les remettre dans le circuit pour la prochaine échéance électorale. »*

M. Carignon : appel au PS « raisonnable »

M. Alain Carignon (RPR), ministre délégué chargé de l'environnement, a demandé le mardi 17 mars, sur FR 3, aux *« socialistes raisonnables de soutenir l'action du gouvernement. Les socialistes raisonnables, ceux qui aujourd'hui conservent la culture de l'intérêt général, quand ils sont passés au gouvernement, devrait plutôt le soutenir et l'aider dans sa tâche,* a estimé M. Carignon. Car, a-t-il ajouté, *ceux-là aujourd'hui veulent préparer avec nous le grand marché européen de 1992 »*.



Société

La lutte contre l'épidémie de SIDA

Une vingtaine d'hémophiles portent plainte contre la firme Bayer

La firme pharmaceutique ouest-allemande Bayer a révélé, le 17 mars, qu'elle fait l'objet de poursuites judiciaires pour avoir mis sur le marché des médicaments utilisés dans le traitement de l'hémophilie et ayant pu transmettre le virus du SIDA. Cette nouvelle a aussitôt provoqué une chute brutale des actions de Bayer qui ont perdu 6,90 marks en une seule séance à la Bourse de Francfort.

Selon le porte-parole de la firme, une vingtaine de patients hémophiles traités avec du facteur VIII auraient déjà porté plainte. Le facteur VIII est un produit anticoagulant fabriqué à partir de plasma sanguin par une filiale américaine de Bayer, Cutter. Depuis l'automne 1984, Bayer a mis en place de nouvelles techniques de fabrication et de contrôle permettant d'éliminer tout risque de contamination. Ce sont les lots de facteur VIII fabriqués avant cette date qui, n'ayant pas été, en particulier, préalablement chauffés pour inactiver le virus, sont mis en cause. Il est vraisemblable que d'autres firmes pharmaceutiques fabriquant du facteur VIII soient confrontées au même type de problème.

Selon une étude épidémiologique menée en février 1986 par le Centre national de la transfusion sanguine, plus d'un hémophile français sur deux a été contaminé par le virus du SIDA (*le Monde* du 23 août 1986).

F. M.

Le professeur Zagury s'est autovacciné contre la maladie

En s'inoculant, en novembre dernier, un *« modèle expérimental de vaccin »* contre le SIDA, le professeur Daniel Zagury, directeur du laboratoire de physiologie cellulaire de l'université Pierre-et-Marie-Curie, a-t-il réussi à prendre de vitesse l'ensemble de la communauté scientifique internationale ? La publication, le 19 mars, dans la revue scientifique britannique *Nature,* d'une note de travail relatant cette expérimentation sans précédent, semble en tout cas indiquer que le professeur Zagury a obtenu des résultats sinon spectaculaires, du moins encourageants. Il s'est inoculé par scarification une molécule associant le virus de la vaccine (qui sert à la fabrication du vaccin contre la variole), à une protéine constitutive de l'enveloppe du virus du SIDA, la GP 160. Cette autovaccination avait été précédée d'une expérimentation faite sur des babouins et des chimpanzés et qui n'avait donné lieu à aucune réaction locale ou générale.

Le professeur Zagury a déclaré à l'Agence France-Presse qu'il était normal d'essayer ce vaccin sur lui-même. Ajoutant qu'il souhaite mettre en garde contre *« tout cri de victoire prématuré »,* il indique *« que ce modèle expérimental est un bon candidat au vaccin. C'est un travail positif, assurément, mais qui a besoin de plus amples évaluations ».*

L'organisme du professeur Zagury a, semble-t-il, réussi, à la suite de cette vaccination, à fabriquer des taux très élevés d'anticorps dirigés contre le virus du SIDA. Ces anticorps, a précisé le chercheur, sont capables, *in vitro,* de neutraliser le virus du SIDA. En outre, aucun effet secondaire n'a été jusqu'à présent observé.

Ces résultats ont été confirmés par ceux — non publiés — obtenus à la suite d'une expérimentation semblable menée sur dix volontaires zaïrois à hauts risques et chez un autre scientifique « cobaye ». C'est à la suite de la révélation par le *New York Times* de cette expérimentation franco-zaïrois, qu'une polémique avait éclaté (*le Monde* du 19 décembre 1986). Quelques jours plus tard, le gouvernement zaïrois apportait son soutien aux professeurs Lurhuma, Zagury et Salaun en les félicitant pour leurs travaux (*le Monde* du 9 janvier 1987).

Quelle est l'efficacité à long terme d'une telle protection ? Reste également à apporter la preuve formelle que cette vaccination confère une protection totale en cas de contamination sexuelle ou sanguine.

Lorsqu'il aura publié l'ensemble des résultats obtenus sur la douzaine de personnes déjà vaccinées, le professeur Zagury a indiqué qu'en accord avec les autorités zaïroises il allait réaliser un essai clinique de grande envergure sur un millier de volontaires.

L'une des principales questions posées par ce travail concerne l'origine du vaccin expérimenté. Plusieurs informations concordantes laissent penser qu'il s'agit d'un vaccin mis au point par une équipe de l'institut américain de la santé (docteurs Bernard Moss et Robert Gallo).

F.N.

La coopération franco-africaine va être intensifiée

Afin de mieux lutter contre l'extension rapide de l'épidémie de SIDA à l'ensemble du monde, et tout particulièrement en Afrique, le gouvernement vient de créer un comité d'experts animé par le professeur Alain Pompidon.

Mardi 17 mars, au cours d'une conférence de presse, M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, et Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, ont défini les trois orientations de ce comité : *« Le renforcement de l'information à destination du grand public africain ; l'aide aux Etats qui en feront la demande »,* pour mettre en place dans un délai d'une année, au sein des centres de transfusion sanguine et des banques de sang des hôpitaux, les moyens matériels et humains nécessaires au dépistage sérologique ; *« le renforcement du soutien aux équipes qui participent déjà aux recherches cliniques et épidémiologiques sur le terrain ».*

Le ministère de la coopération a décidé de mettre en œuvre un plan d'urgence de 17 millions de francs. Ce plan s'étend aux trente-six pays ayant passé un accord de coopération avec la France (outre les pays africains, il s'agit également d'Etats situés dans l'océan Indien ou dans les Caraïbes, comme Haïti).

Mme Barzach a indiqué, pour sa part, que le problème du dépistage du SIDA aux frontières sera débattu lors d'une réunion des ministres européens de la santé, le 15 mai prochain. *« Dans ce domaine,* a-t-elle déclaré, *nous devons être particulièrement vigilants sur les précautions à prendre. Elles ne doivent en aucun cas servir de prétexte à une quelconque discrimination et au racisme que l'on commence à voir naître en ce moment quand on évoque cette question. »* La France, a ajouté le ministre de la santé, n'a, pour l'instant, absolument pas l'intention d'avoir recours à ce type de mesure.

Après l'instruction du Vatican sur la bio-éthique

L'Eglise en porte à faux

NON à la contraception, non à l'avortement, non à la procréation artificielle... C'est à peu près tout ce qu'on retient des longs documents du Vatican sur la vie, l'amour et la mort. Ils sont lus en diagonale et généralement critiqués. Puis rangés dans les tiroirs. Ces mises en garde solennelles ne semblent guère influencer la vie quotidienne de la plupart des Occidentaux.

La récente instruction romaine sur la *« dignité de la procréation »* a tout l'air d'entrer dans cette catégorie. C'est une position regrettable, et qui ne sera pas suivie, ont dit en substance plusieurs spécialistes de renom, avant de retourner à leurs laboratoires ou à leurs salles de consultation. Un coup pour rien, en somme.

Et pourtant, les interventions publiques de Rome ne sont jamais sans effet. Elles retentissent autant sur la société que sur l'Eglise elle-même. La hiérarchie catholique étant souvent la seule instance à se prononcer en détail sur des questions de fond, sa parole prend une importance particulière. Elle laisse toujours une trace dans l'opinion, ne serait-ce que sous forme de doutes ou de vague culpabilité.

Dans un pays comme la France, pourtant laïque et bien permissif, l'Eglise reste l'instance morale par excellence. « De gauche » en ce qui concerne la justice sociale ou les immigrés, mais résolument conservatrice pour tout ce qui touche à la sexualité. Nul n'imaginerait aujourd'hui un comité d'éthique où elle ne serait pas représentée. On la respecte, on la sollicite... quitte à légiférer dans le sens opposé à ses jugements. Curieux statut, en cette fin de siècle, d'une institution qui se déclare *« experte en humanité »* !

Avec le « pape polonais », ou le cardinal Lustiger, qui lui ressemble comme un frère, l'Eglise catholique n'a plus de complexes : elle tient un discours ferme et cohérent, parfois à la limite de la provocation, face à une société désorientée, doutant d'elle-même, affolée par ses découvertes ou par ses excès. Cette Eglise est-elle pour autant en position de force ?

On assiste, c'est vrai, à un certain retour au religieux, illustré en France par le « boom » des livres de spiritualité. Mais cette attirance ambiguë pour le christianisme ne signifie nullement l'adhésion à un ensemble de règles morales. La vie privée échappe de plus en plus à l'emprise de l'Eglise. Son ennemi n'est pas tant le laxisme des mœurs que l'autonomie des individus dans le domaine moral. Chacun se sent en droit de définir librement son attitude. L'Etat s'y adapte par ses lois. L'Eglise, elle, s'y oppose résolument.

Le SIDA *était* apparu comme un coup d'arrêt à la permissivité. Certains y voyaient cyniquement un don du ciel, *« une punition de Dieu ».* Et c'est exactement l'inverse qui se produit : la crainte de cette peste des temps modernes est en train d'encourager... la vente de préservatifs. L'Eglise, incapable de freiner le courant, est tout juste en mesure de mettre en garde contre une sexualité sans amour, ce qu'aucun parti politique n'oserait dire. Mais on ne retient de son intervention qu'un « non aux préservatifs »... Décourageant !

Une crédibilité menacée

Si cette Eglise est en porte à faux, c'est d'abord par rapport à d'elle-même. En France, selon les sondages, un quart à peine des catholiques pratiquants observent les prescriptions du pape en matière de contraception. Les interdits romains embarrassent non seulement des médecins, des théologiens et des éditorialistes catholiques, mais aussi une partie de la hiérarchie. Si le cardinal Lustiger a donné l'impression d'être encore plus sévère que la Congrégation pour la doctrine de la foi, l'évêque de Versailles, au contraire, vient de regretter publiquement que l'aide de la science soit interdite aux couples stériles.

Ce « non » déroutant de Rome va une fois de plus, faire oublier tout le reste. C'est dommage, car le texte du Vatican contient beaucoup de réflexions intéressantes.

Pas de relation sexuelle qui ne soit liée à la procréation, affirmait en 1968 l'encyclique *Humanae vitae.* Aujourd'hui, le Vatican inverse la proposition : pas de procréation sans union sexuelle. Contradictoire ? Nullement. Cette valorisation de l'acte sexuel, qui peut surprendre sous la plume d'hommes d'Eglise, est tout à fait cohérente avec l'affirmation précédente. Rome se fonde sur la *« loi naturelle »* pour s'opposer à tout ce qui est *« artificiel » :* de la pilule au don de sperme et à la fécondation *in vitro.*

Cohérence bien abstraite cependant, bien dogmatique. Pourquoi interdire à un couple stérile de recourir à une technique médicale pour avoir l'enfant qu'il désire ardemment ? Une relation sexuelle réglementaire, respectant la *« nature »,* serait-elle supérieure à une fécondation artificielle fondée sur l'amour ?

Le Vatican défend là une position aussi intenable que ses thèses sur la contraception. Or, il n'est pas dans ses habitudes de rectifier une erreur de ce genre. L'Eglise ne peut changer. Et, si elle change au bout de nombreuses années, c'est toujours sous couvert d'immutabilité, en référence à son encyclique précédente. En attendant, Rome creuse le fossé entre le dogme et la vie, entre l'Eglise et la société.

Pour être concret, il faut parfois entrer dans le détail. Des catholiques de plus en plus nombreux pensent cependant que leurs évêques gagneraient à s'en tenir à de grandes orientations, laissant aux chercheurs, aux médecins et surtout aux couples la liberté de les appliquer. Une chose est d'aider la société à réfléchir, sous forme d'interrogations, de propositions ou de mises en garde ; une autre est de vouloir définir à tout propos le bien et le mal. Il y va de la crédibilité de l'Eglise. Et de celle d'un christianisme dont la société actuelle, quoi qu'on dise, s'est beaucoup inspirée.

ROBERT SOLÉ.

Trois centres hospitaliers catholiques d'Europe continueront à pratiquer la fécondation artificielle

Sur les cinq facultés catholiques de médecine d'Europe occidentale — Louvain-la-Neuve et Leuwen (Belgique), Nimègue (Pays-Bas), Lille (France) et Rome, — trois ont fait savoir, le 17 mars, qu'en dépit de la désapprobation du Vatican elles poursuivraient leurs travaux de fécondation en éprouvette : il s'agit de Louvain, Nimègue et Lille.

A la faculté de médecine de l'université catholique de Louvain, où sont nés plusieurs bébés *in vitro,* le professeur Thomas, qui dirige le département d'obstétrique, a déclaré : *« Nous continuerons à rendre service aux couples stériles, comme nous le faisons depuis trois ans. »* Un porte-parole de l'université catholique de Nimègue a également indiqué qu'aucune décision d'arrêter ces thérapeutiques n'avait été prise dans son établissement. Rappelons qu'à Lille, tout en proposant l'ouverture d'un dialogue avec le Vatican, les responsables de la « Catho » ont indiqué qu'ils poursuivraient, eux aussi, les traitements engagés au profit de couples mariés et stériles (*le Monde* du 18 mars).

Le Vatican prendra-t-il des sanctions contre ceux qui n'appliqueraient pas son instruction du 10 mars ? *« Le Saint-Siège a exprimé un jugement moral,* a dit le cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, *et l'on doit voir maintenant quelles sont les formes les plus appropriées pour l'appliquer au domaine juridique. »*

Le Conseil de la fédération protestante de France doit adopter à son tour, jeudi 19 mars, un document sur les questions de bioéthique.

Une équipe américaine confirme l'existence d'un « gène anticancéreux »

L'existence d'un gène dont l'absence est liée à l'apparition d'un certain type de cancer vient d'être confirmée par une équipe de chercheurs américains.

Il y a quelques mois (*le Monde* du 17 octobre 1986), une équipe américaine dirigée par les professeurs Weinberg (Massachusetts Institute of Technology) et Thaddeus Dryja (Massachusetts Eye and Ear Infirmary) isolait un gène dont l'absence était susceptible de provoquer l'apparition de la plus fréquente des tumeurs oculaires de l'enfant, le rétinoblastome. Les spécialistes se demandaient alors s'il ne s'agissait pas, tout bonnement, de la découverte d'une nouvelle catégorie de gènes capables d'empêcher la cancérisation.

Auparavant, la compréhension des mécanismes de la cancérisation reposait en grande partie sur l'étude des oncogènes (ou gènes du cancer). Ces derniers, présents de manière tout à fait normale dans les cellules de presque tous les organismes vivants, sont capables de provoquer, s'ils subissent une seule mutation, l'amorce d'un processus de cancérisation.

Cette semaine, la découverte de l'équipe du professeur Weinberg est confirmée par la publication dans l'hebdomadaire américain *Science,* daté du 13 mars, d'une étude réalisée par des chercheurs de l'université de Californie sous la direction du professeur Wen-Hwa Lee. Cette équipe vient, en effet, de déterminer la séquence complète de ce gène. Il s'agirait d'un gène récessif dont l'absence ou l'anormalité interviendrait également dans l'apparition d'autres formes de cancer.

En outre, mais cela demande à être vérifié, ce gène présent sur le chromosome 13 coderait pour une protéine présente normalement dans les cellules et comprenant huit cent seize acides aminés. Cette protéine, qui ne ressemblerait à aucune autre protéine connue, serait essentielle à la croissance cellulaire normale.

L'équipe du professeur Lee se propose maintenant de rechercher s'il existe également des anomalies de ce gène chez des patients atteints d'autres types de cancer, en particulier d'ostéosarcome. D'autre part, il sera évidemment capital de déterminer avec précision la nature de cette protéine. On saura sans doute ainsi si son absence est responsable de l'apparition des rétinoblastomes.

Inutile de préciser qu'une extraordinaire course de vitesse s'est engagée entre les équipes des deux instituts de recherche. L'enjeu est immense. Si l'absence de ce gène était liée au développement de plusieurs types de cancer, ces travaux auraient d'énormes conséquences. Tant en ce qui concerne la compréhension des mécanismes de la cancérisation que par toutes les applications cliniques qu'ils seraient susceptibles d'impliquer.

FRANCK NOUCHI.

Les professeurs Jean Bernard, Jean Dausset et François Jacob lancent un appel contre la publicité pour la bière à la télévision

Trois personnalités prestigieuses de la médecine française, les professeurs Jean Bernard, Jean Dausset et François Jacob vont lancer un appel solennel afin de faire revenir le gouvernement sur sa décision d'autoriser la publicité pour la bière sur les chaînes publiques et privées de télévision. Cet appel servira au lancement d'une « souscription nationale » destinée à financer une campagne de presse afin d'obtenir au plus vite le vote d'une loi par le Parlement sur la publicité pour les boissons alcoolisées.

L'affaire a commencé fin 1985 avec les négociations menées entre M. Georges Fillioud, alors secrétaire d'Etat chargé de la communication, M. Berlusconi, candidat à la cinquième chaîne de télévision, et l'Elysée. Au centre des discussions : l'exclusivité du marché publicitaire de la bière. Quelques semaines avant les élections de mars 1986, cette autorisation (qui avait curieusement pris la forme de l'interdiction faite à toute publicité pour les boissons alcoolisées de plus de 9 degrés) était accordée à la cinquième chaîne, puis à la sixième et à Canal Plus.

En juin dernier, plusieurs responsables du Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme découvrirent, non sans stupéfaction, que le cabinet de Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, n'avait nullement pris conscience des problèmes posés par la diffusion des messages publicitaires par voie télévisée incitant à la consommation de bière. Le cabinet de Mme Barzach prenait alors contact avec celui de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, pour savoir quelle solution pouvait être apportée au problème posé initialement par le gouvernement de M. Fabius. C'est ainsi, confie-t-on de bonne source, que la cabinet de Mme Barzach apprit que M. Léotard était sur le point de signer un décret autorisant la diffusion de messages en faveur de la bière sur la première chaîne de télévision, lorsque celle-ci serait privatisée.

La « pub » et l'éducation des enfants

L'affaire, dès lors, ne pouvait plus demeurer confidentielle. Le décret de M. Léotard parut au *Journal officiel* du 27 janvier. A la mi-février, lors de l'installation du Haut Comité au ministère de la santé, le professeur Claude Got démissionnait en posant publiquement le problème (*le Monde* du 21 février). En réponse, Mme Barzach annonça qu'elle avait demandé à M. Léotard de revenir sur sa position. Sans succès : le ministère de la culture publiait dès le lendemain un communiqué dans lequel il expliquait que, au nom du principe d'égalité entre les différentes chaînes, TF1 devait bénéficier du même régime que la cinquième ou la sixième chaîne. *« L'argumentation prêterait à sourire, si elle ne se situait pas dans un tel contexte,* expliquent aujourd'hui les ligues antialcooliques françaises (1). *En effet, le gouvernement actuel ne continue pas à nationaliser des entreprises au motif que le gouvernement précédent avait commencé à le faire... »*

La démission du professeur Got devait rapidement jouer le rôle de révélateur. L'académie nationale de médecine, celle des sciences, le conseil de l'ordre des médecins, les doyens des facultés de médecine et plusieurs sociétés savantes apportèrent leur soutien. Il y a quelques jours, les ligues antialcooliques françaises, toutes reconnues d'utilité publique, ouvraient un second front de contestation, en décidant de poursuivre M. Léotard devant le Conseil d'Etat (*le Monde* du 14 mars).

C'est dans ce contexte que va être très prochainement organisée une nouvelles action spectaculaire : le lancement d'une souscription nationale animée par les professeurs Claude Got et Gérard Dubois, spécialiste de santé publique. Cette action sera patronnée par les professeurs Jean Bernard, Jean Dausset et François Jacob. Thème de l'appel : « Ne laissez pas les publicitaires faire l'éducation de vos enfants. »

Toutes ces actions de contestation ont été brutalement alimentées ces derniers jours par une nouvelle initiative de M. François Léotard, visant cette fois à autoriser sur la seconde chaîne de télévision la publicité pour les boissons alcoolisées de moins de 4 degrés. Si elle était accordée, cette autorisation permettrait aux principaux industriels de la bière de faire de la publicité de marque puisqu'une part non négligeable de la consommation nationale (2 millions d'hectolitres sur 22,5 millions) concerne les bières de moins de 4 degrés d'alcool.

Les contradictions de la politique gouvernementale en matière d'alcoolisme est d'autant plus frappante que les autorisations de publicité à la télévision sont accordées au moment même où le garde des sceaux annonce une série de mesures spectaculaires visant à aggraver les peines infligées aux responsables d'accidents de la circulation ayant une alcoolémie supérieure à celle légalement autorisée.

JEAN-YVES NAU.

(1) Le Comité national de défense contre l'alcoolisme, les associations La Croix bleue, La Croix d'or française et le mouvement Vie libre.

Pas de vitamine C dans les supermarchés

La pharmacienne a eu gain de cause : l'hypermarché Carrefour ne pourra plus vendre de vitamine C 800. En mai 1985, Mme Roselyne Bachelot, qui tient une pharmacie dans un centre commercial d'Angers (Maine-et-Loire), avait fait constater par huissier que la grande surface proche de son officine vendait de la vitamine C. L'affaire est venue devant le tribunal de grande instance, qui, au terme d'une longue procédure, a interdit, mardi 17 mars, la vente du produit dans l'hypermarché et autorisé la pharmacienne à faire saisir le stock.

Carrefour devra payer 1 000 F par jour en cas de non-respect du jugement. Les magistrats ont fait référence notamment à un arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes selon lequel les produits vitaminés peuvent être qualifiés de médicaments, la concentration de la vitamine pouvant *« fonder cette qualification ».*

Société

Le renvoi du dossier de Christine Villemin devant la chambre d'accusation de Dijon

La décision de la Cour de cassation ne remet pas en cause l'essentiel du dossier sur l'assassinat de Grégory

Décidément, l'affaire Villemin sera jusqu'au bout l'affaire des recommencements. En cassant, le mardi 17 mars, l'arrêt par lequel la chambre d'accusation de Nancy avait, le 9 décembre 1986, envoyé Christine Villemin devant la cour d'assises des Vosges, pour y répondre de l'assassinat de son fils Grégory commis le 16 octobre 1984 à Lépange-sur-Vologne, la chambre criminelle de la Cour de cassation vient en effet de sanctionner une décision dont elle a chargé la chambre d'accusation de Dijon de rectifier les erreurs relevées par elle.

Ensuite, si cette juridiction estime qu'il existe toujours contre Christine Villemin des charges suffisantes, *elle devra renvoyer l'inculpée devant* les assises de la Côte-d'Or. L'affaire se trouve ainsi désormais sortie du milieu et du climat dans lesquels elle avait été conduite depuis son origine avec le retentissement et les déboires que l'on sait.

Une lettre anonyme

Cela enregistré, il convient de mesurer l'exacte portée de l'arrêt de cassation – rendu par la chambre criminelle – des dix moyens invoqués par la défense de Christine Villemin. La Cour suprême, que présidait M. Paul Berthiau, n'en a retenu que trois qui sont, en vérité, sans grande incidence sur le fond de l'affaire et n'auront pas pour effet une remise en cause fondamentale du dossier.

Il s'agit d'abord d'une expertise dont avaient été chargés, sur deux ordonnances du juge d'instruction M. Lambert (20 octobre 1984 et 7 janvier 1985), le professeur Ceccaldi et M. Clément. Il leur était demandé d'étudier les enveloppes ayant contenu des lettres anonymes du « corbeau » et leurs timbres et, aussi, de comparer la cordelette – qui avait servi à lier les mains de Grégory – à une autre, trouvée chez un cousin. Les rapports déposés n'avaient pas apporté d'éléments exploitables.

Cependant, l'un de ces experts, M. Clément, non inscrit sur une liste d'experts agréés, n'avait pas prêté par écrit le serment prévu par le code de procédure pénale ; dans ce cas particulier, la chambre d'accusation de Nancy, à laquelle la défense avait demandé pour cette raison d'annuler cette expertise, s'y était refusée. Pour la Cour de cassation, cette nullité aurait dû s'imposer. La chambre d'accusation de Dijon aura donc à réparer cette bévue juridique.

Il en va de même pour une pièce datée du 20 décembre 1984 et signée d'un expert allemand, M. Koher, auquel le juge d'instruction avait demandé d'examiner la lettre anonyme reçue le 17 octobre 1984, lendemain du crime, par Jean-Marie Villemin, lettre dont l'auteur revendiquait l'assassinat de l'enfant. Or, un autre expert avait travaillé avec M. Koher, mais n'avait pas signé le document qui, au reste, se contentait de faire savoir que toute *recherche était impossible en raison* des manipulations antérieures subies par la lettre.

Là encore, la défense avait soutenu que ce document était nul et, là encore, la chambre d'accusation avait refusé l'annulation, ce que la Cour de cassation tient pour critiquable.

Enfin, l'arrêt de Nancy encourt la cassation pour avoir écarté des mémoires déposés par la défense, certains passages se référant eux-mêmes à des actes de procédure qui avaient été annulés précédemment, ce qui est apparu comme un excès de pouvoir de la chambre d'accusation.

Telles sont donc les limites de cette communication. Du même coup, la décision de la chambre criminelle ne revêt pas la portée qu'en attendait Mᵉ Jacques Boré, qui soutenait le pourvoi formé par Christine Villemin et pour qui l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de Nancy était *« le plus mauvais qu'il lui ait été donné de lire en vingt-sept ans de carrière, rendu par une juridiction tellement pressée qu'elle a accepté l'inacceptable »*.

Le rapport d'autopsie

Car Mᵉ Boré avait d'autres ambitions, la principale étant d'obtenir *de la chambre criminelle* l'annulation pure et simple du rapport d'autopsie de Grégory Villemin. Il faisait valoir pour cela que les médecins légistes désignés par le juge d'instruction pour pratiquer cette autopsie et rechercher les causes de la mort de l'enfant s'étaient vu adjoindre deux autres experts, l'un pour examiner les poumons de la victime, l'autre pour déterminer le groupe sanguin et rechercher une éventuelle alcoolémie. A ses yeux, la désignation de ces deux experts, uniques l'un et l'autre pour leur mission respective, ne répondait pas aux exigences *légales* et l'expertise se trouvait viciée dans sa totalité.

Si ce moyen avait été admis, c'était – comme l'avait bien vu Mᵉ Philippe Wacquet, qui représentait les parents de Jean-Marie Villemin, partie civile, – *« l'enterrement de l'affaire puisque l'on n'aurait désormais plus aucun moyen de savoir comment et pourquoi Grégory était mort »*. Mᵉ Wacquet avait fait valoir que ces deux experts n'avaient, en fait, pas accompli une expertise, mais s'étaient bornés à fournir au juge d'instruction de simples constatations, sans interprétation des résultats. C'est ce qu'a jugé la chambre criminelle, comme l'y avait invitée aussi l'avocat général, M. François Rabut.

De même, ont été rejetés les moyens tendant à l'annulation de la procédure entre le 29 mars 1985, date de la mort de Bernard Laroche, assassiné ce jour-là par Jean-Marie Villemin, et le 3 juillet 1985, date de l'inculpation de Christine Villemin.

Pour Mᵉ Boré, cette annulation s'imposait puisque le juge Lambert avait déclaré, le 18 avril 1985, l'action publique éteinte contre Laroche, alors unique inculpé, et qu'il ne pouvait continuer d'instruire contre X, comme il l'avait fait. C'était oublier qu'un juge d'instruction se trouve saisi d'un ensemble de faits précis et que le décès d'un inculpé n'empêche pas l'information de continuer, *sans qu'il y ait besoin*, pour cela, de nouvelles réquisitions du parquet.

Enfin, la chambre criminelle a rejeté le moyen invoqué d'une inculpation tardive de Christine Villemin, alors qu'auraient existé contre elle des charges commandant son inculpation pour qu'elle puisse exercer ses droits de défense.

Comme l'avait relevé Mᵉ Philippe Wacquet au nom de la partie civile, *« il était assez paradoxal d'affirmer, comme l'ont fait les avocats de Christine Villemin, que les charges qui pèsent sur elle sont légères et imprécises, et de prétendre en même temps que ces charges étaient assez sérieuses pour entraîner son inculpation dès le 24 octobre 1984. »*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Le médiateur a remis son rapport annuel au président de la République

M. Paul Legatte, médiateur de la République, devait remettre, mercredi 18 mars, au chef de l'Etat, le quatorzième rapport annuel de l'organisme qu'il dirige depuis un an. Institué en 1973, le médiateur a pour mission de recevoir les réclamations des administrés *via* les sénateurs et les députés, seuls habilités en principe à le saisir. En 1986, quatre mille huit requêtes lui ont été adressées : 27 % relevaient des compétences de la Sécurité sociale, 20 % avaient trait à la fiscalité et 12 % émanaient de fonctionnaires à propos, le plus souvent, de leurs retraites ou pensions.

POINT DE VUE

Au service de l'équité

par Paul Legatte
médiateur de la République

PLUS que jamais, la France a besoin de médiation.

Pendant la révolte étudiante, André Fontaine a évoqué dans ce journal la nécessité d'un dialogue permanent entre la société française et les gouvernants.

Depuis le début de l'année, l'institution d'une instance de médiation a été évoquée à maintes reprises dans les domaines les plus divers : déroulement des manifestations publiques (les casques blancs), règlement du conflit à la SNCF, Nouvelle-Calédonie, exercice du droit de grève dans le secteur public, situation des enfants de couples franco-algériens...).

Nul ne doute que l'actualité nous apportera d'autres exemples de l'utilité d'une institution très personnalisée, capable d'inspirer la confiance, investie d'une large marge de manœuvre et d'une autorité indiscutée, formulant ses recommandations en marge des procédures formelles et des règles juridiques traditionnelles.

Dans le domaine des relations entre les administrés et l'administration, où l'inégalité et les difficultés de communication entre les institutions et les simples citoyens sont particulièrement sensibles, un tel recours est indispensable. Il existe.

C'est le médiateur de la République, chargé depuis 1973 d'examiner les réclamations concernant, dans leurs relations avec les administrés, les administrations de l'Etat, les collectivités publiques territoriales, les établissements publics et tout autre organisme investi d'une mission de service public.

Il y a dix ans, le 24 décembre 1976, le législateur a apporté trois innovations capitales au statut du médiateur. Depuis cette loi, lorsqu'il apparaît au médiateur que l'application de dispositions législatives ou réglementaires aboutit à une iniquité, il peut recommander à l'administration toute solution permettant de régler la situation du requérant. Par ailleurs, même lorsqu'un tribunal est saisi ou a rendu sa décision, le médiateur conserve la faculté de faire des recommandations à l'organisme mis en cause. Il peut également suggérer les modifications qu'il lui paraît opportun d'apporter à des textes législatifs ou réglementaires.

Ainsi, lorsque le médiateur, saisi régulièrement par un parlementaire d'une réclamation individuelle qui entre dans son domaine de compétence et mérite son intervention, constate que l'application stricte de la loi ou d'un jugement conduit à un déséquilibre inacceptable entre l'administration et un administré, il peut demander que la règle de droit soit écartée ou interprétée au bénéfice d'une solution plus humaine et mieux adaptée aux circonstances particulières.

Grâce aux relations constantes et confiantes entretenues avec les autorités administratives, le recours est efficace et des résultats significatifs sont obtenus. Ainsi un élève daltonien orienté par erreur vers un CAP d'électricien a pu être indemnisé sans procès pour la perte de son année scolaire ; un ancien employé de laboratoire exposé aux vapeurs de mercure a reçu un capital compensant le refus de lui accorder le bénéfice d'une pension au titre des maladies professionnelles ; une famille a pu percevoir ses allocations familiales sans attendre l'issue d'un conflit opposant deux caisses de sécurité sociale.

L'examen des difficultés quotidiennes des administrés nourrit des propositions de réforme qui visent à prévenir les situations conflictuelles : meilleure indemnisation des victimes d'attentat, harmonisation des statuts des divers corps de « pompiers du ciel », étalement des convocations des administrés devant les commissions administratives ou simplification des imprimés de permis de construire.

Au total, plus de cinq mille réclamations individuelles ont été examinées cette année et plus de trente propositions de réforme ont été suggérées. Dix ans après la loi renforçant ses pouvoirs, le médiateur de la République – ni juge ni censeur moral de l'administration – a effectivement trouvé sa place de défenseur de l'équité au service des citoyens et de conseiller du service public.

★ *Rapport du médiateur au président de la République et au Parlement, 1986.* La Documentation française, 191 pages, 65 francs. Médiateur de la République, 96, avenue de Suffren, 75015 Paris. Tél. : 45-67-35-19.

L'affaire de la caisse noire de Saint-Etienne

Onze « verts » sur le banc des accusés

LYON
de notre correspondant

Le juge d'instruction Patrick Desmure a gagné. Conformément à ses désirs, le procès de la caisse noire de l'Association sportive de Saint-Etienne sera un procès complet, où tous les protagonistes, organisateurs et bénéficiaires de sommes illicites, se retrouveront face au tribunal correctionnel de Lyon. Dix joueurs de renom et un entraîneur coté – Robert Herbin – seront au banc des accusés en même temps que les dirigeants de la grande époque sportive des « verts ». Une époque où les dirigeants – M. Roger Rocher en tête – n'étaient pas très regardants sur l'othodoxie financière, essayant diverses formules pour dégager des sommes occultes. Les « prélèvements » ont eu de nombreux bénéficiaires, dont des joueurs.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a confirmé, en la motivant, l'ordonnance de renvoi des dix joueurs et de leur entraîneur devant le tribunal correctionnel de Lyon. *« Les joueurs étaient avertis de la prohibition de tout salaire particulier »*, a notamment estimé la cour et, étant *« assistés de conseillers pour la gestion financière, commerciale et sportive de leur carrière »*, ils ne pouvaient, *« ignorer l'origine délictueuse des fonds »*. L'inculpation de *« recel d'abus de biens sociaux »* se trouve de fait entérinée par les trois magistrats de la chambre d'accusation. Ceux-ci ont donc rejeté les conclusions du parquet qui avait, le 16 février dernier, estimé que *« si les joueurs ont eu connaissance du caractère occulte des rémunérations complémentaires, rien ne prouve qu'ils avaient la connaissance indispensable de l'origine délictuelle des fonds »*.

La discusion juridique sur la distinction entre l'*« occulte »* et le *« délictuel »* promet de joli mouvements dans le prétoire lyonnais. Mais le grand public retiendra essentiellement la comparution devant la justice de dix stars qui ont bénéficié de largesses assez stupéfiantes en francs 82. De 115 000 francs pour Bernard Lacombe à 1 100 000 francs pour Jean-François Larios, ils sont donc dix joueurs à avoir touché des dizaines de milliers de francs à l'insu du fisc (ils ont tous régularisé leur situation fiscale depuis) et d'une manière illégale. Parmi les inculpés, on retrouvera – sans doute à l'automne – le capitaine de l'équipe de France, Michel Platini, qui avait bénéficié de 880 000 francs de « dessous de table ».

Les variations constatées entre les sommes perçues n'ont aucun rapport avec le talent respectif des sportifs : elles tiennent à la durée de leur séjour dans un club qui a vécu, à tous les sens du terme, au-dessus de ses moyens. Et la justice a été très curieuse pour l'époque « europénne » de l'ASSE de 1978 à 1982...

CLAUDE RÉGENT.

● **Un insoumis condamné à six** *mois de prison ferme.* – *Un objecteur de conscience insoumis*, M. Jehan Guy, vingt-huit ans, qui refuse d'effectuer son service civil, a été condamné, mardi 17 mars, à six mois de prison ferme, au retrait de son statut d'objecteur et à la déchéance de ses droits civiques et civils pendant cinq ans par la cinquième chambre correctionnelle du tribunal de Versailles. M. Guy, militant actif de la « liaison antimilitariste des Yvelines », avait refusé d'effectuer son service civil en lieu et place de son service sous les drapeaux.

En Corse

Peines d'emprisonnement pour deux dirigeants d'un bar de Bastia

Deux membres présumés de la bande dite « la Brise de mer », M. Robert Moracchini, vingt-huit ans, gérant du bar Le Continental à Bastia et M. Sylvain Cuccu, trente ans, directeur de l'établissement, ont été condamnés, le mardi 17 mars, pour abus de biens sociaux, à vingt mois de prison dont douze avec sursis par le tribunal de grande instance de cette ville.

Au cours du procès, le 10 février, le substitut du procureur de la République avait requis contre eux trois ans de prison ferme.

Le 17 octobre 1986, agissant sur commission rogatoire après l'ouverture d'une information pour association de malfaiteurs, les policiers de Bastia, après une perquisition au Continental, avait découvert une comptabilité occulte.

D'autre part, le président du tribunal, M. Michel Zavarro, qui dirigeait les débats, a porté plainte, mardi, auprès du procureur de la République : il avait reçu, la nuit *précédente*, un coup de *téléphone* d'un correspondant anonyme le menaçant en cas de lourdes condamnations dans cette affaire.

● **CORSE : opération commando contre un complexe touristique.** – Un commando a fait sauter, pendant la nuit du lundi 16 au mardi 17 mars, trois bureaux d'un ensemble touristique en construction à Ghisonaccia (Haute-Corse), après avoir écarté des lieux le gardien du chantier, qui a été ligoté et enfermé dans une voiture.

Mardi matin, le chef de ce chantier l'a découvert en arrivant sur son lieu de travail. Le commando avait surpris le gardien durant la nuit. Ses agresseurs avaient ensuite placé plusieurs charges dans les bâtiments en construction, endommageant trois bureaux. De plus, les gendarmes ont découvert deux charges reliées à des bouteilles de gaz, et qui n'ont pas explosé.

Au tribunal de Paris

« Le Figaro » est condamné pour diffamation envers MM. Roland Dumas et Georges Morin

Par deux jugements distincts, rendus le mardi 17 mars, à la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, le journaliste George Suffert et M. Christian Grimaldi, directeur de publication du *Figaro*, sont déclarés coupables de diffamation publique envers M. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures, et M. Georges Morin, président du conseil d'administration de l'Office national à l'action social, éducative et culturelle (ONASEC).

Publié le 28 juin 1986 dans *le Figaro magazine* sous le titre « Ils ont détourné des fonds publics pour financer le PS », un article de M. Georges Suffert évoquait notamment une subvention de 400 000 francs qui aurait été accordée par l'ONASEC à l'Association information, formation, promotion professionnelle des femmes (IFPPF) créée par Mᵐᵉ Marthe Mercadier *« avec M. Roland Dumas »*. En substance M. Morin, président de l'ONASEC, était présenté comme ayant profité de ses fonctions pour financer *« des associations directement dépendantes du Parti socialiste »* détournant ainsi détourné des fonds publics.

Le tribunal correctionnel présidé par Mᵐᵉ Jacqueline Clavery, après avoir rappelé les témoignages et les pièces versées au débat, déclare : *« Cette subvention n'a, à aucun moment, été versée. Il ne peut y avoir eu de détournement de fonds publics, puisqu'ils n'ont pas été alloués. »* Les magistrats relèvent, en outre, que M. Roland Dumas n'a pas exercé de responsabilité au sein de l'IFPPF avant de déclarer, à propos de M. Suffert : *« Si on peut croire qu'il n'a pas eu la volonté de nuire à un homme politique, dont il pourrait ne pas partager toutes les convictions, il est impossible d'ignorer alors qu'il a écrit dans des organes de presse variés et ce, avec talent, qu'il a toujours le devoir, avant de relater des faits, d'effectuer des investigations personnelles... La prudence lui commandait à tout le moins de prendre contact avec le mis en cause. »*

Les juges ajoutent : *« Quelle qu'ait pu être sa conviction en la crédibilité de ses sources d'information, son éthique de journaliste professionnel lui enjoignait de procéder à une enquête objective qui lui aurait révélé l'inexactitude de ses assertions. Les débats l'ont amené à exprimer des regrets, par trop tardifs. »*

Aussi M. Suffert a-t-il été condamné à une amende de 8 000 francs pour diffamation envers M. Roland Dumas et à une amende de 10 000 francs pour diffamation envers M. Georges Morin. Le directeur de publication du *Figaro*, M. Christian Grimaldi, a été condamné à deux amendes de 10 000 francs. Mise en cause dans le même article, Mᵐᵉ Françoise Castro, épouse de M. Laurent Fabius, avait obtenu le 11 mars le franc symbolique de dommages et intérêts devant la première chambre du tribunal civil.

M. P.

M. Jean-Marie Le Pen contre M. Jean-Maurice Demarquet

M. Jean-Marie Le Pen s'est présenté, le mardi 17 mars, comme partie civile, devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris qui devait juger son ancien ami, le docteur Jean-Maurice Demarquet, pour violation du secret médical.

M. Le Pen, légataire universel d'Hubert Lambert, décédé le 24 septembre 1976, estime que le docteur Demarquet a, dans ses déclarations reproduites dans *le Monde* du 16 mars 1986, trahi, envers Hubert Lambert, le serment d'Hippocrate qu'il avait prêté au début de l'année 1976. M. Demarquet, qui avait annoncé des « révélations » mais ne s'est pas présenté mardi devant le tribunal, estime n'avoir jamais été tenu au secret, à l'égard d'Hubert Lambert dont il n'a jamais été le médecin.

A cette objection, Mᵉ Olivier Samyn, avocat de M. Le Pen, a plaidé que le docteur Demarquet avait *« occupé deux colonnes du* Monde *pour nous dire ce qu'il aurait pu nous dire s'il n'avait pas été tenu par le secret professionnel, ce qui ajoute à l'ignominie de cette violation du serment »*.

De son côté M. Le Pen a déclaré que *« M. Demarquet n'avait pas eu le courage qu'il avait eu sur le champ de bataille »*, et a déclaré que M. Demarquet *« ne connaissait pas suffisamment Hubert Lambert pour venir le voir en qualité d'ami ». « Il est venu le voir pendant six mois en qualité de médecin »* a-t-il ajouté.

Le président du Front national a demandé 50 000 francs de dommages-intérêts. Mᵐᵉ Bernard, substitut du procureur a estimé que M. Le Pen pouvait mener cette action en qualité de légataire universel, le secret médical ne disparaissant pas avec le malade.

Le tribunal a déclaré enfin que M. Demarquet pourrait venir s'exprimer à l'audience du 23 mars. De toute façon, le jugement sera rendu le 7 avril prochain.

L'enquête sur Action directe

Deux des armes saisies à Vitry-aux-Loges ont servi au meurtre de René Andran

Deux des armes saisies lors de l'arrestation des quatre membres d'Action directe, le 21 février à Vitry-aux-Loges (Loiret), auraient bien été utilisées lors de l'assassinat de l'ingénieur René Andran, le 25 janvier 1985.

Sur les lieux de l'assassinat, revendiqué à l'époque par Action directe, les enquêteurs avaient *découvert huit douilles de calibre* 11,43. Les expertises menées par les services de la police scientifique indiqueraient qu'elles ont été tirées par deux colts 45 retrouvés sur les lieux de l'arrestation de Jean-Marc Rouillan et de ses complices.

Les expertises faites sur les autres armes découvertes à cette occasion devraient être officiellement connues dans les prochains jours. L'un des revolvers saisis aurait notamment servi lors de l'assassinat, le 17 novembre 1986, de Georges *Besse*, et un fusil d'assaut aurait été utilisé lors de l'attentat contre le siège d'Interpol, le 16 mai 1986, à Saint-Cloud.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Société

DÉFENSE

Accord en vue entre la France et la RFA sur un hélicoptère de combat

Le ministre français de la défense, M. André Giraud, et son collègue ouest-allemand, M. Manfred Woerner, doivent se rencontrer le vendredi 20 mars, à Bonn, pour relancer le projet d'un nouvel hélicoptère de combat commun au deux armées de terre. Ce projet marquait le pas depuis 1984, date à laquelle M. François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl l'ont conçu officiellement.

A l'origine, il s'agissait de construire, à partir d'une même cellule de base, trois hélicoptères différents : une version antichar pour la Bundeswehr, une version antichar et une version antihélicoptère pour l'armée de terre française. Les dates d'entrée en service de ces modèles, aux performances et aux caractéristiques si différentes, ne coïncidaient pas. Le partage des responsabilités industrielles à longtemps été critiqué. Les équipements de bord, notamment ce qu'on appelle la « visionnique » qui contrôle la navigation et le tir tout temps, y compris la nuit, étaient dépareillés. Enfin, le prix de revient était excessif.

Le Bundeswehr a estimé ses besoins à 212 exemplaires et l'armée de terre française à 215 (140 antichars et 75 versions antihélicoptères). La version de base porte sur un hélicoptère biturbine, pesant 5,4 tonnes maximum et capable de voler à 260 kilomètres à l'heure.

Financièrement, l'opération représentait, pour la France, une dépense de l'ordre de 3,2 milliards de francs et, pour l'Allemagne fédérale, une charge supérieure à 2,6 milliards de francs.

Depuis plusieurs mois, compte tenu de l'enjeu, les deux pays ont cherché à réaliser des économies en réexaminant, notamment, les éléments techniques du dossier et en harmonisant le plus possible les besoins opérationnels. Quitte à décaler un peu dans le temps la mise en service d'un tel hélicoptère de combat qui, à l'origine, devait être prêt pour 1992-1993 dans les deux armées.

Le nouveau projet envisagé ne concerne plus que deux versions, une pour la Bundeswehr et l'autre pour l'armée de terre française, qui en équipera la division aéromobile stationnée à Nancy et appartenant à la Force d'action rapide (FAR). L'équipage de l'hélicoptère serait placé en tandem (et non côte à côte), la « visionnique » de bord serait de conception européenne (et non pas d'origine américaine) et montée en mât (et non dans le nez). Ces modifications du projet initial sont le résultat de compromis techniques entre les deux armées. Ainsi défini, le nouvel hélicoptère franco-allemand serait prêt à partir de 1996.

Six sociétés sont principalement intéressées, de part et d'autre du Rhin, à ce projet : Messerschmitt-Bolkow-Blohm et Aérospatiale pour la cellule, MTU et Turboméca pour les deux turbines, Thomson-CSF et Eltro pour le contrôle de tir et de navigation.

La rencontre, prévue vendredi 20 mars à Bonn, de MM. Woerner et Giraud a été préparée, au début de la semaine, par des réunions entre les délégations de l'armement et les états-majors des armées de terre de l'Allemagne fédérale et de la France.

ÉDUCATION

« Libération » mystifié
Mystérieux lycéens

Tout commence par une brassée de lettres amicales, souvent pertinentes, toujours anonymes. Entre janvier 1985 et décembre 1986, M. Jean-Marcel Bouguereau, directeur adjoint de la rédaction de *Libération*, correspond avec ce qu'il croit être un groupe de vingt-deux lycéens lyonnais. Séduit par leur naïve lucidité, le journaliste décide de publier les fameuses missives. Impossible toutefois de rencontrer les auteurs inconnus, bien que ceux-ci et leurs parents aient donné par écrit leur imprimatur.

Le 13 mars paraît aux éditions Barrault, un ouvrage intitulé *22 Lycéens*, qui reçoit la consécration de l'émission « Apostrophes ». Les lycéens sont annoncés. Mais ils ne viennent pas. Intrigué, M. Bouguereau tente de les rencontrer et découvre... une énigmatique jeune Lyonnaise, auteur, à elle seule, de cette correspondance imaginaire. En s'inventant vingt-deux vies, la curieuse « Mme B... » s'est offert le luxe de liaisons, sinon dangereuses, du moins mystificatrices.

Libération consacre le mercredi 18 mars deux pages à l'affaire. Jean-Marcel Bouguereau explique loguement comment il a été abusé par « Mme B. ». *« La correspondance imaginaire est un genre littéraire, pas une catégorie journalistique »,* écrit-il. Dans un bref billet, intitulé « Excuses », Serge July, le directeur du quotidien, rappelle que, lors des manifestations étudiantes de décembre, *Libération* avait publié le « journal de grève d'une classe de Lyon » et conclut : *« Notre métier nous fait obligation de nous assurer de leur authenticité. Cette règle ne doit souffrir aucune exception. Nous demandons à nos lecteurs de nous excuser de cette publication. »* R. R.

Rencontre « utile » entre la FEN et M. Chirac

M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la FEN, a qualifié d'« *utile* » l'entretien de plus de deux heures et demie qu'il a eu, à la tête d'une délégation, avec M. Jacques Chirac, mardi 17 mars. Cette rencontre, la première organisée officiellement depuis le 16 mars 1986, a eu lieu en présence des ministres concernés. *« Ni les nombreux sujets de difficulté surgis depuis un an, ni le lourd contentieux accumulé n'ont pu être résolus »*, a souligné M. Pommatau à l'issue de l'entretien.

M. Chirac a, en effet, maintenu ses positions en matière de salaires, de suppressions d'emploi au budget 1987 et sur le dossier des maîtres-directeurs, mais il a manifesté son accord pour l'ouverture de discussions sur la formation des enseignants, la modernisation de l'éducation nationale, et la formation professionnelle des jeunes. *« Sans préjuger des résultats, une vraie discussion va pouvoir s'ouvrir »*, a commenté M. Pommatau. La FEN a, d'autre part, été assurée de participer à la « table ronde » sur la formation professionnelle du 27 mars et aux états généraux de la Sécurité sociale qui doivent avoir lieu avant l'été.

● **Le professeur-écrivain « érotique » de Tarbes est suspendu.** — M. Christian Laborde, professeur de français et d'occitan au lycée privé Notre-Dame de Garaison (Hautes-Pyrénées) a été suspendu d'enseignement pour quatre mois par le recteur de l'académie de Toulouse pour *« manquements précis et graves (...) à ses devoirs d'éducateur »*. M. Laborde est l'auteur de *l'Os de Dionysos*, livre dont le tribunal des référés de Tarbes avait ordonné la saisie (*le Monde* du 14 mars) sur plainte de parents et de la direction de l'établissement où il enseigne. Ceux-ci avaient vu, dans certains chapitres, des allusions à la vie sexuelle supposée du lycée et de ses enseignants. Une pétition de soutien au professeur sanctionné circule.

REPÈRES

Drogues
Trafiquants de barbituriques sous les verrous

L'opération « Avalanche » déclenchée à Miami (Floride), mardi 17 mars, a fait « tomber » quarante-neuf personnes : (vingt et un Canadiens, vingt-cinq Américains et trois Colombiens), accusées d'avoir appartenu à un réseau qui introduidait du Canada aux Etats-Unis des barbituriques de contrebande. Les polices américaine et canadienne ont coopéré pour démanteler ce réseau qui aurait importé illégalement 13,5 millions de tablettes de méthaqualone, soit 70 % de cette drogue distribuée aux Etats-Unis, entre 1981 et 1986, selon les autorités fédérales américaines. Les fausses tablettes étaient confectionnées par un fabriquant de médicaments de Montréal et dissimulées dans des voitures et des camions. Elles étaient vendues au prix de 6 à 7 dollars. Le réseau est aussi accusé d'avoir fait entrer au Canada 40 kilos de cocaïne.

Pollution
Un observatoire « pour les risques chimiques »

Le ministre français de l'environnement, M. Alain Carignon, a proposé, mardi 17 mars, aux pays membres de l'OCDE la création d'un observatoire international du risque chimique. Il a annoncé la création prochaine en France d'un Centre d'études pour la protection du risque technologique, regroupant des représentants de l'administration et des industriels de la chimie et du pétrole. Ce centre étudiera, pour en tirer enseignement, la douzaine d'accidents de moyenne ampleur qui surviennent chaque année en France et pourraient déclencher une catastrophe majeure.

SPORTS

● **AUTOMOBILISME : convention de la Concorde 1987.** — Déjà directeur de l'écurie Brabham et président de la FOCA (Formula One Constructors Association), qui regroupe essentiellement les écuries britanniques, M. Bernard Ecclestone sera désormais chargé de la promotion de tous les championnats du monde (formule 1, rallyes, sports prototypes, tourisme et formule 3000) de la Fédération internationale de l'automobile (FIA), dont il devient le vice-président.

Cette spectaculaire extension des pouvoirs du nouveau grand argentier du sport automobile est la conséquence la plus notable de la signature, le mardi 17 mars, à Maranello (Italie), par MM. Jean-Marie Balestre, président de la FIA, Bernard Ecclestone et Enzo Ferrari, de la deuxième convention de la Concorde. Cette charte devrait réglementer le championnat de formule 1 pour les cinq prochaines années. La première convention, signée le 4 mars 1981, avait mis fin au conflit entre le pouvoir fédéral et la FOCA, qui menaçait de faire scission.

● **FOOTBALL : convention « anti-hooligans ».** — Après la Grande-Bretagne, l'Italie, le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Islande, la France a ratifié, mardi 17 mars, la convention « anti-hooligans » du Conseil de l'Europe. Cette convention, établie le 19 août 1985, trois mois après le drame du Heysel qui avait coûté la vie à trente-huit personnes, entrera en vigueur en France le 1er mai prochain. Elle prévoit notamment une coopération étroite entre les forces de police concernées, la condamnation des contrevenants et l'application de peines appropriées, le strict contrôle de la vente des billets, des restrictions de vente des boissons alcoolisées et la conception de structures nouvelles pour les stades.

Le Monde
EDUCATION

Une loi pour les enseignements artistiques

**Un plan de 50 millions de francs.
Une loi pour la session de printemps.
La « priorité » pour les enseignements artistiques annoncée par M. Chirac se précise.**

EN présentant son programme à l'Assemblée nationale, le 9 avril 1986, M. Chirac annonçait que les enseignements artistiques seraient une priorité du nouveau gouvernement. Peu de temps après, il chargeait M. Marcel Landowski d'étudier cette question. Puis le temps a passé et on n'entendit plus guère parler de cette « priorité ».

Un récent comité interministériel vient toutefois de donner un coup d'accélérateur à ce dossier, puisqu'il y fut décidé, à la demande de M. Léotard, que le projet de loi en préparation, qui devrait être discuté à la session de printemps du Parlement, serait accompagné d'un engagement financier sur dix ans. Il ne s'agira donc pas uniquement d'un texte « de principe », comme cela avait d'abord été envisagé, mais d'une véritable loi-programme.

Ce texte devrait confirmer la place de l'enseignement artistique dans l'enseignement élémentaire et secondaire, de façon que les horaires soient effectivement respectés. Cela impliquera un effort en direction de la formation des instituteurs et, dans les collèges, un « rattrapage » des postes d'enseignants non pourvus. Le déficit à ce niveau est actuellement de 6 % des horaires pour les arts plastiques et de 15 % pour la musique, soit un manque d'environ mille deux cents professeurs.

La loi devrait aussi officialiser l'introduction dans l'enseignement de toutes les disciplines artistiques, et notamment celles de l'image – soit (outre la musique et le dessin) les arts appliqués ; le cinéma, la photo et l'audiovisuel ; le théâtre et la danse. Elle préconiserait aussi l'introduction d'un enseignement d'histoire de l'art, donné dans les horaires existant et pouvant être associés à ceux d'histoire, de français ou d'enseignement artistique.

Elle devrait garantir des équivalences entre les diplômes des écoles d'art et ceux des universités, pour permettre aux titulaires des premiers de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement (CAPES-agrégation).

Enfin la loi pourrait reprendre des dispositions envisagées dans un autre texte à l'étude sur le mécénat, permettant aux entreprises de déduire de leurs impôts des sommes correspondant à des dons à des établissements d'enseignement artistique à hauteur de 3 ‰ de leur chiffre d'affaires.

La Fondation Molière

Les auteurs du projet de loi n'ont pas repris les suggestions de M. Landowski, les ayant jugées trop lourdes et peu réalistes, qui consistaient à multiplier le nombre des conseillers pédagogiques auprès des instituteurs (il en proposait deux mille deux cents) et à modifier les rythmes scolaires. *« Notre démarche est différente,* nous explique M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, qui est en charge de ce dossier. *Nous souhaitons faciliter la réalisation d'expériences pédagogiques susceptibles d'être ensuite généralisées par l'éducation nationale, et mettre à sa disposition les services dont nous disposons grâce à nos équipements, à notre patrimoine et aux créateurs. Ces services sont de trois ordres : l'aide à la formation des formateurs ; la participation des artistes à la vie des établissements ; la mise à la disposition de l'éducation nationale des lieux de mémoire et de création, ainsi que d'outils audiovisuels. »*

T. ORBAN/SYGMA

Roger Planchon et Michel Serrault lors d'une répétition de *l'Avare*.

Et sans attendre le vote de la loi, le ministère des affaires culturelles a établi un plan de 50 millions de francs, permettant de réaliser, dès cette année, une série d'actions illustrant cette politique.

Une trentaine d'expériences nouvelles d'*« artistes résidants »* permettront à des créateurs (plasticiens, peintres ou sculpteurs) de s'installer et de travailler dans des établissements scolaires. Une centaine d'*« ateliers de pratique artistique »*, de théâtre, musique, danse, arts plastiques, photo, cinéma ou vidéo, animés par des enseignants et des artistes, seront créés dans des collèges. De nouvelles options A3, théâtre/cinéma, seront ouvertes à la rentrée prochaine (1). Près de trois cents *« classes culturelles »* et de deux cents *« classes du patrimoine »* permettront à des élèves de passer une semaine ou deux dans un établissement artistique (maison de la culture, musée, école d'art...) ou des sites historiques. Les jumelages entre des écoles et des institutions culturelles seront multipliés.

Des conventions entre des écoles normales et des universités d'une part, des écoles d'art ou des conservatoires d'autre part, permettront de sensibiliser les futurs enseignants à la création artistique et de donner une formation pédagogique aux artistes. Deux centres de formation pour les musiciens intervenant dans les écoles s'ajouteront aux sept existant.

Enfin le ministère incitera, par des conventions, les collectivités locales à intensifier leur effort en faveur de l'enseignement artistique.

Le ministère souhaite d'autre part susciter la création d'outils pédagogiques modernes (vidéocassettes, films, vidéodisques...) pouvant être mis à la disposition des enseignants.

Des conventions sont en préparation avec la Sept (septième chaîne de télévision) et avec de grandes institutions (INA, musées nationaux) pour créer des séries audiovisuelles ayant une double diffusion : grand public et scolaire, par l'intermédiaire des CRDP (centres régionaux de documentation pédagogique). Tel est également le principe sur lequel travaille la Fondation Molière, créée à l'initiative de Roger Planchon, qui doit permettre la réalisation d'une série de dix films, intitulée « Grand Siècle » qui seront diffusés à la fois en salle, à la télévision, et en milieu scolaire. *« Grand Siècle » est la libre mise en valeur d'un fabuleux patrimoine littéraire, architectural et historique : le dix-septième siècle français,* écrit Roger Planchon. *C'est ensuite une tentative d'écriture qui consiste à passer d'un récit théâtral à un récit cinématographique de la façon la plus libre. »*

Encyclopédie audiovisuelle

Enfin le ministère des affaires culturelles étudie avec les postes et télécommunications la possibilité d'installer dans les établissements secondaires des lecteurs de vidéodisques, reliés avec des banques d'images se trouvant dans les grands musées. Cet équipement permettrait aux enseignants de projeter, à la demande, des reproductions des chefs-d'œuvre de l'art ou des séries pédagogiques.

Un tel projet, estime-t-on au ministère des affaires culturelles, donnerait au marché du vidéodisque *le seuil minimal* – estimé à 6000 lecteurs – permettant de rentabiliser sa production. Ainsi pourrait-on doter les établissements scolaires de l'*« encyclopédie artistique de l'an 2000 »*.

Enfin le ministère souhaite adapter la formation des écoles d'art et créer de nouveaux établissements spécialisés pour répondre aux besoins des nouvelles technologies et préparer aux nouveaux métiers relevant de l'image, de la communication, de la publicité, de l'animation, du patrimoine. C'est le cas de la Fondation européenne de l'image et du son, de l'Ecole des marionnettes de Charleville-Mézières, ou de l'Ecole du patrimoine, qui formera les conservateurs, mais aussi l'ensemble des personnels travaillant sur le patrimoine (scénographie, marketing, gestion, animation...).

D'autres formations régionales pourraient aussi voir le jour en liaison avec l'INA, les universités ou l'enseignement secondaire (comme les BTS, des métiers de l'image).

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(1) Il existe actuellement, dans la série A-3 des lycées, 98 sections de musique, 197 en arts plastiques, 21 en cinéma, 24 en théâtre.

LIVRE

Les souvenirs d'Edouard Bled

CE siècle balbutie lorsque Edouard Bled accomplit ses premiers pas. Né en 1899, cet enfant de Saint-Maur, près de Paris, deviendra le grand prêtre de la grammaire, le maître à conjuguer de millions d'écoliers. Les célèbres *Cours d'orthographe,* écrits en collaboration avec son épouse, marqueront plusieurs générations de leurs formules incantatoires. Dans *J'avais un an en 1900,* cet instituteur passionné se promène au fil de son passé, suit les méandres d'une époque, croise la petite et la grande histoire. Au centre de cette chronique attendrie : l'école.

Avant l'école publique, laïque et obligatoire, le petit Edouard fréquente celle de la rue. Excursion buissonnière à travers le quartier de son enfance, l'ouvrage livre mille facettes de la Belle Epoque. L'heure n'est pas à l'introspection, aux réflexions sévères, au désenchantement. Le tableau fourmille d'images simples, de douces rengaines, de portraits jaunis et touchants, comme celui de l'abbé Bel qui *« retroussait sa soutane »* pour jouer au ballon. Entremêlé de tournures enfantines et d'un argot désuet, le récit s'attarde à de menus détails comme le ferait un cours d'histoire naturelle ou un beau livre de lecture.

Ces incursions dans le style des manuels scolaires ne tiennent pas du hasard : instituteur, puis directeur d'école, Edouard Bled a passé une bonne partie de son existence dans des salles de classe. De cette école qui l'a formé, le vieux monsieur conserve un souvenir ému. Sans cacher sa tendresse pour les instituteurs qui l'ont dirigé ou pour les enfants qu'il a vu grandir, il vénère cette institution que sa grand-mère appelait *« la plus belle, la plus grande œuvre de la IIIe République »*. Citant tour à tour ses ancêtres ou Péguy, Edouard Bled affirme qu'aucun métier n'est *« aussi grand que celui de maître d'école »*. A l'heure où cette profession connaît les plus grands remous, la confession de cet enfant du *siècle* prend un poids singulier...

RAPHAELLE RÉROLLE.

★ *J'avais un an en 1900,* d'Edouard Bled, Fayard, 337 p., 89 F.

Classes d'écrivains

APRÈS les classes de neige ou de mer, les classes du patrimoine littéraire font leur apparition. C'est une initiative de l'ancien recteur de l'académie d'Orléans-Tours, M. Xavier Greffe, qui a procédé lui-même au lancement de la première classe le 3 octobre dernier à Saint-Amand-Montrond (Cher). Le sujet était tout trouvé : en ce début d'octobre, on fêtait, en Berri et en Sologne, le centième anniversaire de la naissance d'Alain-Fournier à La Chapelle-d'Angillon.

Hébergés au lycée de Saint-Amand-Montrond, accompagnés de leurs professeurs de français et d'arts plastiques, les vingt-huit élèves de troisième du collège Pierre-Brossolette de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) sont allés à la rencontre du *Grand Meaulnes,* sillonnent les landes à bruyère, les petits bourgs enfouis dans la verdure où l'auteur puisa son cadre romanesque.

George Sand à La Châtre

L'objectif, complémentaire des classes du patrimoine architectural (actuellement au nombre de cent soixante-trois dans l'ensemble du pays), est de combiner la découverte d'un écrivain avec celle de sa région.

Une classe George Sand va s'ouvrir prochainement à La Châtre (Indre) et peut-être une sur Ronsard à Vendôme. Des projets sont à l'étude autour de Maurice Genevoix *dans le Loiret et de Rabelais* à l'abbaye de Seuilly en Indre-et-Loire. Les souvenirs des monuments de la littérature nationale ne manquent pas dans la région.

Ces actions sont organisées avec le concours de la Caisse des monuments historiques et des collectivités locales. La classe de Saint-Amand n'a pas excédé 20 000 francs. *200 francs par élève* ont été demandés aux parents pour cette studieuse escapade.

L'opération a bénéficié d'un lancement inattendu : alors qu'il visitait l'école d'Epineuil-le-Fleuriel où Alain-Fournier passa sa prime *enfance* – ses parents y étaient instituteurs – un visiteur a poussé la grille, a levé un instant les yeux sur la vigne vierge aux couleurs fauves de *l'automne qui court le long de la* façade, puis s'est installé au premier rang de la classe. C'était le président de la République.

En 1981, puis en 1984, M. Mitterrand, qui a des attaches familiales tout près, dans l'Allier, s'était déjà arrêté pour s'asseoir un instant sur les bancs du Grand Meaulnes.

RÉGIS GUYOTAT.

● **Anniversaire.** – L'Association Régions Presse Enseignement Jeunesse (ARPEJ) fête son dixième anniversaire le 28 mars à Loudun, en présence du maire de la ville, M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. L'ARPEJ se consacre au développement de l'utilisation de la presse régionale à l'école et des contacts entre le monde de la presse et celui de l'école.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Danser à l'école

Reconnaître le droit à la danse de tous les enfants et introduire cet art à l'école primaire. Tel est le projet du ministère de la culture.

PETITE toupie dans l'herbe du square, un gamin emmitouflé, bras en croix, tourne, tourne, tourne... vacille, trébuche, s'effondre. Un jeu ? Pas seulement. Le petit garçon danse.

Car la danse commence là, dans les jardins, ou sur le tapis du salon. « *Lorsqu'on tourne jusqu'à tomber, il y a déjà un besoin de se mêler au monde, d'être au monde* », affirmait Françoise Dupuy, lors du premier colloque international consacré à la danse et l'enfant, qui s'est tenu récemment à l'UNESCO. Pour cette danseuse professionnelle, qui est chorégraphe, interprète et animatrice des Ballets modernes de Paris et du Festival de danse des Baux-de-Provence, « *un enfant qui n'aime pas danser, c'est comme un enfant qui n'aime pas jouer* ». Chargée de mission auprès du ministère de la culture et de la communication, elle se bat pour un droit bien particulier : le droit à la danse pour tous les enfants.

« *J'ai une conviction*, confie-t-elle : *ce besoin d'expression vitale que l'on trouve chez chaque enfant, il n'y a qu'à l'école qu'il pourra s'épanouir.* » Pour démocratiser cette discipline, la direction de la musique et de la danse souhaite en faire un enseignement obligatoire en l'intégrant dans les cinq heures d'éducation physique (rarement assurées intégralement) inscrites au programme des écoles primaires.

Cette danse pour tous ne sera pas enseignée par tous. La danse est bien une activité ludique, mais elle est aussi – on a un peu tendance à l'oublier – un art. « *Un assemblage de gestes stéréotypés n'est pas intéressant.* » En outre, de grands professionnels peuvent avoir des difficultés avec les enfants des écoles. Les ministères de la culture et de l'éducation nationale ont donc choisi la voie médiane : des danseurs professionnels recevront une formation pédagogique spécifique et transmettront leur savoir aux instituteurs. « *Il s'agit de connaître la danse, de connaître l'enfant, ses besoins, ses capacités, de connaître l'école et ses contingences. Il s'agit également de savoir transmettre le goût de la danse* », résume Marc Bleuse, le directeur de la musique et de la danse.

Le première phase de l'expérience est en marche. Vingt-deux danseurs professionnels de haut niveau (la moitié d'entre eux possèdent leur certificat d'aptitude) ont suivi un stage de formation qui leur permet maintenant de faire le lien entre les académies et les activités régionales et nationales. L'intérêt de la profession pour ce premier stage (plus de deux cents danseurs ont fait acte de candidature) est un premier succès.

« *Il ne s'agit pourtant pas d'en rester là*, précise Mme Dupuis. *Il faut aussi que l'enfant voie de la danse.* » Quelques actions pilotes – comme le Four solaire, à Nevers, ou l'Esquisse, au Havre – tentent de jeter les premiers ponts entre écoles et compagnies.

Il ne s'agit pas pour ces nouveaux professionnels de révéler des étoiles. Il n'est pas non plus question de proposer de la danse au rabais. L'interprète de *la Cellule* et d'*Epithalame* a su convaincre que la danse était un moyen comme un autre de développer la pensée créatrice et qu'elle faisait partie intégrante de l'éducation.

ARIANE CHEMIN.

★ Le colloque « Danse professionnelle, danse éducative », qui s'est tenu à l'UNESCO les 25, 26 et 27 octobre 1986, était organisé par la Fédération française de danse. Du 29 octobre au 2 novembre se sont tenues à Pont-à-Mousson les premières Rencontres internationales de danse et de chorégraphie. Pour tous renseignements : FFD, 12, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 75001 Paris, tél. : 42-36-12-61.

AGENDA

Le centenaire de l'espéranto

Il y aura cent ans cette année qu'est paru le premier manuel d'espéranto, cette langue internationale qui, sans bruit, multiplie les adeptes privés sans convaincre les gouvernements, sauf exception, de l'introduire dans les systèmes scolaires. A cette occasion, les espérantistes vont multiplier les manifestations pour prouver que leur idiome a « quelque chose à dire ».

Après une large participation à Expolangues, du 27 au 31 mars à Paris, de l'Union française pour l'espéranto (1), se dérouleront un séminaire pédagogique à Lyon (avril), un congrès national à Saint-Raphaël (juin), puis international à Varsovie (juillet). De même, auront lieu à Paris (novembre) un festival culturel (chanson, théâtre, etc.) et une exposition à Beaubourg, patronnée par la Fédération espérantiste du travail.

(1) Union française pour l'espéranto, 4 *bis*, rue de la Cerisaie, 75004 Paris. Tél. : (1) 42-78-68-86 (24 h/24).

Bourses pour les lycéennes

Les lycéennes qui désirent poser leur candidature pour la bourse de la vocation scientifique et technique des femmes devront le faire avant le 5 avril, auprès de la délégation à la condition féminine (1). Cette bourse, créée en 1986 par Mme Yvette Roudy, s'adresse aux élèves de première S, E, F1, F2, F3, F4, F5, F9 ou F10 qui se destinent à des carrières scientifiques ou techniques. Un concours organisé le 20 mai sélectionnera cinquante d'entre elles, qui recevront 40 000 F lorsqu'elles commenceront leurs études supérieures.

(1) Ministère des affaires sociales et de l'emploi, 14, boulevard de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : 42-66-57-15.



PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des minutes du greffe
du Tribunal de grande instance de Paris.
CONDAMNATION PENALE

Par jugement contradictoire en date du 3 novembre 1986, la 31e chambre du Tribunal correctionnel de Paris à condamné pour publicité mensongère, pour avoir courant 1984, effectué une publicité comportant des présentations de nature à induire en erreur sur les qualités substantielles des appartements proposés à la vente et sur le prix et les conditions de vente des appartements visés dans ces publicités en l'espèce.

1°) en proposant à la vente sous le régime de la multipropriété à Gruissan, dans un catalogue publicitaire (cf. côte 9) des appartements type « 2 pièces loggia 1 » et « 2 pièces loggia B » dont les superficies des pièces *intitulées « chambres » étaient inférieures* à 7 m², superficie minimum imposée par le règlement sanitaire départemental de l'Aude.

2°) en indiquant sur un panneau situé au bord de la route Narbonne-Narbonne plage (cf. cote 1) proposant la vente d'appartements : « 39 000 F, en multipropriété 20 % à 40 % de réduction... », ce qui laissait croire au lecteur circulant à bord d'une voiture qu'il y avait une réduction de 20 à 40 % sur le prix annoncé de 39 000 F alors qu'en réalité figurait en petits caractères difficiles à lire la précision suivante : « ... ce prix tient compte de la réduction offerte par Pierre et Vacances... », le sieur **GERLIER Romain Pierre Louis Dominique**, né le 20 Juin 1953 à Paris (16e), *responsable de publicité* à la *société* Pierre et Vacances demeurant 42, bd Victor-Hugo à Neuilly (92), à la peine de 20 000 F d'amende.

Le Tribunal a, en outre, ordonné, aux frais du condamné, la publication de ce jugement, par extrait dans *le Monde*.
Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.
N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe
de la Cour d'appel de Paris

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'appel de Paris du 28-06-1985, *M. Daniel ROUCHY, né le 23-04-1923* à Paris (14e), demeurant à Nogent-sur-Vernisson (45), 32, chemin du Gué-Colas, a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis pour exportation en contrebande de marchandises prohibées, exportation de monnaies d'or sans autorisation, non-rapatriement de créances, abus de confiance et condamné à payer à l'administration des douanes : **solidairement avec M. Jean PEYNICHOU** : pour le délit douanier de contrebande 29 154 430 F (confiscation) + 29 154 430 F (amende), pour le délit de change d'exportation d'or sans autorisation 29 154 430 F (confiscation) + 29 154 430 F (amende). - **Seul** : Pour non-rapatriement de revenus 1 835 650 F (confiscation) + 1 835 650 F (amende).

La Cour a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, dans *le Figaro* et *le Monde*.
Pour extrait conforme délivré à M. le procureur général sur sa réquisition.
Le greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe de la Cour d'appel de Paris.

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'appel de Paris du 21 avril 1986, **M. Martinez Jean-François**, né le 09-09-1940 à Blois (Loir-et-Cher), demeurant à Paris (7e), 80, rue Saint-Dominique, a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis pour fraude fiscale, délit commis à Paris courant 1973 et 1974.

La Cour a, en outre, ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans le *Journal officiel, le Figaro, le Matin de Paris, le Monde*.

L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de Paris (7e) et sur la porte de l'immeuble où M. Martinez exerce son activité.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.
Le greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe
du Tribunal de grande instance de Paris
CONDAMNATION PENALE

Par jugement en date du 15 septembre 1986 (contradictoire) la 31e chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction aux mesures générales d'hygiène du bâtiment et des travaux publics, pour avoir à Paris (14e), sur un chantier ouvert 2, rue d'Alésia, le 19 juin 1985, étant responsable d'un chantier soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du code du travail en laissant travailler : dans le premier bâtiment situé côté rue d'Alésia, 3 ouvriers qui circulaient aux trois passerelles démunies de dispositif de protection contre les risques de chute, dans le 2e bâtiment situé dans la cour de l'hôpital Sainte-Anne, les ouvertures des 2e et 3e niveaux étaient démunies de garde corps ou de tout autre dispositif de protection, les trémies situées aux 3e et 4e étage étaient démunies de dispositifs de protection, alors qu'elles comportaient des échelles reliant les étages, ce qui compromettait la sécurité des 18 ouvriers occupés sur ce chantier, le sieur **BATTISTON Didier Antoine François**, né le 9 septembre 1951 à Sallanche (Haute-Savoie) PDG de la société « comptoir général du bâtiment » demeurant 29, rue Borghèse à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), à la peine de 21 amendes de cinq cents francs.

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait *dans le journal le Monde.*

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.
N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe
du Tribunal de grande instance de Paris
CONDAMNATION PENALE

Par jugement rendu le 1er octobre 1986, la 31e chambre (contradictoire) du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour : détention de denrées ou boissons falsifiées, corrompues ou *toxiques – pour avoir à Paris, le 31 octobre* 1985, été trouvé détenteur sans motif légitime, dans un lieu de stockage de denrées corrompues ou toxiques, en l'espèce 2,5 kg de daurades, 1,5 kg de brochettes diverses et 11 kg de mouton et porcelet dans un état de décomposition avancée – à la peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et vingt mille francs d'amende.

KAPLANIS Napoléon né le 10 mai 1950 à Epeniana Evritanias (Grèce), gérant libre du restaurant à l'enseigne « La nuit d'Athènes », demeurant 10, rue de la Huchette à Paris 5e.

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné l'affichage de ce jugement par extrait : pendant sept jours aux portes de l'entreprise et la publication de ce jugement, par extrait dans *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné à M. le procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe
du Tribunal de grande instance de Paris
CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement en date du 10 octobre 1986 (contradictoire), la 11e chambre 2e section du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale – omission de passation d'écriture – à la peine de dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis avec mise à l'épreuve pendant trois ans – et à cinq mille francs d'amende.

LETESTU Pierre Henri, né le 30 décembre 1931 à Le Havre (Seine Maritime), conseil publicitaire, demeurant 66, rue Nollet à Paris 17e. Le Tribunel a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans les journaux *le Monde* et *France-Soir* ainsi que sa publication au *Journal officiel*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe
du Tribunal de grande instance de Paris
CONDAMNATION PENALE

Par jugement en date du 27 octobre 1986 (contradictoire) la 31e chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction aux règles relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, pour s'être à Paris, le 17 décembre 1984, rendu responsable de blessures involontaires ayant entraîné une incapacité n'excédant pas trois mois (accident du travail), sur la personne d'Elmekki Elghazzi, pour avoir à Paris, le 17 décembre 1984, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du livre II titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositons relatives à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en omettant de s'assurer, conformément à l'article 97 du décret 65-48 du 8 janvier 1965 de la résistance de la lambourde sur laquelle était fixée la « queue de vache » tombée ensuite sur un salarié, le sieur **LEBERT Pierre Gérard**, né le 26 octobre 1931 à Juvisy-sur-Orge (Essonne), conducteur de travaux, demeurant 8, rue de la Pyramide à Athis-Mons (Essonne), à la peine de une amende de deux mille francs pour le délit et à une amende de trois mille francs pour la contravention.

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement, par extrait, dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Par jugement en date du 7-10-1986, le Tribunal correctionnel de Montpellier a déclaré **FLOTTAT Albert**, né le 27-01-1908 à Charmois (90), retraité militaire, demeurant à Palavas-les-Flots (34), 13, bd des Guilhems, coupable de dénonciation calomnieuse le 28-05-1985 à l'encontre de fonctionnaires de police du corps urbain de Montpellier et l'a *condamné à six mois de prison avec* sursis, 1 000 F d'amende, et à payer aux six parties civiles 300 F à titre de dommages et intérêts et aux entiers dépens.
Le greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe
de la Cour d'appel de Paris.

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'appel de Paris du 28-06-1985, **M. Jean PEYNICHOU**, né le 15 février 1936 à Saint-Yrieix-la-Perche (87) demeurant à Paris (15e), 36, rue Miollis a été condamné à un an de prison avec sursis pour avoir participé, en tant qu'intéressé à la fraude, au délit de contrebande de marchandises prohibées et au délit d'exportation de monnaies d'or et condamné à payer à l'administration des douanes : **SOLIDAIREMENT** avec **M. Daniel ROUCHY**, pour le délit douanier de contrebande : 29 154 430 F (confiscation) + 29 154 430 F (amende), pour le délit de change d'exportation d'or sans autorisation : 29 154 430 F (confiscation) + 29 154 430 F (amende).
La Cour a, en outre, ordonné, aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans *le Figaro* et *le Monde*.
Pour extrait conforme délivré à M. le procureur général sur sa réquisition.
Le greffier en chef.

Extrait des minutes du secrétariat greffe de la Cour d'appel de Versailles.
Par arrêt en date du 9-4-1986, devenu définitif, la Cour d'appel de Versailles a condamné **GENÉE Claude**, ancien gérant de fait de la société Lyontex, fabrication de vêtements, dont le siège est à Montrouge (92), 156, avenue de la République et demeurant à Paris (2e), 114, rue Saint-Denis, à un an d'emprisonnement pour fraude fiscale, délit commis à Montrouge en 1979 et 1980, a ordonné la publication par extrait du présent arrêt au *Journal officiel* et dans *France-Soir* et *le Monde* ainsi que son affichage, par extrait, pendant trois mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune où le contribuable a son domicile ainsi que sur la porte extérieure de l'immeuble de l'établissement professionnel.
Pour expédition certifiée conforme.
Le greffier en chef.

Extrait *des minutes du greffe*
du Tribunal de grande instance de Paris.
CONDAMNATION PENALE

Par jugement rendu contradictoire le 12 novembre 1986, la 31e chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour tromperie sur la nature, la qualité, la quantité ou l'origine d'une marchandise pour avoir à Paris, le *31 janvier 1986*, trompé ou tenté de tromper le contractant sur les qualités substantielles de la marchandise vendue, en vendant ou en mettant en vente des produits (en l'espèce 6) dont la date limite de vente était dépassée ou dont la date limite de vente a été falsifiée (1 produit) ou dont l'emballage d'origine sur lequel figurait la date limite de *vente a été détruit (1 produit) à la peine* de 20 000 F d'amende, **BOUBY** épouse **BARUCHE Angèle**, née le 1er mai 1932 à Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne), 1re vendeuse chez Primistères, demeurant 49, rue Martinet à Argenteuil (95).

Le Tribunal a en outre ordonné, aux frais de la condamnée, la publication de ce jugement, par extrait, dans *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République, sur sa réquisition.
N'y ayant appel.

Communication

Devant le tribunal de Bruxelles

M. Hersant possède-t-il 24 % ou 42 % du groupe éditeur du quotidien « le Soir » ?

Le tribunal de Bruxelles devait décider, le mercredi 18 mars, si M. Robert Hersant possède 24 % ou 42 % du groupe belge Rossel, qui édite notamment le quotidien *le Soir*, et s'il s'assure ainsi une place de choix dans la presse et l'audiovisuel en Belgique.

BRUXELLES
de notre correspondant

« Le loup est dans la bergerie ? Ah, bon ! Mais alors, pour des agneaux, nous nous défendons sacrément et nous allons gagner. » M. André de Béthune, directeur général du groupe Rossel, et M. Yvon Toussaint, directeur, rédacteur en chef du quotidien *le Soir*, affichent tous deux une belle sérénité. Même si, le 18 mars, le tribunal de commerce de Bruxelles devait donner raison au « loup », *alias* M. Robert Hersant, ils estiment qu'à long terme ils sortiront vainqueurs d'un combat qui les oppose depuis plusieurs années au « papivore » français.

Querelles de famille

Ce jugement du 18 mars est important : il devait dire si M. Robert Hersant possède, par l'intermédiaire de trois de ses sociétés, 24 % ou 42 % des parts du groupe Rossel. La différence est énorme, puisqu'en Belgique la minorité de blocage s'établit à 25,2 %. Avec 24 %, M. Hersant aurait droit à un strapontin ; avec 42 %, il occuperait un fauteuil de direction confortable. Et en Belgique, le groupe Rossel, ce n'est pas rien. Il a réalisé 2,3 milliards de francs belges – soit 350 millions de francs français – de chiffre d'affaires en 1985, 241 millions de bénéfices (environ 36 millions de francs français) et contrôle trois des principaux quotidiens francophones du pays – *le Soir* (Bruxelles), *la Meuse* (Liège) et *la Nouvelle Gazette* (Charleroi). Mais Rossel contrôle aussi plusieurs journaux gratuits, une régie publicitaire, une maison d'édition, de l'affichage. Employant environ huit cent trente personnes, il a nettement amélioré ses positions ces dernières années et détient 29 % d'Audiopresse. Cette association de journaux francophones est partie prenante de la future télévision *commerciale francophone.*

Mais le principal fleuron du groupe reste *le Soir*. Bien que son tirage diminue régulièrement – de 305 000 exemplaires en 1958 à 220 000 en 1985, – il représente, et de loin, le premier quotidien francophone de Belgique.

Comment dans ces conditions M. Robert Hersant, qui a plutôt l'habitude d'entrer dans des groupes moribonds ou en difficultés, a-t-il pu mettre un pied dans une société présentant apparemment tous les signes de bonne santé ? Au départ, une querelle de famille : les successeurs du fondateur, Victor Rossel, se déchirent à belles dents. Les « majoritaires » (58 % des parts), sous la houlette d'une des filles de Victor Rossel, veulent un journal indépendant et de qualité. Les « minoritaires » (42 %), eux, penchent plutôt pour un journal plus « populaire ».

En 1983, profitant de ces querelles, M. Robert Hersant parvient à obtenir un siège au conseil d'administration du groupe sans détenir de part. Les majoritaires l'ont en effet préféré à l'un des minoritaires. C'est le premier tollé au sein de la rédaction. Puis, en juillet 1986, c'est le coup de tonnerre : les minoritaires ont vendu *leurs parts à M. Robert* Hersant. Les majoritaires, pour empêcher cela, peuvent faire jouer le droit de préemption défini par les statuts. Mais ceux-ci fixent toutefois le prix des parts à un niveau très supérieur à leur véritable prix.

Finalement, les majoritaires achèteront, au nom du droit de préemption, non pas 42 % mais 18 % des parts minoritaires. Le rapport des forces s'en trouve changé : 76 % pour les majoritaires, qui peuvent désormais mieux « verrouiller » le groupe, notamment en changeant les statuts, et 24 % pour M. Robert Hersant.

C'était sans compter avec les tribunaux, qui ont été saisis par les minoritaires. Avec cet argument : notre vente à M. Robert Hersant était globale ; les majoritaires veulent faire jouer leur droit de préemption, il faut qu'ils achètent la totalité des parts.

La thèse de l'« indivisibilité »

Réponse des majoritaires : *« La thèse de l'indivisibilité des actions ne tient pas. Chacun des six actionnaires minoritaires a vendu ses parts à trois sociétés de M. Robert Hersant. Cela fait donc dix-huit cessions de part. »* Les majoritaires estiment enfin que le tribunal des référés n'est pas compétent pour trancher.

A la rédaction du *Soir*, les journa*listes sont très inquiets.* Unanimement, ils s'opposent à toute intervention de M. Robert Hersant. *« Ce serait la première fois,* estime M. Yvon Toussaint, *qu'un homme politique étranger, je dis bien un homme politique, entrerait ainsi dans la direction d'un journal proportionnellement aussi important. »*

Après le jugement du 18 mars, les deux parties ont l'intention de faire appel, mais aussi d'en appeler à un jugement sur le fond. Il faudra donc attendre plusieurs mois pour être fixé sur l'avenir belge de M. Robert Hersant.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

● **La Fédération française des sociétés de journalistes déplore la non-diffusion du film d'A 2 sur M. Hersant.** – La FFSJ regrette dans un communiqué, *« les retards et les hésitations mis par la direction d'Antenne 2 à diffuser un reportage »* consacré à M. Robert Hersant et à *« la façon dont celui-ci a constitué son empire de presse »*. La FFSJ, qui regroupe une vingtaine de sociétés de rédacteurs (dont celles du *Monde*, de TF 1, d'A 2, de l'AFP, etc.), *« s'élève contre cette autocensure et réclame (...) la diffusion rapide du document »*.

● **M. Marc Demotte réélu à la présidence du Conseil supérieur des Messageries de presse.** – Réuni, mardi 17 mars, en assemblée générale annuelle, le conseil supérieur des Messageries de presse a élu son nouveau bureau. Le mandat de président de M. Marc Demotte a été renouvelé. Celui-ci est, par ailleurs, président de la Fédération nationale de la presse hebdomadaire et périodique, mais aussi membre du comité de direction des publications Filipacchi et président du conseil de gérance des NMPP. Aux postes de vice-présidents figurent Mme Evelyne-Jean Baylet, président-directeur général de *la Dépêche du Midi* (réélue), ainsi que MM. Gérard Delage, directeur général des Postes, et Jean Miot, directeur délégué du *Figaro*, président du Syndicat de la presse parisienne et vice-président de la *Fédération nationale de la presse* française. A l'issue de leur réunion et pour célébrer les quarante ans des Messageries de la presse, les membres du conseil supérieur ont été conviés à un déjeuner offert par MM. François Léotard et Philippe de Villiers.

● ***Le PCF* et l'audiovisuel.** – Le bureau politique du PCF a décidé le mardi 17 mars, de créer un *« comité de lutte pour le pluralisme et la vérité à la radio et à la télévision »* afin de combattre *« l'anticommunisme et le conformisme des informations dans l'audiovisuel »*. Le PCF explique cette initiative par la façon dont a été couverte par la presse audiovisuelle la réunion, les samedi 14 et dimanche 15 mars, de son conseil national. Le bureau politique du PCF souligne que *« mis à part RTL, aucune radio ni télévision, qu'elle soit nationale ou privée, n'aura dit un seul mot du contenu réel de cette réunion »*. Le PCF reproche principalement aux moyens d'information audiovisuels d'avoir mis l'accent sur la déclaration de M. Pierre Juquin, tandis que *« nulle part, l'intervention de Georges Marchais* [secrétaire général du PCF] *n'est citée, ni même mentionnée »*.

Le malaise de la rédaction de France-Inter

Départs et mutations en cascade

Après Philippe Caloni et Gérard Courchelle, Philippe Chafangeon et Jacques Esnous, un autre journaliste de France-Inter a décidé de quitter Radio-France. Il s'agit de Denis Poncet, ancien correspondant d'Inter aux Etats-Unis et aujourd'hui grand reporter à la rédaction.

Désaccord sur la conception du journalisme défendue par la nouvelle direction, et accord sur la cessation de la collaboration à la radio publique... Voulu discret, le départ du journaliste a pourtant provoqué une réaction du Syndicat national des journalistes (SNJ) de Radio-France qui note sa concomitance avec des *« démissions qui se multiplient depuis quelques jours au sein de la rédaction de France-Inter »*. Le syndicat affirme cependant ne pas être *« surpris »*, ayant *« depuis longtemps alerté la direction sur les risques de déstabilisation qu'impliquaient sa politique et sa méthode »*.

Outre les départs de l'entreprise, certains font également remarquer la mutation d'office ou le déplacement de journalistes d'Inter vers la rédaction – beaucoup plus restreinte – de France-Culture et de France-Musique. Annette Ardisson, Anne Brunel, Claudine Giraud ont ainsi récemment rejoint Alain Barbot et Jean-Pierre Mithois (ancien directeur de l'information) nommés dans cette rédaction à l'arrivée de la nouvelle direction.

Au malaise croissant régnant à la rédaction de France-Inter, s'ajoutent enfin les interrogations nombreuses suscitées par la création de Radio-France Info, la station d'information continue lancée qui sera le 1er juin sur l'ancienne fréquence de Radio 7, aujourd'hui disparue. Une radio placée sous la responsabilité du directeur de l'*information, Michel* Meyer, de Jérôme Bellay, directeur de la rédaction d'Inter et de Freddy Thomelin, qui en deviendrait le rédacteur en chef. Vingt-sept journalistes constitueraient la rédaction de la nouvelle radio, parmi lesquels on distinguerait les rédacteurs et les présentateurs (tous masculins). Des *annonces* de postes à pourvoir sont ainsi faites à Radio-France qui attirent, semble-t-il, davantage de candidatures venant des radios locales que des rédactions parisiennes, surprises de la précipitation du projet et inquiètes du secret l'entourant.

A. Co.

Un vide juridique compromet le développement de la télévision cryptée

Cinq des sept groupes candidats aux cinquième et sixième chaînes de télévision avaient été écartés, en février dernier, par la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). La loi faisant obligation à cette instance de motiver ses refus, elle vient d'en publier les termes au *Journal officiel* du 14 mars. La CNCL apporte, en particulier, des précisions sur la décision prise à propos de Canal Plus Junior, mettant ainsi en lumière le vide juridique pénalisant la télévision cryptée en France.

Ainsi, le rejet de Canal Plus Junior, chaîne payante destinée aux enfants, est expliqué par l'absence de réglementation *« applicable à des télévisions cryptées »*. En effet, la loi Léotard stipule que des décrets fixent *« l'exploitation de chaque catégorie de services de communication »*. Or si les décrets pour les chaînes diffusant en clair ont été publiés, ceux concernant les chaînes cryptées n'ont pas vu le jour. La CNCL ne pouvait donc, selon les juristes attachés à ses services, prendre en compte la candidature de Canal Plus Junior.

Cette absence de réglementation, si elle se prolongeait, pourrait avoir d'autres conséquences négatives pour la chaîne à péage française. En particulier, au moment où la CNCL attribuera les quatre canaux du satellite TDF 1. Les responsables de Canal Plus envisagent en effet de se porter candidats sur l'un de ces canaux, avec un projet de chaîne cryptée européenne à dominante cinématographique et sportive, qui pourrait être diffusée en quatre langues. Pour que leur candidature ne soit pas à nouveau écartée, il est donc nécessaire que soit pris le décret réglementant les chaînes cryptées. La balle est dans le camp du gouvernement.

هكذا من الأصل

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Il était une fois le cinéma »

par Luigi Comencini

EN dépit de la définition de Paul Morand (cité par Ennio Flaiano) : *« Le cinéma est quelque chose qui se situe à mi-chemin entre la mécanique de précision et la traite des Blanches »*, le septième art a essayé, au cours de ses quatre-vingt-dix années d'existence, de ressembler davantage à une religion. Et aujourd'hui encore, tous ces gens qui veulent « faire du cinéma » et viennent frapper à ses portes désormais grandes ouvertes, derrière lesquelles il n'y a que du vide, ressemblent à une cohorte d'aspirants clercs faméliques pris d'une vocation soudaine. Peu importe que les salles ferment et que l'on préfère regarder distraitement le cent soixante-dixième épisode de la série télévisée à la mode en mangeant un sandwich ou en téléphonant. Ils rêvent toujours d'entrer dans ce cinéma qui connut ses plus splendides rituels au cours des fabuleuses années 20.



DR

Luigi Comencini et Andrea Spada

Nous sommes vieux tous les deux, le cinéma et moi. Moi, un peu moins (à ma naissance, Griffith tournait *Intolerance*). Lycéen, je vivais alors dans une petite ville perdue du Sud-Ouest de la France, d'à peine vingt-cinq mille habitants. Le jeudi, on n'allait pas en classe, on allait au cinéma. Il y avait quatre salles aux noms pompeux et solennels : le Gallia, le Sélect, le Royal, le Majestic. Avec ses touches art-déco, sa moquette et ses rideaux, ses musiques douces et ses lumières tamisées, le temple s'allumait. Le Gallia était une salle d'avant-garde, et un beau jour on annonça *« un film avec musique et bruits »*. Oh ! merveille ! On entendait vibrer les coups d'épée de Douglas Fairbanks tandis qu'une formation sud-américaine battait le rythme dans un synchronisme diabolique. Le système Vibrephone était arrivé jusque-là. Mais quelques années plus tard, en une succession de nouveautés stupéfiantes, un autre cinéma, le Majestic je crois, annonça que l'ère des disques était révolue et que le film parlait de lui-même. De mémorables événements survinrent : dans *l'Atlantide*, de Pabst, on passait du Sahara à Paris d'un bond sonore digne d'être rappelé, au cri de *« Antinéa c'est Paris ! »*, et le cancan d'Offenbach explosait, balayant les mélopées africaines.

Toujours à la poursuite fiévreuse de nouvelles découvertes techniques, le parlant, la couleur (le relief ?), le Cinémascope — la mécanique de précision, — le cinéma entraîne les lointains sédentaires provinciaux dans des aventures extraordinaires.

Je me souviens de la projection du *Docteur Mabuse*, de Lang, au cinéma le Sélect, qui se consacra au muet plus longtemps que les autres. Quand j'en sortis, il faisait encore jour mais le soir s'avançait, j'avais l'impression que tous les passants étaient des fugitifs et qu'une menace terrible planait sur la ville ; j'en titubais.

De mon bac passé à Bordeaux, j'ai oublié les visages des professeurs, mais je me souviens du film vu par hasard le soir où j'ai appris que j'étais reçu : *l'Opéra de quat'sous* (que chez nous, en Italie, on appelle « de trois sous »). Au lieu de Lotte Lenya, il y avait Dita Parlo (pour ne pas avoir à doubler les films, on les tournait en deux ou trois versions). Les chansons des bas-fonds, l'atmosphère de rage désespérée, cette sensualité trouble qui me prit de plein fouet (mais n'était-ce pas une illusion due à mon jeune âge ?), me donnèrent la conviction que le cinéma était le grand art qui synthétisait notre siècle, la « traite des Blanches », comme disait Paul Morand.

1947 : arrivé à Rome de la province — Milan — pour conquérir le cinéma, je fus entraîné aussitôt Piazza del Popolo, où l'on avait dressé une estrade destinée aux orateurs d'un grand meeting, celui des gens du cinéma. *« Aidez-nous ! »*, criait Anna Magnani d'une voix chargée de tristesse. Sur cette estrade, il y avait tous ceux qui comptaient. D'une fourgonnette-son s'élevaient les douces notes du *Voleur de bicyclettes* dont le tournage venait à peine de s'achever. On aurait dit un meeting des témoins de Jéhovah. De leurs limousines fraîchement importées d'Amérique, les producteurs observaient la scène, aux aguets, prêts à faire d'excellentes affaires avec l'argent de l'Etat qui ne pouvait pas rester sourd à cet appel.

Le cinéma devait vivre encore quarante années difficiles, mais toujours porte-drapeau, grande religion, grande image du vingtième siècle. Dans les ciné-clubs, les aspirants clercs allaient voir les œuvres du passé pour affronter l'avenir.

Vient ensuite le grand tournant : les films changent de nom, ce sont des « téléfilms », leur durée est incertaine mais, d'une façon générale, ils sont retransmis par épisodes et, si on en rate un, ça n'a pas beaucoup d'importance car on le retrouve la semaine suivante. La mort en direct n'impressionne plus, c'est le spectacle d'avant dîner ; puis il y a les variétés ou les jeux. Quand donc a commencé le grand dégel ?

En 1934 (ou 35), j'étais à Paris et j'entrai dans un cinéma, accueilli par les actualités Fox Movietone. On y montrait le président français Barthou recevant à Marseille le roi Pierre de Yougoslavie, en visite d'Etat. Au beau milieu de la cérémonie, alors que le président français et le roi venaient juste de s'installer dans le carrosse qui devait les mener du port à la gare, des coups de feu retentirent (la prise de vues se faisait alors avec le son direct). Les deux chefs d'Etat s'affaissèrent, portant les mains à leur poitrine qui se couvrait de sang. Des cris de terreur partirent de la foule, les policiers de l'escorte couraient et hurlaient à la recherche des terroristes. Le carrosse emmenait les deux moribonds à l'hôpital, des gens étaient arrêtés, malmenés... Et la caméra continuait à tourner, enregistrant des images et des sons. Impassible, l'opérateur n'avait pas arrêté le moteur impitoyable.

Ce doigt qui n'a pas quitté le déclencheur, cet œil qui a continué à regarder avec indifférence ce qui se passait, marquent le début d'une ère nouvelle où la faim dans le monde est un spectacle comme un autre.

L'audiovisuel nous submerge comme des sables mouvants. Tout se passe en direct. Les temples du cinéma sont devenus inutiles. Il n'est resté que la passion du cinéma sans le cinéma. Dans des dizaines et des dizaines de festivals, on célèbre le *De profundis* de cet art totalisant qui a tant d'amateurs (encore) mais plus de spectateurs.

« La Storia » en cent cinquante-trois minutes

L'enfance assassinée

Adapter le grand roman d'Elsa Morante était une entreprise risquée. Luigi Comencini l'a magnifiquement réussie. En refusant le mélodrame, en réinventant, en images d'un lyrisme pudique, le destin des humiliés de l'Histoire, Ida et son fils Useppe.

AVANT de s'engager dans un tournage de six mois, Luigi Comencini dut d'abord trouver l'argent nécessaire à la réalisation de *la Storia*. Pour convaincre la RAI de s'associer à la production, il écrivit un « argument ». Quelques lignes qui ne résument ni ne réduisent le livre d'Elsa Morante, mais qui représentent, dans leur sécheresse et leur densité, l'adaptation rêvée d'un roman de 650 pages : *« L'Histoire avec un grand H est vue à travers les yeux d'un enfant qui meurt à six ans parce que, dans le monde gouverné par les « grands événements historiques », il n'a pas trouvé de place. L'enfant Useppe est né par erreur, et le grand amour, désespéré et secret, de sa mère Ida ne suffit pas à le faire vivre. Sa naissance est emblématique. Fils d'une juive violée par un Allemand, sa vie se déroule entre des êtres qui subissent la guerre, comme lui, qui vivent en temps de guerre sans la faire. »*



DR

Claudia Cardinale dans le rôle d'Ida, et Andrea Spada dans celui de Useppe.

Tout était dit. Et Comencini fit. Lui qui ne fut jamais que d'un seul parti, celui de l'enfance. Dont le premier long métrage, en 1948, *Proibito Rubare* (« défense de voler »), était consacré aux fiers gamins du quart-monde napolitain, et qui fut le père de *Pinocchio*, de *l'Incompris*, d'*Eugenio*, des écoliers de *Cuore*.

Mais pour raconter Useppe, Luigi Comencini s'est bien gardé d'« illustrer » Morante. Il a réinventé, rêves compris, le destin de la pauvre Ida. Tous ses malheurs qui ne s'arrêtent pas. Le viol par un jeune soldat ivre de vin et de solitude. Une victime, comme elle. La naissance de l'enfant impossible, fruit de la peur et du chagrin. La maison est bombardée. Ida fuit. Elle a faim. Nino, son fils aîné, apparaît, parfois.

C'est la vitalité absolue, la jeunesse absolue, celle des appétits, des désordres, des viscérales insouciances. Tour à tour chemise noire et partisan, puis trafiquant, sans cesser d'être pur et infiniment vivant. Nino mourra, bien entendu. Lui que son petit frère adorait. Tout ce que Useppe adore, d'ailleurs, le trahit, le quitte, ou meurt... Alors, le petit garçon se laissera saisir par le mal, le haut mal, et mourra ainsi. On devra abattre son chien. On devra enfermer sa mère...

Une scène, peut-être la plus belle. Les réfugiés ont tous quitté leur grand abri. Useppe est seul, blotti sous l'immense table. Il tient dans ses mains un disque, que lui a offert sa copine Caruli, fille-mère de douze ans. Ida entre, l'appelle. Le rejoint sous la table. Useppe, dans un élan de confiance absolue, lui demande l'impossible. *« Maman, fais-moi jouer le disque. — Mais il n'y a plus de phono »*. *« Alors, tu peux chanter ? »* Ida chante la comptine accordée au paysage désolé de leurs vies, celle de la petite brebis que le loup va manger. Et la petite brebis, là, sous la table, le petit agneau du sacrifice dit seulement « Merci ».

Pas de phrases. Pas d'étreintes. Mais toute la tendresse du monde, toute la misère et l'impuissance du monde sont là, dans un refus admirable de l'excessif, du pathos, du mélodrame, qui confère à *la Storia* la grandeur de l'inéluctable.

La pudeur de cette tradégie d'un lyrisme austère est contagieuse. Comme il est malséant de sangloter bruyamment devant une personne touchée par un deuil atroce et qui ne pleure pas, il faut, pour parler de *la Storia*, retenir les superlatifs, rester au plus près de l'humble désespoir d'Ida, au plus près des yeux sans fond d'Useppe.

L'âme d'Ida

Dire que Claudia Cardinale ne répond pas un instant à la description physique qu'Elsa Morante fait de Ida : « Son corps plutôt sous-alimenté et de structure informe, à la poitrine flétrie et à la partie inférieure fâcheusement engraissée... », mais que, visage dénudé, beauté étouffée, la Cardinale est Ida de toute son âme, et qu'on y croit.

Comme on croit à Andrea Spada (Useppe), à Antonio Degli Schiavi (Nino), à Lambert Wilson, à tous les autres.

Dire que le montage cinématographique de deux heures trente-trois minutes que Comencini a réalisé à partir des quatre heures et demie tournées pour la télévision est un peu asphyxiant pour causes d'ellipses inévitables, mais que rien n'est abandonné du contenu.

Dire que dans sa vigueur, sa rigueur, son incandescente émotion, *la Storia* n'a rien d'un testament. Que c'est un film qui se mérite. Et que le voir rend meilleur...

DANIÈLE HEYMANN.

Les aventures extraordinaires d'Elsa Morante

NÉE à Rome le 18 août 1912, sous le signe du Lion, elle avait presque jusqu'à la mort menti sur son âge. Comme pour conjurer la vieillesse. *« La raison en est simple,* expliquait Elsa Morante, l'année qui précéda sa mort, à son traducteur français, Jean-Noël Schifano, dans l'un des seuls entretiens qu'elle ait jamais accordés. *A soixante ans, j'en paraissais trente-cinq. Je voulais être plus jeune encore, car je tombais amoureuse... J'étais pourtant assez vieille, mais tout le monde croyait que j'étais jeune* (1). » Comme Iduzza, l'héroïne de *la Storia*, sa mère était institutrice ; le nom de son vrai père restait un mystère...

Enfance au Testaccio, un quartier populaire de Rome, où, avant même de savoir lire et écrire, elle invente des fables et des poèmes ; à treize ans, elle publie, dans des journaux pour enfants, des histoires qu'elle illustre elle-même, comme *les Extraordinaires Aventures de Caterina*, qui seront incluses dans son premier recueil de nouvelles, *El Gioco segreto*, publié en 1941. Son premier roman, *Mensonge et Sortilège*, remporte le Prix Viareggio 1948 et lui donne d'emblée une place de premier plan dans la littérature italienne, rivalisant d'importance avec son mari, le très célèbre Alberto Moravia, qu'elle avait épousé le lundi de Pâques 1941...

Le Prix Strega, la plus haute distinction littéraire d'Italie, lui est décerné en 1957 pour *l'Ile d'Arturo*. En 1958, elle publie un recueil de poèmes, *Alibi*, et, en 1963, un superbe recueil de nouvelles, *le Châle andalou* (dans lequel apparaît celui qu'elle tenait pour son premier récit, *le Voleur de lampes)*, et en 1968 une longue complainte intitulée *le Monde sauvé par les gamins* après le suicide du jeune homme qu'elle aimait, le peintre Bill Morrow ; ce poème, d'inspiration contestataire, annonce *la Storia*. Roman *« populaire »* qui s'en prend à l'Histoire en dépeignant *« l'interminable assassinat »* de ceux qui subissent, *la Storia* provoquera un véritable débat politique en Italie lors de sa parution en 1974, et cette vaste *« saga d'innocence, de persécution et de mort »* est reçue comme un des grands romans du siècle.

Comme une enfant scandalisée par la cruauté du monde, Elsa Morante, bien que — ou parce que — elle n'a jamais écrit d'autobiographie, est présente dans toute son œuvre. Jusque dans son dernier roman, *Aracoeli*, écrit après un long silence, et qui reprend le thème de la quête des parents, contée par Manuel, le fils homosexuel et drogué parti en Espagne vers le lieu natal de sa mère, idéalisé par l'enfant qu'il a été. Enfants qui obsédèrent toute sa vie Elsa Morante, qui n'en eut jamais...

Elle est morte le 25 novembre 1985, dans la clinique de Rome où elle demeurait depuis sa tentative de suicide deux ans plus tôt. Ce qu'elle nommait son *« autoeuthanasie »*.

NICOLE ZAND.

★ Œuvres d'Elsa Morante traduites en français : *l'Ile d'Arturo* (1963), *le Châle andalou* 1967). *Mensonge et Sortilège* (1968), *la Storia* (1977), *Aracoeli* (Prix Médicis 1984), *les Extraordinaires Aventures de Caterina* (Folio Junior, 1986).

(1) « Le Monde des livres » du 23 novembre 1984.

Le printemps de Milan

Milan vient de terminer son marathon de la mode et, calendrier obligatoire, c'est au tour de Paris. Ce 18 mars commencent les Journées du prêt-à-porter, organisées par la Chambre syndicale des couturiers et des créateurs, sous les trois chapiteaux installés dans la cour Carrée du Louvre. Pendant une semaine, jusqu'au 25 mars, se bousculera la foule la plus cosmopolite, avec prédominance de Japonais, suivis de près par les Italiens et par pas mal d'Américains, malgré la crainte des bombes. De toute façon, tout le monde parle anglais.

A l'exception de quelques personnalités privilégiées, clientes éventuelles – femmes de ministres, d'ambassadeurs, – pour raison de sécurité les touristes chargés d'assurer le folklore sont de moins en moins invités.

Quoi qu'il en soit, le folklore tient à la manifestation même, à la bousculade entre professionnels affairés, de plus en plus affairés, car chaque année le nombre de présentations augmente. Les chapiteaux n'y suffissent plus. On reçoit chez soi, on investit la cour vitrée des Beaux-Arts, la Bourse du commerce, l'Automobile-Club, les halls de théâtre. La Fédération du prêt-à-porter *féminin établit, de son côté*, un agenda de défilés. De plus, cette année, deux chapiteaux sont plantés aux Tuileries du 21 au 25 mars. Comme au moment des Salons, les boutiques, les jeunes créateurs, exposent vêtements et accessoires.



D.R.

Robe « Cyclone » collection automne-hiver 1948

Hommage à Christian Dior

Les béguins de Monsieur

EN inventant le jersey, Coco Chanel libéra le corps de la femme. En inventant le « new-look », Christian Dior lui rendit ses formes. 1914 : la quakeresse auvergnate voit dans les chapeaux à plumes, les broderies, les chichis et les froufrous les derniers reflets d'un style baroque où l'ornement tue la ligne. Elle transforme le luxe en dépouillement. A la femme « monument » succède la femme « active ». 1947 : à la femme-soldat, carrée comme un boxeur, succède la femme-fleur. L'époque des restrictions se termine, emportant avec elle la combinaison pour abris, le pardessus vague sous lequel on accumulait des tricots, les jupes-culottes et les semelles de bois articulé.

Schiaparelli organise un « Bal des couleurs », et Jacques Fath reçoit ses amis dans son château de Corbeville pour des soirées hollywoodo-brésiliennes... *« La naissance de la maison Dior profita de cette vague d'optimisme »*, écrira le couturier dans ses *Mémoires* (1) : *« Après tant d'années de vagabondages, lasse de ne fréquenter que peintres et poètes, la couture souhaitait revenir au bercail. »* Le 12 février 1947, dans son salon néo-Louis XVI garni d'appliques de bronze et de petits abat-jour de soie, l'élève de Piguet présente sa première collection : quatre-vingt-dix modèles dont les épaules fuyantes, la taille étroite, annoncent le retour au seyant, au joli, à la couture « bien cousue ».

« Très vite, les journaux, le service des ventes, m'apprirent que, comme M. Jourdain faisait de la prose, j'avais fait du Dior sans le savoir, raconte celui qui apprit la mode en décalquant des figurines dans des magazines. *Les femmes, avec leur instinct si sûr, ont dû comprendre que je rêvais de les rendre non seulement plus belles mais plus heureuses. Leur faveur fut ma récompense. »* Ce Normand au look de conseiller de la Cour des comptes, épris de ragoûts mijotés et de jardins de curé, baptisa ses premières robes « Amour », « Tendresse », « Corolle », « Bonheur ». De « Chérie », un modèle qu'il affectionnait particulièrement, il disait : *« Il faisait une gorge de nymphe, une taille de sylphide et déployait dans l'immense éventail de sa jupe aux mille plis 80 mètres de faille blanche... »*

Une légende est née. A Chicago et à Los Angeles, le couturier est accueilli par *« des dames mi-suffragettes, mi-femmes de ménage »*, toutes ennemies de la poitrine libre, des hanches marquées et des jupes tourbillonnantes... Mais les chiffres sont là : en 1954, la maison Dior occupe cinq immeubles, regroupe vingt-huit ateliers. Huit sociétés et seizes firmes concessionnaires font rayonner sa griffe... Le Granvillois replet et timide, toujours habillé aux couleurs neutres d'un Parisien de Passy, est devenu un homme d'affaires avisé. Il crée un service de lutte contre la copie dès 1948, lance deux parfums (« Miss Dior » et « Diorama »), inaugure un système de licences et requiert Gruau comme illustrateur. Dior ne propose pas la mode. Il fait mieux : il l'impose. Il est le premier à donner un nom aux collections : ligne « Envol et zigzag » en 1948, « Trompe-l'œil », en 1949, verticales en 1950 dont les plis en biais, les gants intégrés à la robe, transforment les femmes en oiseaux immortalisés par Irving Penn ; ligne longue et ovale en 1951, marquée par une taille qui commence sous les omoplates...

Puis, dans son *« bureau de rêveries »*, Dior invente la mode-alphabet : ligne H en 1954, dite « flat look », ligne A en 1955 aux épaules rétrécies et aux robes triangulaires, ligne Y en 1955, que dessinent les tuniques évasées et les décolletés en pointe. Adulé, Dior joue de son charisme avec insolence. En 1951, à une journaliste qui lui demande de « prédire » l'hiver, il répond : *« Les femmes porteront leurs cuisses sur leurs épaules ! »* Chaque saison, vingt-cinq mille personnes (journalistes, acheteurs, touristes) se bousculent, d'après ses comptes, pour assister à des défilés qui durent deux heures et découvrir les derniers béguins de Monsieur. En 1953, l'aisance respirante de la ligne « Tulipe » est théâtralisée par une robe du soir « Desdémone », un ensemble à danser « Historiette », un tailleur en surah « Glycine »...

Rêver d'être « un bon faiseur »

C'est à ce couturier-culte, qui rêvait d'être avant tout *« un bon faiseur »*, que le Musée des arts de la mode rend hommage. Elisabeth Flory, chargée de recherche au Musée des arts et du costume, présente ici ses dix dernières années de création illustrées par toute une série de photos (signées Avedon, Cecil Beaton, Henri Clarke, Horst, Willy Maywald, Arthur Penn...), des illustrations de Gruau, de Bérard, des croquis originaux de Dior, ses maquettes pour le théâtre, mais surtout cent cinquante-quatre modèles prêtées par la maison Dior ou par des clientes riches et soigneuses telles la duchesse de Windsor, la baronne *de Rothschild – pour qui* Dior dessina un costume de bergère à l'occasion d'un bal vénitien..., – mesdames Olivia De Havilland, Geneviève Page (la filleule du couturier). Tradition du goût oblige, les mannequins sont posés sur les célèbres cartons blancs de la maison de l'avenue Montaigne...

Quarante ans après le new-look, le mythe Dior ne s'est pas éventé. Avec une tendresse qui n'exclut pas l'humour – *« à dix-huit ans, il était un jeune homme doué pour les arts comme on dit, c'est-à-dire pour aucun en particulier »* – dans un livre-album riche de cinq cents photographies qui paraît aux Editions du Regard (2), Françoise Giroud raconte l'épopée de ce bourgeois normand avide de modernité : il ouvrit à New-York la première maison de prêt-à-porter de luxe, inventa la robe du crépuscule « mi-longue, mi-nue », la pelisse multiple, le collier de chien et les fentes en trompe-l'œil...



D.R.

Christian Dior mesurant l'ourlet du « new-look »

Quelques chiffres encore. En 1985, le logo Christian Dior, qui s'appuie sur environ trois cents licences, a traité un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards et demi de francs. Dior-Parfums, société regroupée depuis 1968 dans le groupe Moët-Hennessy, produit 225 000 articles par jour, qu'elle diffuse dans cinquante-huit pays. Si « Poison » envenime le monde (un best-seller aux Etats-Unis), « Miss Dior » fait partie des parfums les plus vendus...

Etalée sur 1 600 m², la nouvelle boutique, en travaux depuis dix-huit mois, dévoile ce mois-ci son visage : une sorte d'immense *speciality-shop* néo-classique, où les colonnades de stuc, le dallage de marbre, côtoient les mannequins-sculptures et les chaises Louis XVI blanches et grises. *« Du Dior revisité »*, dit Marc Bohan, qui, depuis 1960, assure la direction artistique de la maison, la création des collections haute couture et de prêt-à-porter (lancé en 1967).

Evolution

Les temps ont changé. Une robe du soir exigé encore 80 à 100 heures de travail, alors que les petites mains n'occupent plus que quatre ateliers au lieu de vingt-trois. Il paraît que c'est déjà beaucoup : la maison vend mille cinq cents pièces par an (le tailleur sur mesure atteint les 70 000 F).

Les mentalités, elles aussi, ont évolué. Christian Dior avait toujours dans sa collection un modèle « Bobby », du nom de son chien. Il aimait se recueillir au moulin de Coudret, où il fabriquait de la liqueur de framboise. Marc Bohan se fait photographier par Bettina Rheims devant le musée d'Orsay, expose à la galerie Proscenium ses dessins de costumes partis à 5 000 F et 10 000 F, envoie ses premières mains à Bahreïn, habille Caroline de Monaco, Mme Pompidou, Sylvie Vartan, imagine pour le dernier spectacle de Johnny Hallyday un habit lamé argent façon serpent... Il dit : *« Dior était très français, il faisait plus de robes... Je joue moins sur le charme que sur la sophistication. Je suis plus strict. J'aime les vestons d'homme, les tailleurs. »*

La mode, qui, en 1987, est redevenue plus formaliste, plus féminine, leur fournit une excellente occasion de se retrouver. *« S'il n'y avait pas eu du new-look dans l'air, je ne l'aurais pas repris cette année. »*

LAURENCE BENAIM.

★ Exposition « Hommage à Christian Dior, 1947-1957 ». Musée des arts de la mode ; 109, rue de Rivoli, 75001 Paris ; tél. : 42-60-32-14. Du 22 mars au 4 octobre.

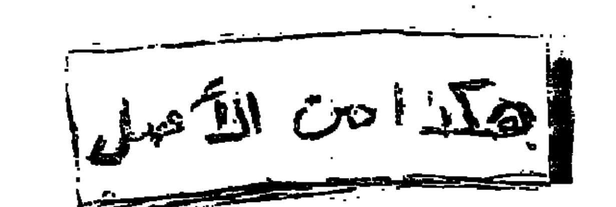
(1) *Christian Dior et moi*. Bibliothèque Amiot-Dumont, 1956.

(2) *Christian Dior*, par Françoise Giroud. Editions du Regard, 360 p., 850 F.









de la mode à Paris

Milan, Paris, Londres, New-York, Tokyo, constituent le grand axe traditionnel, avec les mêmes stars qui, sautant d'une capitale à l'autre, en assurent le prestige, comme les divas courent du palais Garnier à la Scala en passant par le Met. Cela n'empêche pas les autres théâtres lyriques de vivre. Les Français travaillent pour les Italiens, les Italiens ouvrent des boutiques à Paris. Le monde de l'Est – l'URSS et la Chine s'y mettent – rêve sur les mêmes fanfreluches, s'habille avec les mêmes jeans.

La mode est sortie de la pure frivolité et de la stricte économie. Elle est entrée dans le domaine artistique sous le ministère de Jack Lang, et François Léotard prend la suite avec son secrétaire d'État, Philippe de Villiers. Il visite le 23 mars l'exposition « Costume, Coutume », au Musée d'Orsay, à l'occasion des Journées du prêt-à-porter. La maison Christian Dior célèbre le quarantième anniversaire de sa naissance, qui est aussi l'avènement de la mode contemporaine, dans sa conception et sa pratique.

Paris sera toujours Paris, centre historique de la mode, un centre que l'on voudrait voir rester actif, ouvert à ceux qui arrivent, inventent, précèdent, entraînent – quand il s'agit de mode, c'est la moindre des choses.

C. G.



D. R.

Ligne jeune d'Armani automne/hiver 1987/1988

Un entretien avec Marc Audibet

La modernité vient de la rue

LES stylistes de la génération « baby boom », ceux qui ont bouleversé la conception même de la mode – comme la nouvelle vague a modifié l'histoire du cinéma, – ceux qui ont changé l'image de la rue, qui ont inventé la notion de look et l'ont médiatisée, théâtralisée, ceux-là ne sont plus tout à fait les jeunes loups qui contestaient les raideurs de la couture. A leur tour, ils sont devenus des stars. Et maintenant, voici les nouveaux jeunes. Ce n'est pas tant une question de date de naissance que de date d'arrivée sur le marché. Ils ont appris leur métier sur le tas ou dans des écoles, ou les deux, chez leurs aînés, dans des bureaux de style, des grands magasins, avec les Japonais, avec les Italiens... Ils ont travaillé anonymement et à force ils se sont fait un nom, une griffe. Ils sont là, il faut compter avec eux.

Ainsi de Marc Audibet, trente-cinq ans, dix ans d'Italie, quatre ans de France à part entière, les joues glabres, la silhouette frêle, le sourire apeuré, les gestes repliés d'un enfant introverti. Il est de ceux qui montent, sans cesser pour autant de se ronger. Marc Audibet est un solitaire. Il dessine des harmonies de volumes étirés, des formes longilignes qui semblent d'une seule pièce et s'ouvrent, se déploient comme des ailes, se collent aux corps et en suivent les mouvements. Comme un alchimiste, il étudie les mélanges de matières naturelles et artificielles qui retrouveront la souple élasticité de la vie.

« On ne peut changer le vêtement, *dit-il*, qu'en changeant le matériau. Sinon, on reproduit les mêmes formes, obligatoirement. On s'habille toujours de la même manière, on invente seulement des variations, on fait plus long, moins large, on s'inspire de l'exotisme russe ou oriental, de Hollywood, qu'est ce que ça change, tout a déjà été fait. La modernité vient de la rue. Le premier vêtement dit « moderne » est la veste d'homme, créée en 1780, en Angleterre, d'après la livrée de garçon d'écurie. Le premier détournement d'un habit de travail, en somme.

» Regardez la rue, vous y voyez des jeans, des joggings, ça veut dire le confort des mouvements, quelque chose de souple, qui suit le corps, que l'on passe facilement, rapidement. C'est ça qu'il faut retrouver. J'ai été frappé par une réflexion d'Yves Saint Laurent qui regrettait de ne pas avoir inventé le jean... Moi je fais des vêtements avec une seule couture, qui d'eux-mêmes s'adaptent aux corps, des robes qu'on endosse comme un T-shirt. »



VIRGINIA LIBERATORE

Marc Audibet : « Vendre ou ne pas vendre »

Des tissus fabuleux

Naturellement, il faut savoir retraduire l'interprétation artistique ! Les robes de Marc Audibet ne ressemblent absolument pas à des T-shirts, mais plutôt à ces tuniques égyptiennes qui, sur les documents, semblent à la fois épouser et sculpter les graciles silhouettes des princesses. Mais l'important c'est que ce soit possible, et c'est le résultat d'un long travail minutieux d'exigences souvent refusées :

« Ma préoccupation, ce n'est pas assortir une toque de vison à une mini-jupe, c'est la mise au point de matériaux qui permettent des formes nouvelles. Le travail est long, donc il coûte cher. De plus, en France, on se méfie des innovations et des gens nouveaux, alors qu'on pourrait aller plus loin que les Japonais. Je possède des échantillons de tissus synthétiques qui datent de la guerre : ils ont un toucher fabuleux. Alors qu'aujourd'hui, en dépit des progrès techniques, ils sont repoussants. On manque de teinturiers, de finisseurs. C'est grave, un pays qui perd son artisanat. Les Italiens ont installé leurs usines dans des centres où existait déjà une main-d'œuvre spécialisée, et ils n'ont pas eu de mal à fabriquer industriellement, donc moins cher, des produits de qualité.

» En France, quand vous arrivez à faire fabriquer un tissu, vous le payez au prix fort. Le fabricant l'utilise et ne vous verse pas de royalties. Il vous dit seulement que, de toute façon, puisqu'il est spécialisé dans le maillot de bains, il aurait mis au point le tissu, tôt ou tard, quand il en aurait eu besoin.

« Je ne dis pas du tout : la couture est anachronique, elle est une expression périmée. Mais elle disparaît, c'est un fait. Les noms les plus connus ne sont pas toujours ceux qui vendent le plus. Leur clientèle a tellement changé, quelques milliardaires qui veulent s'éclater achètent pour acheter... Qu'est-elle devenue, la couture ? Une image. Elle a été un business, a vécu de ses modèles, elle vit de ses parfums. C'est artificiel. Qu'est-ce qui se vend ou ne se vend pas, qui vend ou ne vend pas ? Ça fait partie du malaise, mais on n'en parle pas.

» Le snobisme fausse l'analyse. Quand je lis dans des journaux professionnels la cote des créateurs donnée par les boutiques – quelque chose comme le Top 50 de la mode, – j'ai envie de rire. Ils citent Mügler, Alaya, Audibet pourquoi pas, alors que la plupart du temps ils ne les ont même pas en magasin. C'est truqué, tronqué.

» En Italie, les stylistes sont soutenus par les fabricants. Aux Etats-Unis, la mode est étroitement liée à l'industrie. Il y a un débit énorme, et la clientèle est ciblée avec précision. Si on arrive à bien cibler, on est pris en charge, et c'est le grand succès.

» En Suisse, quand ils ont vu arriver les tissus d'Orient, ils se sont regroupés, ont lancé des promotions communes et sont repartis. En France, chacun joue au dernier des Mohicans et ça ne sert à rien d'autre qu'à mourir doucement. Les journalistes sont devenus le seul lien entre le public et nous. En même temps, ils forment écran. Nous nous reflétons les uns les autres. Ils cultivent la vedette, sortent des modèles parce que ça fait une belle photo, et après ? Qu'est-ce que ça donne, qu'est-ce que ça transmet ?

» La solution, je ne la connais pas. Que je le veuille ou non, je fais partie de ce système. Une chose est sûre : il faut vendre. »

Propos recueillis par COLETTE GODARD.

Insolente Italie

« *LARGO ? larghissimo. Lungo ? lunghissimo. Ma anche strettissimo... e cortissimo* (1) », dit le communiqué de presse de Krizia, reflétant on ne peut mieux l'esprit des collections du prêt-à-porter féminin automne-hiver 1987-1988 à Milan. Du 6 au 12 mars, acheteurs et journalistes de mode ne savaient plus où donner de la tête, et, devant le manque d'homogénéité des propositions, il y eut un petit vent de panique. Par exemple chez Krizia : tout commençait bien, avec une silhouette longue, fine et souple, enveloppée dans de doux mohairs, des velours et jerseys tantôt moulants, tantôt suivant pudiquement, de loin, le corps. Marrons glacés et terres cuites, ors éteints du soir, accentuaient le sens du confort raffiné, interrompu brutalement par la gouaille de quelques mini-jupes, très mini, en dentelle transparente, mariées à de longues vestes en velours de soie damassé lie-de-vin, vert bouteille, indigo.

Moschino fait n'importe quoi avec insolence, cela plaît à beaucoup et énerve les bien-pensants. Cette fois-ci, dans son *Inventaire imaginaire* (titre de sa collection), les robes à panier épousent les blousons en cuir, les bloomers pur style 1650, les vestes à fausses allures Chanel. Une vraie toque de cuisinier décontractera sans doute votre petite robe noire, madame. Tout à l'opposé, Armani reste fidèle à son raffinement classique, à ses demi-teintes lumineuses, aux petits imprimés superposés. Les lignes fluides et essentielles affinent encore la silhouette typique Armani (collection femme). Pour la ligne jeune, après les tableaux géants, présents depuis quelques années sur les murs de Milan, Armani vient de lancer un spot publicitaire réalisé par Martin Scorcese. La jupe portefeuille, le grand châle, le pantalon droit, large et à pinces, le gilet court porté sur la peau ou sur un chemisier à col plat et surtout l'ourlet à effet « retroussé vers l'intérieur » sont quelques constantes des deux collections.

Gigli est la nouvelle coqueluche du branché-mode-milanais, son énorme succès s'expliquerait par le ras-le-bol du style « femme d'affaires, femme d'argent » de ces dernières années. Il dessine une silhouette douce, presque humble, faussement pauvre, de jeune fille éthérée aux formes d'amphore. Ses couleurs sont éteintes, terreuses. Quelques bourgognes et quelques myrtilles osent à peine se montrer.

Magistralement sophistiquée par l'extrême pureté des lignes, par les contrastes inhabituels, est la collection de Gian Franco Ferré. Architecte de formation, ce styliste construit en dépouillant : « *Plus la ligne est pure, plus le langage se fie à la décoration.* » La collection Ferré garde un air « haute couture ». « Couture » est le mot du jour à Milan, car, à côté de maisons comme Lancetti ou André Laug de Rome, qui représentent la tradition du fameux *italian style* et n'ont jamais abandonné ce type de production, les Milanais du plus récent *made in Italy* commencent à s'y intéresser et à introduire dans leurs collections de prêt-à-porter des modèles sur mesure.

LUMI RUSNAC.

(1) « Large ? très large. Long ? très long. Mais aussi très étroit... et très court. »

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

JULIAN SCHNABEL, RICHARD BAQUIE, MARCEL ODENBACH. Galeries contemporaines du MNAM. Jusqu'au 22 mars.

KOKOSCHKA. Dessins de 1906 à 1926. Salle d'art graphique (4e étage). Jusqu'au 22 mars.

PARLEZ-VOUS FRANÇAIS ? Galerie de la BPI. Jusqu'au 11 mai.

LE JAGUAR DE DARTWOOD, de Gille Gherz (sauf mardi et dimanche). Atelier des enfants. Rez-de-chaussée. Jusqu'au 28 mars.

HANS HOLLEIN. Rétrospective d'architecture des années 1950 à nos jours. CCI. Jusqu'au 8 juin.

Musées

LUMIÈRES DU NORD : La peinture scandinave (1885-1905). Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 17 mai.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-09-24). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

COSTUME-COUTUME. Galeries nationales du Grand Palais (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F, 18 F le samedi. Jusqu'au 15 juin.

SUBLEYRAS (1699-1749). Musée du Luxembourg, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; le jeudi, nocturne jusqu'à 22 h. Jusqu'au 26 avril. (Entrée gratuite le 19 mars, de 11 h à 22 h.)

***LES DOSSIERS DU MUSÉE* D'ORSAY.** La vie de bohème ; L'ouverture de l'Opéra ; La carrière de l'architecte au dix-neuvième siècle ; L'industrie Thonet ; Les journalistes au dix-neuvième siècle ; Stars et monstres sacrés ; Autour d'une sculpture de Maillol. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h 30 à 18 h ; le jeudi, nocturne jusqu'à 21 h 45 ; le dimanche de 9 h à 18 h. Entrée 21 F.

DOMELA. Soixante-cinq ans d'abstraction. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 10 mai.

LES MACHINES SINGULIÈRES DE PIERRE ANDRES. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 26 avril.

DAN GRAHAM, SOL LEWITT, VLADIMIR SKODA. ARC Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 19 avril.

JAN SAUDEK. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris. *(Voir ci-dessus.) Jusqu'au 10 mai.*

L'ARCHE DE NOÉ. Jusqu'au 3 mai. **LES ACQUISITIONS DES XVIIIe ET XIXe SIÈCLES.** Jusqu'au 22 mars. **DANIEL BUREN.** Comme Lien. Situation 2. Jusqu'au 26 avril. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h.

DESSINS FRANÇAIS DU DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE DE WATTEAU A LEMOYNE. Musée du Louvre. Pavillon de Flore (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 1er juin.

« L'ILLUSTRATION », UN SIÈCLE DE VIE PARISIENNE, jusqu'au 26 avril ; **RODOLPHE HAMMADI.** De marches en escaliers, jusqu'au 17 mai. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

REMBRANDT, les étapes de la création. Galeries Mazarine et Mansart. Tous les jours, de 10 h à 19 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 3 mai.

SIX PEINTRES TUNISIENS CONTEMPORAINS. Musée des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil *(43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h* et de 13 h 30 à 17 h 20. Jusqu'au 23 mars.

LE TRÉSOR DE GARONNE. IIe siècle après Jésus-Christ. Des monnaies dans la Grave. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 30 mars.

HERMES. Musée de la Publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 23 mars.

VOYAGEURS... EN DÉLIRE. Sculptures de Anguera ; Baburit ; De Rihier ; Peyrel. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 17 mai.

GRAFFITI MARINS DU VAL DE SEINE. Musée de la marine, palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 avril.

Centres culturels

MATISSE. Le rythme et la ligne. École nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Tous les jours de 10 h à 19 h. Jusqu'au 10 mai.

ISTANBUL, LUMIÈRES SUR LA VILLE. Itinéraire à travers l'architecture turque. École nationale supérieure des beaux-arts, Chapelle des Petits-Augustins, 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). Sauf mardi et le 20 avril, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 3 mai.

MYTHOS BERLIN (Concepts). Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 8 avril.

RAFAEL CANOGAR. Rétrospective 1949-1987. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 30 avril.

WEEGEE. New-York 1935-1960. *Espace photographique de Paris,* 4 à 8, Grande-Galerie (42-86-87-89). Jusqu'à fin avril.

PREMIERS TEMPS CHRÉTIENS EN GAULE MÉRIDIONALE. IIIe-VIIIe siècle. Pavillon des arts. Les Halles. Terrasse Rambuteau. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 juin.

BJORN BRUSEWITZ. Eaux-fortes ; **SVEN-ERIK JOHANSSON.** Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (42-71-82-20). Du lundi au vendredi de 12 h à 18 h ; samedi et dimanche de 14 h à 19 h. Jusqu'au 8 avril.

TABLEAUX FLAMANDS ET HOLLANDAIS DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE QUIMPER. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 26 avril.

MIRIAM CAHN. Centre culturel suisse. Salle des arbalétriers, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Jusqu'au 26 avril.

PICHA. Centre Wallonie-Bruxelles, 7, rue de Venise (42-71-26-16). Jusqu'au 8 juin.

NEGRIPUB. L'image des Noirs dans la publicité depuis un siècle. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Sauf dimanche et lundi, de 13 h 30 à 20 heures. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 mars.

ABSTRACTIONS AUX ROYAUMES DES KUBA. Fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 16 mai.

L'ARTISTE ET SON DESSEIN. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Tous les jours, sauf lundi, de 13 h à *19 h. Jusqu'au 26 avril.*

R.E. GILLET. Rétrospective. Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 19 avril.

HOMMAGE A TEL-AVIV. *Mairie du* XVIe siècle, 71, av. Henri-Martin. Sauf le dimanche, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 3 avril.

Galeries

UNION DES ARTISTES MODERNES (UAM). Exposition autour d'un livre. Galerie Via, 1, rue Sainte-Opportune (42-33-14-33). Jusqu'au 11 avril.

BAUDOIN LEBON. 13 années d'éditions à 13 exemplaires. Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Tous les jours, sauf le samedi de 10 h à 19 h. Jusqu'au 28 mars.

LE TRAVAIL DU PAPIER. Galerie Charles-Sablon, 21, av. du Maine (45-48-10-48). Sauf dimanche et lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 28 mars.

CARTE BLANCHE A ANNE DAGBERT. « Narrative mon amour ». Galerie Bercovy-Fagier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Jusqu'au 18 avril.

UNION DES ARTISTES MODERNES. Galerie Nickel-Odéon, 5, rue Casimir-Delavigne (46-34-79-92). Jusqu'au 11 avril.

PAYSAGES CONTEMPORAINS. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 2 mai.

HENRI FOUCAULT. MARIE-HÉLÈNE POUPART. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 4 avril.

PAPIER A LA UNE. J.-P. Bourquin, J.-L. Guérin, C. Lagoutte, T. Soulié, P. Valentiner. Galerie 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 3 avril.

CORPS ÉTRANGERS. Bruce Nauman, Giulio Paolini, Niele Toroni. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Du 21 mars au 22 avril.

JUDITH BARTOLANI. Sculptures. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'à fin mars.

RENÉ BERTHOLO. Galerie Lucien-Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 4 avril.

BROTO. Gravures. Galerie Adrien-Maeght, 42, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 7 avril.

JEAN-PAUL CHAMBAS. Epreuve de la Mémoire. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au *31 mai.*

HENRI CHOPIN. Galerie Brigitte-Schehadé, 44, rue des Tournelles (42-77-96-74). Jusqu'au 10 avril.

CÉSAR COFONE. Galerie Franka *Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-*31-93). Jusqu'au 24 mars.

ROEL D'HAESE. Sculptures et dessins. Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 18 avril.

JOS DECOCK. Galerie Eolia, 10, rue de Seine (43-26-36-54). Jusqu'au 4 avril.

BERNARD DUFOUR. Peintures abstraites de 1954 à 1959. Galerie J.-Barbier. 19, rue Guénégaud (46-33-92-98). Jusqu'au 4 avril ; Le surgissement de la figure. Galerie A.-Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (47-33-06-87). Jusqu'au 4 avril ; Le Pradié. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 27 mars.

RUPERT GARCIA. Galerie Claude-Samuel, 18, place des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 4 avril.

JACQUES HÉROLD. Galerie Patrice-Trigano, 4 *bis*, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 30 avril.

PETER JOSEPH. Peintures récentes. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 28 mars.

MICHELLE KNOBLAUCH. Galerie Blum, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 18 avril.

BERND KOBERLING. Galerie Christian Cheneau, 30, rue de Lisbonne (45-63-36-06). Du mardi au vendredi, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 mars.

JOHN FRANKLIN KOENIG. Galerie Boulakia, 20, rue Bonaparte (43-26-56-79). Jusqu'au 11 avril. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49).

JEAN-MARIE KRAUTH. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 mars.

JEAN-FRANÇOIS LACALMONTIE. Galerie Samia-Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 11 avril.

MICHEL LECHNER. Travaux récents aux crayons, encre du Japon et aquarelle. Galerie Jeanne-Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 4 avril.

BERNARD LOUEDIN. Galerie M.-*Broutta,* 31, rue des Bergers (45-77-93-71). Jusqu'au 5 avril.

URS LUTHI. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-92-20). Jusqu'au 18 avril.

ÉLISABETH MERCIER. Galerie *Marie-Paccard,* 3, rue Jacques-Callot (40-46-03-08). Jusqu'au 4 avril.

TAKASHI NARAHA. Galerie D.-René, 196, boulevard Saint-Germain. Jusqu'au 21 avril.

PIERRE NIVOLLET. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (32-77-19-61). Jusqu'au 11 avril.

XAVIER ORIACH. Galerie Nane-Stern, 25, avenue de Tourville (47-05-08-46). Jusqu'au 11 avril.

PAGES. Sculptures. Galerie Maeght Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 18 h ; samedi de 14 h à 19 h. Jusqu'au 31 mars.

MALGORZATA PASZKO. Galerie Claire-Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 19 avril.

GIUSEPPE PENONE. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 18 avril.

JACQUES POLL. Galerie du Roi-de-Sicile, 20, rue du Roi-de-Sicile (40-27-07-27). Jusqu'au 25 avril.

MILTON RESNICK. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 28 mars.

TAL-COAT. Galerie Adrien-Maeght, 46, rue du Bac (45-48-45-15).

DAVID TREMLETT. Galerie L. et M. Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 18 avril.

RICHARD TEXIER. Galerie G.-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 18 avril.

HANNAH VILLIGER. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 4 avril.

En région parisienne

LE BLANC-MESNIL. « Autour d'un monde ». Place Gabriel-Péri. Hall de l'hôtel de ville. Jusqu'au 31 mars.

BONDY. Maurice Estève. Hôtel de ville. Jusqu'au 4 avril.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Quand les formes génèrent les existences. Centre culturel Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 11 avril.

CORBEIL-ESSONNES. Michel Gérard. Centre d'art contemporain Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Du 20 mars au 27 avril.

LA DÉFENSE. Samouraï, l'art guerrier du Japon. Galerie Art 4 - Patrimoine du *monde (49-00-15-96). Jusqu'au 10 avril.*

IVRY-SUR-SEINE. M. Diemer, G. Fabre, D. Mencoboni. CREDAC, 93, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 29 mars.

JOUY-EN-JOSAS. *Camouflage : François Boisrond.* Ateliers en liberté. Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 18 h. Jusqu'au 29 mars.

MONTREUIL. Théophile Alexandre Steinlen. Rétrospective 1885-1922. Centre des Expositions. Esplanade Benoît-Frachon.

PONTOISE. Vèra Pagava. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (place de l'Hôtel-de-Ville) (30-38-02-40). Jusqu'au 19 avril.

SAINT-DENIS. Desplerre. Musée d'art et d'histoire, 22, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 26 avril.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Picardie, berceau de la France. Clovis et les derniers Romains. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Du 20 mars au 1er juin.

VITRY-SUR-SEINE. Herbin. Œuvre de 1905 à 1960. Galerie municipale, 59, *rue Guy-Moquet (46-82-80-00).* Jusqu'au 19 avril.

En province

ANGERS. Gleb. Peintures, paffiages, tapisseries. Musée Jean-Lurçat, 4, boulevard Arago (41-87-41-06).

ARLES. Alain Clément. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'en avril.

ARRAS. L'acousmathèque GRM. Centre Noroit, 6, rue des Capucins (21-71-30-12). Jusqu'au 3 avril.

BOURG-EN-BRESSE. Marie-Jo Lafontaine. Prieuré de Brou, 63, bd de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 5 avril.

BORDEAUX. *Robert Combas.* Collection du CAPC Musée. Choix d'œuvres de quatre artistes. Entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 26 avril.

CAEN. Les graveurs de Venise au XVIIIe siècle dans la collection Mancel. Musée des beaux-arts, dans l'enceinte du château. Jusqu'au 24 avril.

CALAIS, Bissière. Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 5 mai.

CHAMBÉRY. Turin 1965-1987 : Arte povera. L'art pauvre dans les collections publiques françaises. Musée d'art et d'histoire. Jusqu'au 11 mai.

DUNKERQUE. L'usine et la ville. Œuvres de *J.-L. Poivret. Musée d'art* contemporain, avenue des Bains (28-59-21-65). Jusqu'au 26 avril.

GRENOBLE. Arnulf Rainer. Métaphores de la mort ; Serge Spitzer. Bleu défense passive. Centre national d'art contemporain. Magasin. Site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 12 avril ; Bertrand Lavier. Musée de peinture et de sculpture, place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 30 mars.

LILLE. Hommes de verre. *Quarante* verriers français contemporains. Musée de l'Hospice-Comtesse. Jusqu'au 27 avril.

LYON. Olivier Mosset, Karen Nous, Dan Flavin. Musée Saint-Pierre, 16, rue du *Président-Edouard-Herriot* (78-30-50-66). Du 13 mars au 4 mai ; Huit artistes hongrois. ELAC (78-42-27-39). Du 13 mars au 26 avril.

MARSEILLE. La nouvelle peinture allemande dans la collection Ludwig. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). Jusqu'au 26 avril.

MARCQ-EN-BARŒUL. 5000 ans d'art chinois. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 31 mai.

NICE. André Bauchant. Musée international d'art naïf. Château Sainte-Hélène. Jusqu'au 30 avril ; La fin des années 60. Espace niçois d'art et de culture, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85), et Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (93-62-31-24). Jusqu'au 8 avril ; Niele Toroni : 20 ans d'empreintes. Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 14 juin, Centre national d'art contemporain, 20, av. Stephen-Liegeard (93-84-40-04).

NIMES. Ferran Garcia Sevilla. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foule (66-67-38-21). Jusqu'au 25 avril.

RENNES. Dessins français du XIXe siècle. Collection Fodor du Musée historique d'Amsterdam. Jusqu'au 27 avril.

ROANNE. Joseph Déchelette et l'Egypte. Collections d'antiquités égyptiennes du musée. Musée Joseph-Déchelette, 22, rue Anatole-France (77-71-47-41). Jusqu'au 29 mars.

LA ROCHELLE. Kaltex en Chine ; Jan Voss. Maison de la culture (46-41-37-79). Jusqu'au 29 mars.

SAINT-ETIENNE. J.-M. Armleder ; O. Mosset. Maison de la culture. Jusqu'au 29 mars. Centenaire de la naissance de Raoul Hausmann. Serre de l'Ecole régionale des beaux-arts, 15, rue H.-Gonnard. Jusqu'au 27 mars.

SAINT-FONS. Patrick Lanneau. Centre d'arts plastiques, 12, rue Gambetta (78-70-94-70). Jusqu'au 11 avril.

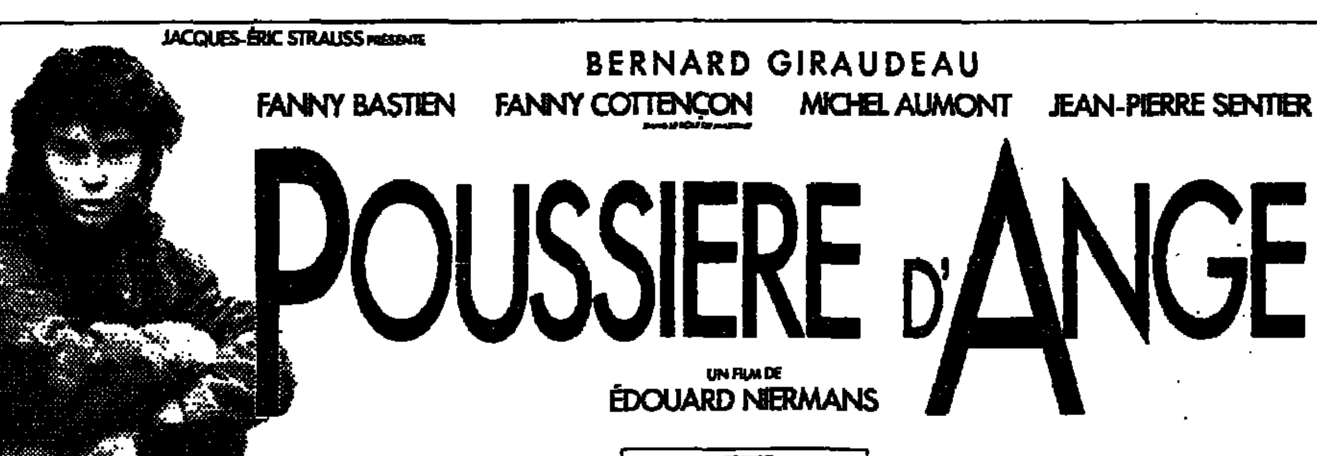
SAINT-PAUL-DE-VENCE. Jean Bazaine. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 26 avril.

SAINT-PRIEST. Georges Noël : New York-Paris : dix ans d'activité. Galerie municipale d'art contemporain. Jusqu'au 29 mars.

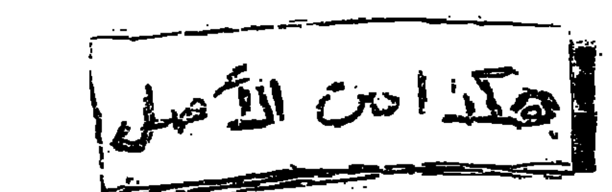
TOULOUSE. Aquarelles de Hermann Hesse. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (61-22-21-82). Jusqu'au 13 avril.

VALENCE. Tal-Coat. Musée, 4, place des Ormeaux. Jusqu'au 29 mars.

VILLEURBANNE. Jean-Gabriel Coignet. Galerie de l'Hôtel de ville. Jusqu'au 28 mars. Gordon Matta-Clark. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 10 mai.







THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

THÉATRE DES PHILIPPINES. ODE A LA LIBERTÉ. Maison des cultures du monde (45-44-72-30), 20 h 30 (du 18 au 21).

UNE ANNÉE SANS ÉTÉ. Théâtre de la Bastille (43-57-42-14) (dim. soir, lun.), 21 h, dim. 17 h (20).

L'OTAGE. Théâtre Grévin (42-46-84-47) (dim., lun.), 20 h 30 (21).

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), mer. à 19 h 30 : l'Elixir d'amour ; jeu., sam., lun. à 19 h 30 : Don Carlo ; ven. à 20 h ; dim. à 15 h : Messa da requiem, de G. Verdi (Dir. G. Prêtre).

SALLE FAVART (42-96-06-11). (ven., dim.) 19 h 30 : Les Puritains.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., sam. à 14 h 30 ; ven., mar. à 20 h 30 : Turcaret ; mer., sam. et dim. à 20 h 30 : Le songe d'une nuit d'été ; jeu., lun. à 20 h 30 : Polyeucte.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : (dim.) mer. à 14 h 30, jeu., ven., mar. à 10 h 30 et 14 h 30 ; sam. à 15 h ; Les Voyages de M. Costic, lun. à 20 h 30 ; Récitations/Conversations : lecture de pièce : Le wagon de l'armistice ; Grand Théâtre (lun.) : 20 h ; dim. à 15 h, Le Mariage de Figaro ; Théâtre Gémier (lun.) 20 h 30 ; dim. à 15 h : L'Ecole des Bouffons.

ODÉON, merc. à 15 h et 20 h 30 ; jeu. et ven. à 20 h 30 : Esther ; relâche du 21 au 30 mars.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) : (lun.) merc., sam., dim. à 18 h ; jeu., ven., sam. à 18 h 30 : Barrio Chino, de Christine Albanel.

TEP (43-64-80-80), 20 h 30, jeu. à 19 h, dim. à 15 h : les Trois Sœurs ; Cinéma : sam. à 14 h 30, dim. à 20 h : Sayat Novat, de S. Paradjanov (v.o.) ; le Sacrifice, de A. Tarkovski (v.o.).

BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.) Débats/Rencontres : mer. à 21 h, Notes des cahiers marocains ; Café littéraire, 5e étage : mer. à 15 h, 18 h, 20 h 30 ; jeu. à 18 h 30 ; ven. à 16 h et 18 h, sam. à 18 h 30 ; dim. à 18 h 30 ; lun. à 18 h 30 : Carrefour francophone ; jeu. à 18 h 30, Hans Hollein et son œuvre ; 21 h, Les Belles étrangères. Fiction et écriture 1 ; à 18 h 30, Expérimentations scientifiques et recherche : éthique et connaissance ; ven. à 21 h, La littérature arabe traduite ; 14 h 30, Des contes pour les petits ; sam. à 21 h, La littérature arabe traduite ; 14 h 30, Des contes pour les petits ; sam. à 21 h : Les belles étrangères. Fiction et écritures 2 ; dim. à 17 h, Les belles étrangères. Cinéma et littérature au Brésil ; lun. à 21 h, Jean-Paul Guibert ; 18 h 30, Pour un art de société ; Cinéma Vidéo : (mar.) ; Vidéo-information : à 13 h, Sacha Guitry, de M. Jullian ; à 16 h, Jennifer Muller, de L. Oh ; à 19 h, Léonard Bernstein ; Vidéo/Musique (mar.) ; à 13 h, La fille mal gardée, de F. Herold ; 16 h, Léo Ferré, de R. Sciandra ; 19 h, Madame Butterfly, de Puccini ; Danse : mer., jeu., ven., sam., à 20 h 30 ; dim. à 16 h, Jean-Marc Matos et Compagnie : Cité ; de jeudi à samedi à 18 h 30 : Répétition publique ; Musique : sam. à 15 h : Ateliers musique et micro-informatique ; dim. à 16 h, au Musée d'art moderne : Compositeurs d'aujourd'hui à l'ARC.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Saison Mozart : ven. à 20 h ; dim. à 15 h : Don Giovanni (dern.) : Concerts : le 21 à 20 h 30 : F. Lott ; Th. Zylisgara. Orchestre du Mozarteum de Salzbourg (dir. : H. Graf) ; le 19 à 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris ; Direction : A. Jordan ; J. Baker (Haendel ; Mozart, Mahler).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) (lun.) 20 h 45, dim. à 14 h 30 : Ce soir on improvise ; dim. à 20 h 30 : Lakshmi Shankar (Inde du Nord) ; à 18 h 30, mercredi et samedi : M. del Mar Bonet ; ven. : Marma Rossel ; mardi : I Musici di Roma : Théâtre de la Ville ou Th. de l'Escalier d'or ; 20 h 45, dim. à 14 h 30 ; Couquie et Louki sont sur un bateau/D. Chalem.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) (jeu.) 20 h 30, dim. à 16 h : Britannicus, de Racine.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), du 18 au 21 à 20 h 30 : Théâtre des Philippines (Ode à la liberté).

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-12-17) (D., L.). 20 h 30 : Transport de femmes.

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70), mar., sam. 20 h 30 : Contes de Maupassant ; mer., jeu., ven. 20 h 30 : la Sonate au clair de lune.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23) (D. soir, L.). 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h : Adorable Julia.

ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), mer., jeu. 20 h 30 : la Sainte Nitouche ; mar. 20 h 30 : Cocteau-Jarry ; ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h : Mon Isménie.

ATALANTE (46-06-11-90) (D. soir, L., Mar.). 20 h 30, dim. 17 h : Roulette d'escrocs.

ATELIER (46-06-49-24). le 23 à 20 h 30 : Dom Juan.

ATHÉNÉE (47-42-67-27) (D., L.), 20 h, mar. 19 h : Hedda Gabler (à partir du 19). Salle C.-Bérard, mer., jeu., ven., sam. 20 h 30, mar. 18 h 30 : A. Wobbler.

BASTILLE (43-57-42-14), le 24 à 19 h 30 : Un peu de temps à l'état pur (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h : Une année sans été (à partir du 20).

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet.

CARREFOUR DE LA DIFFERENCE (43-72-00-15) (D., L., Mar.) 21 h : Milena la vie, lun., mar. 21 h, dim. 15 h : Dooets.

CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (43-28-97-04) (D. soir, L., Mar.), 20 h 45 : dim. 16 h : la Presque Innomée. Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung. Epée de bois (48-08-39-74), jeu., ven., sam. 20 h, dim. 15 h 30 : Caligula.

CHATEAU ROUGE (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Le serpent noir.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) (D. soir, L.) 20 h 30, Dim. 15 h : Fou qui comme... Artaud.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h 30 : Yasmina ; La Resserre (D., L.), 20 h 30 : Hernani ; La Galerie (D., L.) 20 h 30 : Ecoute petit homme.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.

RENAISSANCE (42-08-18-50), (J., D. soir), 21 h, sam., dim. 15 h 30 : Y'a pas qu'Agatha.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45 ; sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 19 h 30 ; Dim. 14 h : Voyage au bout de la nuit ; 21 h ; Dim. 15 h 30 : Le Pool-en-eau (à partir du 20).

STUDIO FORTUNE (43-56-76-34) le 21 à 21 h : Le grand efflanqué.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), lun., mar., sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; jeu., ven., 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos ; mer. 20 h 30 : Maîtres et Valets.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 22 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. DE L'HEURE (45-41-46-54) Mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Périchole 1919.

TH. GREVIN (42-46-84-47) (D., L.) 20 h 30 : L'Otage (à partir du 21).

TH. DE L'ILE ST-LOUIS (46-33-48-65) Mer., jeu. 20 h 30 : Le scorpion.

THÉATRE 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : A pied.

TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 17 h : Vera Baxter.

TH. DE L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11) (D.) 21 h : Vincent.

TH. DU LIERRE (45-86-55-83) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Electre.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : les Brumes de Manchester.

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : Conversations après un enterrement.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, les 18, 21, à 20 h 30, le 22 à 15 h : Mon Faust ; les 19, 20, 23, 24, à 20 h : Richard de Gloucester ; Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30 : La salle d'attente.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88) Mar., jeu., sam. 20 h 30 : Antigone ; mer., ven. 20 h 30 : Electre.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : Bebiboum ; (D., L.) 18 h 45 : la Fête à E. Guillevic ; 22 h 30 : Au secours du mort.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D., L.), 20 h 30 : l'Anniversaire.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h 15 et 21 h, dim. 15 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L.) 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Beau Rivage.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DÉCHARGEURS (42-26-47-77) (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 15 h : Sidonie ; 20 h 30, dim. 15 h : Nos hommages Miss Emily.

DIX HEURES (42-64-35-90) 21 h : Maman, donne-moi ton linge, je fais une machine (à partir du 24).

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-77) (D. soir, L., Mer.), 20 h 30, Dim. 16 h : la Seconde Surprise de l'amour (dern. le 22).

ÉDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (voir Th. Subventionnés).

ESPACE CARDIN (42-66-17-81) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Rufus.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00), mer., jeu., ven., sam. 21 h : Les trains sans gares.

ESPACE KIRON (43-73-50-25) 20 h 30 : Acte II (dern. le 21).

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 19 h, dim. 15 h : les Contrejours d'une contrebasse (dern. le 22).

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (47-78-70-88) (D., L.), 21 h : les Premiers Mots.

FONTAINE (48-74-74-40) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Bonsoir maman.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the Boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : la Drague.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06) (D. soir), 20 h 45, dim. 18 h 30 : La diligence de l'Ouest avait perdu le nord.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h : Le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h : la Cantatrice chauve ; 20 h : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Femme sauvage.

LIERRE THÉATRE (45-85-55-83) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Electre.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Moi, moi et moi. – II : 20 h : Le petit prince ; 21 h 45 : On répète Bagatelle (dern. le 21).

MADELEINE (42-05-67-09), 21 h : Dis-moi Blaise.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.), 18 h 30 : P. Brunel ; (D. soir, L.) 20 h 15, dim. 15 h 30 : Vie d'A. Colin ; (D., L.) 22 h : Une vache.

MARIGNY (42-56-04-41), (D. soir, L.), 20 h, dim. 14 h 30 : Kean ; Petite salle (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : la Galipette.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double mixte.

MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Ce sacré bonheur. Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Conférence au sommet.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-93) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Dom Juan.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h : S. Joly. Petite salle : (D., L.), 20 h 30 : Laisse tomber la neige.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D., L.), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.

PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Images de Mussolini en hiver.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h 15 : Amédée ou comment s'en débarrasser ; (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 17 h 15 : Dernières lettres d'une mère juive à son fils.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (L.), 20 h 30, sam. 19 h et 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; (Mar.) 22 h, lun. 20 h 30 : En manches de chemise ; (D.) 23 h 30, lun., mar. 22 h : Tous les plaisirs en un seul corps.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

LE BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h 15 : Pas 2 comme elle.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.), 20 h 30 : P. Timsit (« lâche le morceau » ; (D. soir, L.) ; 22 h 15, dim. 16 h : les Taupes niveaux.

LE GRENIER (43-80-68-01) (Mar., D., L.), 22 h : Un pré vert, le tourment et deux boules de billard.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les cies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 20 h 30 : spectacle Musset-Feydeau.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 18 h 30 : Les heures brillantes ; 20 h 15 : Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ; 21 h 30 : A Star is Beur.

En région parisienne

ALFORTVILLE, salle des fêtes (43-78-92-15), le 21 : J.Guizerix et W. Piollet.

ALFORTVILLE, église (45-66-42-52), le 20 : P. Lescaut.

ANTONY, Th. F. Gémier (46-66-02-74), le 20 à 21 h : Zonkonequi.

ASNIÈRES, Grand Théâtre (47-90-63-12), le 23 à 20 h 45 : Carmen Jones.

AUBERVILLIERS, Espace Renaudie (60-07-42-82), les 20, 21 et 22 : Madame l'Archiduc. Théâtre de la Commune (48-33-16-16) (dim. soir, lun.), 20 h 30, dim. 16 h 30 : le Jeu de l'amour et du hasard.

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J.-Prévert (48-68-00-22), le 24 à 21 h : Angel Maimone Entreprise ; le 20 à 21 h : Sol ; le 22 à 16 h : le Tour d'écrou.

BAGNEUX, Th. V.-Hugo (46-63-10-54), le 20 à 20 h 30 : B. Wootton ; le 22 à 15 h : F. Léa.

BOBIGNY, MC 93 (48-30-60-56), (dim. soir, lun.), 19 h 30, dim. à 15 h : le Roi Lear.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), (d. soir, lun.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Ni chair ni poisson. Auditorium du CC (46-84-77-47), le 19 à 20 h 30 : Hommage à Villa-Lobos.

CERGY-PONTOISE, Théâtre des arts (30-30-33-33), les 20, 21 à 21 h et le 22 à 16 h : le Kiosque de cristal ; le 24 à 21 h : le Tour d'écrou.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE, TBM (48-80-90-90), les 23 et 24 à 21 h : le Malade imaginaire. Salle J.-Vilar (48-85-41-20), le 20 : Brumachon, C. Gérard.

CHANTILLY, Jeu de Paume (44-57-08-58), le 21 à 20 h 30 : Phillips et Pascal (Liszt, Debussy, Franck...).

CHATENAY-MALABRY, La Piscine (46-61-33-33), le 24 à 20 h 30 : Coïncidences ; les 20 et 21 à 20 h 30 : Tancrède.

CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11), (D. soir, lun.) 21 h, dim. 15 h : les Boulingrin, la Peur des coups, Le commissaire est bon enfant ; Petite salle : le 21 à 21 h : Nuit d'amour.

CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (48-90-89-79), le 21 à 20 h 30 : E. Butler.

CLAMART, CC J.-Arp (46-55-11-87), le 24 à 20 h 30 : E. Butler.

CLICHY-LA-GARENNE, Théâtre (42-70-96-76), le 19 à 21 h : B. Wooton ; le 20 à 21 h : Spanish Meatballs, Bad Loosers, G. Tandy.

CLICHY-SOUS-BOIS, salle des fêtes (43-55-53-59), le 20 à 20 h 30 : P. Catherine, A. Romano et H. Van de Geyn ; N.H. Orsted Pedersen, P. Mikkelborg et K. Knutsen.

CORBEIL-ESSONNES, CC P.-Neruda (60-89-00-72), le 21 à 20 h 45 : Ko Murobushi ; le 18 à 18 h 30 : Cabaret Song.

COURBEVOIE, CC (43-33-63-52), le 21 à 20 h 30 : B. Wooton.

CRÉTEIL, MC (48-99-90-50) (dim. soir, lun.), 20 h, dim. 15 h 30 : les Mains sales ; le 17 à 20 h 30 : le Tour d'écrou.

DAMMARTIN-EN-GOELE, église Saint-Jean (30-03-08-42), le 22 à 17 h : Orchestre J.-F. Paillard (Vivaldi, Locatelli, Pergolèse).

DRANCY, salle des fêtes (43-55-53-59), le 21 à 20 h 30 : The Patt Brothers ; Trio Kuhn, Humair, Jenny-Clark.

ENGHIEN, Théâtre municipal du casino (34-12-90-00), les 18, 19, 20 et 21 à 20 h 45 et le 22 à 15 h : Comme on regarde tomber les feuilles.

EVRY, Agora (64-97-23-34), le 21 à 20 h 30 : Il fera longtemps clair ce soir.

FONTENAY-SOUS-BOIS, Théâtre J.-Brel (48-77-75-00), les 18, 19, 21 et 22 : A. Nikolais.

FRESNES, Ferme de Cottinville (46-66-08-10), le 19 à 20 h 30 : C. Koechlin enfin actuel ; le 21 à 21 h : Contes et merveilles d'Orient et d'Occident (Rossini, Weber, Mozart...) ; le 24 à 20 h 30 : A. Jodry, F. Aguessy (Janacek, Enesco, Ravel).

GENNEVILLIERS, Théâtre (47-93-26-30) (dim. soir, lun.), 20 h 30, dim. 17 h : Nathan le sage ; les 20, 21 et 24 à 20 h 30 et le 22 à 17 h : Créanciers.

GENTILLY, gymnase M.-Baquet (45-81-11-45), le 22 : J. Rivoire et J. Gaudin.

HERBLAY, MJC (39-97-19-99), le 21 à 20 h 30 : Villa Medicis.

ISSY-LES-MOULINEAUX, Institution Saint-Nicolas (46-42-70-91), le 22 à 14 h 30 : la Belle de Cadix.

JUVISY, salle des fêtes (69-21-71-02), le 21 à 21 h : Ensemble des professeurs du conservatoire de Juvisy, dir. J.-L. Vicart (Berio, Britten, Constant...).

LIMEIL-BREVANNES, gymnase Leroy (45-69-71-40), le 22 : Brumachon et D. Petit.

MALAKOFF, Théâtre 71 (46-55-43-45), (lun., mar., dim. soir), 20 h 30 ; dim. à 18 h : le Médecin malgré lui.

MAISONS-ALFORT, Théâtre Claude-Debussy (43-75-72-58), le 20 : Naadin Théâtre.

MANTES-LA-JOLIE, CC G.-Brassens (30-33-20-43), le 21 à 20 h 45 : A. Yupanqui.

MARNE-LA-COQUETTE, Eglise Sainte-Eugénie, le 19 à 21 h : Orchestre de chambre A. Loewenguth, dir. A. Sabouret (Bach, Roussel, Mozart...).

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, salle J.-Brel (30-43-43-90), le 21 à 21 h : J. Boutin (Bach, Fauré, Scriabine...).

MONTREUIL, salle des fêtes (43-55-53-59), le 24 à 20 h 30 : Trio Escoude, Ferré et Reinhardt ; Duo A. Jaume et R. Boni ; J.-M. Padovani. Studio Théâtre (48-58-65-33), les 19, 20 et 21, à 21 h et le 22, à 16 h : Visite interdite. Auditorium (48-57-17-59), le 22 à 17 h : Trio Lengyel (Mozart).

MONTREUIL-SOUS-BOIS, Théâtre du Staff (42-05-36-07), les 19, 20 et 21 à 20 h 45 et le 22 à 15 h : la Reprise.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (47-21-18-81) grande salle (dim. soir, lun.), 20 h 30, dim. à 16 h 30 : le Suicidé.

NEUILLY-SUR-SEINE, Théâtre (47-33-32-51), le 24 à 20 h 30 : A. Jeanmarie et le Quartet B. Wilen ; les 18, 19 et 20 à 20 h 30 : les Femmes savantes.

ORLY, Théâtre Aragon-Triolet (48-92-33-66), le 21 : P. Goss et Yette Resal.

LE PLESSIS-ROBINSON, Amphithéâtre P.-Picasso (46-31-15-00), jusqu'au 22, à 20 h 30 : les Précieuses ridicules. Centre G.-Philipe, le 20 à 20 h 30 : Mon Panthéon est décousu.

RIS-ORANGIS, CC Robert-Desnos (69-06-42-42), le 22 à 17 h : Désirs parade ; le 21 à 20 h 45 : Ballets Jazz Art.

RUNGIS, Théâtre de l'Arc-en-ciel (45-60-54-33), le 21 : Ensemble chorégraphique de Vitry.

SAINT-CYR-L'ECOLE, CAC (30-58-45-75), les 19, 20, 21 et 22 : Danse en Yvelines.

SAINT-DENIS, Bourse du Travail (43-55-53-59), le 19 à 20 h 30 : S. Jordan et Harvie Swartz Duo ; E. Jones Group. Théâtre G.-Philipe (42-43-00-59), (jeu., dim. soir), à 20 h 30, dim. à 15 h, salle G.-Robard : Hamlet ; salle J.-M. Serreau : les Rescapés ; salle Le Terrier les 20, 21, 23 et 24 à 18 h 30 et le 21 à 23 h : Immemoriam ; le 19 à 20 h 30 : Performances.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, Théâtre (48-89-99-10), le 24 à 21 h : Orchestre symphonique de la garde républicaine, dir. R. Boutry (Gershwin).

SCEAUX, Les Gémeaux (46-60-05-64), le 20 à 22 h 30 : Malo Vallois Quartet et Featuring D. Pifarely.

SENLIS, ancienne chapelle Saint-Frambourg (44-53-53-59), le 21 à 20 h 45 : E. Lamandier ; le 22 à 17 h : Ensemble du concert spirituel, dir. M. Sanvoisin (Lully, Charpentier).

SOISY-SUR-SEINE, Eglise (60-75-40-05), le 20 à 20 h 30 : P. Etcheverry (Chopin, Liszt, Schubert...).

LES ULIS, CC B.-Vian (69-07-65-53), le 21 à 20 h 30 : R. Urtreger.

VERSAILLES, Théâtre Montansier (39-50-71-18), le 23 à 21 h : l'Annonce faite à Marie ; les 19 et 20 à 21 h : R. Devos ; le 21 à 21 h et le 22 à 15 h : Poil de carotte ; le 24 à 14 h 15 : les Femmes savantes.

VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (47-27-15-02), le 21 à 20 h 30 : Sol.

VILLENEUVE-LE-ROI, salle des fêtes (45-97-33-88), le 19 à 20 h 30 : L. Ferré.

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (43-74-73-74), le 23 à 21 h : P. Paré ; le 24 à 21 h : Spiral.

VITRY-SUR-SEINE, Théâtre J.-Vilar (46-82-84-90), le 21 à 17 h : Concert des élèves du conservatoire municipal ; les 22 à 16 h 30 et 23 à 14 h 30 : Naadin Théâtre.

Le music-hall

ASSAS, Grand Amphi (45-61-98-22), le 19 à 21 h : P. Desproges.

AUDITORIUM G. LEWIS (42-71-99-17), les 19, 20, 21 à 20 h 30 : M. Morelli.

BATACLAN (47-00-55-22), le 21 à 21 h : Ligue d'improvisation française (D. soir, L.), 21 h, dim. 18 h : J. Birkin.

CIRQUE D'HIVER (47-00-10-02), le 20 à 20 h 30, le 21 à 14 h 30, 17 h 30 et 20 h 30 : Muppet Show.

CITHEA (43-57-99-26), le 18 à 20 h : A. Gunther, Sza-Sza Brons, les 19, 20 à 21 h : A bateau rompu, le 20 à 19 h 30 : Marienthal + Cabine 13 (D., L.), 22 h 15 : J. Quer.

CONNETABLE (42-77-41-40) (D.), 22 h 30 : A. Vanderlove.

ESCALIER D'OR, voir Théâtres subventionnés.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), le 23 à 18 h : Radmila.

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE (42-22-97-60), le 20 à 21 h : Mamulengo.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42), le 18, 19, 20, 21 à 20 h 30 : Le Théâtre-Miroir.

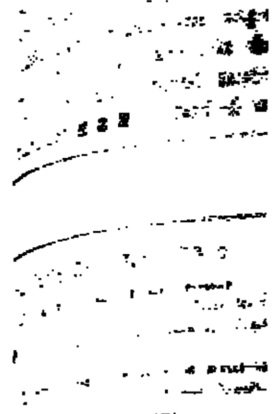
OLYMPIA (47-42-25-49) (D. soir), 20 h 30, dim. à 17 h : I. Aubret, le 22 à 21 h 30 : Grand-père Schlomo, les 23, 24 à 20 h 30 : The Klezmorin.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D., L.), 20 h 30 : P. Dupoyet (M., D. soir), 21 h, dim. 15 h : S. Joly.

PIGALL'S, (42-46-29-49) (D. soir, L.), 21 h, sam. 19 h et 22 h : J. Danno.

TH. DU JARDIN (47-47-77-86), le 24 à 20 h 30 : J. Bertin.

TLP DÉJAZET (42-74-20-50) (D., L.), 20 h 30 : les 18, 19, 20, 21 : J. Beaucarne, le 24 : M. Jolivet.



CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 18 MARS

16 h, Un de la Canebière, de R. Pujol ; Hommage à la Lux Film : 19 h, Au diable la richesse, de G. Righelli (v.o.) ; 21 h, Le bandit, d'A. Lattuada (v.o.).

JEUDI 19 MARS

16 h, Je n'aime que toi, de P. Montazel ; 19 h, Hommage à la Lux Film : Mio figlio professore, de R. Castellani ; 21 h 15, Capitaines courageux, de V. Fleming (v.o.).

VENDREDI 20 MARS

16 h, Par la fenêtre, de G. Grangier ; Hommage à la Lux Film : 19 h, Vivre en paix, de L. Zampa ; 21 h, Sept ans de malheur, de C. Borghesio (V.o.s.t.f.).

SAMEDI 21 MARS

15 h, Palmarès du 8e Festival international du cinéma du réel ; 17 h, La citadelle du silence, de M. L'Herbier ; Hommage à la Lux Film : 19 h, Le crime de Giovanni Episcopo, d'A. Lattuada ; 21 h, La fille du capitaine, de M. Camerini (v.o.).

DIMANCHE 22 MARS

15 h, Palmarès du 8e Festival international du cinéma du réel ; 17 h, Angelica, de J. Choux ; Hommage à la Lux Film : 19 h, Jeunesse perdue, de P. Germi (v.o.) ; 21 h, L'évadé du bagne, de R. Freda (v.o.).

LUNDI 23 MARS

Relâche.

MARDI 24 MARS

16 h, Cette sacrée gamine, de M. Boisrond ; Hommage à la Lux Film : 19 h, L'honorable Angelina, de L. Zampa (v.o.) ; 21 h, Le passeur, de D. Coletti (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 18 MARS

15 h, Barnabé, d'A. Esway ; 17 h, Au nom du père, de M. Bellocchio (V.o.s.t.f.) ; 19 h, Dix ans de cinéma français : La petite sirène, de R. Andrieux.

JEUDI 19 MARS

15 h, Goupi mains rouges, de J. Becker ; 17 h, Le lys brisé, de D.W. Griffith ; 19 h, Dix ans de cinéma français : Le bâtard, de B. Van Effenterre.

VENDREDI 20 MARS

15 h, La tragédie de la mine, de G.W. Pabst ; 17 h, Tracks, de H. Jaglom ; 19 h, Dix ans de cinéma français : Interdit aux moins de treize ans, de J.-L. Bertuccelli.

SAMEDI 21 MARS

15 h, Le songe d'une nuit d'été, de M. Reinhardt et W. Dieterlé (v.o.) ; 17 h 15, Four clowns, de R. Youngson ; Dix ans de cinéma français : 19 h 15, Transit, de T.P. Candilis ; Deux lions au soleil, de D. Faraldo.

DIMANCHE 22 MARS

15 h, La péniche de l'amour, d'Archie Mayo (v.o.) ; 17 h, Les sensuels, de M. Ritt (v.o.) ; Merry go round, de J. Rivette.

LUNDI 23 MARS

15 h, Noix de coco, de R. Florey ; 17 h, Aventures fantastiques, de K. Zeman (V.o.s.t.f.) ; 19 h, Dix ans de cinéma français : Les cavaliers de l'orage, de G. Vergez.

MARDI 24 MARS

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Cinéma et littérature au Japon

MERCREDI 18 MARS

14 h 30, Miyamoto Musashi-Duel à Ichijoji, de T. Uchida ; 17 h 30, Evasion à l'aube, de S. Taniguchi ; 20 h 30, La femme des sables, de H. Teshigahara.

JEUDI 19 MARS

14 h 30, Akanishi Kakita, de M. Itami ; 17 h 30, Le cap Ashizuri, de K. Yoshimura ; 20 h 30, Le sabre de Misumi, d'Y. Mishima.

VENDREDI 20 MARS

14 h 30, Le brasier, de K. Ichikawa ; 17 h 30, Le pavillon d'or, d'Y. Takabayashi ; 20 h 30, Pays de neige, de S. Toyoda.

SAMEDI 21 MARS

14 h 30, Feux dans la plaine, de K. Ichikawa ; 17 h 30, Nihonbashi, de K. Ichikawa ; 20 h 30, La chambre de punition, de K. Ichikawa.

DIMANCHE 22 MARS

14 h 30, Pays de neige, de S. Toyoda ; 17 h 30, Sanjuro, d'A. Kurosawa ; 20 h 30, Les demi-frères, d'Ieki Miyoji.

LUNDI 23 MARS

14 h 30, Le traquenard, de H. Teshigahara ; 17 h 30, La face d'un autre-Le visage d'un autre, de H. Teshigahara ; 20 h 30, La mer et le poison, de K. Kumai.

MARDI 24 MARS

Relâche.

Les exclusivités

LES ADIEUX A MATIORA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82), h.sp.

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEAU TEMPS MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLOODY BIRD (Fr.-It., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

BLUE VELVET (A., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40).

CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Élysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES EXPLOITS D'UN JEUNE DON JUAN (Fr.-It.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Lumière, 9e (42-96-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

EXTREMITIES (A., v.o.) (*) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UCG Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

FUEGOS (Fr.-It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

GARÇON SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GOTHIC (Brit., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES HÉRITIERS (Autr., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52). – V.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

LES LAURIERS DE LA GLOIRE (Holl., v.o.) : Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LE MAITRE DE GUERRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

MASQUES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MAUVAIS SANG (Fr.) : 3 Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MÉLO (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE MIRACULÉ (Fr.) : Forum 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

MISSION (A. v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

MOSQUITO COAST (A. v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LA MOUCHE (A. v.o.) (*) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.), v.angl. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA RUMBA (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16).

SANS PITIÉ (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

STAND BY ME (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-79-75-75). v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

THÉRÈSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

VIENNE POUR MEMOIRE (Autr., v.o.) : St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : St-Germain Village, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BIG BANG. Film franco-belge de Picha. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-94-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-54) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

BIGGLES. Film britannique de John Hough. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Georges-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74).

LES ENFANTS DU SILENCE. Film américain de Randa Haines. V.o. : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-90-09) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

JEUX D'ARTIFICES. Film français de Virginie Thévenet. Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-40-04) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

POUSSIÈRE D'ANGE. Film français d'Edouard Niermans. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

LE SOLITAIRE. Film français de Jacques Deray. Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-01) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA STORIA. Film italien de Luigi Comencini. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 18 MARS

Salle Gaveau, 20 h 30 : M. Roustcheva (Schubert, Schumann, Prokofiev).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. C.-P. Flor (Weber, Bruckner).

Salle M.-Magnin, 20 h 30 : L. Tann (Chopin).

Salle Cortot, 18 heures : M.-Ch. Bruneau, M. Mercanton, L. Robert-Diessel, M. Sirot (Casadesus).

Schola Cantorum, 20 h 30 : O. Nies, D. Fellmann, G. Kummer, M. Straakholder Cl. Schwarze-Noloe, H. Vivell (Koechlin).

Salle Cortot, 20 h 30 : solistes des opéras russes (Glinka, Tchaïkovski, Rachmaninov).

Auditorium des Halles, 20 h 30 : M. Egel, M. Borini (Brahms, Wolf).

JEUDI 19 MARS

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 18.

Auditorium des Halles, 20 h 30 : G. Romero (Bach, Scarlatti, Beethoven).

Salle Cortot, 20 h 30 : Chœur de chambre féminin d'Ile-de-France, dir. B. Rossignol (Durey, Fauré, Britten, Mendelssohn).

Auditorium D.-Milhaud, 20 h 45 : Ensemble de clarinettes, dir. R. Costarini (Desportes, Calmel, Phillips).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre du Conservatoire de Paris, dir. J.-S. Bereau (Haydn, Ravel).

VENDREDI 20 MARS

Cartoucherie, Théâtre du Chaudron : voir le 18.

Eglise N.-D. du Travail, 20 h 30 : voir le 18, église N.-D. du Liban.

Salle Gaveau, 20 h 30 : J.-E. Bavouzet (Haydn, Ravel, Schumann).

Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Gelmetti (Rachmaninov, Stravinski, Kun-Moo Paik).

Sorbonne, amphi Richelieu, 12 h 30 : D. Erlih, D. Gelembe (Beethoven, Brahms).

Salle Gaveau, 18 h 30 : Trio Espérance (Gerhard, Turina, Villa-Lobos) ; 20 h 30 : I. Duha-Nemirovsky, I. Veyrier, Conservatoire Rachmaninov (Brahms, Schubert, Schumann).

Salle Cortot, 20 h 30 : V. Lorand, Ch. Beau, Th. Pecou (Bach, Reinecke, Fauré).

Eglise des Billettes, 20 h 30 : Quintet R. Fays.

SAMEDI 21 MARS

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Kraut (Schubert) ; Salle M.-Gaveau, 20 h : M. Cumant, L. Biclousow (Glazounov, Rachmaninov, Bach).

DIMANCHE 22 MARS

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. J.-Cl. Bernède (Bleuse, Sibelius, Stravinski).

Théâtre du Rond-Point, 11 heures : J.-Ph. Collard, A. Dumay, F. Lodéon (Schubert, Brahms).

Jazz, pop, rock, folk

(Voir aussi th. subventionnés)

BERCY (43-41-70-04), le 20 à 20 h : L. Ritchie.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), les 18, 19, 20 à 21 h : S. Guerault, B. Vasseur ; le 21 : Manusmo Jazz Five, les 22, 23, 24 : Ch. Slide Quintet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), les 20 et 21 à 22 h 30 : P. Wogin.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, les 19, 20 : D. Maurer, J. Juhn, H. Hopper, K. Tippett, le 21 ; Quartet Elan.

EXCALIBUR (48-04-74-92), le 21 à 20 h 30 : E. Selcedo.

LOCOMOTIVE (42-57-37-37), le 20 à 20 h 30 : Cutting Crew.

GREENE STREET (48-87-00-89), 22 h, les 20, 21 : Jazz Time, le 22 : P. Nadaud, P. Thouvenin.

LA LOUISIANE (42-36-58-98), mer., mar. : De Preissac Jazz Group ; jeu. : G. Leroux Washboard ; ven. : Clarinettes Connection ; sam. : B. Vatel et M. Silva ; lun. : Boozoo's Jazz Combo.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : L. Hopkins, dern. le 21 ; le 24 : Roy Hayns Quartet.

MONTANA (45-48-93-08) : 22 h 30 ; Stardust, dern. le 21. A partir du 23 : R. Urtreger.

NEW MORNING (45-23-51-41), le 18 : Z. Fleischer, le 19 : T. Gubitsch, le 21 : G. Baker, le 23 : S. Barle, le 24 : Oregon.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), mer., jeu. : R. Urtreger, N. Pedersen, Ch. Escoude, E. Dervieu ; ven. : M. Thomas ; sam. : D. Huck Quartet ; lun : Y. Julien ; mar. : N. Croisille.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : Cl. Luter Luter Sextet ; ven. : Ph. de Preissac ; sam. : Metropolitan Jazz Band ; lun. : West Land ; mar. : F. Carminati.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), mer, 23 h : O. Jones, P. Boussaguet, F. Laudet, S. Houben, Ch. Loozes, R. Del Fra, Dre Paille Maerts.

LA PINTE (43-26-26-15) les 18, 19 à 22 h : Pandora Jazz Feeling ; les 20, 21 : Tetrachord ; les 23, 24 : Trio F. Demange.

GRAND REX le 18, à 20 h : Fuzztones, le 19 à 20 h 30 : Camper Van Beethoven.

SLOW CLUB (42-33-84-30), à 21 h 30 : M. Saury, dern. le 21 ; le 24 : S. Guerault, B. Vasseur.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), le 23, à 22 h : Gomina ; mer., jeu., mar. 22 h, ven., sam. 22 h et 24 h : Josefina.

ZÉNITH (42-40-60-00), le 24 à 20 h : Alpha Blondy ; le 18 à 20 h : Style Council.

Opéra

RANELAGH (42-88-64-44) : Marionnettes de Salzbourg. Le 19 à 20 h 30 : Don Giovanni. Les 18, 22 à 20 h 30 : la Flûte enchantée. Les 20, 24 à 20 h 30, le 22 à 15 h 30 : Casse-Noisette.

ZENITH (45-23-01-92), le 21 à 20 h 30 ; le 22 à 15 h : Carmen Jones.

هكذا من الأصل

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 18 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20.35 Série : L'heure Simenon.
▶ Le fils Cardinaud. Téléfilm de Gérard Mordillat. Avec Jean-Pierre Bisson, Caroline Sihol, Camille Clavel.
21.35 Magazine : De bonne source.
De Michèle Cotta. Avec Henri Garcia, directeur de la rédaction de *l'Equipe*.
23.05 Journal.
23.25 Magazine : Premier plan.
D'Alain Bévérini. Actualité cinématographique.
23.40 Football (rediff.).
Torpedo de Moscou-Bordeaux.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20.30 Téléfilm : La maison piège.
▶ De Michel Favart, d'après G.-J. Arnaud. Avec Patachou, Anny Romand, Philippe Leroy-Beaulieu, Jean-Pierre Sentier, Eric Deshors.
22.10 Le dossier d'Alain Decaux.
Monte-Cristo : le secret.
23.25 Histoires courtes.
Sous un soleil d'été de Raffy Shart ; La fièvre monte à Castelnau, de Patrice Rolet.
23.40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20.35 Jeu : L'esprit de famille.
Présenté par Philippe Geluck. Avec Gérard Lenorman, Pierre Rapsat et son orchestre pour la partie variétés.
21.55 Magazine : Thalassa.
De Georges Pernoud. Quand la coupe est de retour.
22.45 Journal.
23.15 Danse : Concours chorégraphique international de Bagnolet.
2e partie : Les lauréats.
23.55 Archi-clips : Quand le bâtiment va...
6e partie : Jardin des enfants aux Halles de Paris.

CANAL PLUS

20.35 Série : Bandes annonces cinéma dans les salles. 21.00 Cinéma : les Bleus □ Film américain d'Ivan Reitman (1981). Avec Bill Murray, Harold Ramis, Warren Oates, Sean Young. **22.40 Flash d'informations. 22.45 Football :** Torpedo de Moscou-Bordeaux. Match retour des quarts de finale de la Coupe des coupes. (En différé de Tbilissi). **0.30 Cinéma : A coups de crosse** ■ Film franco-espagnol de Vincente Aranda (1983). Avec Bruno Cremer, Fanny Cottençon, Francisco Algora, Berta Cabren, Ian Sera. **2.00 Série : Winchester à louer.**

LA 5

20.30 Feuilleton : Racines I (5e épisode). 22.10 Série : Thriller Sortilège. 23.30 Série : Mission impossible. 0.20 Série : Jaimie. 1.10 Feuilleton : Racines I (5e épisode).

M 6

20.30 Série : Dynastie. 21.30 Téléfilm : La loi dans la montagne. 23.15 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Magazine : Club 6. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Musique : 6 Nuit. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations. 0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. 0.50 Musique : 6 Nuit.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Les écrivains francophones. **21.30 Musique :** Bourges, musiques haut-parlantes. XVIe Festival international des musiques expérimentales (juin 1986). **22.30 Nuits magnétiques. 0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 2 février au Théâtre Mogador) : Intégrale des airs de concert de Mozart (1re partie), par l'Academy of Saint-Martin in the Fields, dir. : Iona Brown ; sol. : Barbara Hendricks, soprano, Gino Quilico, baryton. **23.00 Les soirées de France-Musique ;** à 23.08, Jazz-Club, en direct du New Morning, avec le Quintette de Zool Fleisher.

Jeudi 19 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13.50 Série : Le faiseur de morts.
14.40 Feuilleton : Cœur de diamant.
15.15 Quarté à Evry.
15.30 Ravi de vous voir.
Jeu : La balance ; Pourquoi j'aime cette ville ; Histoire d'un objet ; Chacun a une histoire à raconter.
16.00 Flash d'informations.
16.02 Série : Alfred Hitchcock présente...
Le réveil de la mariée.
16.30 Ravi de vous voir (suite).
17.00 Variétés : La chance aux chansons.
Emission de Pascal Sevran. Avec Simone Langlois, Christiane Fleury, Stéphane Chomont, Jacqueline Damo.
17.30 La vie des Botes.
18.00 Feuilleton : Huit, ça suffit.
18.25 Mini-journal, pour les jeunes.
De Patrice Drevet.
18.45 Jeu : La roue de la fortune.
19.10 Feuilleton : Santa-Barbara.
19.40 Cocoricocoboy.
20.00 Journal.
20.30 Série : Columbo.
Plein cadre.
21.45 Magazine : Infovision.
De Roger Pic, Alain Denvers, Maurice Albert, Jacques Decornoy et Bernard Laine. Les pavots du général Khun-Sa, reportage de M. Olivari et P. Decaux ; Pologne : derrière les murs du PC, reportage de F. Gault et D. Cisinski ; Les errants, reportage d'Y. Delientraz et A. Retsin ; Terrorisme : la chasse au renseignement, reportage de P. Madelin et J. Battini.
23.00 Journal.
23.20 Magazine : C'est à lire.
Luce Perrot fête sa 1 000e émission.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13.45 Feuilleton : Le cœur au ventre.
14.45 Magazine : Ligne directe.
Emission de Jacques Pradel et Dominique Verdeilhan. Enquête : Nous n'en voulons pas (3e partie).
15.40 Feuilleton : Rue Carnot.
16.10 C'est encore mieux l'après-midi.
Emission présentée par Christophe Dechavanne. Avec Djurdjura, Gérard Blanc, Claude Rodin, Marilu Marini, Facundo Bo.
17.35 Recré A2.
Mimi Cracra ; Bouquin copain ; Les mondes engloutis ; Quick et Flupke.
18.05 Feuilleton : Madame est servie.
18.30 Magazine : C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont.
19.15 Actualités régionales.
19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.30 D'accord, pas d'accord.
20.35 Cinéma : French cancan ■
Film franco-italien de Jean Renoir (1955). Avec Jean Gabin, Françoise Arnoul, Maria Felix, Jean-Roger Caussimon, Patachou. *Une évocation haute en couleur du Paris de la Belle Epoque, dans les cabarets où l'on danse le French cancan, et où la belle Lola a deux amours, Danglard et Walter. Difficile de résister au charme visuel de ce film admirablement photographié. Mais Renoir, c'est incontestable, a été plus à l'aise dans une veine populiste plus réaliste et moins carte postale.*
22.15 Magazine : Résistances.
Présenté par Noël Mamère. Thème : « Les enfants en France et à travers le monde » (les enfants du divorce ; les enfants de la misère ; les enfants emprisonnés aux Philippines, en Afrique du Sud ; les enfants d'Amazonie et les enfants palestiniens).
23.25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

14.00 Magazine : Thalassa (rediff.).
14.30 Document : L'enracinement.
Bernard Clavel.
16.00 Documentaire : Haute curiosité.
L'art et la décadence.
16.50 Jazz off.
17.00 Feuilleton : Demain l'amour.
17.25 Dessin animé : Lucky Luke.
17.30 Dessin animé : Belle et Sébastien.
17.57 Paroles de bêtes.
Le chevreuil.
18.00 Feuilleton : Edgar, détective cambrioleur.
18.25 Paroles de bêtes.
Le musterlander.
18.30 Feuilleton : Flipper le dauphin.
18.57 Juste ciel ! Petit horoscope.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.15 à 19.35, actualités régionales.
19.55 Dessin animé : Ulysse 31.
20.05 Jeux : La classe.
20.25 D'accord, pas d'accord.
20.35 Cinéma 16 : Deux bâtons pour un rocker.
▶ Téléfilm de Claude Grinberg. Avec Michel Paul Andois Voyoucas, Charly Nelson, Nathalie Aubet
22.05 Journal.
22.35 Magazine : Montagne.
23.05 Archi-clips.
23.10 Prélude à la nuit.
Trio no 1 en ré mineur, opus 49, de Mendelssohn, par A. Flammer, violon, C. Tsan, violoncelle, et D. Abramovitz, piano.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Mais qui a tué Harry ? ■■ Film américain d'Alfred Hitchcock (1956). Avec Edmund Gwenn, John Forsythe, Shirley Mac Laine. **15.55 Cinéma : Jason et les Argonautes** ■■ Film anglais de Don Chaffey (1963). Avec Todd Armstrong, Nancy Kovacks, Gary Raymond. **17.35 Série : Flash Gordon. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Dessins animés. 18.15 Jeu : Les affaires sont les affaires. 18.40 Jeu : Maxibouche. 18.45 Top 50. 19.15 Zénith. 19.50 Flash d'informations. 19.55 Feuilleton : Objectif mal. 20.04 Jeu : Maxibouche. 20.05 Starquizz. 20.34 Jeu : Maxibouche. 20.35 Cinéma : Tuez-les tous et revenez seul** □ Film italien d'Enzo Castellari (1970). Avec Chuck Connors. *Pendant la guerre de Sécession, un petit bataillon du contre-espionnage sudiste tente de récupérer de l'or nordiste. La fin de la grande époque du western-spaghetti ; Castellari, alias E.G. Rowland, n'a jamais été parmi les maîtres du genre. Conventionnel et sans humour, son film se traîne.* **22.10 Flash d'informations. 22.20 Cinéma : Annie** ■ Film américain de John Huston (1982). **0.25 Cinéma : les Bas de soie noire** ■ Film français de Burd Tranbaree (1980). **1.45 Athlétisme : Masters de la perche (en différé de Grenoble). 2.30 Série : Mr Gun.**

LA 5

14.15 Série : Star Trek. 15.05 Série : Supercopter. 16.00 Série : Chips. 16.50 Dessin animé : Les Schtroumpfs. 17.20 Dessin animé : Princesse Sarah. 17.50 Série : Arnold et Willy. 18.15 Série : Jaimie. 19.10 Série : Happy Days. 19.40 Série : Mission impossible. 20.30 Téléfilm : Les retrouvailles. 22.10 Série : Thriller. Un coup monté. 23.25 Série : Mission impossible. 0.15 Série : Supercopter. 1.10 Téléfilm ; Les retrouvailles.

M 6

14.00 Feuilleton : L'homme du Picardie. 14.30 Henri Guillemin raconte... Georges Bernanos (1re partie.). **15.00 A.M. Magazine. 16.45 Jeu : Mégaventure. 17.30 Musique : Laser. 19.00 Série : La petite maison dans la prairie.** Il m'aime, oui ou non ? (3e partie.). **19.30 Journal. 19.45 Série : La petite maison dans la prairie.** Il m'aime, oui ou non ? (4e partie.). **20.20 Jeu : Le 20.20.20. 20.30 Série : Starsky et Hutch. 21.30 Cinéma : la Mort aux enchères** ■■ Film américain de Robert Benton (1982). Avec Roy Scheider, Meryl Streep, Jessica Tandy. *Un psychiatre se trouve mêlé à une rocambolesque intrigue policière, au sein de laquelle se trouve une mystérieuse femme blonde. Un ton inhabituel pour le très sérieux Robert Benton ; une très réjouissante comédie policière, librement inspirée des polars psychanalytiques hitchcockiens. Un joyeux cocktail d'humour et de suspense, avec Meryl Streep dans un rôle délicieusement futile, contre-emploi qui lui convient à merveille.* **23.10 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Magazine : Club 6. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Musique : 6 Nuit. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations. 0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. 0.50 Musique : 6 Nuit.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Ecrit pour la radio. Walkman, de Frantz-André Burguet. **21.30 Musique : Eclectismes.** Festival de musiques de traverses à Reims du 8 au 16 mai ; Orthotonics ; groupe américain entre jazz, pop, new wave et avant-garde ; Bel Canto Orchestra. **22.30 Nuits magnétiques. 0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 15 mars à San-Francisco) : Le corsaire, ouverture op. 21 de Berlioz ; Symphonie no 2 en ut mineur op. 17 de Tchaïkovski ; Tzigane et La valse de Ravel par l'Orchestre national de France, dir. Lorin Maazel. **23.00 Nuits parallèles.** L'ivre des mélanges.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 4444

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III			■				■		
IV			■						
V									■
VI		■							
VII					■				■
VIII				■				■	
IX						■			
X		■			■				
XI								■	

HORIZONTALEMENT

I. Bourgeoise sans préjugés. – II. A perdu beaucoup de son éclat. Demi-jour. – III. Passé heureux. Esprit anglais. Saisi. – IV. Présent dans une conversation intime. Conducteurs. – V. « Métamorphose » des œufs. – VI. Ils chantent donc avec force. – VII. Titres. Divinité de la génération des Titans. – VIII. Façon de faire. Devient aigu dans les moments graves. – IX. Mal au cœur. Absents de la conversation. – X. Eau très oxygénée. Liens durables. – XI. Lorsqu'ils sont face à face, ils sont dos à dos.

VERTICALEMENT

1. Homme de l'atlas. – 2. Offre des voyages paradisiaques. Monnaie suédoise. – 3. Enfantillage. Une maison où il y a toujours du tirage. – 4. S'expriment d'une « voix » stridente. L'ancêtre des vignerons. – 5. C'est lorsqu'elles sont occupées qu'elles travaillent le moins. Démonstratif. – 6. Réserve d'eau pure. Sorte de « foin ». – 7. Sont loin d'être lâches. – 8. Traversent donc une période de gêne. Une mine de pierres précieuses. – 9. Touchés en plein cœur. A reçu une solide formation.

Solution du problème no 4443

Horizontalement

I. Parfum. De. – II. Adultère. – III. Rida. Cabs. – IV. Fée. Paire. – V. UU. Bandit. – VI. Lied. – VII. Expliquer. – VIII. Leurre. – IX. Ide. Ré. – X. Eros. Rat. – XI. Surmenage.

Verticalement

1. Parfumeries. – 2. Adieu. Dru. – 3. Rude. PP. EOR (élève officier de réserve). – 4. Fla. LL. SM (SM). – 5. Ut. Palier. – 6. Mécanique. – 7. Raideur. Râ. – 8. Débrider. Ag. – 9. Set. Reste.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 20 MARS

« Exposition Lumières du Nord », 15 heures, Petit Palais, hall (J. Angot).

« De Monet à Picasso », 14 h 30, musée de l'Orangerie, entrée place de la Concorde, côté Seine (Approche de l'art).

« Hôtels du Pré-aux-Clers », 14 h 30, métro Solférino (Paris pittoresque et insolite).

« L'univers de Rodin dans une résidence au dix-huitième siècle », 15 heures, 77, rue de Varenne (Paris et son histoire).

« Le vieux village de Montmartre du Lapin agile à l'espace Bâteau Lavoir, le Château des brouillards », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt, sortie (G. Botteau).

« La Conciergerie et la Sainte-Chapelle », 14 h 30, quai de l'Horloge (S. Rojon).

« L'esprit des hauts lieux et la mémoire des ruines. Grands sites sacrés en France : alchimiques, cathares et celtes. Montségur, Alésia, Carnac », 15 heures, métro Temple, sortie (I. Hauller).

« Le Marais, des salons de Sully et du duc du Maine à l'hôtel de la Brinvilliers », 14 h 30, 2, rue de Sully (P.-Y. Jaslet).

« Ruelles, caves, hôtels du Vieux Marais inconnus », 14 h 30, église Saint-Paul (Vieux Paris).

« Hôtels du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Hôtels de l'Ile Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Les salons de l'hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (D. Bouchard).

CONFÉRENCES

Salle Chaillot-Galliéra, 28, avenue George-V, 15 heures : « Bâtir des châteaux en Espagne » (M. Meunier-Thouret).

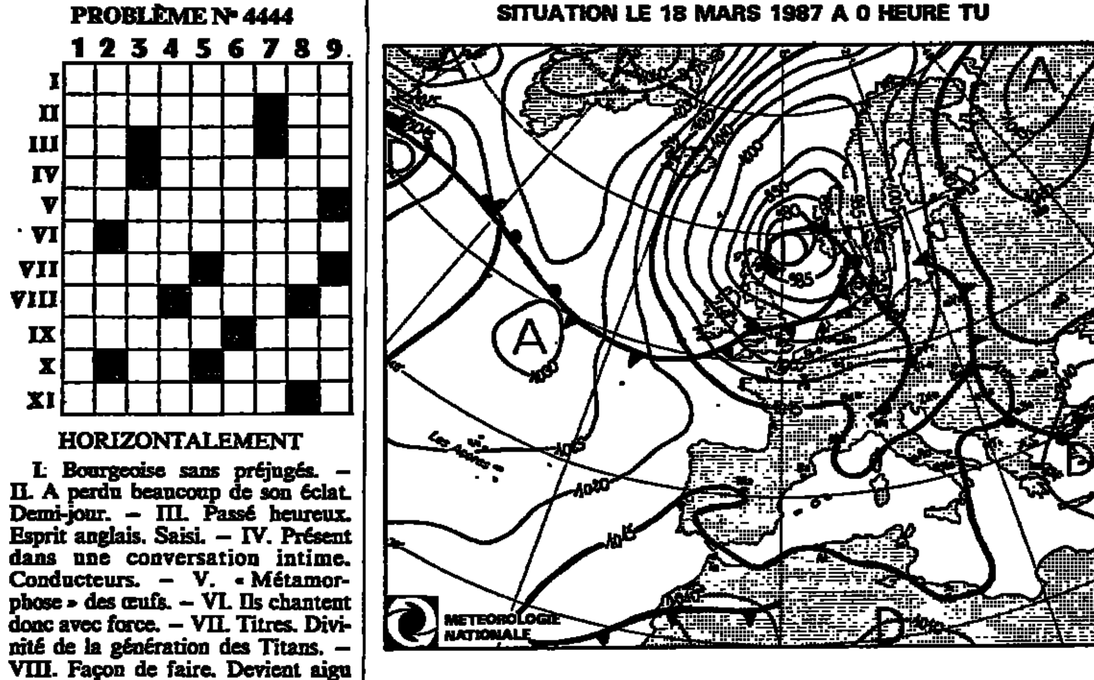
11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « W.Q. Judge et les méthodes originales de travail théosophique ».

SUR MINITEL

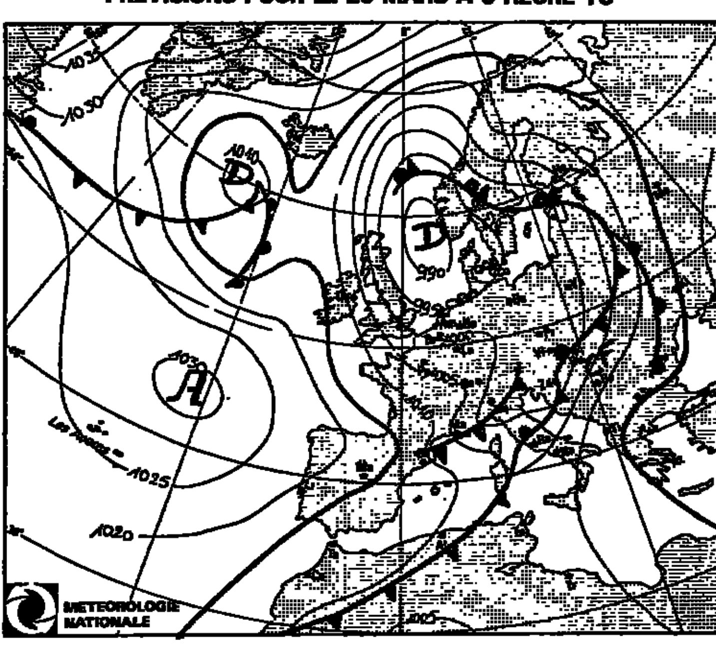
Prévisions complètes
Météo marine
Temps observé Paris, province, étranger
36.15 Tapez LEMONDE puis METEO

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18 MARS 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 20 MARS A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 18 mars à 0 heure et le jeudi 19 mars à 24 heures.

A l'arrière du front froid qui traversera la France mercredi, un flux de nord-ouest très cyclonique, humide et instable va circuler sur le pays ; un temps à giboulées va alors prédominer jeudi.

Jeudi matin, le ciel sera couvert sur l'Aquitaine et sur les Alpes ; les nuages seront accompagnés de précipitations pouvant être assez fortes sur le relief des Pyrénées et du nord des Alpes (neige au-dessus de 1 000 mètres environ).

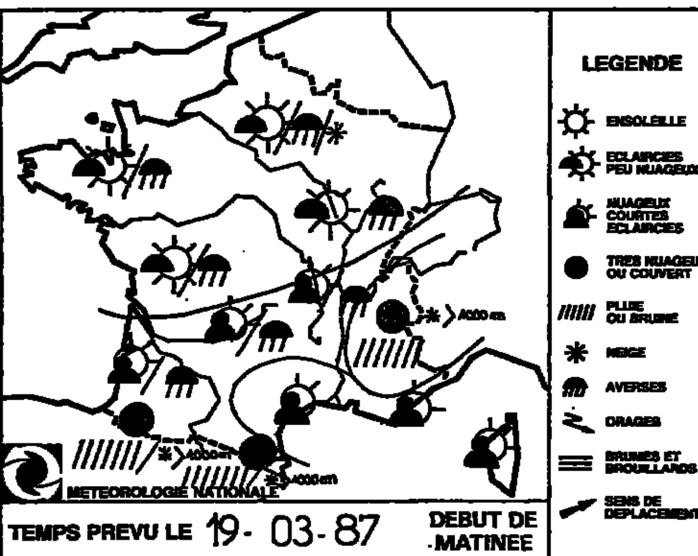
Sur les autres régions, un temps frais et variable va s'installer ; belles éclaircies et nuages se partageront le ciel ; quelques averses sont possibles, en particulier sur le relief.

Au cours de la journée, l'instabilité va s'accentuer et se généraliser ; les nuages vont se développer et donneront de fréquentes giboulées pouvant être accompagnées de tonnerre ou de grêle.

Les régions méditerranéennes connaîtront un temps moins perturbé, mais les nuages seront abondants du sud des Alpes à la Corse.

Le vent de secteur ouest à nord-ouest soufflera assez fort avec des rafales ; il sera plus sensible près des côtes.

Les températures, voisines de 3 à 5 degrés le matin, atteindront l'après-midi 5 à 10 degrés du nord au sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 17-3 à 6 h TU et le 18-3-1987 à 6 h TU — le 18-3-1987

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	14	1	P
BIARRITZ	11	4	C
BORDEAUX	11	0	C
BOURGES	10	5	C
BREST	10	7	P
CAEN	9	5	A
CHERBOURG	9	4	P
CLERMONT-FERR.	10	2	C
DIJON	7	4	C
GRENOBLE St-M-H	10	– 3	D
LILLE	10	7	P
LIMOGES	8	3	P
LYON	9	– 2	C
MARSEILLE-MAR.	12	– 1	D
NANCY	4	4	P
NANTES	10	7	P
NICE	12	4	D
PARIS-MONTS.	9	7	C
PAU	11	– 1	N
PERPIGNAN	15	4	N
RENNES	11	7	P
ST-ÉTIENNE	8	1	C
STRASBOURG	5	4	C
TOURS	9	7	C
TOULOUSE	11	– 1	D
POINTE-A-P.	31	21	N

ETRANGER	max	min	temps
ALGER	16	9	C
AMSTERDAM	6	3	P
ATHÈNES	12	4	D
BANGKOK	37	24	D
BARCELONE	14	5	N
BELGRADE	3	– 3	D
BERLIN	3	0	*
BRUXELLES	8	7	P
LE CAIRE	20	12	D
COPENHAGUE	0	– 2	*
DAKAR	23	18	D
DELHI	30	17	D
DJERBA	15	10	N
GENÈVE	9	– 2	D
HONGKONG	24	20	O
ISTANBUL	4	0	*
JÉRUSALEM	12	5	D
LISBONNE	19	10	D
LONDRES	13	4	P
LOS ANGELES	19	9	D
LUXEMBOURG	2	2	P
MADRID	18	0	D
MARRAKECH	21	13	P
MEXICO	27	11	B
MILAN	11	0	N
MONTRÉAL	3	– 6	D
MOSCOU	2	– 7	N
NAIROBI	29	16	N
NEW-YORK	9	– 1	D
OSLO	– 1	– 4	*
PALMA-DE-MAL.	15	1	N
PÉKIN	14	1	D
RIO-DE-JANEIRO	29	23	C
ROME	11	– 2	D
SINGAPOUR	31	25	C
STOCKHOLM	0	– 2	C
SYDNEY	26	16	D
TOKYO	9	4	D
TUNIS	14	4	N
VARSOVIE	1	– 6	D
VENISE	9	– 2	D
VIENNE	5	0	*

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

« Services »

Le décret précisant les normes d'habitabilité est paru au « Journal officiel »

Les conditions minimales de confort et d'habitabilité des logements mis en location selon la loi Méhaignerie ont fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 7 mars. La pièce d'habitation doit mesurer au moins 9 mètres carrés si la cuisine est séparée et 12 mètres carrés si elle comprend un *« coin cuisine »*, la hauteur sous plafond ne peut être inférieure à 2,2 mètres ou à 2 mètres (si le logement n'a pas subi de division en hauteur depuis le 1er septembre 1948) ; pièces, cuisine, salle d'eau doivent être munies d'ouvertures ou, pour les pièces de service, *« d'un système d'évacuation débouchant à l'extérieur du bâtiment »* ; les WC peuvent être installés dans la salle d'eau, mais doivent toujours être séparés de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas ; eau et électricité sont indispensables et s'il est alimenté en gaz le local doit être correctement ventilé...

Ces normes minimales sont celles prévues par les articles 6, 25, 26, 28, 31 et 35 de la loi Méhaignerie (*Journal officiel* du 24 décembre 1986 ; *le Monde* du 15 janvier).

M. Roger Dumoulin président de Renaissance française

M. Roger Dumoulin vient d'être nommé président de l'association Renaissance française. Fondée en 1916 par Raymond Poincaré, qui en fut le premier président, Renaissance française, placée sous le patronage de plusieurs ministères, s'est fixé pour but de développer le rayonnement de la culture et de la langue françaises en France et à l'étranger.

[M. Roger Dumoulin, qui succède à M. Pierre-Marcel Wiltzer à la présidence, est ancien élève de l'ENA, docteur d'Etat ès sciences économiques. Il a été collaborateur de MM. Raymond Marcellin, Jacques Duhamel et Alain Peyrefitte. Préfet du Jura en 1969, directeur général de ministère en 1975, préfet inspecteur général de l'administration en 1978, il a écrit plusieurs ouvrages de science économique et de sciences politiques.]

Pour que la vie n'oublie personne

En 1986, le Secours populaire français est intervenu auprès de un million de personnes, offrant 103 000 jouets de Noël à des enfants défavorisés, 102 000 paniers repas à des familles déshéritées, 80 000 places de spectacles à des exclus des loisirs. 20 000 enfants ont pu partir en vacances un mois, d'autres ont bénéficié de « journées d'évasion » et 1 000 personnes âgées se sont vu offrir un séjour à la campagne ou à la mer. Il faut y ajouter la distribution de 600 tonnes de vivres, vêtements, etc. et 60 tonnes de médicaments et matériel chirurgical. Un bilan largement positif.

En 1987, l'action de solidarité en faveur des « oubliés de la vie » continue. Plus de 3 000 tonnes de viande, beurre, farine, semoule de blé, lait, huile d'olive provenant des stocks de la CEE sont déjà en cours de distribution et 150 programmes d'aide au développement sont prévus pour 47 pays du tiers-monde.

On peut contribuer à l'action du Secours populaire français par des dons, bien sûr, ou en achetant un plant d'arbre (10 F) ou une « mini-ambulance » (15 F).

★ Secours populaire français, 9, rue Froissart 75003 Paris. Tél. : 42-78-50-48. CCP 654 37 H Paris.

« Senlis an mil »

Il y a mille ans, au château de Senlis, Hugues Capet était installé par ses pairs sur le trône de France.

Sur les lieux mêmes de cette élection, les habitants de Senlis *commémorent l'événement* par un grand spectacle qui réunira plus de cinq cents participants, le 17 juin prochain : cortèges en costumes d'époque, tournois, théâtre...

Pour clore cette journée, une cérémonie liturgique du douzième siècle aura lieu dans la cathédrale, sous forme de concert. Des associations senlisiennes sont rassemblées autour de « Senlis an mil » et préparent cette journée.

EN BREF

● **HANDICAPÉS : les Papillons blancs.** — L'Association de parents et amis d'enfants inadaptés (APAEI) les Papillons blancs de Caen, affiliée à l'UNAPEI, fête ses trente ans d'existence. A cette occasion, elle lance jusqu'au 30 mars une campagne d'information et sensibilisation sur le thème de l'amitié. Des membres de l'association feront le porte-à-porte pour distribuer la carte d'amitié, qui permettra de participer à un tirage au sort et de gagner — peut-être — un billet aller-retour pour la Martinique. Du 30 mars au 4 avril, des peintures seront exposées à l'hôtel d'Escoville de Caen et du 1er au 4 avril une exposition-vente de produits des ateliers protégés se tiendra sur l'espace piétonnier face à *la chambre de commerce de Caen.*

★ APAEI les Papillons blancs, 15, rue Elie-de-Beaumont, 14300 Caen. Tél. : 31-86-28-11 et 31-86-49-93.

● **ENVIRONNEMENT : bourses américaines.** — La fondation américaine German Marshall offre des bourses à des professionnels français de l'environnement pour un séjour de quatre à six semaines aux Etats-Unis, destiné à familiariser les Européens avec divers domaines de la politique américaine d'environnement : protection des sols et de la ressource en eau ; gestion des déchets ; contrôle de la pollution ; information du public. Les candidats devront avoir une bonne connaissance de l'anglais.

★ Renseignements et dossiers de candidature (jusqu'au 15 avril) : Mary Fleming, 10, rue Chapu, 75016 Paris. Tél. : 45-24-60-91.

● **EXPOSITION : vous m'entendez ?** — Paris accueille *jusqu'au 21 mars l'exposition itinérante* « Mieux entendre, mieux vivre », organisée par le Centre d'information sur l'audition. Axée autour de quatre thèmes « Le monde sonore », « Le fonctionnement de l'oreille », « Les agressions sonores » et « Les conséquences de la déficience auditive et ses traitements », l'exposition est présentée de façon attrayante et mêle panneaux explicatifs, documents audiovisuels, effets spéciaux, maquettes animées et retransmissions sonores par casque à *infrarouges* ; les visiteurs pourront tester leur audition.

★ Place Raoul-Dautry, parvis de la tour Montparnasse, Paris-15e.

★ Centre d'information sur l'audition, 13, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris, tél. : 45-44-70-10. Un service télématique est accessible en composant le 36-15 code d'accès RIFF (+ envoi) puis Decibel (+ envoi).

● **EXPOSITION : Tel-Aviv.** — La mairie du seizième arrondissement de Paris présente jusqu'au 3 avril une exposition de peintures et de gravures ayant pour thème « Les artistes de *Tel-Aviv* rendent hommage à leur ville ».

★ Mairie du seizième arrondissement, 71, avenue Henri-Martin (tous les jours, sauf le dimanche, de 14 heures à 18 heures).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du mercredi 18 mars 1987 :

DES ARRÊTÉS

● Du 26 février 1987 relatif à la révision des pensions des agents retraités des réseaux de chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.

● Du 25 février 1987 complétant l'arrêté du 1er décembre 1986 modifié fixant les dates, l'ordre et les horaires des épreuves d'examen de la session 1987 du baccalauréat de l'enseignement du second degré, pour ce qui concerne l'option internationale.

● *Du 2 mars 1987* relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements hospitaliers publics.

Le Carnet du Monde

Naissances

— M. Philippe BONNET et Mme, née Charlotte Dumay,

sont très heureux de faire part de la naissance de

Antonin,

le 22 février 1987.

1, route de Lodève,
Saint-Jean-de-la-Blaquière,
34700 Lodève.
44, Grande Rue,
78810 Feucherolles.

— M. Pierre ANCELY et Mme, née Edith Pouthas,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Edouard.

Paris, le 21 février 1987.

— M. Pascal FORBIN et Mme, née Isabelle Mornand,
Grégoire, Hortense, Timothée,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Marie,

le 7 mars.

34, rue du Bac,
75007 Paris.

Décès

— M. et Mme Gilles Amado-Fischgrund
et leurs enfants,
M. et Mme Ranc,
M. et Mme Behar,
M. Claude Arditi,
Mme Diane Carasso
M. et Mme Michel Amado
et leurs enfants,
Mme veuve Raphaël Amado,

ont la douleur de faire part du décès de

Joseph AMADO,
docteur en médecine,

survenu le 15 mars 1987, dans sa soixante-dix-neuvième année, à Paris.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Pantin le jeudi 19 mars, à 10 h 45.

8, parc de Diane,
78350 Jouy-en-Josas,
15, rue Jonquoy,
75014 Paris.

— M. Gaston Bloncourt,
son époux,
M. et Mme Louis Elie Clainville Bloncourt,
son frère et sa belle-sœur,
Odile et Pierre Payni
et leurs enfants,
Alain Monrose,
Patrick et Martine Ullmann
et leurs enfants,
Francis et Michèle Ullmann
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants
Mlle Yolande Bloncourt,
sa tante,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Eliane BLONCOURT

survenu le 14 mars 1987.

Une cérémonie sera célébrée dans l'intimité au crématorium du Père-Lachaise, le vendredi 20 mars, à 9 heures.
L'inhumation aura lieu le même jour à 11 h 30, au cimetière du Vésinet.
Cet avis tient lieu de faire part.

51, rue Claude-Bernard,
75005 Paris.

— M. et Mme Maurice Attali,
M. René Bokobza
et ses enfants Daniel, Elisabeth, Alain et Valérie,
M. et Mme Gilbert Bokobza
et leur fils Elie,
M. et Mme Armand Bokobza
et leurs enfants Joël et Nathalie,
M. et Mme Elie Perez
et leurs enfants Valérie, Marion, Nathanaël et Noémie,
Les familles parentes et alliées
ont la très grande douleur de faire part du décès de leur père et grand-père

M. Victor BOKOBZA,

le samedi 14 mars 1987 dans sa quatre-vingt-dixième année.

Ils rappellent le souvenir de leur mère et grand-mère

Mme Elise BOKOBZA,
née Braml,

décédée le 6 avril 1979.

L'inhumation aura lieu le jeudi 19 mars 1987, au mont des Oliviers à Jérusalem.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue Pierre-Nicole,
75005 Paris.

— M. Jean-Luc Lagardère,
Ses collaborateurs
Et l'ensemble du personnel du groupe Matra

ont le regret de faire part du décès de

M. Albert COSTA de BEAUREGARD,
directeur des activités défense espace de Matra,

survenu le jeudi 12 mars 1987.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 18 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

(*Le Monde* du 14 mars.)

— Thierry de Montbrial
Et toute l'équipe de l'Institut français des relations internationales

ont la tristesse d'annoncer le décès du président du conseil d'administration de l'IFRI

Guy LADREIT de LACHARRIÈRE,

vice-président
de la Cour internationale de justice de La Haye,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
officier du Mérite maritime.

(*Le Monde* du 17 mars.)

— Mme Georgette Slizerman-Laloum
Et son fils Gregori
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Alain LALOUM,

survenu à l'âge de quarante-quatre ans.

L'inhumation a eu lieu ce mercredi 18 mars 1987, au cimetière de la Mouche, à Lyon.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme de L'Hermite,
Mme Evelyne Bosquillon de Jenlis
et ses enfants,
M. et Mme Jean-Claude Fauveau
et leurs enfants,
M. et Mme Guy Azais
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de leur fils, frère, beau-frère et oncle,

M. Serge de LANGLADE,

muni des sacrements de l'Eglise, le lundi 16 mars 1987, dans sa cinquante-troisième année.

Les obsèques, suivies de l'inhumation au cimetière d'Issoire, auront lieu le jeudi 19 mars 1987, à 16 heures, en l'église abbatiale Saint-Austremoine d'Issoire (Puy-de-Dôme).

Une messe sera célébrée à son intention, le mardi 24 mars 1987, à 11 heures, en l'église de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), face au château.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les Granges,
Varennes-sur-Usson,
63500 Issoire.

— La direction
Et le personnel de SECODIP
ont la douleur de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Serge de LANGLADE,

survenu le lundi 16 mars 1987, dans sa cinquante-troisième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 19 mars 1987, à 16 heures, en l'église abbatiale Saint-Austremoine d'Issoire (Puy-de-Dôme).

Une messe sera célébrée à son intention le mardi 24 mars 1987, à 11 heures, en l'église de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), face au château.

SECODIP,
2, rue Francis-Pedron,
78241 Chambourcy.

— Les familles Léger et Pernot

ont la douleur de faire part du décès de

M. Lionnel LÉGER,
professeur honoraire,
expert-comptable,
officier des Palmes académiques,

survenu à Paris, le 15 mars 1987, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 20 mars, à 10 heures, à l'Hôtel-Dieu.

30, rue Volta,
75003 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Châteauneuf-sur-Cher. Bourges. Ineuil.

M. et Mme Jacques Martinat,
M. et Mme Etienne Mealet,
ses enfants,
Le docteur et Mme Yan Martinat,
M. et Mme Philippe Martinat,
M. et Mme Michel Mealet,
M. et Mme Daniel Vassal,
Marie-Hélène Mealet et Philippe Cussinet,
ses petits-enfants,
Flore, Mathieu, Fanny, Hugo, Virginie, Marion,
ses arrière-petits-enfants,
Mme veuve Dumay,
sa belle-sœur,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Eugène MARTINAT,

survenu le 16 mars 1987, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques religieuse auront lieu le jeudi 19 mars, à 10 h 30, en l'église d'Ineuil.
Inhumation au cimetière d'Ineuil.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Berthelot,
69300 Caluire.
9, rue Descartes,
18000 Bourges.

— M. Philippe Pierret,
M. et Mme Jean-Louis Pierret

ont la douleur de faire part du décès de leur père

le capitaine de frégate (ER) *Robert* PIERRET,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Jouques, le 18 mars 1987.

Cet avis tient lieu de faire part.

Villa les Amandiers,
13490 Jouques.

— Mme Jean Renault,
Son fils Francis,
Sa petite-fille Anne-France,
Les familles Renault, Bray, Sidorenko,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean RENAULT

survenu le 10 mars 1987,
à Saint-Martial-le-Mont,
23310 Lavaleix-les-Mines.

— Le Vén.·. M.·.
Et les membres de la R.·. L.·.,
Les Précurseurs Or.·. de Clichy,
ont la tristesse de faire part du passage à l'Or.·. Et.·. du

F.·. Jean STROMBONI,
maire adjoint de Sartrouville.

le 8 février 1987.

Selon sa volonté, il a été incinéré le 12 mars.

Gém.·., Gém.·., Gém.·., Espérons.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Hélène TUZET,
docteur ès lettres,
professeur honoraire
à la faculté des lettres de Poitiers,

survenu à Vanves, le 15 mars 1987.
De la part de toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 20 mars, à 10 heures, en l'église Saint-Jean-Saint-Louis de Castres, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière de Saint-Roch à Castres.

« Je suis la Résurrection et la Vie. »

(Jean XI, 25.)

10, avenue du Parc,
92170 Vanves.

— Mme André Rosa,
née Valensi,
sa fille,
Et M. André Rosa,
son gendre,
Les professeurs Jean-Jacques et Danièle Aron,
M. et Mme Robert Rosa,
Le professeur et Mme Alain Rosa,
ses petits-enfants,
Olivier et Marion Aron
et leurs enfants,
Jean-Marie et Judith Rosa,
Ariane, Sandrine et Delphine Rosa,
Jean-François Aron
ses arrière-petits-enfants,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

Mme veuve Robert VALENSI,
née Mallet,

qui s'est éteinte dans sa cent-deuxième année, le 13 mars 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

24, avenue Raphaël,
75016 Paris.

Erratum

— Dans l'avis annonçant le décès de

M. André LAVAGNE,

survenu le 14 mars 1987,

ont été omis
Ses petits-enfants Sarina et Olivia,

ainsi que l'adresse de la famille :

27, rue Saint-Sulpice,
75006 Paris.

Il est rappelé que les obsèques auront lieu le jeudi 19 mars, à 14 heures, en l'église Saint-Sulpice.

— Dans l'avis de décès du

général d'aviation François ROZOY,

la famille nous prie de préciser qu'il fallait lire :
Famille Rozoy,

4, rue des Capucins,
92190 Meudon.

Remerciements

— Mme Françoise Helgorsky,
Ses filles Nadine, Dominique, Lise et Catherine,
dans l'impossibilité de répondre aux nombreux messages d'amitié qui leur ont été adressés lors de la disparition de

Jacques HELGORSKY,

tiennent à exprimer leur gratitude à tous ceux qui se sont unis à elles dans cette épreuve.

Anniversaires

— Pour célébrer le 1er anniversaire de la disparition du

docteur Léon PEREL,

la famille et les amis se réuniront au cimetière de Bagneux, le dimanche *5 avril, à 10 h 45 (entrée principale).*

— Pour le quatrième anniversaire du décès de

Jeanne SALLE,
née Sonny,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Services religieux

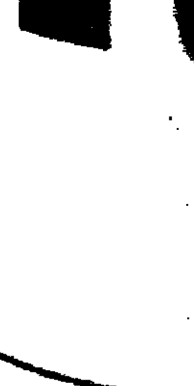
— Les prières du mois à la mémoire de

M. Edouard NATAF,
chirurgien-dentiste,

auront lieu le samedi 21 mars, à 11 heures, à l'oratoire tunisien, 44, rue de la Victoire, Paris-9e.

Communications diverses

— Le club Notre présence, recevra mercredi 18 mars, à 20 heures, M. Bernard Stasi, président du conseil régional Champagne-Ardenne, pour parler de : « La régionalisation, mythes ou réalités ». (Hôtel de France et de Choiseul, 239, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.)



هكذا من الأصل

il y a "les radios"... et il y a RTL.

RTL chaque jour, a 3.393.000 auditeurs de plus que son concurrent habituel.*

RTL a, en moyenne chaque 1/4 d'heure de la journée, deux fois plus d'auditeurs que la station classée 2e.*

RTL chaque jour, a 6.046.500 auditeurs de plus que le 1er réseau de Radios Locales.*

RTL a une part d'audience qui dépasse le total de ses deux suivants réunis.*

RTL est leader de 5 h à 18 h 45 avec tous ses grands rendez-vous d'information et toutes ses célèbres émissions.*

RTL c'est la radio

9.874.500 auditeurs chaque jour

*Source : Dernier sondage MEDIAMETRIE (Enquête 55 000 Février 87)

INTERNATIONAL

esa agence spatiale européenne

L'agence recrute
pour son Centre de Recherche et de Technologie spatiales (ESTEC)
situé à Noordwijk (Pays-Bas)

un traducteur de langue française

appelé à traduire en français et transcrire sur machines de traitement de textes, essentiellement à partir de l'anglais, des documents de nature très diverse mais toujours à forte teneur scientifique et technique.
Les candidats devront être titulaires d'un diplôme universitaire assorti de quelques années d'expérience dans le domaine de la traduction technique.
Une excellente connaissance de l'anglais sera exigée.
Une bonne connaissance de l'allemand ou d'autres langues européennes sera appréciée.
Conditions d'emploi des Organisations internationales (prestations familiales, indemnité d'expatriation, bons systèmes de sécurité sociale et de pension, indemnité d'installation).
Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, doivent être adressées au Chef du personnel, ESTEC, Keplerlaan 1, 2201 AZ Noordwijk ZH (Pays-Bas) en faisant référence à cette annonce.

Emplois et Entreprises



HEIDENHAIN

Optique et Electronique
Divisions de Précision

recherche pour son siège de TRAUNREUT - 8225 - (Bavière) RFA
pour un poste stable et de longue durée

TRADUCTEUR TECHNIQUE H/F
Allemand/Français

Fonctions : traduction de modes d'emplois et catalogues, traduction de textes dans le domaine de l'électrotechnique, interprète sur des foires en Allemagne et à l'étranger.

Qualification : formation de traducteur/interprète diplômé allemand/français ou français/allemand, compréhension technique, profondes connaissances générales.
Habileté à formuler des problèmes techniques.
Langue maternelle : français, avec très bonne connaissance d'allemand, connaissances d'anglais ou d'italien appréciées.

HEIDENHAIN fournit des divisions de précision, des systèmes de mesure linéaire, angulaire digitaux-électroniques, des visualisations ainsi que des commandes numériques pour machines-outils.

Plus de 2000 personnes travaillent dans nos usines de production et dans nos agences en Allemagne et à l'étranger - dont 1600 à Traunreut - ville à 1 heure de voiture de Munich.

Nous vous prions d'envoyer C.V. et lettre manuscrite à :
HEIDENHAIN FRANCE - Monsieur BAGDIKIAN
47, Avenue de l'Europe - 92310 SEVRES - 45.34.61.21

amp

DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES

Ingénieurs ou universitaires

KRAFT, un des leaders mondiaux dans le domaine des produits alimentaires de qualité, recrute, pour son département de recherche et de développement à Munich, des scientifiques expérimentés. Ils seront responsables de la gestion des projets dans le domaine des assaisonnements, sauces, ketchup et pâtes alimentaires.

La société développant des produits pour sept pays européens, il s'agit d'une opportunité unique de travailler dans un environnement international impliquant des voyages dans toute l'Europe, ainsi qu'une interaction avec les collaborateurs de Kraft dans le monde entier.

Les candidats retenus devront être capables de gérer de façon autonome plusieurs projets simultanément ainsi que de motiver et animer une équipe de techniciens et d'autres scientifiques.

L'aptitude à la communication est essentielle ainsi que la faculté de coopérer étroitement avec le marketing et la production. Les candidats prendront également l'initiative de suggérer et de mettre en application des innovations dans toutes les phases du processus de développement du produit.

Nous recherchons des diplômés d'études supérieures en agro-alimentaire, chimie ou biologie possédant une expérience minimum de 2 à 5 ans dans le développement de produits alimentaires. Une bonne pratique de la langue anglaise est indispensable au sein de cette équipe internationale.

Si vous êtes intéressé par ce challenge offrant d'intéressantes possibilités de développement de carrière, veuillez envoyer votre curriculum vitae en anglais seulement détaillé à

KRAFT EUROPE R&D, Inc.
Direction du Personnel
Unterbiberger Str. 15, 8000 MUNICH, Rép. Féd. d'Allemagne.

L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS à Munich

recrute un

Administrateur principal (A4)
(Réf. EXT/127)

En tant que membre de la direction du personnel, l'administrateur principal veille à l'application uniforme du statut des fonctionnaires dans les trois lieux d'affectation et est chargé des problèmes de rémunération ou d'autres questions concernant le personnel. Informe et conseille les membres du personnel pour tout ce qui concerne dans le détail leurs conditions de travail et participe aux autres travaux de la direction du personnel. Elabore les documents relatifs au personnel, aux rémunérations et au statut devant être soumis au conseil d'administration de l'organisation.

Qualifications minimales : un diplôme sanctionnant des études complètes de niveau universitaire et au moins 9 années de pratique en matière administrative. Excellente connaissance d'une des langues officielles de l'Office (français, allemand et anglais) et aptitude à comprendre les deux autres.

Un traitement de base intéressant du niveau des organisations internationales, non assujetti à l'impôt national, est offert. A ce traitement s'ajoutent, le cas échéant, des indemnités, par exemple l'indemnité d'expatriation.

Les candidatures sur formulaire que l'on peut se procurer auprès de l'Office devront parvenir le 3 avril 1987 au plus tard au *Directeur principal du personnel, Office européen des brevets*, Erhardtstrasse 27, D-8000 Munich 2,
tél. Munich 2399-4316.

UNIVERSITY OF OTAGO
DUNEDIN, NEW-ZEALAND
(NOUVELLE-ZÉLANDE)

CHAIRE DE LANGUES MODERNES

L'Université d'Otago recherche un candidat pour une chaire de français ou d'allemand.

Il sera demandé au candidat choisi de conseiller l'université sur l'orientation à donner à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des langues modernes, de la littérature et des autres sujets qui s'y rattachent.

Les salaires, fixes suivant les qualifications des candidats, seront de 62.000 à 77.500 dollars (NZ) par an et revus régulièrement.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus en écrivant aux adresses suivantes :

THE SECRETARY GENERAL
ASSOCIATION OF COMMONWEALTH UNIVERSITIES
(APPOINTMENTS)
36 GARDEN SQUARE,
LONDRES, WC1H OPF

OTAGO UNIVERSITY
PO BOX 56
DUNEDIN
NEW-ZEALAND.

Les candidatures portant la référence A87-5 devront être déposées avant le 31 mars 1987.

Groupe Français d'Industrie Alimentaire

recherche pour le **GABON**

CHEF de SERVICE COMMERCIAL

Diplômé Ecole Supérieure de Commerce ou DUT Commerce Gestion, ayant une expérience de la distribution des produits de grande consommation.
Chargé des relations avec les clients, les revendeurs -des études de nouveaux débouchés- du contrôle des mouvements et des inventaires -de l'encadrement et de la formation du personnel.
Bonne connaissance administrative et expérience de l'informatique souhaitées.
Connaissance de l'Afrique appréciée.
Contrat expatrié - Logement assuré.

Ecrire avec CV détaillé et photo en indiquant sur l'enveloppe le N° 9734 à PARFRANCE ANNONCES 4 rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

Entreprise de tourisme

RECHERCHE
pour ses villages de vacances en FRANCE

DIRECTEUR/TRICE

Apte à diriger des équipes. Expérience souhaitée en hôtellerie et animation (3 a. min.).
DISPONIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Ecr. s/nº 8.424
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Cabinet de conseils juridiques et fiscaux

Région Bretagne
RECHERCHE

Collaborateur ou collaboratrice service juridique et droit

des Sociétés ayant plusieurs années d'expérience (4 à 5 a.) en cabinet de conseils juridiques ou en notariat.

Adres. photo et CV dét. s/nº 8.425
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

UN GRAND DU TRANSPORT

recherche
pour son siège social,
BANLIEUE OUEST

COMPTABLES QUALIFIÉS

Niveau de formation DECS Comptable.
Bonnes notions informatiques.
Classification maîtrise. Déplacements à prévoir.

Si vous êtes intéressés par cette annonce, veillez adresser votre CV et prét., sous nº 26.909 réf. à porter sur enveloppe à
LA PUBLICITÉ FRANÇAISE
23-27, avenue de Neuilly,
75116 PARIS, qui transm.

Le Centre d'Informations Financières organise un stage pour recruter des CONSEILLERS COMMERCIAUX H.F. sur Paris et ses agences périphériques. Tél. pour Rvs.
- Paris : 45-00-28-87
- Banlieues Nord et Ouest : 45-53-81-00.
- Banlieue Sud : 45-53-81-30.

OFFRES D'EMPLOIS

Le département du Val-de-Marne

organise un concours portant recrutement

D'INSPECTEURS DE SERVICES SANITAIRES
ET D'ACTIONS SOCIALES DU CADRE
DÉPARTEMENTAL
A COMPTER DU 16 AVRIL 1987

CONDITIONS :
- Etre âgé au 1ᵉʳ janvier de l'année du concours de 35 ans au plus (sauf dérogations exceptionnelles prévues par dispositions particulières en vigueur).
- Etre titulaire de l'un des diplômes requis pour la participation au concours externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration.
- Etre de nationalité française.

Date limite de clôture des inscriptions :
Vendredi 3 avril 1987, à 16 h délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Pour tout renseignement, s'adresser à :
Hôtel du Département du Val-de-Marne
Direction du Personnel départemental
Bureau du recrutement — 4ᵉ étage — Bureau 405
94011 CRÉTEIL CEDEX — Tél. 48-99-94-00 — Poste 24-82.

VILLE DE COLOMBES 92701

offre un poste de

CADRE (H.F.)

ORGANISATEUR — INFORMATICIEN/BUREAUTICIEN

- Missions :
  - Assistance opérationnelle à la réalisation d'implantations bureautiques ;
  - Mise en œuvre de scénarios retenus pour un schéma directeur ;
  - Organisation et gestion des projets informatiques ;
  - Interface entre les utilisateurs et les concepteurs d'applications ;
  - Élaboration des cahiers des charges et suivi ;
  - Gestion du budget informatique.
- Qualités souhaitées :
  - Aptitudes à la communication des relations humaines ;
  - Connaissances des systèmes informatiques et des évolutions.
- Formation :
  MIA de gestion ou DS de gestion + expérience informatique ou formation de chef de projet de l'ENST.
- Recrutement sous forme contractuelle ;
- Rémunération brute annuelle : 145.000 F. à 170.000 F.

Candidature, c.v., copie des diplômes à adresser à M. le maire AVANT LE 6 AVRIL 1987.

Revue de golf recherche courtier(e) très bon niveau, bonne connaissance du marché luxe, pour prospection agences et annonceurs. Fortes commissions liées aux résultats. Envoyez CV s/réf. GE à REGIE PRESSE, 7, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

Sté Pompes Funèbres, rech. RÉGLEUR formation assurée très bne présent. sens commercial exigé. Poste à respons. dans l'avenir. Niveau exigé BAC + 2 ans de droit. Env. CV, photo à L.T. ASSCOM, nº 190, 39, rue de l'Arcade, 75008 Paris.

ENSEMBLE MUSIQUE CONTEMPORAINE
renom international,
cherche son :

ADMINISTRATEUR H. F.

Lien direct avec la direction artistique. Grande disponibilité, anglais exigé. Salaire 150.000 F par an.
Poste à pourvoir imméd. Env. CV, photo et let.manusc., en précisant bien sur votre envel. la réf. M/17901. Bleu Publicité 17, rue Lebel, 94307 Vincennes Cedex, qui transm.

FORMATION PROFESSIONNELLE

I.A.A.I.

Institut agro-alimentaire international
vous propose en un an
- une formation de cadres ouverts aux réalités internationales ;
- une analyse de l'agro-alimentaire sous tous ses aspects ;
- une collaboration permanente avec les entreprises du secteur agro-alimentaire.

2 FILIÈRES DE RECRUTEMENT

- CADRES ayant quelques années d'expérience, DEMANDEURS D'EMPLOI justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 3 ans.
Clôture des inscriptions le 13 avril 1987.

- DIPLOMÉS des Écoles Supérieures de Commerce, des Écoles de Gestion, des Écoles d'Ingénieurs (Agri, Agro), des Écoles Vétérinaires, diplômes de l'enseignement supérieur.
Clôture des inscriptions le 15 juin 1987.

I.A.A.I.
ESCAE BRETAGNE
2, av. de Provence, BP214.
29272 Brest cedex.
Tél. : 98-03-25-01.

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS

Le plus grand et formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles » écrit le fameux « guide Paris pas cher » en alliances, brillants, solitaires, etc., bagues, rubis, saphirs, émeraudes toute la bijouterie or, argenterie

PERRONO OPÉRA
Angle bd des Italiens,
4, chaussée d'Antin.
Achat tous bijoux ou échanges.
Autre magasin autre grand choix Étoile,
37, avenue Victor-Hugo.

GILLET
ACTUELLEMENT — 20 %
SUR LES BIJOUX ANCIENS
Bagues romantiques, broches, bracelets...
19, rue d'Arcole — Paris 4ᵉ
Mᵒ Cité — Tél. : 43-54-00-83.

Cours

ANGLAIS PROF BRIT DIPL
Oral et écrit tous niveaux examen rattrapage, etc.
45-84-56-68.

Galeries de peinture

Galerie de la Chaumière NICOLE LA HURE — Peintures du 18 mars au 4 avril.

Stages

AVIGNON, stages, métiers d'art, ateliers du Palais des Papes. Rens. : D. ROBERT, LA-ROUVIÈRE, 84210 VENASQUE.

Relations humaines

Centre ABAC
VAINCRE LA SOLITUDE
moins de 35 ans s'abstenir
Paris, tél. : 45-70-60-94

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE 100 % PURE LAINE
PRIX POSÉE : 99 F/m²
Tél. : 46-58-81-12.

Vacances Tourisme Loisirs

VACANCES AUVERGNE
Mobil home; 4/6 p. tt conf, piscine, équitat., loue à la semaine. Tél. 73-38-17-11.

Le Centre national d'étude pédagogique assure 10/20 en philo au BAC : forfait 700 F. pour 5 copies corrigées, remboursé si note inférieure. CNEP 6, rue de la Loge, 34000 MONTPELLIER.
Tél. : 67-66-28-77.

DICKENS : Dans des collèges privés anglais en pleine activité, en pleine campagne : études/vacances en Angleterre.
Cours, sports, pension complète au sein des écoles, avec confrères anglais et milieu 100 % britannique.
12 à 18 ans.
ASSOCIATION DICKENS
1, place de l'Estrapade
75005 Paris.
Téléphone : 43-54-57-66.

Anglais, cours d'été. Logement : 110£ par semaine (1 000 FF env.). Ecr. : Ais. 1 Cumberland Gardens, St-Leonards, Hastings, Sussex TN 38 OQL England.

ANGLAIS INTENSIF pour des jeunes dans un environnement familial. Pour tous renseignements, s'adres. à : The Lady Soraya English Academy (London), 8 Heathhurts Road, Sanderstead, Surrey, England. CR2 OBA.

ANGLAIS — PROF BRIT DIPL Oral et écrit. Tous niveaux. Examen rattr. etc. 45-84-56-68.

VACANCES AUVERGNE
Loue à la semaine MOBIL HOME. Tt cft. Piscine. Equitat.
Tél. : 73-38-17-11.

Séjours linguistiques

POURQUOI ACCEPTER LES CONTRAINTES IMPOSÉES PAR UNE FAMILLE ANGLAISE?

Vous pouvez dépenser MOINS pour suivre des cours et loger en pension complète dans notre HÔTEL de réputation internationale!
PENSION COMPLÈTE
ET LEÇONS A PARTIR DE 20 £/ JOUR
Ecrire à: REGENCY SCHOOL OF ENGLISH, Ramsgate-on-Sea, Kent, England. Tel: 843 591212 Telex: 96454
Ou: Mme Bouillon, 4 Rue de la Perseverance, 95 Eaubonne
Tel: 39 59 26 33 (le soir).

ou: FRENCH IN FRANCE
The Regency, Palais de la Scala, Monaco
The Regency Langues, 1 rue Ferdinand Duval, Paris 4 eme.

annonces associations

Appels

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME
Recherche local 11ᵉ arr. (samedi après-midi + jeudi soir par mois) tout petit loyer.
Tél. : 48-76-63-75.

L'INDE CHEZ SOI
32 visiteurs indiens seront à Paris du 15 au 24 mai perspectives asiennes, association loi 1901, organise leur séjour dans des familles françaises et cherche encore des hôtes.
Contact : 46-28-50-94.

Association CONFLUENT
14 bis, rue du 14 juillet 94140 Alfortville. Tél. : 43-75-32-60, lance par souscription, livre de Louis Comby, 400 p. illustrations anciennes.
« AU CONFLUENT DES LIBERTÉS »
« ALFORTVILLE 1860-1939 » ;
ville témoin de la banlieue parisienne, sa démocratie locale, l'indépendance, ses libertés durement acquises : propriété, écoles, église,...

Conférences

L'HOMME ET LA VILLE
Premières rencontres nationales d'écologie du milieu urbain, médecins, architectes, urbanistes, écologues, élus.
6, 7, 8 avril 1987 à Bondy (93).
Rens. : M. Rozan 48-60-12-58.

FORUM 108
SOIRÉE-DÉBAT
avec Pierre Mayol sociologue
Chargé d'études au ministère de la culture.
LES JEUNES
nouvelles pratiques culturelles, éthiques, esthétiques.
Jeudi 26 mars
18 h 30-22 h 30. Repas sur place.
Ins. 108, rue de Vaugirard 75006 Paris. Tél. : 45-48-77-09.

Mercredi 18 mars - 20 h 30
Institut Wilhelm REICH
7, rue Emile-Dubois, Paris 14ᵉ
« Le SIDA : véritable maladie ou marketing médical ? »
par G. Laurens, dir. de LOG

Convocation

ARVEL
Assemblée Générale samedi 21 mars à 14 h 30, C.C.O. 39, rue Courteline, Villeurbanne, ouverte aux adhérents individuels et collectifs. Après l'A.G., danses folkloriques grecques.
Pour recevoir le programme été, écrire à ARVEL
54, rue Paul-Verlaine
69100 Villeurbanne.

Vacances Loisirs

EXPÉDITIONS SAHARIENNES
Reste quelques places dans différ. circuits Hoggar, Tasili et Tefedest. 8 ou 15 jours, période du 29 mars au 10 mai. Prix de 6 000 à 8 000 F. Nouvelle Aventure
Tél. : 16 (1) 42-60-23-88.

Sessions et stages

JAPONAIS INTENSIF
en avril. Contact : 42-39-21-37.

ITALIEN
Cours ts niveaux Stage mens.
ASSOCIATION TRILOGOS
Métro Voltaire. PARIS-11ᵉ
Tél. 48-07-83-36.

ANGLAIS-FRANÇAIS
ALLEM.-ESPAGN.-RUSSE
Apprentissage efficace, joyeux, rapide par la suggestopédie à sa source franc. 43-26-22-64.

VICTOIRE SUR LE TABAC
En 4 semaines, sans chimie doucement mais sûrement, cesser de fumer, sans angoisse ni stress, sans grossir. Sans engagement de votre part.
Informez-vous :
Tél. : (1) 45-61-15-13.

ALBANIE
Voyages touris. et cult. avec l'ass. touris. des cheminots.
Rens. : 1 place Valhubert 75634 Paris Cedex 13.
Tél. : 45-84-43-85.

Stage écriture 28/29 mars
14-18 h c. cult. Montreuil 93
Tél. : 48-57-44-25 ou 42-87-30-54.

ESPAGNOL - PORTUGAIS
CIVILISATIONS DU MEXIQUE
Cours intensifs - cycle de 60 heures - cours particuliers - cours en entreprise - samedis d'immersion linguistique - Tous niveaux par professeurs latino-américains diplômés.
Rens. : Françoise Dermie
Tél. : 42-22-97-60.

YI KING & STRETCHING
Atelier mixte de 6 jours en Ardèche 13-18 avril 1987. Ass. pour l'étude et l'usage du YI KING.
Tél. : (1) 43-31-08-18.

INDE
Partager la vie d'une famille indienne et par un programme de visites et rencontres vous ouvrir aux réalités de l'Inde. Du 19/7 au 15/8 8 900 F. Contactez l'association Perspectives asiennes, 25, rue du Château 92200 Neuilly.
Tél. : (1) 43-31-28-34.

STAGE INFORMATIQUE
L'EFAS organise 1 unit. de formation en technique d'animation informatique (agrément des usages et impacts de l'information sociale du 24-6-87 au 4-12-87 (2 jours) sem. + sem. pleine.
Rens. : MADERENDERS EFAS 31, rue Patou 59800 Lille. Tél. : (16) 20-57-04-76.

ECRIRE
De l'émotion du premier jet à la construction de l'objet fini. WE de sensibilisation à Paris les 29 et 30 avril 1987. Stages d'été dans le sud-est de la France du 3 au 8 juillet (écriture de fiction : approfondissement) et du 31 août au 5 septembre (sensibilisation). Catalogue et informations sur demande aux Ateliers d'Ecriture ALEPH, 14, rue Roger-Salengro 94270 Kremlin-Bicêtre.
Tél. : 46-71-25-01.

- Prix de la ligne 40 F TTC (28 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au J.O.
- Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, et adressé au plus tard le jeudi pour parution du mardi, daté mercredi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les mardis sous le titre « Agenda », dans les pages annonces classées.

هكذا من الأصل



Le Monde ANNONCE

L'IMMOBILIER

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

DIRIGEANT PME. 52 ans, anglais courant, 16 ans responsable d'une entreprise de 150 personnes secteur bâtiment et immobilier marchés nationaux, habitude des contacts haut niveau, ÉTAIT responsable des contrats de l'étude à la réception des travaux.
PROPOSE à entreprise région Paris ma collaboration à 1 poste similaire ou à importantes responsabilités préférence pour bâtiment ou immobilier. BCO/MAB 987.

CONSULTANT FORMATION SOCIOLOGUE. 39 ans, 10 ans exp. Consulting France. Anglais, Malais, Indonésien.
CHERCHE poste mission pour études socio-économiques (de marchés de besoins). Facteur évolution, impact transfert de technologie Développement des ressources humaines. Encadrement et formation, France, Asie du Sud-Est, Afrique. BCO/CR 988.

ANPE

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

Vous recherchez un gestionnaire pour votre centre de vacances :
J'ai 35 ans, 15 ans d'expérience, de sérieuses références et un fort désir de réussir.
Adressez-vous à J. Gelle, 5, rue Monet, 95120 Ermont. Tél. week-end et après 18 h : 39-15-44-84.

J.H. SÉRIEUX, 32 ans, 10 ans d'expérience, isolation et emballage polystyrène expansé, recherche poste commercial. LIBRE DE SUITE. Ecrire sous le n° 6942 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. secrétaire comptable sur informatique, 4 ans exp., BAC G2, cherche emploi stable. Libre rapidement. Ecrire sous le n° 6943 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. 35 a., dynamique, sérieuse, ch. emploi bureau, réception, classement, accueil client ou divers — même milieu hospitalier (agent hospitalier), tél. : 43-02-32-61.

Ecr. Mme J. Lebas — 57, av. de la Résistance 93340 Le Raincy.

77 - Expert-comptable diplômé, 38 ans, exp. cabinet et entreprise, ch. poste à responsabilités nationales et internationales, étudie ttes propositions. Ecrire sous le n° 8.426 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

BRÉSIL
Ingénieur confirmé E.S.E., au Brésil depuis 10 ans, forte exp. pilotage et coord. d'entreprises pour négociation et exécution gros contrats d'équipements, recherche responsabilités similaires ou représentation de firmes. Tél. : (16) 23-82-06-57.

Secrétaire direction, 15 ans exp. (5 chez avocat), sténo, TTX, TB culture générale, ch. poste responsabilités. Tél. : 43-54-81-32.

propositions diverses

« Emplois et carrières de la Fonction Publique » n° spécial de FRANCE CARRIÈRES chez votre marchand de journaux (en région parisienne).

Outre-Mer — Services emplois diffusion, Ecr. avec CV - BP 20 13770 VENELLES.

appartements ventes

4e arrdt

Me CHATELET. 4 studios cft pouvant être réunis. 4e ét. et 5e ét. sans asc., imm. classé, restauré. Px l'unité : 165.000 cpt + 3.500 F/mois. Viagers F. Cruz 42-66-19-00.

IMMEUBLE XVIIe CLASSÉ
3 mn place des Vosges. 2 p. rénové, poutres, cheminée. 800.000 F. Tél. : 43-48-24-47 (préf. le soir).

5e arrdt

MOUFFETARD 2/3 p., tt cft soleil, plt ét. 910.000 F. 43-25-97-16.

6e arrdt

98, bd MONTPARNASSE Me VAVIN. Récent pied-à-terre standing. Calme, terrasse, soleil, park. 720.000 F. Tél. : 42-25-52-72.

LUXEMBOURG récent, pierre de t., dble liv., 3 chbres + bur., excellente distribution, 105 m², calme, park. 43-35-18-36.

7e arrdt

BD DE LATOUR-MAUBOURG Beau 4 P. 2e ét., 107 m² Balc. + serv. — 46-24-93-33.

8e arrdt

29, RUE TRONCHET Beau studio, tt cft, 8e asc., esc. S. 400.000 F. JEUDI 14-17 H.

ÉTOILE 180 m², 4e ét. GARBI 45-67-22-88.

12e arrdt

Me NATION. Récent, stand., living, 3 chambres, 2 bns, état impeccable, 8e ét., balcon plein soleil, box. 1.580.000 F. Tél. : 43-73-05-81.

14e arrdt

ALESIA, STUDIO 3e ét. 28 m², TT CFT. 340.000 F. 2 p. 34 m², 6e sans asc. Px 340.000 F. 45-89-49-34.

Porte Orléans, 3 pièces, tout confort, bon état, soleil. 630.000 F - 43-25-97-16.

15e arrdt

MONTPARNASSE Atelier d'Artiste, Plafond 5 m + 3 chbres, 2 bns. Beaucoup de caractère. Calme, soleil. 2.700.000 F 43-22-81-35.

16e arrdt

HENRI MARTIN
LA MUETTE 7 p., 320 m², vaste hall, (soleil) + 2 services. Visite sur R.V. 43-46-50-87.

AV. VICTOR-HUGO
gd appt de stand., 370 m², gd salon, petit salon, 5 chbres, bel imm., 3e ét. GARBI 45-67-22-88.

18e arrdt

70 m² SUR JARDIN
Imm. récent. 3e ét. 1.100.000 F. EMABASY. 45-62-16-40.

P. CHARLES-DULLIN Vue except. liv. + 3 chbres, deux sanit., 90 m², grand charme, 6e sans asc. 1.280.000 F. 42-50-04-28 ou 46-44-96-07.

Part. vend 3 STUDIOS LIBRES à rénover et 5 lots occupés de immeuble métro Place-Clichy, cage d'escal. ref. à neuf. Téléphone : 42-42-81-84.

19e arrdt

Vue Sacré-Cœur. Beau 4 p. 90 m² + loggia. 827.000 F + box 32.000 F. Crimée Tour standing 1973, 15e ét. 42-01-58-40.

Province

Vends à Saint-Lary (65). Cause départ, splendide T 4, 100 m², 57 U. Conviendrait à Comité d'entr., club, grde famille pour ski ou cure therm. 61-48-14-69.

locations non meublées offres

Paris

SÉGUR, dans bel imm. moderne, 1er ét. asc., 2 p. cft. Parft état. 5.500 F + ch. T. le mat. SEGECO 45-22-69-92.

locations non meublées demandes

Paris

J. F. Collaborateur « le Monde », ch. studio ou F 1. Paris, 30 m² min., loyer 1.700 F./mois. Tél. : 49-05-56-31.

locations meublées offres

Paris

NICE part. loue, longue durée BEL APPT, 3 p. meubl., très agréable, tt cft, gde terrasse, petite résid. stand., box fermé, cave. Tél. 19 h (1) 45-67-36-41.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par stés ou AMBASS. 45-26-18-95.

J.H. étudiant 21 ans sérieux ch. à louer chambre à PARIS à prix raisonnable, parents, commerçants se porteraient garant. 43-35-22-63.

(16e) BEAU STUDIO parfait état, 3.400 F. Visite s/place jeudi de 11 h 30 à 12 h. 24, RUE HAMELIN.

appartements achats

Recherche 1 à 3 p. Paris préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

EMBASSY-SERVICE
8, avenue de Messine 75008 PARIS. Recherche à l'achat ou en location APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE COrps diplomatique et cadres de Stés Multinationales.
TÉL. : 45-62-16-40.

SERGE KAYSER
RECHERCHE A PARIS pour clients en portefeuille. 1, 4, 5, 6, 7, 11, 14e arrdts
Studios jusqu'à . 900.000 F.
Liv. + chbre . . . 1.500.000 F.
Liv. + 2 chbres . 2.200.000 F.
Liv. + 3 chbres . 3.500.000 F.
VOLUMES A RÉNOVER TÉL. : 43-29-60-60.

RECHERCHE URGENT PARIS, NEUILLY, BOULOGNE Appart. même à rénover. 47-23-55-07, poste 312.

IMMO MARCADET
Recherche urgent appts ttes surfaces, même à rénover. Paris. 42-52-01-82.

bureaux bureaux

Ventes

8e QUART. CHPS-ÉLYSÉES A VENDRE
FREDERIC-BASTIAT 220 m²
RUE D'ARTOIS 235 m²
Mme ANTONIETTI. 42-56-00-87 ou 42-25-39-21.

Locations

MADELEINE 159 m²
MIROMESNIL 1 032 m²
HAUSSMANN 488 m²
PARLY II 1 525 m²
LA DÉFENSE 2 276 m²

Richelieu Drouot : Réservé 3e S/sol
UIU, 45-38-65-68.

NEUILLY-MÉTRO
Loue direct. 1 bureau ou + dans imm. neuf. 46-40-32-40.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs Démarches R.C. et R.M.
SODEC SERVICES
Champs-Élysées 47-23-55-47.
Nation . . . . 43-41-81-81.
Domiciliation depuis 80 F/ms.
Av. des Ch.-Elysées (Etoile).
Rue Saint-Honoré (Concorde)
Rue Cronstadt, Paris-15e.
21 *bis*, r. de Toul, Paris-12e
Constitut. SARL 2.000 F H.T
INTER DOM, tél. 43-40-68-50

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

DOMICILIATIONS
Location BURX et ATELIERS
Permanence téléphonique (télex, télétex, télécopie, photocopie, secrétariat)
CONSTITUTION sociétés, commerçants, artisans
« CENTRE D'AFFAIRES INITIATIVES 2000 »
— PARIS-1er. Tél. 42-60-91-63 (rue Saint-Honoré).
— PARIS-15e. T. 40-56-02-82.
— 95 GONESSE. 39-87-31-53.

DOMICILIATION CCIALE 8e TÉLEX/SECRÉT. TÉL. BURX
AGECO - 42-94-95-28.

MELUN
Prix très bas. 750 m², park., 180.000/an
Michel Bernard 45-02-13-43.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitutions de sociétés. Démarches et tous services Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

locaux commerciaux

Locations

Organisme de formation, FORMERET Paris-9e : met au service des entreprises des salles équipées pour stages. Téléphone : 42-46-79-77.

fonds de commerce

Ventes

PARIS 10e cabinet dentaire, bien situé avec les murs. Tél. : 48-78-75-90.

VENDS DISCOTHÈQUE
Fonds et murs sud Haute-Marne. Px 600.000 F. BONCA. Tél. : 25-90-71-04.

viagers

17e LIBRE MAI 88
Maillot superbe 255 m², mixte. 1.500.000 + 25.000 F. 64-66 ans LAPOUS 45-54-28-86.

hôtels particuliers

PARIS 9e
28 chbres, tout neuf, murs en leasing. 45-02-13-43.

maisons individuelles

LOCATION-VENTE ACCESSION

MAISONS INDIVIDUELLES
5 et 6 PIÈCES

GIF S/YVETTE (91)
DOMAINE DE LA BOISSIÈRE Allée du Néflier.
Tél. : (1) 45-38-65-68. (1) 60-12-10-74.

immeubles

150 km de PARIS Vend d'un bloc
IMMEUBLE(S) de rapport
Tél. : (16) 22-92-11-24, (le mat.).

R + 5
Loyer 65.000 F. 2 appts libres, 1.800.000 F. Michel Bernard 45-02-13-43.

pavillons

BOURG-LA-REINE maison ancienne caractère, 6 p. excep. 2.300.000 F. Tél. 46-61-32-11.

villas

Sud La Rochelle-Plaisance, maison 170 m², 1978, jardin clos, barbecue, parking privé, grand garage, séjour 60 m², cheminée centrale, 4 chambres, bureau, mezzanine, placards, cuis. et 2 s. de bains équipées, cellier, lingerie. 850.000 F - (18) 46-56-09-36.

Particulier vend à PERPIGNAN villa F6 tout cft, garage, jardin, centre ville, près lycée. Tél. : (16) 67-72-19-08.

maisons de campagne

2 kms village, ts commerces, prop. 2 hect. Maison tt cft, 3 p., cheminée, mezzanine. Rég. touristique, prox. plan d'eau de loisirs. Px 325.000 F. 47-20-73-92.

propriétés

Villefranche Périgord, vieux moulin + habitation, 5 p. cft, salle rustique 70 m² aménagée en auberge. Bel emplacement sur 3 ha. Ruisseau. Libre. Exceptionnel. 680.000 F. Cabinet JARGEAU. 47500 Libos. 53-71-01-28.

(82) 15 km Montauban, belle prop., 25 ha. composée fruitiers, vignes et céréales. Hab. de caract., 4 p., cuis., nomb. dépend. pos. vte sép., terres et bât. Prix 850.000 F. Tél. : (16) 62-06-54-63.

PART. Vd PROPRIÉTÉ HAUT STANDING
Normandie, bordure forêt domaniale, entrée autoroute principale à 1 km. PARIS 120 km, Deauville 70 km, surf. totale 400 m², parc boisé 6 000 m², piscine couv., court tennis, gar. 5 voit., dépendances.
CAMERA SURVEILLANCE
Tél. : (16) 35-64-71-32.

terrains

A vdre 20 ha., seul tenant, terres occupées, 1er bât. sud INDRE-ET-LOIRE. 47-26-04-56.

Economie

REPÈRES

Investissements

Les Allemands triplent la mise à l'étranger

Les entreprises ouest-allemandes ont plus que triplé leurs investissements à l'étranger entre 1976 et 1985, permettant à la RFA de dégager désormais un solde largement excédentaire, indique une étude de la Bundesbank. De 43,5 milliards de marks à la fin de 1976 (144,8 milliards de francs), ces investissements ont atteint 131,3 milliards à la fin 1985. Dans le même temps, les investissements étrangers outre-Rhin passaient de 63,5 à 88,3 milliards de marks. Ce phénomène se retrouve avec la France. En neuf ans, les Français ont augmenté leurs investissements de 30 %, pour atteindre 5,6 milliards de marks, alors que les Allemands voyaient les leurs progresser de 140 % en France, pour s'élever à 10,8 milliards de marks.

Commerce extérieur

Premier excédent pour la CEE

La Communauté européenne a enregistré, en 1986, le premier excédent commercial de son histoire, annonce l'Office des statistiques, Eurostat. Cet excédent, de 5 milliard d'ECU (1 ECU = 0,98 dollar au taux moyen de 1986), contre un déficit de 28 milliards en 1985, recouvre toutefois une chute de 17 % en valeur des importations, qui se sont établies à 335 milliards d'ECU, et une baisse de 10 % des exportations, qui n'ont représenté que 340 milliards d'ECU. La CEE a amélioré son excédent avec l'ensemble des autres pays industriels (8 milliards d'ECU, contre 6 milliards en 1986), mais a vu son déficit s'aggraver avec le Japon (22 milliards d'ECU) et avec les nouveaux pays industriels d'Extrême-Orient (6 milliards d ECU). Avec les pays en développement, les Douze voient leur solde négatif se réduire très sensiblement, et représenter 1 milliard d'ECU, contre 27 milliards en 1985. Cette tendance est moins marquée avec les pays à commerce d'Etat, le déficit communautaire revenant de 8 à 2 milliards d'ECU.

Balance des paiements courants

Déficit record de 140,57 milliards aux Etats-Unis

Le déficit de la balance des paiements courants américaine s'est aggravé de 19,5 % en 1986, pour atteindre un montant record de 140,57 milliards de dollars, annonce le département du commerce. Cette dégradation est largement due au creusement du solde négatif du commerce extérieur (169,8 milliards de dollars l'an dernier). Mais les indications qui viennent d'être publiées confirment l'endettement croissant de la première puissance économique occidentale. La dette extérieure américaine était de 107,44 milliards de dollars à la fin de 1985. Elle pourrait avoir presque doublé, pour représenter 220 milliards à la fn de e1986. Les revenus de 5,48 milliards tirés des avoirs américains à l'étranger n'ont pas suffi à compenser les sorties dues aux dividendes des non-américains, qui, très nombreux, se sont portés acheteurs sur le marché d'outre-Atlantique. Le total des avoirs étrangers aux Etats-Unis est estimé à 213,3 milliards de dollars fin 1986 : une hausse de 82,6 milliards sur l'année 1985.

Croissance

Plus médiocre résultat depuis douze ans au Japon

Le produit national brut japonais a augmenté de 2,5 % au Japon en 1986 (contre 4,7 % en 1985), son résultat le plus médiocre depuis 1974, date à laquelle il avait baissé de 1,4 %, annonce l'Agence de planification économique. Durant le dernier trimestre 1986, le PNB n'a progressé que de 0,8 % en termes réels, à peine mieux que durant les trois mois précédents (0,78 %). Sans la bonne activité du premier semestre, la croissance nippone se serait encore plus lourdement ressentie des conséquences de la flambée du yen vis-à-vis du dollar. Cette dernière a sensiblement freiné les exportations, fondement de l'expansion japonaise l'an dernier encore.

● **BALANCE DES PAIEMENTS: excédent de 0,3 milliard de francs en janvier.** – La balance des paiements courants de la France s'est soldée par un excédent de 0,3 milliard de francs au mois de janvier 1987, en données corrigées des variations saisonnières, après un excédent de 3,8 milliards de francs (chiffre révisé) en décembre 1986, selon les premières estimations publiées, mardi 17 mars par le ministère de l'économie.

En données brutes, – elles aussi estimatives, – la balance des paiements a enregistré un déficit de 5,2 milliards de francs après un excédent de 7,1 milliards (chiffre révisé) en décembre dernier.

ÉTRANGER

Grande-Bretagne : la perspective d'élections générales

M. Lawson a présenté un budget pré-électoral teinté de «prudence»

LONDRES
de notre correspondant

En présentant le mardi 17 mars son projet de budget 1987-1988, le Chancelier de l'Echiquier a pu s'offrir le luxe de se montrer à la fois généreux et circonspect. Ainsi qu'on s'y attendait dans la perspective d'élections législatives qui paraît de plus en plus certaine, M. Nigel Lawson a *annoncé une diminution* globale de 2 % de l'impôt sur le revenu mais en même temps, soulignant sa *«prudence»*, il a révélé qu'il allait réduire de 3 milliards de livres (environ 30 milliards de francs), les besoins d'emprunt de l'Etat par rapport aux prévisions qu'il avait établies voici quelques mois.

Il s'agit là d'une révision substantielle à la baisse, l'objectif étant désormais de 4 milliards au lieu de 7 et ce pour les deux années à venir. Cette décision dont l'ampleur a surpris de nombreux observateurs a eu pour effet de renforcer considérablement la satisfaction dans les milieux financiers, qui s'est immédiatement traduit à la Bourse de Londres par une nette hausse des cours, celui de la livre (au plus haut depuis cinq ans face au dollar) comme celui de l'ensemble des valeurs mesuré par l'indice du *Financial Times*.

Alors que dans la City on craignait récemment que M. Lawson ne se laisse entraîner à des largesses excessives par souci «électoraliste». Ce budget se voit reconnaître le mérite de la sagesse parce qu'il semble notamment destiné à éviter d'accélérer la reprise inquiétante de l'inflation. Tout en ménageant à brève échéance des préoccupations politiques évidentes, le chancelier de l'Echiquier a manifestement cherché à ne pas hypothéquer l'avenir.

Longtemps différée – de nouveau en 1986, à cause de la chute de la livre et de celle du prix du pétrole de la mer du Nord, – la promesse d'un allégement de la fiscalité directe, l'une des priorités du gouvernement de Mme Thatcher, est enfin réalisée. Mais le cadeau offert à une majorité de contribuable n'est pas aussi important que certains l'espéraient ou le redoutaient.

La semaine dernière, on évoquait dans la presse une baisse de 4 %; elle est finalement moitié moindre. Le taux de base de l'impôt sur le revenu est ainsi ramené à 27 % et non pas à 25 %, niveau autrefois visé par le gouvernement. Cependant, les principales contributions indirectes ne sont pas augmentées. Le taux de TVA reste inchangé, de même que les taxes sur les boissons alcoolisées, le tabac et celles qui touchent les automobiles (vignette et essence), alors qu'elles avaient été sensiblement relevées les années précédentes.

L'attitude de stricte précaution adoptée par M. Lawson dans le domaine de l'emprunt compense de telles concessions aux yeux de la plupart des experts de la City qui, dès mardi soir, prédisaient une nouvelle baisse rapide des taux d'intérêt de 1 % en une ou deux étapes. Cette conséquence est jugée particulièrement salutaire car ceux-ci demeurent toujours très élevés outre-Manche (entre 10 % et 11 %).

Manne fiscale

En quelques mois, la marge de manœuvre du chancelier de l'Echiquier s'est accrue de façon quasi-inespérée. En novembre, faisant comme de coutume le point de la situation pour énoncer les grandes lignes du budget, M. Lawson avait déjà causé une certaine surprise en indiquant qu'il s'apprêtait à augmenter les dépenses publiques (*le Monde* du 8 novembre). De la sorte, il faisait soudain exception à la politique de rigueur strictement suivie jusque-là par le gouvernement Thatcher. Cette initiative avait pour but d'essayer de désamorcer les critiques de l'opposition et d'une partie de la majorité. Mais au même moment, M. Lawson faisait savoir que cet effort pourrait l'empêcher d'alléger l'impôt. Or, depuis, il a découvert un certain nombre de recettes fiscales dépassant de beaucoup ce qu'il escomptait.

La hausse des salaires, et par là même la ponction fiscale, a été plus rapide que prévue. Le «boom» de la consommation (*le Monde* du 17 février) a gonflé les recettes dues à la taxe à la valeur ajoutée. Tandis que le prix du pétrole remontait, les profits de nombreuses entreprises se sont avérés plus importants que prévu. Cela a apporté au Trésor des ressources supplémentaires évaluées à près de 5 milliards de livres. *«Chanceux Lawson»*, écrivait dimanche le *Sunday Times*. La conjoncture aura rarement été aussi favorable pour le ministre des finances à la veille de la présentation d'un budget... et à l'approche d'une campagne électorale. M. Lawson a donc eu les moyens de jouer sur plusieurs tableaux à la fois : relâcher la pression fiscale et accentuer relativement certaines dépenses en matière de santé, d'éducation ou de logement par exemple, tout en maintenant une gestion *«raisonnable»* des finances du gouvernement, avec la limitation des emprunts de celui-ci.

Devant la Chambre des communes, mardi, le chancelier de l'Echiquier s'est vanté de proposer *«une combinaison qu'aucun autre gouvernement navait pu trouver depuis des décennies»*. Avec habileté, aidé par les circonstances, M. Lawson s'est livré à un dosage *dont* la modération lui vaut les félicitations du patronat auparavant inquiet. La Confédération de l'industrie avait pris soin de mettre en garde M. Lawson contre une réduction de l'impôt qui, selon elle, risquait de *«provoquer une surchauffe de l'économie, causer davantage d'inflation et entraîner une détérioration du commerce britannique»*. La prudence du ministre des finances les a en grande partie rassurés.

«Rien pour les chômeurs»

L'opposition proteste. M. Neil Kinnock, leader du Parti travailliste, a déclaré : *«Ce budget n'a pas grand-chose à voir avec le bien général et tout à voir avec les élections générales»*. Son adjoint, M. Roy Hattersley, a ajouté : *«Tout en paraissant prudent, M. Lawson essaie d'acheter des voix mais il reste entre deux chaises.»* Les dirigeants de l'alliance entre les sociaux-démocrates et les libéraux précisent que le gouvernement *«ne fait rien pour réduire les inégalités»*. Comme les travaillistes, ils font remarquer que la plupart des pensions et allocations destinées aux plus défavorisés n'augmentent qu'en proportion de l'inflation alors que le budget soulage les plus riches, le seuil des tranches d'imposition les plus forts étant nettement relevés.

M. Norman Willis, secrétaire général du TUC, constate, quant à lui, que le projet de M. Lawson ne comporte *«rien pour les chômeurs»*. Il n'y a en effet aucune mesure pour les créations d'emploi, ce que, à l'avance, regrettaient amèrement quatre anciens conseillers économiques du gouvernement dans une lettre publiée le 16 mars par le *Financial Times*.

Même si sa progression tend à se ralentir depuis plusieurs mois, le chômage affecte toujours plus de trois millions de Britanniques, soit plus de 11 % de la population active. Il existe d'autres points noirs, tels que l'inflation qui, après être redescendue à 2,4 % l'été dernier, se situe à présent à environ 4 % et pourrait dépasser 5 % plus tard dans l'année. Le déséquilibre de la balance des paiements n'est pas moins préoccupant. Le léger déficit de 200 millions de livres enregistré en 1986 était le premier depuis l'arrivée au pouvoir de Mme Thatcher en 1979.

Alimenté par l'accroissement considérable des importations et l'incapacité manifeste de l'industrie britannique à répondre à la demande intérieure, il va s'accélérer pour atteindre 1,5 milliard de livres en 1987, selon les propres prévisions de M. Lawson.

Plusieurs commentateurs de la presse londonienne ont noté mercredi que, dans ces conditions, le chancelier de l'Echiquier avait de multiples raisons de mettre en valeur sa circonscription.

FRANCIS CORNU.

Nouvelle étape vers le grand marché

La CEE propose une vraie concurrence sur les commandes publiques

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les marchés publics devraient s'ouvrir à la concurrence des entreprises de l'ensemble des Etats membres de la CEE et ne plus être réservés, comme c'est le plus souvent le cas, aux seules entreprises nationales. L'adoption par le conseil des ministres des propositions que la Commission européenne devait soumettre, le mercredi 18 mars, aux Etats membres est considérée à Bruxelles comme devant marquer une étape particulièrement importante dans la course engagée pour établir, d'ici au 31 décembre 1992, un *«grand marché sans frontières»*.

Principale innovation : la Commission voudrait être autorisée à intervenir directement en cas d'urgence auprès des administrations, des établissements publics ou des collectivités locales pour suspendre les procédures d'adjudication. Le pouvoir quasi discrétionnaire qui serait ainsi accordé à la Commission lui permettrait d'imposer une application équilibrée de la politique d'ouverture des marchés que l'on s'emploie maintenant à mettre en œuvre. En d'autres termes, on peut imaginer que la Commission agirait de manière déterminée si dans l'un ou l'autre des pays membres les appels d'offres continuaient à se passer plus qu'ailleurs de manière irrégulière.

L'enjeu est considérable : les marchés publics représentent 200 milliards d'ECU (1 400 milliards de francs), par an et 400 milliards d'ECUsi l'on prend en compte les achats des entreprises nationales. Or, sur ce montant, on considère que 2 % seulement des commandes font l'objet d'une réelle concurrence. Ouvrir les marchés publics, c'est accentuer l'interdépendance des économies et par là même favoriser les rapprochements entre les entreprises.

Mais c'est aussi, et l'on insiste beaucoup sur ce point à Bruxelles, un levier efficace pour imposer aux industriels les normes européennes. Les appels d'offres, quel que soit le type du marché, contiennent un volet décrivant les spécifications techniques du produit que l'administration veut se procurer ; la règle communautaire exigera, sous peine de frapper de nullité l'appel d'offres, que ces spécifications fassent référence aux normes communes.

Il existe déjà deux directives très anciennes qui font obligation aux Etats membres d'ouvrir à la concurrence les marchés de travaux publics et ceux de fournitures. Une «recommandation» récente, qui concerne les équipements des télécommunications, invite les gouvernements à proscrire toute discrimination pour les achats des terminaux et à ouvrir à la concurrence, à hauteur de 10 %, les commandes ayant trait aux réseaux et aux centraux.

Pas de réforme théorique

La Commission propose d'élargir le champ d'application de ces directives aux secteurs-clés des transports, de l'eau et de l'énergie. S'agissant des télécommunications, le seuil d'ouverture minimal dans le cas des équipements de réseaux serait porté de 10 % à 40 %.

Les directives actuellement en vigueur, qui imposent ce qu'on appelle la *«transparence»*, c'est-à-dire une présentation commune ainsi que la publication des appels d'offres, et qui interdit les combines en tout genre, qualifiées pudiquement d'appels d'offres *restreints*, ne sont pratiquement pas appliquées.

La Commission a le souci de ne pas *«ouvrir sur le papier»*, de ne pas se limiter à une réforme théorique. Comment sanctionner les manquements des Etats membres de manière suffisamment efficace pour qu'ils perdent leurs mauvaises habitudes ? La brièveté des procédures de passation des marchés nécessite des interventions rapides avant que l'adjudication soit faite, et si l'infraction est grave en suspendant la procédure d'adjudication.

La Commission, qui s'appuie pour la première fois sur le nouvel article 100 A introduit dans le traité de Rome par l'Acte unique pour permettre l'adoption de dispositions sur l'harmonisation des législations à la majorité qualifiée, propose que désormais les procédures juridictionnelles nationales : 1) garantissent aux soumissionnaires un recours rapide en cas d'adjudication imminente, manifestement incompatible avec le droit communautaire ; 2) afin de pallier les défaillances ou les hésitations des soumissionnaires, autorisent la commission à intervenir dans les cas graves en suspendant la procédure d'adjudication.

PHILIPPE LEMAITRE.

ITALIE

L'archevêque de Gênes médiateur dans le conflit du port

Rome. – Comme elle a dû être douce au cardinal Giuseppe Siri, archevêque de Gênes depuis quarante et un ans, la journée du mardi 17 mars ! Classé depuis plus de quarante ans parmi les conservateurs, voire les réactionnaires, de l'Eglise, ne voilà-t-il pas qu'il est appelé à arbitrer le conflit entre communistes et socialistes qui paralyse le port de Gênes depuis trois mois et demi. Les dockers refusent la nouvelle réglementation du travail, imposée après l'échec de difficiles négociations afin de redonner quelque compétitivité à un port jadis prospère.

Le prélat était visiblement ravi, mardi, à l'issue d'une réunion où il avait eu à sa droite M. Roberto d'Alessandro, *directeur du Consortium* autonome du port, par ailleurs éminent représentant du PS, et à sa gauche M. Paride Batini, chef, communiste, des «chameaux», comme on appelle familièrement depuis près de six cent cinquante ans, les «portuari» de Gênes. De fait, les parties ont annoncé la reprise du dialogue. – *(Corresp.)*

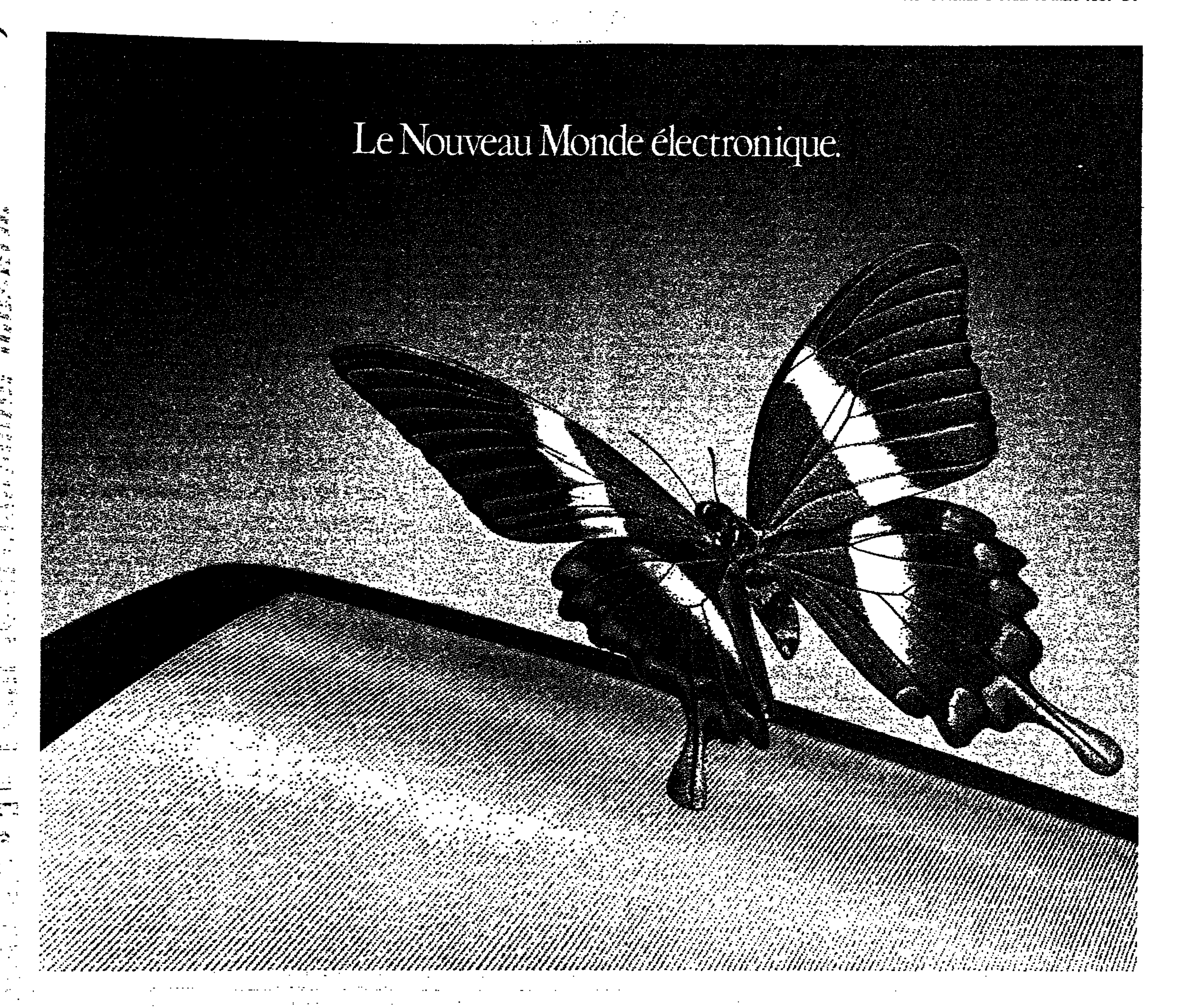
● **Pêche : le conflit entre la France et le Canada s'envenime.** – Le Canada a ordonné *«la fermeture de la pêche pour les bateaux français»* au large de la côte sud de Terre-Neuve, a annoncé, le mardi 17 mars à Ottawa, le ministre des pêches et océans, M. Tom Siddon.

Les ports canadiens *«ont été aussi déclarés fermés aux bateaux français»*, a ajouté M. Siddon, tandis que son collègue des transports, M. Crosbie, précisait qu'Ottawa *«veut empêcher l'utilisation éventuelle de ces ports comme points d'appui à la «surpêche» des Français»*.

Ces mesures visent les chalutiers immatriculés en France métropolitaine et les bateaux de Saint-Pierre-et-Miquelon. Elles interviennent une semaine avant la reprise des négociations franco-canadiennes sur la pêche pour la période 1988-1991. Un «accord intérimaire» pour 1987, qui ne satisfait pleinement aucune des deux parties, avait été conclu fin janvier.

Ces décisions ont été prises *«parce que les Français ont dépassé le contingent de 6 400 tonnes de morue qui leur avait été alloué»* dans ce secteur, en application de la réglementation canadienne. Paris a accordé, de son côté, un quota de 26 000 tonnes à ses pêcheurs de morue, soit 12 000 tonnes pour les chalutiers métropolitains et 14 000 tonnes pour les six bateaux de la flotille de l'archipel dans les eaux situées au large de Saint-Pierre-et-Miquelon et dont la France revendique la souveraineté. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل



Affaires

Le projet de vente d'AMC à Chrysler

De l'inquiétude au soulagement chez les Canadiens

MONTRÉAL
de notre correspondante

Le projet de rachat d'American Motors par Chrysler suscite quelques inquiétudes au Canada et, surtout, en Ontario, où la filiale à 46 % de Renault a concentré ses quatre usines, qui employent plus de 2 500 personnes.

Six cents d'entre elles (sur les 3 000 prévues) travaillent déjà dans l'unité ultra-moderne en construction à Bramalea, qui doit fabriquer, dès cet été, la « Premier », de conception entièrement américaine. Les gouvernements canadien et ontarien, qui ont déboursé chacun 60,5 millions de dollars canadiens (285 millions de francs) pour obtenir cet investissement de 750 millions de dollars, ont appris avec soulagement que Chrysler ne comptait pas abandonner le projet.

Les quelque 1 000 ouvriers de l'usine de Brampton, en Ontario, sont, quant à eux, plutôt optimistes : les Jeeps qu'ils produisent constituent précisémment le joyau d'American Motors convoité par Chrysler pour compléter sa gamme. Il apparaît, néanmoins, plus que probable que certaines installations d'AMC et de Chrysler feront inévitablement double emploi, ce qui laisse entrevoir des licenciements dans les deux usines de pièces détachées (à Sarnia et à Stratford) et une certaine rationalisation au niveau des réseaux de distribution.

Un grand nombre d'analystes canadiens estiment, en tout état de cause, que le projet de Chrysler met fin *« à une situation qui n'avait plus de sens »*, AMC et Renault n'ayant guère tiré profit de leur association. Au Canada, les ventes du groupe, qui avaient dépassé les 33 000 voitures particulières en 1983, ont diminué chaque année de 30 % pour tomber à 13 000 l'an passé. Les Jeeps (non classées en véhicules particuliers) ont été vendues à plus de 15 000 exemplaires.

Les modèles Renault bénéficiaient pourtant au Canada d'un *a priori* favorable, surtout au Québec, où le groupe réalisait 60 % à 80 % de ses ventes. Les Québécois n'ont toutefois pas pardonné à AMC d'avoir choisi l'Ontario pour implanter sa nouvelle usine et d'avoir rapatrié dans la province rivale un entrepôt de pièces détachées de la région de Montréal.

MARTINE JACOT.

En association avec Sony

Philips relance le vidéodisque

Le vidéodisque va bientôt faire une rentrée en force. Huit ans après l'échec de la société américaine RCA et les essais malheureux de presque tous les grands fabricants de matériel électronique grand public, Philips relance le produit. Présentés aux journalistes le mardi 17 mars à Amsterdam, les premiers exemplaires de la nouvelle génération de vidéodisques seront disponibles à *l'automne* aux *Etats-Unis et* en RFA, pour les fêtes de fin d'année ou au début de 1988 en France. Le plus perfectionné d'entre eux diffusera deux heures de programme vidéo (une heure sur chaque face). Son prix sera de l'ordre de 5 500 F.

Pour mettre toutes les chance de son côté, la firme d'Eindhoven a marié son vidéodisque avec la famille des compact disc (CD), dont le cercle s'agrandit et va compter désormais trois membres de plus. De fait, Philips ne lance pas un vidéodisque, mais trois, sous le nom de CD vidéo. Le premier utilisera des disques compacts de taille conventionnelle (12 centimètres de diamètre). Destiné aux « teenagers », ce produit sera le support des clips vidéo (5 minutes de programme vidéo combiné avec 20 minutes de programme audio).

Le deuxième s'adressera à la clientèle des mélomanes. Il emploiera des disques de 20 centi*mètres de diamètre comportant* 40 minutes (20 minutes sur chaque face) d'enregistrement vidéo. Fin du fin, le « long play », destiné au marché de la grande distribution, offrira deux heures de programme vidéo (une heure sur chaque face) avec des disques de 30 centimètres.

Toutes les « galettes » seront présentées dans des emballages en plastique rigide transparent, semblables à ceux déjà employés pour les CD audio. Le prix des disques n'a pas encore été fixé.

Cependant, le CD vidéo-clip, de couleur or pour le distinguer du CD audio argent, pourrait, d'après M. Jan Timmer, président de Polygram, filiale « édition » de Philips, être de l'ordre de 8 dollars (50 F).

Cette deuxième tentative sera-t-elle la bonne ? Philips ne s'embarque pas sans biscuit dans cette aventure. Comme pour le compact disc audio en 1983, le groupe s'y lance avec le japonais Sony, co-licencié du procédé. Philips a déjà pris son bâton de pèlerin pour trouver des clients. Nombre de groupes japonais ont déjà passé des commandes pour acquérir les droits de développement et de fabrication : Matsushita (Technics, Panasonic, National) bien sûr, Hitachi, Pioneer, Toshiba, *Denon, Yamaha et quelques autres.*

D'autre part, instruit de l'expérience du passé, Philips mettra immédiatement en place la logistique nécessaire au moment du lancement de ses appareils. Sa filiale Polygram mettra deux cent cinquante titres musicaux à la disposition du grand public. La firme d'Eindhoven a, en outre, trouvé un allié de taille en la personne de la puissante maison d'édition américaine Warner. *« Si, des trois standard vidéo* (VHS, Betamax, V-2000), *le plus mauvais* (VHS) *a remporté la guerre des images, il le doit uniquement au « soft »*, explique M. de Bellefon, directeur chez Philips France. Autre facteur déterminant : tous les appareils anciens et nouveaux seront compatibles entre eux. Ainsi, le propriétaire CD audio pourra écouter les galettes dorées, et l'acquéreur du modèle LP de 30 cm pourra écouter d'anciens CD.

Si les nouveaux vidéodisques figurent sous la bannière du « compact disc », seule la partie son est numérique, c'est-à-dire de très haute fidélité. Numérisée, l'image prendrait trop de place.

L'objectif poursuivi par Philips est clair. A l'heure où la concurrence est féroce sur le marché audio-vidéo, la firme d'Eindhoven s'efforce de lancer de nouveaux produits pour ne pas se faire distancer. Le CD vidéo préfigure un combat de plus grande envergure encore, qui, dans quelques années, opposera le vidéo-disque au magnétoscope. Il ne reste plus, pour engager le fer, que de rendre le CD vidéo effaçable et réenregistrable. Le produit existe déjà, et Kodak pourrait le lancer dès 1988. Prudent, Philips n'avance pas de date afin de ne pas porter un coup trop rude au marché du VHS.

Reste qu'à voie unique pour l'instant le CD vidéo ne comporte pas que des avantages. Il ne sera en effet commercialisé que sous deux standards, le NTSC pour le marché américain, le PAL pour le marché européen. Chez Philips, on estime en effet que la moitié du parc de téléviseurs sur le vieux continent est maintenant constitué à 50 % d'appareils bi-standard (SECCAM-PAL). En économisant un standard, la firme néerlandaise est ainsi en mesure de réduire les prix de vente de ses lecteurs. Enfin, si les images du CD vidéo sont d'excellente qualité, les couleurs sont délavées. Péché de jeunesse, paraît-il, et la démonstration était faite au standard américain NTSC, le plus mauvais.

ANDRÉ DESSOT.

Cloques sur coques

Le chantier vendéen Bénéteau, l'un des leaders mondiaux du marché des bateaux de plaisance, a attaqué en justice un de ses fournisseurs, qu'il estime responsable du « cancer » qui abîme la coque de certains de ses bateaux.

Ce « cancer du plastique », selon la dénomination qui lui a été donnée dans les milieux nautiques, se manifeste par l'apparition de multiples cloques à la surface des coques. C'est un produit catalysant — entrant dans la finition des bateaux et, apparemment, sans incidence sur la solidité des voiliers, — qui, selon Bénéteau, est la cause du phénomène.

La direction du chantier a assigné devant le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon (Vendée), le fabricant du produit, la Société chalonnaise de péroxydes organiques (SCPO), filiale de L'Air liquide, installée à Chalon-sur-Saône, a indiqué Mᵉ Thieffry, avocat de Bénéteau.

Selon Mᵉ Thieffry, mille cinq cents bateaux construits entre 1983 et 1985 ont été touchés par ce mal. Chez Bénéteau, c'est tout particulièrment la série des First qui est concernée. Le préjudice, selon lui, est estimé à 75 millions de francs par les experts.

En rapport avec cette affaire, un jugement en référé de la cour d'appel de Poitiers a obligé, récemment, L'Air liquide à verser une provision de 3 millions de francs à Bénéteau, dont le siège est à Saint-Hilaire de Riez (Vendée). Le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon se prononcera le 31 mars.

TRANSPORTS

● **Les Etats-Unis veulent réduire l'encombrement de leurs aéroports.** — L'administration fédérale de l'aviation civile réunit, cette semaine, les représentants d'une centaine de compagnies américaines pour tenter de mettre fin aux retards qui affectent de plus en plus souvent les vols aux heures de pointe.

En 1986, un vol sur quatre n'est pas arrivé à l'heure parce que les compagnies veulent toutes faire décoller et atterrir leurs appareils aux heures les plus rentables et les plus chargées. Deux aéroports se trouvent dans une situation particulièrement critique : celui d'Atlanta-Harstfield qui devrait théoriquement supporter soixante-treize atterrissages entre 9 h et 9 h 30 et celui de Chicago-O'Hare où trente-six vols sont annoncés à 9 h 15 précises par les horaires officiels des compagnies. Dans l'attente d'une harmonisation, la FAA a pris la décision — contestée — de réduire de 22 à 15 *kilomètres la distance séparant deux avions volant à deux dans le même couloir aérien.* — *(AFP.)*

Privatisation

Tirage au sort

Le gouvernement tire les leçons de la privatisation de Paribas. L'engouement des Français pour les titres de la compagnie financière n'avait pas permis de servir les dix titres minimaux prévus par la loi de privatisation. Les petits porteurs n'avaient eu droit qu'à quatre titres. Les services de M. Balladur ont concocté un nouveau décret d'application prévoyant deux procédures spéciales lorsque le nombre de demandes excéderait le nombre de titres offerts à la vente.

Une première procédure permettra de recourir au tirage au sort parmi les demandes dans le cas où il ne serait pas même possible de servir un titre par souscripteur.

Une seconde procédure prévoit la multiplication du nombre de titres offerts par division des titres initialement mis en vente et réduction de leur valeur initiale. Encore faudra-t-il que cela soit possible : cette division *split* est *en effet déjà pratiquée* dans un certain nombre de cas (ce le fut pour Paribas), dans un but différent. Il s'agissait en effet d'abaisser le prix des actions mises en vente pour les rendre accessibles aux petits actionnaires, cible privilégiée de M. Balladur.

C. B.

ÉDITION

Le prix unique du livre

Tous les éditeurs solidaires contre les rabais des grandes surfaces

La bataille juridique et économique menée par les grandes surfaces contre la loi de juillet 1981 sur le prix unique du livre — communément appelée loi Lang — a pris un tour nouveau.

Jusqu'à présent, les adversaires de la loi utilisaient deux stratégies. L'une, celle de la FNAC, consistait à rester strictement dans le cadre de la légalité — pas de rabais de plus de 5 % par rapport au prix fixé par les éditeurs — tout en multipliant, jusqu'à présent en vain, les pressions pour qu'on revienne au prix libre. L'autre réaction, qui est notamment celle de nombreux centres Leclerc, consiste à ne pas tenir compte de la loi et à monter des opérations de « promotion » qui consistaient à appliquer des rabais — illégaux — de 20 % sur certains titres.

Le scénario était devenu classique : des libraires voisins envoyaient un huissier constater que la grande *surface opérait des rabais prohibés* ; une plainte était déposée, un jugement rendu plus ou moins rapidement, qui ordonnait au centre Leclerc de cesser son opération. Celui-ci obtempérait plus ou moins vite... et relançait quelques jours plus tard une autre action de discount du même type. Le ministère de la culture, de son côté, tout en se déclarant favorable au maintien du prix unique, ayant décidé de laisser les professionnels eux-mêmes intervenir contre les contrevenants, on risquait d'aboutir à une manière d'abrogation de fait de la loi.

Jusqu'à présent, quelques éditeurs — en particulier Jérôme Lindon, le PDG des Editions de Minuit, qui a mené la bataille pour le prix unique — avaient réagi en refusant de vendre leurs ouvrages aux centres Leclerc. Mais ils restaient fort minoritaires en nombre et surtout en volume de livres vendus, ce qui ne gênait guère les grandes surfaces. Les autres éditeurs hésitaient, déchirés entre la défense de la librairie traditionnelle et l'intérêt commercial que représentent les ventes en supermarchés.

Mais, cette fois, la solidarité l'a emporté. Dans une déclaration commune, la plupart des grandes maisons d'édition, de l'ensemble du groupe Hachette en passant par Gallimard, le Seuil, Larousse ou Flammarion, indiquent qu'elles suspendent la fourniture de leurs ouvrages à tous les détaillants en infraction avec la loi. Quand on considère le poids que reporésente ces éditeurs — ils publient en particulier la quasi-totalité des livres en format de poche, — c'est bien d'un boycottage général dont il s'agit.

Comment vont réagir les centres Leclerc visés ? Dans les milieux de l'édition, on s'attendait, le mardi 18 mars, à une plainte des grandes surfaces frappées pour « refus de vente ». Ce qui ne manquerait pas de sel juridique : des plaignants qui refusent la loi et des accusés qui s'obstinent à la faire appliquer.

PIERRE LEPAPE.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Social

Des propositions de la CFDT

Rendre la « nouvelle demande sociale » créatrice d'emplois

Deux organisations viennent d'expliquer les efforts qu'elles accomplissent pour soutenir ou démontrer l'existence d'une *« nouvelle demande »*, susceptible de créer des emplois.

Après douze années d'activité, le Centre d'initiatives et d'innovation sociale (CIIS), créé par M. François Bloch-Lainé, a annoncé sa transformation en une Agence d'initiatives et d'innovation – l'A 21 – pour collecter, puis traiter une *« information active »*, participer par ses connaissances à l'innovation socio-économique, et enfin offrir des services d'accompagnement, principalement en matière de formation (1). Très prochainement, selon M. François Soulages, l'un des propagandistes de l'économie sociale, ce changement devrait se traduire, en liaison avec la Fondation de France, par la constitution d'un fonds de placement de capitaux à risques, capable *« de venir en aide à des projets »*.

De son côté, coïncidence non fortuite, M. Pierre Héritier, secrétaire national de la CFDT, exposait les conclusions d'un groupe de travail « nouvelle demande sociale et création d'emplois ».

Dans son document, dont les acteurs de l'économie sociale partagent les conclusions, la CFDT s'attache à définir quelques garde-fous, et à prévenir les plus sévères désillusions.

Oui, il y a des activités en friche, oui, il y a des *« gisements d'emploi »*, qui réclament d'abord une *« nouvelle forme de croissance »*, laquelle nécessite une *« relance sélective »* et une *« prise en compte de la nouvelle demande sociale »*. Il est indispensable de *« concilier »* la politique économique favorable à l'emploi avec les politiques pour la réinsertion des chômeurs.

Contrairement à une opinion admise, il est faux de croire que les seules perspectives d'emploi proviendront des secteurs des services, cantonnés dans les activités au rabais, si le socle de l'industrie manufacturière est entraîné vers le déclin. *« Il n'y a pas d'expansion véritablement autonome du secteur des services,* écrit la CFDT. *Sa croissance est liée en grande partie au niveau de l'activité productrice. »* Il faut *« des emplois d'entraînement pour développer des emplois d'accompagnement »*.

Ensuite, il convient de *« différencier la nouvelle demande des « petits boulots »*, promis à la marginalité et qui ne correspondent pas à une restructuration du marché. D'où l'extrême attention portée au caractère solvable de cette demande qui ne serait pas prise en charge, essentiellement *« parce qu'elle ne dégage pas des marges de rentabilité suffisantes »*.

Cependant, assure M. Héritier, *« les emplois viendront des activités où les gains de productivité sont faibles et peu soumis à la concurrence internationale »*. Des possibilités existent. La société de consommation a sans doute atteint un point de saturation et sacrifié des besoins importants. Le modèle en vigueur ne répond plus à la diversification croissante de la demande, amplifiée par des facteurs nouveaux (le vieillissement de la population, le changement dans la composition des ménages, la progression de l'activité féminine, l'augmentation du temps libre, etc).

Le crédit à la consommation des services, *« plutôt que par la gratuité sans discernement »*, pouvait permettre de rendre la demande solvable, par exemple par la réduction des coûts sociaux induits, grâce à l'aide apportée au maintien à domicile, *« plutôt qu'à l'hospitalisation »*. Au-delà, cela suppose un comportement différent des acteurs économiques et sociaux, la CFDT n'hésitant pas à faire appel à *« l'esprit d'entreprise »* ou à demander à ses équipes syndicales de s'engager dans le mouvement, y compris par la création d'entreprises. Il s'agit de *« profiter des nouvelles formes d'épargne »* et donc de jouer de tous les outils disponibles, qui vont des fonds de placement régionaux en passant par les capitaux-risques et *« tous les modes alternatifs »*.

Quant au champ d'application, il est vaste et prometteur. La CFDT pense au développement économique local, au tourisme, à l'amélioration de l'habitat, à la maîtrise de l'énergie aussi bien qu'aux supermarchés à domicile, accessibles par téléphone ou minitel, évidemment aux services à domicile, pour les personnes âgées, la garde des enfants en bas âge, à l'aide ménagère. Ainsi, à l'association Mutualité-Retraite de Nantes, deux cents personnes ont été salariées. L'extension de cette expérience sur tout le territoire national entraînerait la création de vingt-trois mille emplois. *« Près de quarante mille emplois ont été ainsi créés l'an dernier en France »*, affirme M. Héritier, approuvé par M. Soulages. *« Il faut prendre des dispositions pour poursuivre. »*

ALAIN LEBAUBE.

(1) Agence initiatives et innovation, 142, rue du Bac, 75007 Paris, tél.: (1) 45-49-09-10.

Peu satisfaite de «la tendance pour 1987»

La CGC tire un bilan contrasté d'un an de gouvernement Chirac

Même quand la CGC est satisfaite, elle tempère son contentement. Le compliment est enrobé d'épines. Moins critique que dans son interview récente à notre journal (*le Monde* du 13 février), M. Paul Marchelli, qui dressait le mardi 17 mars, devant la presse, le bilan d'un an de gouvernement Chirac, ne s'est pas contenté de réaffirmer que la politique économique du gouvernement est *« de bonne qualité »*. Il a jugé qu'*« il faudra attendre plusieurs années pour toucher en totalité les dividendes »*. Dans l'immédiat, *« la tendance pour 1987 n'est pas bonne pour l'économie française »*, avec un taux de croissance qui risque de ne pas être supérieur à 1,8 % et au moins 150 000 chômeurs supplémentaires.

Si un tel *« désarmement de l'économie française en matière de compétitivité »* ne permettra pas en 1987 de réaliser *« les performances économiques dont nous avons besoin »*, la CGC n'entend pas s'y résigner et demande *« des réponses plus sérieuses et plus globales au défi qui nous est posé »*. M. Marchelli a réitéré sa proposition de *« mettre en place des moyens importants et originaux pour la création d'entreprises »*. Il a surtout insisté sur *« une mise à plat »* de l'ensemble du système de formation professionnelle — *« c'est l'investissement le plus important aujourd'hui »* — à la faveur de la « table ronde » que présidera M. Séguin, le 27 mars.

Ignorant délibérément l'existence d'un secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle (Mme Catala), M. Marchelli a demandé la création, *« dans les plus brefs délais »*, d'un ministère de la formation professionnelle qui aurait *« la responsabilité pleine et entière »* des jeunes en formation initiale, de l'apprentissage et de la formation des adultes. Il a réitéré son souhait de voir intégrer le temps de formation dans le temps de travail.

Satisfait d'annoncer que M. Chirac avait accepté d'assister en juin prochain, à Versailles, au prochain congrès de la CGC, M. Marchelli n'a certes pas rejeté le principe des *« Etats généraux de la Sécurité sociale »*, puisqu'il en revendique – comme la CFTC – la paternité. Mais, craignant *« une belle confusion des discours, des propositions et des solutions »*, faute de temps et de préparation, il a suggéré que ces *« Etats généraux »* soient organisés d'abord dans les départements et les régions avant de remonter au niveau national, pour être conclus *« après l'élection présidentielle »*. Toute hâte serait mauvaise conseillère.

M.N.

CONJONCTURE

Le débat sur la relance

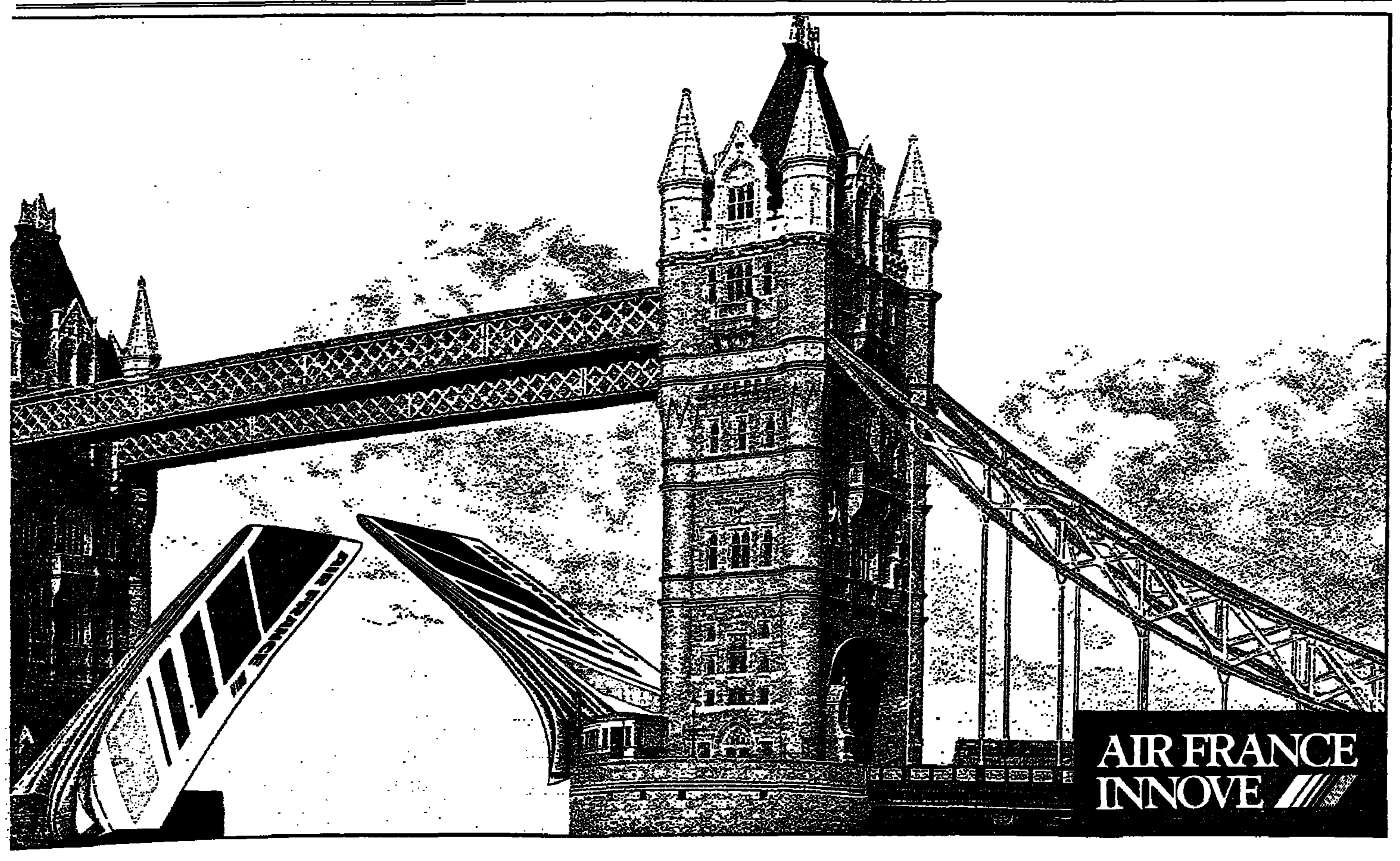
(Suite de la première page.)

Inquiets – si les choses se poursuivaient ainsi toute l'année – de n'avoir à présenter qu'un modeste bilan pour les élections présidentielles de 1988. A l'inverse, des hommes comme M. Balladur s'inquiètent de dérapages, qui, pour des raisons trop politiques, remettraient en cause l'action de réduction du déficit budgétaire.

C'est la raison pour laquelle, la Rue de Rivoli a publié un communiqué précisant l'utilisation des fonds de privatisations que certains ministres voudraient bien utiliser pour faire de la relance: travaux publics, autoroutes. Le communiqué des finances dit que *« au total, les deux tiers du produit net des privatisations devraient être affectés au remboursement de la dette et au service des emprunts CNI (Caisse nationale de l'industrie) et CNB (Caisse nationale des banques) »*. Ce qui veut dire que si au lieu de 30 milliards de francs (prévus dans le budget 1987) les privatisations rapportent 60 milliards, 40 milliards iront au remboursement de la dette et 20 milliards aux dotations en capital, ce qui n'est pas si mal et ouvre même de grandes possibilités.

Une augmentation de capital consiste à augmenter les fonds propres des entreprises publiques et à leur donner par là-même la possibilité d'augmenter leurs investissements. Cela se fait déjà depuis des années. Reste à savoir si, à travers une telle démarche, le gouvernement ne s'apprête pas à opérer une relance discrète financée par des ressources qui, contrairement à l'habitude, ne seront pas fiscales. L'idée chemine de doter des sociétés d'économie mixte autoroutières. C'est tout dire.

A. V.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



IMMOBILIÈRE COMPLEXES COMMERCIAUX

Le conseil d'administration d'ICC, SICOMI locative du groupe ISM-Bail Investissement, s'est réuni le 13 mars 1987 sous la présidence de M. Michel Hémar, pour examiner l'activité de la société au cours de l'année 1986 et arrêter les comptes de l'exercice.

Après l'importante augmentation du capital intervenue en 1985, l'année 1986 a été une année de consolidation marquée par la mise en exploitation progressive des investissements nouvellement engagés.

Les chiffres-clés, comparés à ceux de l'année précédente, se présentent comme suit :

	1985 (en milliers de francs)	1986
Investissements de l'exercice	186300	112100
Produits de location	15550	37436
Résultat avant amortissements	28232	50393
Amortissements et provisions	1583	6425
Résultat net	26649	43968

Il sera proposé à l'assemblée générale qui se réunira le 19 juin 1987 la mise en distribution d'un dividende de *18,25 F* par action, en augmentation de *5,5 %* sur celui mis en paiement en 1986.

COMPAGNIE DU CRÉDIT UNIVERSEL

(Groupe BNP)

EXERCICE 1986

Toujours spécialisées dans le crédit à la consommation, le crédit immobilier, le financement d'équipement pour entreprises et l'affacturage, la COMPAGNIE DU CRÉDIT UNIVERSEL et ses filiales françaises ont, en 1986, distribué 5468 millions de francs de nouveaux concours (crédits en capital et investissements hors taxes pour le crédit-bail et la location), en augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente.

Les engagements de leur clientèle, produits à recevoir inclus, atteignaient 10171 millions de francs au 31 décembre 1986.

Résultats de l'exercice écoulé :

Le résultat financier consolidé du groupe, part des tiers exclue, s'est élevé cette année à 122,4 millions de francs contre 95,4 millions de francs pour l'exercice précédent, soit une hausse de 28,3 %. Il serait même de 133,8 millions de francs, après prise en compte d'une somme de 11,4 millions de francs, liée à la baisse de l'impôt afférant à la réserve financière latente antérieure.

Le bénéfice net des cinq sociétés françaises du groupe s'établit à 78,5 millions de francs pour 1986.

Les bénéfices nets des différentes sociétés qui le composent sont respectivement de :

– 76495807 F pour la COMPAGNIE DU CRÉDIT UNIVERSEL, dont 39,2 millions de revenus des filiales ;

– 27960072 F pour le CRÉDIT UNIVERSEL ;

– 3251476 F pour UNIVERSAL FACTORING ;

– 8323265 F pour LOCUNIVERS ;

– 1696913 F pour UNIFIMO.

Pour les filiales contrôlées à près de 100 % par la COMPAGNIE DU CRÉDIT UNIVERSEL, les distributions proposées, qui reviendront donc presque intégralement à la société mère, forment un total de 38,7 millions de francs, soit un dividende net par action de 40 F pour CRÉDIT UNIVERSEL, 18 F pour UNIVERSAL FACTORING, 60 F pour LOCUNIVERS et 30 F pour UNIFIMO.

Le conseil d'administration de la COMPAGNIE DU CRÉDIT UNIVERSEL proposera pour sa part de répartir aux actionnaires une somme de 49610808 F correspondant à un dividende net unitaire de 36 F, soit, avec l'avoir fiscal, un revenu global de 54 F par action.

Bien que le montant unitaire du dividende reste identique, la distribution globale revenant aux actionnaires sera supérieure de 25 % à celle de l'exercice précédent, compte tenu de l'émission d'actions nouvelles effectuée en 1986.

Banque Vernes & Commerciale de Paris

Le conseil d'administration, réuni le 5 mars 1987 sous la présidence de M. Gilbert Lasfargues, a arrêté les comptes de l'exercice 1986.

Le total du bilan s'élève à 17 milliards de francs, contre 13,9 milliards de francs au 31 décembre 1985.

Le produit net bancaire a atteint 504,2 millions de francs, contre 469,7 millions de francs en 1985, soit une augmentation de 7,3 %.

La croissance des frais généraux, en nette décélération, ayant été limitée à 4,4 %, le résultat brut d'exploitation, après prise en compte des produits accessoires, marque un progrès supérieur à 16 %.

Après amortissements, provisions, charges et produits exceptionnels, le bénéfice net de l'exercice 1986 s'établit à 10,2 millions de francs, contre *2 millions de francs en 1985.*

La Banque Vernes et Commerciale de Paris, désormais filiale à 90 % de la Banque Indosuez et à 10 % de la Compagnie financière de Suez, confirme ainsi, dans un environnement économique et bancaire contrasté où se sont mêlés les facteurs favorables et les facteurs défavorables, le redressement de sa capacité bénéficiaire amorcée l'an dernier.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire, convoquée le 12 mai 1987, de reporter à nouveau ce résultat.

Compagnie d'investissements Astorg

Le conseil d'administration de la Compagnie d'investissements Astorg, réuni le 13 mars 1987 sous la présidence de M. Gérard Worms, a arrêté les comptes de l'exercice 1986 qui seront soumis le 15 juin prochain à l'assemblée générale des actionnaires. Il lui sera proposé de mettre en distribution un dividende net de 7,80 F par action, soit un revenu global, avoir fiscal compris, de 11,70 F, contre 10,50 F pour l'exercice précédent.

Le bénéfice net s'élève à 37,1 millions de francs, contre 28,9 millions de francs pour l'exercice précédent. Quant au résultat courant avant impôt, il est passé de 35,6 millions de francs en 1985 à 43,3 millions de francs en 1986.

Astorg a participé en 1986 à l'introduction particulièrement réussie de deux valeurs au second marché, Supra à Paris et Cegid à Lyon. Parallèlement, la société a poursuivi ses investissements dans des secteurs très variés d'activité allant des biens de consommation aux produits industriels, en passant par la distribution.

Au total, Astorg a investi 126 millions de francs et cédé 55 millions de francs de titres, enregistrant une plus-value de 21,2 millions de francs.

L'actif net comptable d'Astorg avant répartition s'élève à 589 millions de francs au 31 décembre 1986. Ce montant ne comprend pas les plus-values latentes sur le portefeuille de participations, qui, pour les seuls titres cotés, ressortent à cette date, après déduction de l'impôt correspondant, à 91 millions de francs.

loca investissement

Au cours de l'exercice 1986, la société a contracté des engagements nouveaux pour un montant de 14 millions de francs, ce qui a porté le total de ses engagements bruts à 384,3 millions de francs.

Les décaissements de l'exercice sur engagements antérieurs ou nouveaux ont atteint 54,3 millions de francs, contre 35,1 millions de francs en 1985.

Le résultat de l'exercice s'établit à 33 247 717,58 F, contre 29 218 750,81 F, soit une progression de 13,79 %.

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Patrick Simon, *a décidé, dans sa séance du* 12 mars 1987, de proposer à l'assemblée générale, la distribution d'un dividende unitaire de 25,70 F, contre 24,03 F en 1985, soit une progression de 6,95 %, le taux de distribution étant ramené de 90,47 % à 85,03 %.

Les actionnaires se verront offrir la faculté d'opter pour le paiement sous forme d'actions nouvelles de la société créées jouissance 1er janvier 1987.

Marchés financiers

PARIS, 17 mars ↓

Léger repli : – 0,06 %

La Bourse de Paris a à peine marqué le pas en séance officielle, l'indicateur instantané cédant 0,06 % à l'approche de la clôture, réduisant le repli de 0,15 % observé dans la matinée.

Les observateurs notaient la capacité de résistance du marché et des valeurs phares, comme Peugeot, Thomson, Michelin ou Elf-Aquitaine. *Parmi les titres bien orientés* figuraient encore Primagaz, Ecco, Lyonnaise des Eaux, Beghin et Lebon. Les hausses ne dépassaient cependant pas 2,5 %. Quant aux baisses, elles touchaient Avions Dassault (– 3,7 %), Locafrance et Darty, ainsi que Leroy Somer et la Parisienne de réescompte.

Autour de la corbeille, les boursiers accueillaient sans surprise l'évaluation de hausse modérée des prix pour février (entre 0,1 % et 0,2 %, alors que certains craignaient initialement 0,3 % ou 0,4 %). La réduction de 2 milliards de francs du déficit commercial en février n'a pas non plus émoustillé l'activité.

Le relèvement du loyer de l'argent au jour le jour a en revanche incité les opérateurs à la prudence. La Bourse semble entrée dans une phase de consolidation technique. Mais l'abondance des liquidités et les bons résultats de la plupart des entreprises en 1986 sont des facteurs réels d'animation. On disait sous les lambris que l'OPE de Epeda sur Luchaire s'effectuerait sur la base d'un titre Epeda pour 4 Luchaire. Les professionnels notaient une certaine réserve des étrangers, qui semblent acheter par bribes, et non plus par « grosses lignes », quand ils ne vendent pas. En *séance, on apprenait la décision de* maintien de cours par le CCF, agissant pour le compte de Gillette, de l'action Waterman, au-dessus de 650 F. Cette mesure suit l'autorisation donnée à la Société Gillette pour lever l'option d'achat de Waterman qu'elle avait déposée le 12 novembre 1986.

Le marché obligataire était de son côté irrégulier et peu actif. On notait la hausse de 0,28 %, à 107,65, du contrat de décembre 1987 sur le MATIF.

Lingot : 80 000 (– 400) ; napoléon : 510 F (– 1).

NEW-YORK, 17 mars ↑

Record battu

Affaibli au cours des quatre dernières séances par des ventes bénéficiaires, Wall Street s'est vivement redressé mardi, si vivement, même, que le Dow Jones regagnait tout le terrain perdu, et même au-delà, pour s'établir, en clôture, au niveau sans précédent de 2 284,80, avec un gain de 36,36 points. Sur 1 943 valeurs traitées, 1 018 ont monté, 533 ont baissé, et 392 n'ont pas varié.

De l'avis général, la hausse des valeurs pétrolières, liée à la montée des prix du brut, et des actions des entreprises de technologie a servi de détonateur.

Il n'en a pas fallu davantage pour atténuer la crainte que suscite la fameuse journée des « trois sorcières » du 20 mars prochain (triple échéance des contrats à terme sur options, actions et indices).

Schlumberger a profité de l'effet pétrole, mais aussi des rumeurs selon lesquelles la firme aurait trouvé un nouvel acheteur pour sa filiale Fairchild, après l'échec avec Fujitsu.

L'activité s'est accrue, et 177,31 millions de titres ont changé de mains, contre 134,9 millions la veille.

VALEURS	Cours du 16 mars	Cours du 17 mars
Alcoa	42 5/8	43 5/8
A.T.T.	23 1/8	23 5/8
Boeing	51 1/2	51 1/2
Chase Manhattan Bank	37 7/8	37 7/8
Du Pont de Nemours	107 1/2	112
Eastman Kodak	75 1/2	78 1/4
Exxon	82 3/8	84 3/8
Ford	78 1/2	80 1/4
General Electric	104 1/2	108 1/2
General Motors	77 1/8	77 7/8
Goodyear	53 3/8	53 1/2
I.B.M.	144 7/8	147
I.T.T.	63 1/2	64
Mobil Oil	46	47 5/8
Pfizer	73 1/4	73 7/8
Schlumberger	37 1/8	39 3/8
Texaco	34 1/8	34 7/8
U.A.L. Inc.	57 1/2	58 3/8
Union Carbide	28 3/4	28 3/4
U.S.X. Corp.	26	26 7/8
Westinghouse	62 3/4	64
Xerox Corp.	71 3/8	72 3/8

CHANGES

Dollar : 6,10 F = Livre : 1,6050 dollar ↑

L'événement de la matinée sur les marchés des changes, le 18 mars, a été le redressement de la livre, à 1,6050 dollar, à son niveau le plus haut depuis cinq ans. Cette remontée a suivi la présentation du budget britannique, qui prévoit une baisse des impôts et un effort de réduction du déficit public. Le dollar était stable, autour de 6,10 F.

FRANCFORT	17 mars	18 mars
Dollar (en DM)	1,8350	1,8330
TOKYO	**17 mars**	**18 mars**
Dollar (en yens)	151,40	151,79

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (18 mars)	8 3/4-8 1/2 %
New-York (17 mars)	6 1/10 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	16 mars	17 mars
Valeurs françaises	109,1	108,9
Valeurs étrangères	105,6	105,1

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	439,2	438,8

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	16 mars	17 mars
Industrielles	2248,44	2284,80

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	16 mars	17 mars
Industrielles	1 576,6	1 586,9
Mines d'or	338,3	341,4
Fonds d'Etat	90,07	90,29

TOKYO

	17 mars	18 mars
Nikkei	21 514,7	21 726,90
Indice général	1 857,75	1 878,68

MATIF

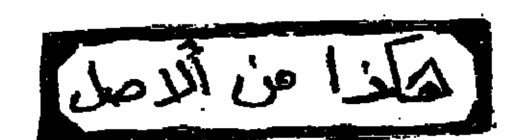
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 mars
Nombre de contrats : 19 345

COURS	ÉCHÉANCES Mars 87	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87
Dernier	108	107,70	107,80	107,70
Précédent	107,65	107,60	107,65	107,50

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PROGRESSION DES RÉSULTATS DE SAFT. – La société SAFT a réalisé en 1986 un chiffre d'affaires de 1,4 milliard de francs, contre 1,8 milliard en 1985. Hors incidence de la cession de l'activité piles grand public réalisée en septembre 1985, le chiffre d'affaires 1986 a progressé de 4 %. Les ventes réalisées à l'étranger ont représenté 60 % du chiffre d'affaires total. Le résultat net de la société mère s'élève à 38,1 millions de francs, contre 25,1 millions en 1985. Le revenu global par action sera de 58,50 F (39 F de dividende distribué, 19,50 F d'impôt payé au Trésor), contre 52,50 F en 1985.

OPTIMISME DE TAPIE POUR TERRAILLON. – Bernard Tapie a indiqué, le 17 mars, que le chiffre d'affaires de Terraillon en 1987 serait compris entre 400 et 440 millions de francs, avec un profit net de 25 à *27,5* millions *de francs, soit des progressions de* l'ordre de 60 à 80 % sur 1986.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 17 MARS

Cours relevés à 17 h 35

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
....	4,5 % 1973	....	....	....	....
4300	C.N.E. 3 %	4236	4230	4230	− 0 12
1165	B.N.P. T.P.	1206	1206	1206	....
1137	C.C.F. T.P.	1230	1215	1215	− 1 21
1115	Créd. Lyon. T.P.	1116	1117	1117	+ 0 09
2910	Electricité T.P.	3010	....	....	....
2005	Renault T.P.	2109	2090	2090	− 0 89
2170	Rhône-Poul. T.P.	2215	2210	2210	− 0 22
1229	St-Gobain T.P.	1300	1323	1320	+ 1 54
1282	Thomson T.P.	1276	1275	1275	− 0 07
515	Accor	541	535	539	− 0 37
2010	Agence Havas	2070	2130	2130	+ 2 90
1950	Ag. Havas C. I.	2010	2070	2070	+ 2 99
695	Air Liquide	695	698	696	+ 0 14
2200	Alcatel	2745	2750	2760	+ 0 55
1940	Als. Superm.	2294	2390	2390	+ 4 18
480	A.L.S.P.I.	512	510	510	− 0 39
360	Alsthom ★	434	434 90	433	− 0 23
2460	Arjom. Prioux	2520	2499	2499	− 0 83
500	Ausedat-Rey	603	610	615	+ 1 99
1520	Aux. Entrepr. ★	1590	1590	1592	+ 0 12
1280	Avions Dassault	1300	1251	1251	− 3 77
810	BAFIP	806	790	790	− 1 99
500	Bail-Equipem. ★	502	502	500	− 0 39
1000	Bail-Investiss.	984	978	978	− 0 61
1000	Cie Bancaire	1076	1063	1063	− 1 21
540	Bazar H.-V.	597	604	609	+ 2 01
680	Béghin-Say ★	676	695	687	+ 1 62
715	Berger (Mie)	715	706	706	− 1 26
715	Bic ★	855	842	845	− 1 16
1560	B.I.S.	1550	1590	1600	+ 3 23
2850	Biscuit (Géné.)	2750	2850	2850	+ 3 64
2350	Bongrain S.A.	2748	2750	2750	+ 0 07
1200	Bouygues	1240	1237	1237	− 0 24
4640	B.S.N.	4990	4985	4980	− 0 20
1240	Carnaud	1440	1442	1442	+ 0 14
3580	Carrefour	3810	3885	3880	+ 1 84
2320	Casino	2350	2310	2365	+ 0 63
2030	Casino A.D.P.	1920	1950	1920	....
1300	C.C.M.C.	1330	1305	1305	− 1 88
1310	Cetelem	1352	1342	1320	− 2 36
2440	C.F.A.O.	2595	2578	2578	− 0 66
1340	C.G.I.P.	1520	1510	1510	− 0 66
1900	Chargeurs S.A.	1920	1918	1915	− 0 26
78	Chiers-Châtill.	84 90	83 80	83 60	− 1 53
795	Ciments franç. ★	953	955	964	+ 1 15
685	Club Méditerr.	681	685	685	+ 0 59
220	Codetel	210 50	210 30	210 30	− 0 10
410	Cofimeg	393	393	394	+ 0 25
1680	Colas	1802	1805	1810	+ 0 44
280	Compt. Entrepr.	340	335	337	− 0 59
790	Compt. Mod.	810	780	771	− 4 81
1210	Créd. Foncier	1235	1215	1220	− 1 21
600	Crédit F. Imm.	609	612	612	+ 0 49
1480	Crédit Nat. ★	1516	1510	1515	− 0 06
305	Crouzet ★	347 90	348	339 20	− 2 60
2480	Damart S.A.	2635	2650	2655	+ 0 76

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
465	Darty ★	536	532	523	− 2 42
275	Dév. P.d.C. (Li)	339	339	339	....
695	D.M.C.	698	696	694	− 0 57
2850	Docks France ★	2757	2785	2789	+ 1 16
2090	Dumez ★	2200	2200	2218	+ 0 81
1430	Eaux (Gén.)	1485	1486	1481	− 0 27
2800	Ecco ★	2605	2620	2699	+ 3 80
1090	Electro-Finan.	1375	1374	1374	− 0 07
345	Elf-Aquitaine	334	337	338	+ 1 20
310	— (certific.)	315	317	317	+ 0 63
3150	Epeda-B-Faure	3580	3450	3350	− 6 42
3400	Essilor	3620	3600	3585	− 0 97
465	Esso S.A.F. ★	470	462	468	− 0 42
3080	Eurafrance	3150	3166	3174	+ 0 76
1450	Eurocom ★	1487	1485	1470	− 1 14
3250	Euromarché	3430	3440	3440	+ 0 29
825	Europe n° 1 ★	905	901	930	+ 2 76
1980	Facom	1955	1975	1956	+ 0 05
1170	Fichet-Bauche	1240	1240	1240	....
230	Finextel	236	237	237	+ 0 42
250	Fives-Lille	259	259	255	− 1 54
340	Francarep	358	360	359	+ 0 28
1330	Fromageries Bel	1520	1525	1530	+ 0 66
1050	Gal. Lafayette	1181	1185	1186	+ 0 42
410	Gascogne	410	411	411	+ 0 24
350	Géophysique ★	355	358	359 60	+ 1 29
2280	Gerland	2420	2415	2415	− 0 21
680	GTM-Entrepose	720	720	720	....
965	Guyenne-Gas. ★	914	911	915	+ 0 10
3100	Hachette ★	3291	3285	3283	− 0 24
735	Hénin (La)	748	740	740	− 1 07
95	Imétal	111	115 50	115 90	+ 4 41
470	Imm. Plaine-M.	483	480	481	− 0 41
4850	Inst. Mérieux	4993	5120	5120	+ 2 54
600	Interbail	630	630	630	....
1620	Intertechnique	1700	1695	1695	− 0 29
1670	J. Lefebvre	1850	1840	1859	+ 0 48
2050	Lab. Bellon	2219	2170	2170	− 2 21
1400	Lafarge-Coppée	1499	1499	1497	− 0 13
1710	Lebon ★	1959	1993	1966	+ 0 36
5270	Legrand	5560	5460	5480	− 1 44
1770	Lesieur	1820	1723	1740	− 4 40
895	Locabail Immob.	908	888	888	− 2 20
680	Locafrance ★	746	711	717	− 3 88
1000	Locindus	959	960	960	+ 0 10
1040	L. Vuitton S.A ★	1129	1133	1129	....
670	Luchaire	760	....	....	....
1440	Lyonn. Eaux ★	1560	1560	1578	+ 1 15
168	Mais. Phénix	141	139 80	139 80	− 0 85
810	Majorette (Ly)	740	740	740	....
78	Manurhin	83	83	83 10	+ 0 12
480	Mar. Wendel	526	520	522	− 0 76
1660	Martell	1697	1695	1689	− 0 47

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2130	Mure	2385	2415	2440	+ 2 31
2500	Merlin-Gerin ★	2612	2630	2637	+ 0 95
2840	Michelin	3180	3170	3161	− 0 60
1530	Midi (Cie)	1559	1551	1551	− 0 51
435	Midland Bk S.A.	458	470	469	+ 2 40
595	Min. Salaig. (Ma)	760	745	750	− 1 32
52	M.M. Penarroya	54 50	54	54 80	+ 0 55
2340	Moët-Hennessy	2489	2465	2440	− 1 97
820	Mot. Leroy-S ★	849	840	845	− 0 47
90	Moulinex	112 10	111 50	115	+ 2 58
1010	Navig. Mixtes	1235	1212	1212	− 1 86
194	Nord-Est	218	216	213	− 2 29
490	Nordon (Ny)	489	490	480	− 1 84
680	Nouvelles Gal.	727	720	720	− 0 96
1260	Occident. (Gén.)	1263	1255	1258	− 0 40
1540	Omn.F.Paris	1718	1715	1715	− 0 17
205	Olida-Caby	198	191	191 50	− 3 28
520	Opfi-Paribas	571	575	551	− 3 50
3880	Oréal (L')	4200	4158	4158	− 1
785	Paris-Réesc. ★	868	845	853	− 1 72
1620	Pechelbronn ★	1595	1585	1598	+ 0 18
1450	Penhoet	1535	1541	1541	+ 0 39
990	Pernod-Ricard	1085	1095	1085	....
151	Pétroles B.P.	144	141	141	− 2 08
1260	Peugeot S.A.	1429	1450	1443	+ 0 98
36	Poclain	37	36 20	36 15	− 2 30
1780	Poliet	2021	2000	2000	− 1 04
870	P.M. Labinal	925	938	938	+ 1 41
3210	Presses Cité	3460	3488	3509	+ 1 42
1380	Prétabail Sic.	1491	1491	1520	+ 1 94
685	Primagaz	830	850	847	+ 2 06
635	Printemps ★	717	714	720	+ 0 41
2500	Promodès	2490	2520	2500	+ 0 40
310	Prouvost S.A ★	321	323	322 90	+ 0 59
1350	Radiotechn.	1570	1590	1580	+ 0 64
152	Raff. Dist. Total	163 30	163 10	162	− 0 80
2620	Redoute (La) ★	2905	2906	2900	− 0 17
330	Robur financière	405	418	418	+ 3 21
1620	Roussel-Uclaf	1916	1881	1875	− 2 14
1250	Roussel-C.N.I.	1486	1480	1485	− 0 07
5480	R. Impériale (Ly)	5610	5750	5750	+ 2 50
265	Sade	287 50	290	290	+ 0 87
3590	Sagem	3625	3600	3630	+ 0 14
400	Saint-Gobain	447	440	440	− 1 57
1040	St-Louis B.	1166	1150	1145	− 1 80
1970	Salomon	2100	2085	2085	− 0 71
1380	Salvepar	1515	1535	1535	+ 1 32
790	Sanofi	878	875	870	− 0 91
585	S.A.T.	701	699	699	− 0 29
1000	Saupiquet (Na)	1201	1190	1190	− 0 92
626	Schneider ★	649	645	648	− 0 15

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
105	S.C.O.A.	115	112	115	....
570	S.C.R.E.G.	618	620	620	+ 0 32
795	Seb ★	875	875	879	+ 0 45
490	Sefimeg	471	467	467	− 0 85
1750	S.F.I.M.	1920	1900	1900	− 1 04
95	S.G.E.	104 90	104 10	104 90	....
635	Sign. Ent. El. ★	700	700	689	− 1 57
1040	Silic	1026	1027	1025	− 0 10
615	Simco-U.P.H. ★	612	619	620	+ 1 30
385	Simnor (Li)	402	401	401	− 0 25
1340	Skis Rossignol	1374	1360	1360	− 1 01
770	Siminco	792	800	800	+ 1 01
280	Sodero (Na)	276	276	276	....
2820	Sodexho	2820	2780	2780	− 1 42
410	Sogerap	426 50	425	425	− 0 35
1740	Somm-Allib. ★	2003	2010	2060	+ 2 84
745	Source Perrier	782	775	778	+ 2 10
1220	Sovac ★	1319	1300	1300	− 1 44
595	Spie-Batignol.	625	620	618	− 1 12
685	Strafor	806	784	784	− 2 73
420	Synthelabo ★	497	499	500	+ 0 60
705	Talcs Luzenac	785	781	790	+ 0 64
3190	Tél. Elect.	3405	3490	3490	+ 2 50
1480	Thomson-C.S.F.	1615	1618	1612	− 0 19
450	Total (CFP) ★	468 90	466	470	+ 0 23
100	— (certific.)	103 90	103 10	103	− 0 87
2050	T.R.T.	2188	2250	2250	+ 3 06
810	U.F.B.	846	850	851	+ 0 59
1480	U.I.C.	1535	1542	1542	+ 0 46
635	U.I.F.	653	630	630	− 3 52
980	U.I.S.	940	935	930	− 1 06
590	U.C.B. ★	605	608	593	− 1 98
770	Unibail	801	794	794	− 0 87
490	Valéo	555	559	559	+ 0 72
100	Vallourec	104 10	104 10	104	− 0 10
4530	V. Clicquot-P.	4400	4110	4160	− 5 45
665	Via Banque	740	750	745	+ 0 67
800	Elf-Gabon	805	806	804	− 0 12
109	Amax Inc.	116 10	113 80	113 50	− 2 24
435	Amer. Express	475	473	473	− 0 42
144	Amer. Teleph.	144 20	142 90	142 90	− 0 90
95	Anglo Amer. C.	111 50	114	113 50	+ 1 79
470	Amgold	543	546	546	+ 0 55
830	BASF (Akt)	860	854	854	− 0 70
970	Bayer	1011	990	988	− 2 27
105	Buffelsfont.	124 10	124 90	126	+ 1 53
250	Chase Manh.	235	233	233	− 0 85
285	Cie Pétr. Imp.	294 50	295	295	+ 0 17
57	De Beers	65	65 95	65	....
2270	Deutsche Bank	2160	2100	2098	− 2 87
59	Dome Mines	71 60	71 95	72	+ 0 56
1180	Dresdner Bank	1070	1051	1049	− 1 96

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
103	Driefontein Cttd	111 30	113 10	113 10	+ 1 62
650	Du Pont-Nem.	666	661	661	− 0 75
495	Eastman Kodak	468	467 50	467 50	− 0 11
39	East Rand	42 20	42 95	42 95	+ 1 78
280	Electrolux	299 90	297	297	− 0 97
205	Ericsson	240	239 20	239 20	− 0 33
510	Exxon Corp.	503	505	507	+ 0 80
480	Ford Motors	485	476	476	− 1 86
74	Freegold	85 50	86	86	− 0 58
87	Gencor	97 20	96 50	96 70	− 0 51
635	Gén. Electr.	652	645	648	− 0 61
530	Gén. Belgique	560	559	555	− 0 89
480	Gen. Motors	479 50	474 30	475	− 0 94
69	Goldfields	83	82 30	83	....
47	GdMetropolitain	48 50	48 30	48 30	− 0 41
66	Harmony	72	72 30	72 30	+ 0 42
42	Hitachi	41 60	40	40 10	− 3 61
830	Hoechst Akt.	856	840	840	− 1 87
130	Imp. Chemical	133 40	132	132	− 1 05
97	Inco. Limited	95	95 60	95 60	+ 0 63
850	IBM	896	890	891	− 0 56
390	ITT	395	393	393	− 0 51
138	Ito-Yokado	145 80	149 90	149 50	+ 2 54
80	Matsushita	74 50	73 60	73 60	− 1 21
880	Merck	949	950	950	+ 0 11
815	Minnesota M.	766	761	761	− 0 65
275	Mobil Corp.	275 50	277 10	276 80	+ 0 47
580	Morgan J.P.	279	273	273	− 2 15
35250	Nestlé	35600	35580	35580	− 0 05
138	Norsk Hydro	142 40	143 50	143	+ 0 42
181	Ofsil	218	217	220	+ 0 92
1480	Petrofina	1620	1601	1599	− 1 30
545	Philip Morris	525	521	521	− 0 76
140	Philips	147 30	146 30	146 30	− 0 68
495	Quilmès	588	592	590	+ 0 34
525	Randfontein	642	654	660	+ 2 80
630	Royal Dutch	683	688	687	+ 0 59
70	Rio Tinto Zinc	72 10	72 40	72 40	+ 0 42
75	St Helena Co	85 90	86 60	86 60	+ 0 81
240	Schlumberger	230 20	229	228 90	− 0 56
97	Shell transp.	116 10	117 10	117 10	+ 0 86
2210	Siemens A.G.	2180	2170	2160	− 0 92
142	Sony	131 80	128	129	− 2 12
151	T.D.K.	146	145	145	− 0 68
27	Toshiba Corp.	27 45	27 80	28 80	+ 4 92
1480	Unilever	1599	1600	1600	+ 0 06
330	Unit. Techn.	327	324	324	− 0 92
535	Vaal Reefs	568	573	584	+ 2 82
285	Volvo	301 80	299 50	295	− 2 25
230	West Deep	276	280	279 50	+ 1 27
460	Xerox Corp.	445 50	441	441	− 1 01
1 08	Zambia Corp.	1 29	1 29	1 30	+ 0 78

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
4,5 % 1973 L.I.V.	....	..
Emp. 7 % 1973	7880	..
Emp. 8,80 % 77	123 55	7 209
9,80 % 78/93	102	6 685
10,80 % 79/94	105 75	5 770
13,25 % 80/90	108 10	10 455
13,80 % 80/87	103 10	5 785
13,80 % 81/89	108 22	2 344
16,75 % 81/87	105 86	8 673
16,20 % 82/90	118 80	2 841
16 % juin 82	120 30	12 362
14,60 % fév. 83	119 65	1
13,40 % déc. 83	123 10	3 194
12,20 % oct. 84	114 85	5 301
11 % fév. 85	116 30	0 753
10,25 % mars 86	109 80	0 169
ORT 12,75 % 83	1733	..
OAT 10 % 2000	110 10	8 082
OAT 9,90 % 1997	108 95	2 577
OAT 9,80 % 1996	107 40	1 262
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	101 50	1 711
CNB Paribas	101 80	1 711
CNB Suez	101 80	1 711
CNI janv. 82	101 55	1 711
PTT 11,20% 85	109 90	3 121
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	108 65	8 187
CNT 9% 86	98 50	7 656
CRH 10,90% déc. 85	108 90	2 096

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	1045	1080
Agache (Sté Fin.)	1800	1810
A.G.F. (St Cent.)	900	900
Applic. Hydraul.	900	880
Arbel	249 50	262 10 d
Asturg	408	390
Avenir Publicité	2550	2540
Bain C. Monaco	509	489 o
Banque Hypoth. Eur.	485	....
Béghin-Say (C.I.)	530	500
B.G.I.	540	563
Blanzy-Ouest	535	507 d
B.N.P. CI	520	525
B.N.P. Intercontin.	372	375
Bénédictine	4030	4030
Bon-Marché	890	895
Calif	1045	1045
Cambodge	849	774 d
C.A.M.E.	570	550
Campenon Bern.	785	830
Carbone-Lorraine	885	880
C.E.G.Frig.	689	675
Centen. Blanzy	3500	3420
Centrest (Ny)	230	246 d
Cerabati	140	109 40 o
CERUS	829	829
C.F.D.E.	....	....
Chambourcy (M.)	1025	1025
Champex (Ny)	189	189
C.I.C. (Financ. de)	310	315
C.I. Maritime	700	685
Cimm-Sistra	1070	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Citram (B)	545	580 d
Clause	1318	1331
Cotradel (Ly)	2210	2228
Cogifi	485	485
Comiphos	820	815
Cie Industrielle	3651	3651
Comp. Lyon-Alem.	898	870 o
Concorde (La)	1345	1348
C.M.P.	35	34 80
Créd. Gén. Ind.	1150	1160
Crédit Lyonnais C.I.	734	734
Cr. Universel (Cie)	1030	1015
Créditel	168	165
Dachley S.A.	880	896
Darty Act. d. p.	407	412
De Dietrich	2190	2230
Delalande S.A.	1880	1748 d
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1320	1320
Didot-Bottin	630	630
Eaux Bass. Vichy	1520	1520
Eaux Vittel	2450	2500
Economats Centre	679	679
Electro-Banque	480	476
Elf-Antargaz	780	852 d
E.L.M. Leblanc	1035	1038
Enafi-Bretagne	300	305
Entrepôts Paris	609	620
Epargne (B)	3170	3050
Europ. Accumul.	105 30	101 50
Eternit	2750	2730
Exor	4195	4195
Finalens	257 50	260
FIPP	425	419
Fnac	1500	1500
Foncière (Cie)	650	689
Fonc. Lyonnaise	6200	6210
Foncina	600	581
Forinter	1115	1115
Fougerolle	410	425
France I.A.R.D.	519	533 o
France (La)	7900	7800
From. Paul Renard	512	....
GAN	1249	1249
Gaumont	430	562 d
Gaz et Eaux	2595	2560
Gévelot	768	759
Gr. Fin. Constr.	528	530
Gds Moul. Paris	471 40	490 d
Groupe Victoire	3660	3800
G. Transp. Ind.	705	705
H.E.F.	436	410
Hutchinson	1360	1400
Immindo S.A.	558	557
Immoinvest	370	371
Immobail	512	510
Immobanque	802	790
Immob. Marseille	10100	10000
Immofice	574	574
Invest. (Sté Cent.)	3630	3750
Jaeger	225	230
Lafitte-Bail	594	595
Lambert Frères	214	208
Lille-Bonnières	1325	1350
Loca-Expansion	350	349
Locafinancière	481	....
Locatel	424	430
Louvre (Sté)	1837	1841
Machines Bull	51 05	51 15
Magasins Uniprix	220	225
Magnant S.A.	155	155
Martineau Part.	405 30	430
Métal Déployé	480	476
Mors	210	210
Naval Worms	102 90	103 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	196	....
OPB Paribas	570	580
Optorg	400	384 o
Oréal (L') C.I.	3085	3060
Origny-Desvroise	1235	1235
Palais Nouveauté	1100	1100
Paribas	530	523
Paribas-CIP	508	501
Paris France	345	350
Paris-Orléans	361	405 60 d
Part. Fin. Gest. im.	1780	1770
Partechez	922	928
Pathé-Cinéma	705	922 d
Pechiney (cert. inv.)	249 90	247
Piles Wonder	999	930
Piper-Heidsieck	1191	1120
P.L.M.	220	222
Porcher	745	740
Providence S.A.	1980	2000
Publicis	2320	2370
Raff. Sout. R.	175	174 90
Rhône-Poul. (c. inv.)	378	380
Ricqlès-Zan	408	437 90 d
Rochefortaise S.A.	311 10	318
Rochette-Cenpa	138	135
Rosario (Fin.)	393	393
Roudière	292	288
Rougier et Fils	139	139
Sacer	500	527
SAFAA	1405	1395
Safic-Alcan	958	970
SAFT	2130	2100
Saga	395	395
St-Gobain C.I.	433	435
Salins du Midi	543	540
Santa-Fé	188	187
Satam	248	234
Saulnes	88 20	87 50
Saunier-Duval	85	80 o
Savoisienne (M)	300	275 70 o
SCAC	835	801 o
Senelle Maubeuge	580	580
S.E.P. (M)	280	280
Serv. Equip. Véh.	129 90	127
Siti	289 50	288 50
Sicotel	415	410
Sinvim	328 90	329 80
Siph (Plant. Hévéas)	421	....
Sté Générale-CIP	1545	1490
Sofal financière	2395	2400
Soffo	387	370
Soficomi	875	876
S.O.F.I.P. (M)	195	195
Sofragi	1175	1175
Souders Autog.	579	551
Sovabail	820	877 d
Speichim	18 20	28 40 d
S.P.I.	785	798
Suez (Fin. de)-CIP	1375	1380
Stami	1080	....
Taittinger	2300	2200
Testut-Aequitas	409	....
Tour Eiffel	603	600
Ufiner S.M.D.	778	798
U.A.P.	2640	2630
U.T.A.	2640	2640
Vicat	1400	1318
Vinipriz	1700	1700
Virax	209 50	220
Waterman S.A.	625	....
Bras. du Maroc	143	150

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	975	....
Akzo	410	416
Alcan Alum.	210	215
Algemeine Bank	1470	1475
American Brands	319	319
Am. Petrofina	270	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	155	....
Bco Pop Espanol	402	406 50
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1360	....
B. Régl. Internat.	44980	44150
Br. Lambert	609	610
Canadian-Pacific	108 70	110
CIR	38	37 95
Commerzbank	855	850
Dart. and Kraft	367 50	372
De Beers (port.)	47 80	....
Dow Chemical	507	500
Gén. Belgique	560	555
Gevaert	1020	....
Glaxo	158 50	158 90
Goodyear	320	....
Grace and Co	340	353
Gulf Canada Corp.	122	....
Honeywell Inc.	440	450
I.C. Industries	205	200
Johannesburg	816	814
Kubota	16 40	17 50
Latonia	284	284
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	61	62
Mineral-Ressourc.	70	73
Nixdorf	2399	2400
Noranda	144 30	140 40
Olivetti	33 50	33 60
Pakhoed Holding	196	182
Pfizer Inc.	465	460
Procter Gamble	555	557
Ricoh Cy Ltd	34 50	34 50
Rolinco	261 20	265
Robeco	284 80	294
Rodamco	423 80	414
Saipem	20	20 10
Shell fr. (port.)	110	....
S.K.F. Aktiebolag	320	307
Steel Cy of Can.	100	....
Tenneco	292 50	....
Thorn EMI	83	80 50
Toray indust. inc	28 30	27 85
Vieille Montagne	810	....
Wagons-Lits	920	910
West Rand	19 80	19 80
A.G.P. S.A.	1360	1338

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	7 90	8 65 o
Calciphos	1230	1232
C.E.M.	....	....
Cochery	179	....
Coparex	466	481 50
Dubois Inv. (Certs.)	1040	1040
Gachot	361	375
Hydro-Energie	320	....
Hoogovens	250	....
Matra Horl. (Ichem.)	....	....
Nicolas	1030	1100
Révillon	432 40	411
Rorento N.V.	148 50	148 80
Sopalem	85 70	0 10 o
S.P.R.	231	....
Ulimx	380	....
Union Brasseries	142	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alain Manoukian	1110	1100	Deville	980	979	Molex	368	340
Asystel	715	714	Drouot-Assurances	585	580	Navale-Delmas	850	876
B.I.C.M.	935	935	Drouot-Obl. convert.	3890	3890	Olivetti-Logabax	615	620
B.I.P.	1279	1235	Editions Belfond	314	314	Om. Gest. Fin.	621	621
Bolloré Technologies	1290	1270	Elect. S. Dassault	985	986	Patemelle-R.D.	3560	3540
Britoni	750	750	Expand	780	772	Petit Bateau	300	296 50
Cables de Lyon	1410	1420	Filipacchi	865	897	Petrofigaz	710	701
Calberson	860	879	Gaintoli	664	664	Rezel	1470	1475
Cardif	2920	2990	Guy Degrenne	1080	1080	St-Gobain Emballage	1521	1491
Cap Gemini Sogeti	2840	2848	I.C.C.	280	281	St-Honoré Matignon	235	237
C.D.M.E.	1210	1205	IN Informatique	399	395	S.C.G.P.M.	320	322
C. Equip. Elect.	325	340	Le gd livre du mois	390	418 20 d	Sema-Metra	1665	1640
C.E.G.I.D.	2935	2910	Loca-Investissement	365	351	S.E.P.	1600	1625
C.E.P.-Communication	1520	1530	Locamic	596	560	S.E.P.R.	1920	1925
C.G.I. Informatique	1065	1086	Manurun	575	580	S.M.T. Goupil	351	343 20
C. Occid. Forestière	188	180	Merlin Immobilier	462	457	Sodinforg	1520	1520
Dafsa	234	235	Métallurg. Minière	187	179 50 o	Softbus	403	404
Dauphin O.T.A.	3490	3490	Métrologie Internat.	604	605	Supra	1300	1300
Devanlay	2787	2782	M.M.B.	776	773	Valeurs de France	381	382

SICAV (sélection) — 17/3

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A. A. A.	852 64	831 84	Fructi-Associations	1321 86	1321 86	Paribas Patrimoine	563 14	540 18
Actions France	503 26	495 07	Fructicapi	306 42	301 69	Parnasse-Valor	1051 60	1050 55
Actions sélectives	648 08	624 65	Fructidor	255 60	251 82	Patrimoine-Retraite	1659 60	1627 06
Aedificandi	877 60	853 11	Fructifrance	893 77	871 97	Phenix Placements	273 45	272 09
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1258 05	1225 41	Fructivar	81344 51	81141 66	Pierre Investiss.	778 49	743 19
A.G.F. 5000	637	621 46	Fructi ECU	577 66	589 12	Placement A	1085 93	1085 93
A.G.F. ECU	1168 59	1157 02	Fructi-Première	12265 59	12084 33	Placement crt-terme	71478 93	71478 93
A.G.F. Interfonds	470 17	458 70	Futurobig	1109 14	1108 03	Placement J	55505 32	55505 32
A.G.F. OBLIG.	1169 15	1163 33	Gestilion	80644 70	80493 47	Placement Premier	51073 91	51073 91
Agfimo	712 50	695 12	Gestion Associations	157 36	153 90	Placements Rendement	11440	11440
Altafi	225 96	217 79	Gestion Mobilière	756 82	722 50	Placements Sécurité	108995 06	108995 06
A.L.T.O.	205 41	197 99	Gest. Rendement	504 91	482 01	Première Obligations	10378 26	10316 36
Ameri-Gan	5774 50	5512 65	Gest. Sél. France	822 66	785 36	Pri/Association	22590 40	22590 40
Amerique-Valor	790 09	754 26	Haussmann Associat.	1299 28	1299 28	Province Investiss.	844 48	815 26
Amérique Gestion	393 42	375 58	Haussmann court terme	1168 31	1168 31	Quartz	115 42	112 58
Amplitude	584 86	567 83	Haussmann Epargne	1399 45	1399 45	Rentacic	168 90	164 43
Arbitrages court terme	5279 50	5268 95	Haussmann Europe	2119 05	2042 48	Revenus Trimestriels	5902 58	5844 12
Argonautes	439 22	419 30	Haussmann France	1130 27	1089 42	Revenu Vert	1180 51	1179 33
Associc	1145 78	1145 78	Haussmann Oblicroiss.	1322 73	1322 73	Rivoli Plus	1055 70	1007 83
Aurecic	1351 22	1311 86	Haussmann Obligation	1581 98	1524 78	St-Honoré Assoc.	13869 96	13800 96
Axa Europe	113 36	108 22	Horizon	1276 51	1239 33	St-Honoré Bio-aliment.	858 84	817 78
Axa Investissements	122 96	117 38	I.M.S.I.	637 76	608 84	St-Honoré Pacifique	574 94	548 87
Bourse-Investiss.	505 82	482 88	Indo-Suez Valeurs	790 11	754 28	St-Honoré P.M.E.	508 21	483 28
Bred Associations	2617 36	2609 53	Ind. française	13241 82	12982 18	St-Honoré Real	11457 58	11411 93
Bred International	95 29	93 42	Interoblig.	11854 98	11339 02	St-Honoré Rendement	12246 38	12185 43
Capital Plus	1669 16	1669 16	Intersélect France	485 41	463 40	St-Honoré Technol.	817 90	780 81
CIP (voir AGF Actions)	......	......	Intervaleurs Indust.	716 50	684 01	St-Honoré Valor	12445 71	12346 93
Columbia	879 11	899 25	Invest. net	14249 18	14220 74	Sécuricic	11172 40	11161 24
Convertimmo	408 52	393 77	Invest. Obligataire	17611 50	17576 35	Sécur. Mobilière	401 77	383 56
Cortal court terme	12402 73	12402 73	Japacic	172 37	167 36 ◆	Sécuri Taux	10144 30	10144 30
Cortexa	998 61	963 33	Jeune épargne	245 52	241 89	Sél.court terme	12488 07	12373 27
Credinter	495 59	481 16	Laffitte-Amérique	268 38	258 21	Sicadem (Crédit BP)	757 69	746 49
Croiss. France	287 54	275 16	Laffitte-crt-terme	60808 73	60805 73	Sicav-Associations	1390 53	1389 45
Croiss. Mercure	2587 57	2612 20	Laffitte-Expansion	870 89	831 40	S.F.I. fr. et étr.	632 33	613 81
Croiss. Immobil.	670 18	639 79	Laffitte-France	366 15	349 55	Sicavimmo	807 31	770 70
Croiss. Prestige	380 63	363 37	Laffitte-Immobilière	263 27	251 33	Sicav 5000	381 76	371 54
Démétar	13077 68	13077 68	Laffitte-Japon	335	319 81	Silvafrance	597 59	591 60
Drouot-France	738 22	702 84	Laffitte-Oblig.	146 65	140	Silvarn	435 84	424 18
Drouot-Investiss.	1161 29	1108 63	Laffitte-Placements	64036 18	64036 15	Silvarente	225 42	219 39
Drouot-Sécurité	264 63	252 63	Laffitte-Rend.	214 78	205 04	Silvinter	411 05	400 05
Drouot-Sélection	147 34	140 66	Laffitte-Tokyo	1243 56	1187 16	S.I.-Est	1331 48	1271 08
Ecuric	1172 78	1155 45	Lion-Associations	11165 88	11165 88	S.I.G.	931 30	888 66
Elicoop Sicav	11288 16	11288 16	Lion-Institutionnels	23109 88	23052 36	S.N.I.	1280 55	1243 25
Eli-Valeurs	10291 37	10040 36	Lionplus	74135 06	73401 05 ◆	Sogepargne	387 40	373 40
Energia	273 75	261 34	Livret portefeuille	646 05	627 23	Sogenc	52733 61	51197 68
Epacic	2895 12	2899 34	Méditerranée	182 06	173 82	Sogevar	1102 04	1052 07
Eparcourt Sicav	4107 31	4097 07	Mondiale Investissem.	478 57	456 87	Sogister	1316 02	1258 34
Epargne Associations	25630 67	25592 18	Monecic	5833 64	5833 64	Soleil Investiss.	490 66	468 41
Epargne-Capital	7802 11	7724 66	Moné J.	52918 25	52918 25	Technocic	1230 84	1194 99
Epargne-Croiss.	1531 34	1490 36	Monelaffitte	257701 58	257701 58	Techno-Gan	6121 94	5844 33
Epargne-Industr.	850 38	811 82	Multi-Obligations	427 01	407 65	U.A.P. Investiss.	426 88	411 43
Epargne-Inter	677 04	658 92	Mutuelle Unie Sél.	165 39	157 89	Uni-Associations	107 82	107 82
Epargne J	51193 79	51193 79	Natio.-Assoc.	6511 40	6488 40	Unifrance	514 84	491 49
Epargne-Long-Terme	1821 20	1772 46	Natio.-Epargne	14042 18	13803 16	Unifoncier	1396 03	1332 73
Epargne-Oblig.	204 11	198 65	Natio.-Immobilier	1058 19	1027 91	Uni-Garantie	1328 80	1302 52
Epargne-Unie	1342 54	1281 68	Natio.-Inter.	1167 61	1128 63	Unigestion	939 50	896 90
Epargne-Valeur	449 84	434 69	Natio.-Obligations	538 78	522 41	Uni-Japon	1459 56	1393 37
Eparoblig	1250 26	1247 76	Natio.-Patrimoine	1436 24	1398 07	Uni-Régions	3293 43	3144 09
Euracic	9852 40	9509 76	Natio.-Placements	82288 35	82288 35	Univerdie	2320 17	2243 88
Euro-Croissance	564 29	547 86 ◆	Natio.-Revenus	1076 17	1085 51	Univer	173 98	173 98
Eurodyn	1112 65	1075 87	Natio.-Sécurité	54354 08	54354 08	Univers-Obligations	1599 97	1536 72
Financière Plus	27393 07	27111 95	Natio.-Valeurs	804 09	782 57	Valorem	539 39	528 23
Fncrd Placement	63907 78	63716 63	Nippon-Gan	5442 50	5195 70	Valoblig	60699 54	60395 58
Fncrd Trimestriel	1128 78	1110 13	Nord-Sud Dévelop.	1231 70	1229 24	Valorg	1473 63	1472 16
Fncrd Valorisation	13312 41	13051 38	Oblicic Régions	1032 82	1017 58	Valmil	79015 51	78976 02
Fonsicav (div. par 10)	10478 39	10473 15	Oblicoop Sicav	1458 32	1429 78			
Foncier Investiss.	1181 25	1152 44	Oblitra	1080 23	1061 05			
Fonchal	281 16	268 41	Optimavalor	882 22	851 28			
France Ecu Plus	10469 71	10368 05	Options et Rendement	52764 27	51974 65			
France-Gan	6530 71	6234 57	Orient-Gestion	178 62	170 52			
France-Garantie	318 63	317 99 ◆	Paramérique	562 66	537 15			
France-Investiss.	586 41	559 82	Parseurope	359 87	319 82			
France-Net	127 47	126 21	Paribas Epargne	16571 18	15540 10			
France-Obligations	474 79	470 09	Paribas France	110 14	106 93			
Francic	432 89	420 28	Paribas Gestion	643 49	617 26			
Francic Régions	1168 25	1134 23	Paribas Opportunités	107 42	104 29			

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	....	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	....	....
Pernod Ricard	....	....
Total	5 40	....

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/3	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 133	6 092	5 850	6 400
ECU	6 903	6 906	....	....
Allemagne (100 DM)	332 850	332 790	322 500	340 500
Belgique (100 F)	16 071	16 084	15 600	16 500
Pays Bas (100 fl.)	294 650	294 520	285 500	303 500
Danemark (100 krd)	88 460	88 420	85 500	92
Norvège (100 k)	88 210	87 690	85	91 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 683	9 695	9 350	10 050
Grèce (100 drachmes)	4 540	4 541	4	5
Italie (1 000 lires)	4 684	4 683	4 500	5
Suisse (100 fr.)	397 280	396 060	385 500	405 500
Suède (100 krs)	95 280	95 100	92	97 500
Autriche (100 sch)	47 360	47 370	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 744	4 744	4 550	5 060
Portugal (100 esc.)	4 324	4 321	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 663	4 633	4 400	4 800
Japon (100 yens)	4 040	4 026	3 900	4 080

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/3
Or fin (kilo en barre)	80200	80000
Or fin (en lingot)	80400	80000
Pièce française (20 fr)	511	510
Pièce française (10 fr)	385	....
Pièce suisse (20 fr)	545	546
Pièce latine (20 fr)	486	485
Souverain	580	587
Pièce de 20 dollars	3085	3120
Pièce de 10 dollars	1520	1550
Pièce de 5 dollars	955	....
Pièce de 50 pesos	3105	3105
Pièce de 10 florins	482	485
Or Londres	404 65	406
Or Zurich	406 50	406
Or Hongkong	404 86	406 25
Argent Londres	5 56	5 59

Le Monde

Temps de travail et chômeurs de longue durée

M. Séguin joue la flexibilité et le traitement social

La lutte contre le chômage était au centre du conseil des ministres du mercredi 18 mars. M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a présenté, sans modification, son texte sur l'aménagement du temps de travail. Initialement, il s'agissait d'une ordonnance que M. Mitterrand avait refusé de signer le 17 décembre.

Pour « riposter » à ce refus, le gouvernement avait transformé l'ordonnance en amendement au projet de loi portant diverses mesures d'ordre social. Puis, adopté *in extremis* par le Parlement, ce texte avait été annulé le 23 janvier par le Conseil constitutionnel. Malgré l'opposition – pour des raisons différentes – de tous les syndicats à ce projet, M. Séguin l'a repris « en l'état » – ce qui pourrait amener M. Mitterrand à confirmer ses réserves – quitte à accepter des amendements lors du débat parlementaire.

M. Séguin a également fait une communication sur la préparation de différentes mesures de traitement social du chômage pour un coût évalué à 3 milliards de francs, qui reprennent des dispositions annoncées aux partenaires sociaux lors de la concertation organisée récemment par M. Chirac. La possibilité pour les salariés licenciés économiques de bénéficier de contrats de conversion sera étendue aux salariés des entreprises en règlement judiciaire ou en liquidation de biens.

Le « délai de carence » existant actuellement pour le passage d'un chômeur du régime d'indemnisation de l'UNEDIC au système de solidarité de l'Etat, qui pouvait atteindre jusqu'à quatre mois, sera supprimé.

Mais les mesures les plus importantes, et qui feront prochainement l'objet d'un projet de loi (incluant aussi la suppression du délai de carence), concernent les chômeurs de longue durée, c'est-à-dire ayant au moins un an d'ancienneté au chômage. En janvier 1986, ils étaient 742 025 (soit 29,1 % des demandeurs d'emploi). En janvier dernier, ils étaient 830 409 (30,4 %), alors que dans le même temps l'ancienneté moyenne des demandes en fin de mois passait de 317 à 337 jours. La difficulté est d'autant plus grande que parmi ces chômeurs de longue durée on rencontre tous les âges et toutes les qualifications mais beaucoup d'entre eux sont l'objet de licenciements dans des secteurs économiques en déclin.

M. Séguin a décidé de relancer les stages de formation dit « stages Delebarre » et d'ajouter trois mesures nouvelles pour les chômeurs de longue durée pour un coût qui pourrait être d'environ 2 milliards. En premier lieu, ils pourront être embauchés par des entreprises en « contrats de réinsertion en alternance ». Il s'agira de contrats de travail d'une durée de deux ans, prévoyant sur l'ensemble de la période une formation de mise à niveau de 600 heures. La rémunération sera au *minimum équivalente au SMIC*. L'Etat prendra en charge la totalité de la formation et – pendant un an – les cotisations sociales patronales.

La deuxième mesure amènera à instaurer des stages de réinsertion en alternance pour des chômeurs de longue durée connaissant des difficultés particulières. D'une durée de cinq mois, ils prévoieront 300 heures de formation en centre spécialisé et 300 heures en entreprise. Les chômeurs qui auront le statut de stagiaire de la formation professionnelle seront rémunérés au SMIC, le coût de la mesure étant intégralement pris en charge par l'Etat.

Enfin, pour tous les chômeurs de longue durée sortant d'un stage, une exonération de 50 % des charges sociales patronales sera accordée pendant un an aux entreprises qui les embaucheront. Dans l'entourage de M. Séguin, on estime que la totalité des mesures annoncées – extension des contrats de conversion inclue – pourrait bénéficier à au moins 250 000 chômeurs. A défaut de vraie relance et face à l'irrésistible montée du chômage, on joue tant sur la flexibilité que sur le traitement social. Sans nourrir d'illusions exagérées.

M. N.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 18 mars

Reprise : + 1,27 %

La Bourse de Paris a progressé de 1,27 % en séance du matin, le 18 mars. Parmi les valeurs les mieux orientées, on notait TRT (+ 3,96 %), Essilor (+ 2,59 %), Saint-Gobain (+ 2,52 %), Télémécanique (+ 2,29 %) et source Perrier (+ 2,19 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	539	544	545
Agence Havas ...	2130	2150	2156
Air Liquide (L') ...	696	702	702
Bancaire (Cie)	1063	1074	1078
Bongrain	2750	2780	2780
Bouygues	1237	1262	1260
B.S.N.	4980	5010	5010
Carrefour	3880	3890	3915
Chargeurs S.A. ..	1915	1938	1938
Club Méditerranée	685	698	694
Eaux (Gén.)	1481	1499	1498
ELF-Aquitaine ...	338	344	343
Essilor	3585	3680	3678
Lafarge-Coppée ..	1497	1515	1515
Michelin	3161	3200	3200
Midi (Cie)	1551	1551	1551
Moët-Hennessy ..	2440	2479	2470
Navig. Mixtes	1212	1220	1235
Oréal (L')	4158	4250	4239
Pernod-Ricard ...	1085	1095	1093
Peugeot S.A.	1443	1460	1460
Saint-Gobain	440	450	451 10
Sanofi	870	875	876
Source Perrier ...	778	795	795
Télémécanique ...	3490	3570	3570
Thomson-C.S.F. ..	1612	1636	1639
Total-C.F.P.	470	....	....
T.R.T.	2250	2340	2339
Valéo	558	568	568

● **La commémoration par la FNACA de la fin de la guerre d'Algérie.** – La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, (FNACA), indique qu'elle souhaite donner *« une importance toute particulière au 19 mars 1987 »*, qui marque le vingt-cinquième anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 consécutif à la signature des accords d'Evian. La FNACA indique que douze mille personnes se recueilleront à Saint-Louis des Invalides et qu'un cortège se dirigera vers l'Arc de triomphe où la flamme sur le tombeau du Soldat inconnu sera ravivée à 18 h 30.

CAMBODGE

Le Vietnam se retirera en 1990 *réaffirme M. Pham Van Dong*

Hanoï *(AFP)*. – Le premier ministre vietnamien, M. Pham Van Dong, a affirmé, le mardi 17 mars, que le Vietnam retirera ses troupes du Cambodge en 1990, *« même si les « polpotistes »* (partisans du leader khmer rouge Pol Pot) *existent toujours »*. Lors d'un entretien avec des journalistes suédois, dont l'enregistrement a été communiqué à l'AFP, M. Dong a ajouté qu'il *« ne croyait pas »* à un retour des Khmers rouges à Phnom-Penh. A propos du conflit cambodgien, le chef du gouvernement a estimé que *« tous les pays concernés doivent réfléchir en vue de contribuer à la recherche d'une solution politique »*, ajoutant : *« Le temps a fait arriver ce problème à maturité. »*

A propos de la « relève » de l'ancienne génération au Vietnam, M. Dong, qui est âgé de quatre-vingts ans, a cité un proverbe vietnamien qui dit que *« les vieux bambous laissent la place aux jeunes pousses »*. *« Nous sommes très confiants dans la jeune génération,* a-t-il dit, *elle fera ce que nous n'avons pas pu faire. »* Interrogé sur les raisons pour lesquelles il était resté en fonctions après avoir dit publiquement qu'il fallait laisser la place aux *« jeunes pousses »*, le premier ministre s'est contenté de répondre en riant : *« Ce qui doit arriver arrivera. Il ne faut pas être impatient. »*

De son côté, M. Vo Van Kiet, vice-premier ministre et actuel numéro cinq du bureau politique du PC vietnamien, a déclaré que la nomination du futur premier ministre vietnamien aura lieu *« seulement deux mois après »* les élections législatives du 19 avril. Le candidat *« devra avoir une expérience en économie »*, a-t-il ajouté.

Enfin, Mme Lena Hjeim Walen, ministre suédois de l'aide pour le développement international, qui séjourne actuellement à Hanoï, a laissé entendre, mardi, que la Suède pourrait revoir sa coopération avec le Vietnam au cas où les troupes vietnamiennes n'évacueraient pas le Cambodge en 1990.

D'octobre 1986 à janvier 1987

Six mille cinq cents étrangers ont été reconduits aux frontières

annonce le ministre de l'intérieur

« Six mille cinq cents étrangers en situation irrégulière en France ont été reconduits aux frontières en quatre mois, d'octobre 1986 à janvier 1987 », a annoncé M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, lors d'un entretien que publie, mercredi 18 mars, *le Courrier picard*, à Amiens (Somme). A propos de l'immigration clandestine, le ministre de l'intérieur déclare que l'obligation du visa sera *« prorogée »* et précise que treize mille huit cent dix-neuf étrangers démunis de visa ont été refoulés pendant cette période.

M. Pasqua n'envisage pas, *« à l'heure actuelle »*, la création d'un fichier central commun à tous les services de police et de gendarmerie. En revanche, souligne-t-il, *« il a été décidé de faciliter au maximum les échanges d'informations et de rendre plus souple l'accès des différents services aux fichiers détenus par chacun d'eux »*. C'est ainsi que la gendarmerie va avoir accès au fichier contre-terroriste de la police.

De plus, le ministre de l'intérieur a indiqué qu'un projet de loi visant à *« réprimer plus efficacement la toxicomanie »* sera déposé au Parlement au cours de la prochaine session, et qu'un texte réglementant la vente de colles et de solvants est actuellement à l'étude. A propos du SIDA, M. Pasqua estime qu'*« il n'est pas certain que l'on puisse attendre de la libéralisation de la vente des seringues une modification en profondeur du comportement des toxicomanes »*. *« Il faut une certaine naïveté pour imaginer que les toxicomanes soient accessibles aux règles d'hygiène qu'on voudrait leur faire observer »*, ajoute-t-il en notant : *« Je crains que cette mesure n'apparaisse comme l'illustration d'un certain fatalisme à l'égard des comportements toxicomaniaques les plus graves. »*

ÉTHIOPIE

Plusieurs généraux changent de poste

Addis-Abeba. – Le conseil militaire administratif provisoire au pouvoir (CMAP ou DERG) procédé, le lundi 16 mars, à un important remaniement ministériel touchant principalement le secteur militaire.

Le ministre de la défense, le général Tesfaye Gabre Kidan, est remplacé par l'ancien chef d'état-major, le général Hailé Giorgis Habte-Mariam.

Le chef des forces aériennes, le général Fanta Belay, devient ministre de l'industrie et cède la place au général Amha Desta, vétéran de l'aviation, tandis que l'ancien administrateur en chef de la province de l'Erythrée, en proie à la guérilla, le général Merid Negussie, est nommé chef d'état-major de l'armée.

Le ministre du commerce extérieur, M. Wollie Chekol, devient ministre des finances et est remplacé par l'ancien gouverneur de la Banque nationale, M. Tadesse Gabre-Kidan. Le portefeuille de la loi et de la justice va à M. Wondayen Mihretu, un homme peu connu, tandis que l'ancien ministre adjoint des finances Bekele Tamirat est nommé gouverneur de la Banque centrale.

Ce remaniement intervient peu après le référendum sur lequel 81 % des Ethiopiens se sont prononcés, selon les chiffres officiels, pour une Constitution républicaine ; le processus de réorganisation du pays ainsi engagé devrait s'achever en septembre prochain, pour le treizième anniversaire de la révolution qui a mis fin à l'empire de Hailé Sélassié.

Depuis le mois dernier, des rumeurs font état de la nomination de huit vice-premiers ministres lors de la première séance de l'Assemblée nationale et de la transformation de cet ancien empire féodal en une *« République démocratique populaire »*. – *(AFP.)*



Le numéro du « Monde » daté 18 mars 1987 a été tiré à 481 071 exemplaires

Sur le vif

Mords-les !

Je suis ravie, moi, dites donc ! Non, c'est vrai, au bout d'un an de cohabitation, je commençais à désespérer. Chaque matin, je parcourais l'actualité à la recherche d'un truc un peu marrant, un peu dissonant à accrocher. Zéro. On n'avait rien à se mettre sous la dent, nous autres, les journalistes. Oui, bon, OK, un vague mouvement d'humeur, une prise de bec, un léger crêpage de chignon entre mon Mimi et mon Jacquot, mais dans l'ensemble, faut reconnaître, ça se pousse, ça se tire, leur petit ménage, y a pas à dire.

Côté Pasqua-Pandraud, on avait parfois droit, c'est vrai, à une gâterie. Ils nous balançaient, comme ça, en passant devant la rotonde des singes, quelques cacahuètes. On se jetait tous dessus en glapissant, mais ça n'allait jamais bien loin, forcément.

Et puis là, ô miracle ! ô surprise ! ô joie ! les socialos sont sortis de leur coma. Ils ont arraché leurs sondes et leurs goutte-à-goutte. Ils se sont secoués et, encore un peu hagards, un peu titubants, normal, ils ont reçu un coup de massue à assommer même un politicien, ils recommencent à donner de l'invective, de l'insulte et de l'anathème. C'est pas la grande forme, mais ça reviendra. On est sur la bonne voie. Surtout Pierre Joxe. Avec ses faux airs de Darry Cowl, c'est le vrai petit bouledogue. Il aboie, il grogne, il montre les crocs... Il se donne un mal de chien, quoi !

Eh ben, vous croyez que les confrères l'encourageraient, le caresseraient dans le sens du poil : Allez, vas-y, fonce, mords ! Rien du tout. Ils l'engueulent, ils tirent sur sa laisse : Sage ! Au pied ! En voilà des manières ! Et l'autre, tout penaud, vous l'auriez entendu, hier, au micro d'Elkabbach : Je suis peut-être un peu brutal, d'accord. J'aurais pas dû parler de les chasser, les mecs au gouvernement. Le mot a dépassé ma pensée. Je voulais dire : faut les remplacer.

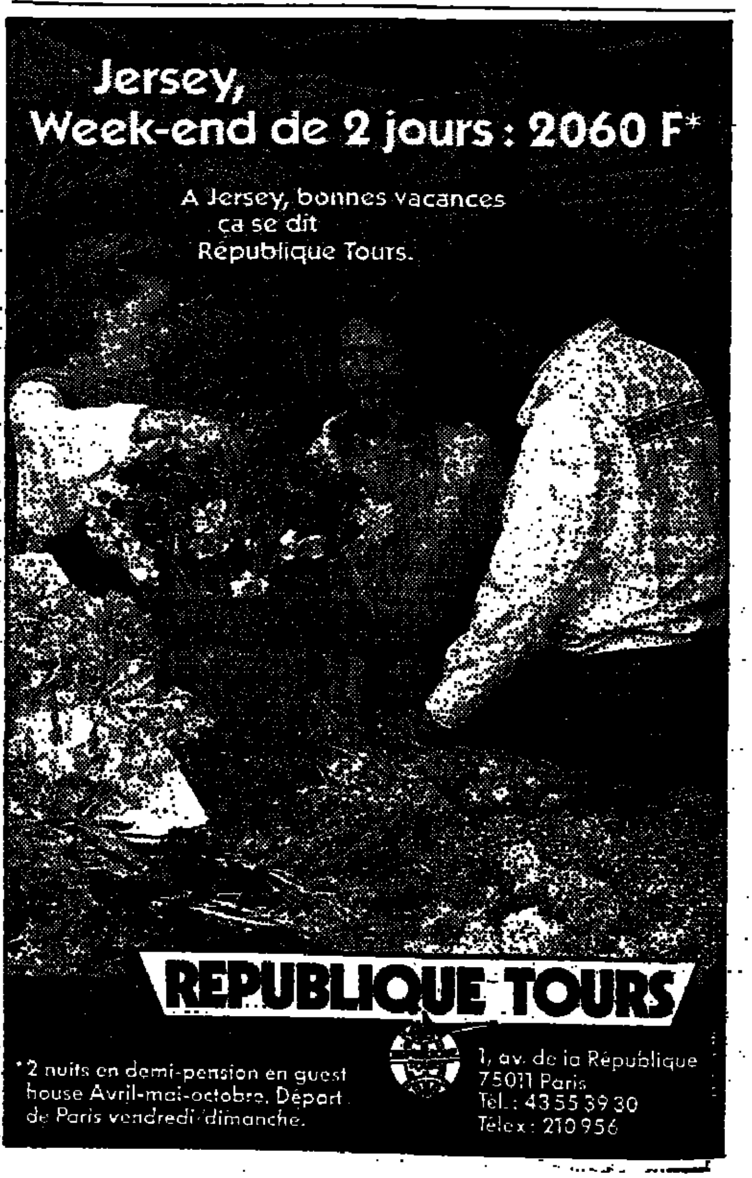
Mais non, mon grand, t'as très bien fait. Tape plus fort, au contraire ! Ah ! J'oubliais, paraît que les jeunes du RPR t'ont envoyé un flacon de tranxène pour te calmer les nerfs. N'y touche pas, surtout ! C'est très mauvais pour la santé, les médicaments. Ecoute les conseils de papa Séguin et continue à bouffer de la viande rouge. Une bouchée pour mon Mimi... Et une bouchée pour Bibi.

CLAUDE SARRAUTE.

EN BREF

● **RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : sanctions commerciales de la Norvège.** – Un projet de loi prévoyant l'interdiction de tout commerce avec l'Afrique du Sud, y compris le transport de pétrole sud-africain par des pétroliers norvégiens, a été voté le lundi 16 mars par l'Odelsting, l'une des deux Chambres du Parlement norvégien. Le projet doit encore être adopté par la seconde Chambre, mais cela ne sera qu'une formalité, estiment les observateurs. – *(AFP.)*

● **M. Sanmarco rejoint M. Chevènement.** – M. Philippe Sanmarco, député PS des Bouches-du-Rhône, et chef de file de la minorité « defferriste » du courant A (mitterrandiste) de la fédération socialiste de ce département, rejoint le courant de M. Jean-Pierre Chevènement avec certains de ses partisans. Mme Edmonde Charles-Roux, veuve de Gaston Defferre, rejoint également Socialisme et république (ex-CERES). Cet accord a été conclu le mardi 17 mars.



A B C D E F G

